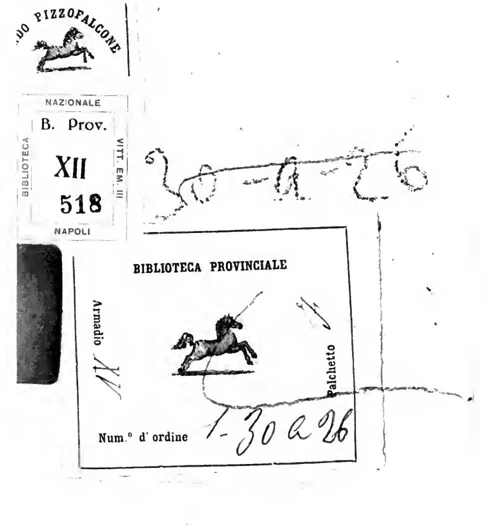



DO PIZZOFALCONE
NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
XII
518
VITT. EM. III
NAPOLI
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XV
Palchetto
Num.° d' ordine 1-30 a 26

HISTOIRE

DE FRANCE.

IX.

PARIS — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN,
RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.
MAI 1830.

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS

LES GAULOIS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI;

PAR ANQUETIL,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR M. J. C.,

PROFESSEUR D'HISTOIRE,

DE L'ACADÉMIE DE PARIS.

TOME NEUVIÈME.

Paris.

AU BUREAU PRINCIPAL DES ÉDITEURS,

Rue des Grès-St.-Jacques, No. 10.

1830.





HISTOIRE

DE FRANCE.

QUATRIÈME PÉRIODE.

CAPÉTIENS.

BRANCHE DES BOURBONS.
(SUITE.)

1603—1635.

HENRI IV.
(SUITE.)

1603. — Le royaume, si long-temps dévasté, commençait à refleurir par les soins paternels de Henri le Grand. Aucun des moyens d'y répandre l'abondance ne lui échappait : il entendait le commerce comme un monarque doit l'entendre, c'est-à-dire, pour le protéger [1]. Enfermé dans son ca-

[1] Mercure, tom. Ier, pag. 109 et suiv.

binet avec Sully, il examinait les mémoires dont les hommes à projets ne laissent jamais manquer les ministres ; il pesait les difficultés, calculait les avantages, et aidait de son crédit et de ses trésors les entreprises qui promettaient quelque utilité : ainsi on commença à ouvrir des canaux navigables, à bâtir des ponts, à élever des chaussées; les étangs se comblèrent, les forêts s'éclaircirent, les grands chemins s'alignèrent, et ceux des péages qui gênaient la circulation, et qu'on ne put pas abolir tout-à-fait, du moins furent restreints. [1].

La navigation, trop long-temps négligée, reprit faveur. Dès le quinzième siècle les Français avaient formé sur des côtes éloignées des établissemens dont leurs guerres civiles entraînèrent la chute. Rendus par la paix à leur goût pour les voyages, ils retournèrent dans le Canada, qu'ils avaient découvert plus de cent ans auparavant, et en ramenèrent cette année plusieurs habitans qui avaient consenti à se laisser transporter en

[1] Dans les années 1603 et 1604 le roi bâtit beaucoup à Saint-Germain, Fontainebleau et Monceaux; commença le canal de Briare, finit le Pont-Neuf, éleva les galeries du Louvre, dont il destina le bas aux artistes; protégea des manufactures de soie, de cuir doré, de toile de fil-d'ortie, de crêpes de Bologne; favorisa les plantations de mûriers, contribua à la fondation des Feuillantines, des Carmélites, des Capucines et des frères de la Charité. Entre les projets utiles, simplement proposés, on trouve le plan d'un canal pour la jonction des deux mers. (*Voy. le Mercure* pour ces deux années.)

France. L'habillement de ces sauvages, leur figure, leurs mœurs furent un spectacle pour la cour et pour la ville. Le roi les reçut avec bonté; et, comme on voulait se servir d'eux auprès de leurs compatriotes pour établir un commerce dans ces contrées, ils furent renvoyés comblés de présens.

Henri le Grand aimait les bâtimens, les jardins, et tous les arts qui sont une suite de ce goût, tels que le dessin, l'architecture, la peinture et la sculpture. L'estime qu'il faisait de l'agriculture nous est connue par un fait dont Siri nous a conservé la mémoire. Quand le connétable de Castille vint en France cette même année, Henri lui fit goûter du vin de ses vignes. Il lui dit : « J'ai une vigne, des vaches et autres choses qui me sont propres, et je sais si bien le ménage de la campagne, que comme homme particulier je pourrais encore vivre commodément. » Avec ce sentiment il était impossible qu'il n'eût pas une attention de préférence pour les cultivateurs, cette partie la plus précieuse de l'état [1].

Il protégea aussi les manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent, l'établissement des Gobelins, des verreries, et d'autres arts de luxe nécessaires dans un grand royaume, mais qui, selon Sully, ne doivent jamais occuper que la partie la

[1] **Personne n'ignore ce mot qui est devenu comme proverbe :** *Si je vis, il n'y a pas de paysan qui ne mette tous les dimanches une poule dans son pot.*

moins nombreuse du peuple. Ce ministre craignait que l'appât du gain attaché à ces sortes d'ouvrages ne peuplât trop les villes aux dépens des campagnes, et n'énervât insensiblement la nation. « Cette vie sédentaire, disait-il en parlant des manufactures d'étoffes, ne peut faire de bons soldats : la France n'est pas propre à de telles babioles. » C'est pourquoi il voulait que les impôts portassent presque tout entiers sur le luxe. Henri IV objectait que ce genre de taxe mécontenterait les gens d'un certain rang. « Ce sont, répondit Sully, les gens de justice, police, finance, écriture et bourgeoisie, qui ont introduit le luxe. Il n'y a qu'eux qui crieront. S'ils le font, il faudra les remettre à la vie de leurs ancêtres, qui, même chanceliers, premiers présidens, secrétaires d'affaires, et plus relevés financiers, n'avaient que de fort médiocres logis, des meubles très-modestes, des habillemens fort simples, et ne traitaient leurs parens et amis que chacun n'apportât sa pièce sur table.—J'aimerais mieux, répliqua vivement le roi, combattre le roi d'Espagne en trois batailles rangées, que tous ces gens de justice, de finance et de villes, et surtout leurs femmes et filles que vous me jetteriez sur les bras. »

Mais la plus importante de toutes les améliorations de Henri fut celle des finances. A la mort de Henri III l'état était grevé de dix millions de rentes, indépendamment des gages attachés aux charges de justice et de finance. La meilleure partie des domaines était aliénée, et la rébellion ache-

vait de paralyser les ressources, en ne permettant la levée des impôts que partiellement, et dans les seules provinces demeurées fidèles [1]. François d'O, favori de Henri III, tenait alors la surintendance des finances. Sa dissipation, dont les grands profitaient, pouvait seule le maintenir dans un poste pour lequel il n'avait aucune des qualités nécessaires. Henri, qui aurait voulu lui ôter cet emploi, mais qui avait des ménagemens à garder avec tous les seigneurs influens, n'osa le remercier; en sorte que jusqu'à la mort du surintendant, à la fin de 1594, les finances continuèrent à empirer de plus en plus. De nouvelles causes y avaient encore contribué : d'une part, c'était des dettes que, pour soutenir la guerre, le roi avait été obligé de contracter avec la reine d'Angleterre, la république de Venise, le comte Palatin, le duc de Wirtemberg, le duc de Florence, la Suisse, la ville de Strasbourg; et d'une autre, les sommes exorbitantes qu'il s'était vu forcé d'accorder à l'avidité des chefs de la ligue pour acheter leur soumission. Pour satisfaire à ces diverses obligations, Henri avait été contraint d'abandonner une partie des revenus de l'état à ces divers créanciers. Ceux-ci en traitaient à vil prix avec des fermiers, qui en traitaient eux-mêmes avec des sous-fermiers, et tous y faisaient des profits énormes qu'une meilleure gestion aurait fait entrer dans les coffres du roi. Pour comble de désordres, le

[1] *Var. de la monn. franç.*, tom. IV, pag. 60.

peuple sur qui pesait déjà la plus forte partie des impôts, se voyait encore surchargé partout de mille droits vexatoires que les gouverneurs et les officiers de guerre et de justice, par un abus condamnable de l'autorité, levaient illégalement sur lui. Tel était le chaos dont Henri essaya de faire sortir la France.

Privé de connaissances en cette partie, et ne sachant à qui là confier, il crut ne pouvoir mieux faire d'abord que d'établir un conseil de finances, composé du duc de Nevers, du chancelier de Chiverni, de Sancy, de Bellièvre, de Retz et de Schomberg. Mais l'inexpérience des membres fit qu'il en retira peu d'utilité. Au bout d'un an il leur adjoignit des collègues, et entre autres Rosny, dont il avait été à portée plus d'une fois d'apprécier l'esprit d'ordre et d'intégrité. L'exactitude que voulait introduire celui-ci, partout où il avait voix, suscita entre lui et les autres membres du conseil des démêlés si vifs, qu'il jugea à propos de s'en retirer; mais le roi voulut qu'il y rentrât, et lui recommanda même de se livrer à ce travail pour raison de vues particulières qu'il avait sur lui. Une recommandation aussi expresse fut pour Rosny un encouragement qui le mit au-dessus de tous les genres de dégoûts, provenant soit des choses, soit des personnes. Dès lors il proposa au roi, qui se disposait à se rendre à l'assemblée des notables de Rouen, et qui avait besoin d'argent, d'envoyer dans les principales généralités du royaume des personnes char-

gées de prendre connaissance de la nature des revenus, de la diminution qu'ils avaient éprouvée, des augmentations dont ils étaient susceptibles ; et en même temps de se faire délivrer les deniers qui se trouveraient dans les caisses. Rosny, qui s'était chargé de trois généralités, revint bientôt nanti de nombreux documens et de plus de quinze cent mille livres; Caumartin en rassembla deux cents : les autres commissaires ne rapportèrent que des mémoires de dépense.

L'adresse et l'activité de Rosny en cette occasion donnèrent lieu à un fait qu'il est nécessaire de citer, pour faire juger de la nature et de la multiplicité des déprédations de ce temps. Sur les sommes recueillies par Rosny, le roi avait fait mettre à part dix mille écus pour payer la solde du mois due à plusieurs compagnies de Suisses. On leur portait cet argent, lorsque Rosny reçut de Sancy, qui les avait levés dans leur pays, et qui à ce titre se mêlait de leur paie, un billet par lequel on lui mandait de remettre au porteur quatre-vingt-dix mille écus pour ce même objet. Rosny répond qu'il n'a pas d'ordres à recevoir de Sancy, qui aussitôt va se plaindre au roi. Du plus loin que Henri l'aperçoit : « Eh bien ! Sancy, lui dit-il, n'allez-vous pas faire montre à nos Suisses? — Non, sire, reprit Sancy, car il ne plaît pas à votre M. de Rosny, et je ne sais si vous aurez plus de crédit que moi. » Là-dessus Rosny arrive. « Qu'y a-t-il donc entre vous et Sancy, lui demande le roi. — Sire, répond Rosny,

ne sachant pas ce que M. de Sancy voulait faire des quatre-vingt-dix mille écus qu'il m'a envoyé demander, au lieu de dix mille qui sont dus aux Suisses, je n'ai pas jugé à propos de les lui donner sans un ordre de votre majesté. » Aussitôt s'élève entre eux une dispute si vive que le roi fut obligé de leur imposer silence; mais, confirmé par cet événement et par les quinze cent mille livres qu'avait su lui procurer Rosny qu'il avait bien jugé de ses talens et de son intégrité, il le rendit dépositaire de son autorité en cette partie, et le déclara surintendant.

Rosny tarda peu à répondre par des effets à la confiance de Henri. Il se livra d'abord à une immensité de travaux préparatoires, dont un zèle peu commun pour l'état et pour son maître lui fit dévorer la fatigue et l'ennui. Avant de fixer son plan de réforme, il voulut s'assurer des revenus, des dettes et des dépenses. Ses recherches dans les registres du conseil et du parlement, aux chambres des comptes, aux cours des aides, au bureau des finances et parmi les papiers des anciens secrétaires d'état, l'examen qu'il fit des édits qui ordonnaient la levée des deniers et des tarifs rédigés en conséquence, le montant des diverses adjudications, enfin, un travail long et pénible avec les contrôleurs, intendans et trésoriers généraux des finances, lui firent voir clairement que de tous les subsides qui se percevaient au nom du roi, et qui montaient à cent cinquante millions, il n'en parvenait qu'un cinquième au trésor; que le surplus était absorbé par les

frais de régie ou par l'infidélité des administrateurs, et que les pensions et les gages, joints aux charges et aux dépenses ordinaires et nécessaires de l'état, excédaient de beaucoup ce cinquième qui entrait dans les coffres. L'excès du mal, loin de décourager Rosny, parut augmenter la vivacité de son zèle, au point qu'il conçut le hardi dessein non-seulement de rétablir l'ordre et de payer les dettes, mais encore de soulager le peuple et d'enrichir le souverain.

Les maux inséparables des guerres civiles avaient réduit les sujets à une indigence qui les mettait hors d'état de pouvoir satisfaire à ce qui était dû des anciennes tailles. Le ministre leur fit faire remise de ce qu'ils devaient pour l'année 1597 et les précédentes, montant à vingt millions, et fit accorder une diminution de six cent mille écus pour l'année 1598. Telle fut sa première opération financière. La seconde, aussi profitable au peuple, fut un arrêt qui, portant défense de lever sur lui aucun denier sans une ordonnance expresse, devait anéantir toutes les concussions dont il était la victime.

Le peuple comblait le ministre de bénédictions, et il était naturel qu'il n'en fût pas de même des courtisans qui profitaient des déprédations. Les membres du conseil n'y étaient point étrangers. Ils dévoraient leur mécontentement, parce qu'ils n'osaient s'opposer aux mesures du surintendant, et notamment à la dernière. Mais, à leur défaut, ils poussèrent en avant le duc d'Épernon, l'un de

ceux qui, ayant le plus abusé à cet égard, devait par une suite nécessaire en avoir le plus à souffrir. Sur leurs avis, il vint au conseil le jour où le projet devait être discuté. Le roi était absent; son audace se fortifiant de cette circonstance, il mêla à son opinion divers traits qui étaient dirigés personnellement contre Rosny. Affectant de confondre la dignité dont il était revêtu avec les obscures fonctions d'un traitant, il se permit de lui reprocher la nouvelle profession qu'il avait embrassée, et termina son discours par l'injurieuse comparaison d'un financier comme Rosny avec un homme d'épée, duc et pair comme lui. Rosny n'était pas encore duc et pair; mais, indépendamment de la fierté naturelle que lui donnait sa vertu, il avait sur l'importance et l'illustration de sa maison les idées du monde les moins humbles; aussi se trouva-t-il blessé. Il répondit d'abord avec assez de retenue que, quelque affectation que l'on eût mise à le considérer comme un pur financier, il estimait sa profession pour très-honorable, étant exercée pour le service de l'état et du roi; mais, relevant ensuite le mot d'homme d'épée, il finit en observant qu'il savait aussi se servir de la sienne. La discussion commencée sur ce ton devint bientôt si orageuse, que les membres du conseil furent obligés de se mettre entre eux, et de les faire sortir par des portes opposées. Le roi, instruit de cette querelle, sut si bon gré à Rosny de sa fermeté, qu'il lui écrivit sur-le-champ pour

l'en féliciter, et que, se laissant entraîner par l'impulsion de son amitié et par la franchise de son caractère jusqu'à trop d'oubli de sa dignité, il lui offrait, en franc gentilhomme, de lui servir de second. A la fin de sa lettre pourtant, reprenant son caractère de roi, il lui promit d'en écrire au duc, de manière à lui ôter l'envie de renouveler de pareilles scènes.

Mais ce qui jusqu'alors avait été fait pour le peuple l'aurait été en vain, si l'on n'eût travaillé en même temps, par l'amélioration des finances, à se passer des sommes qui avaient été remises. Entre plusieurs dispositions qui eurent lieu à cet effet, deux y contribuèrent principalement. Par la première, il était défendu à tous étrangers et naturels, quels qu'ils fussent, d'élever aucun droit, à quelque titre de créance que ce pût être, sur les fermes et autres revenus de l'état, et il leur était enjoint de s'adresser pour le paiement de leurs créances, gages, arrérages et pensions, directement au trésor royal. L'arrêt ne fut pas plus tôt rendu public, que mille clameurs s'élevèrent de la part des seigneurs et des traitans. Elles furent si universelles, que Henri commença à craindre que Rosny, par trop de zèle, n'eût commis quelque imprudence. *Qu'avez-vous fait, mon ami?* lui dit-il en le voyant. Mais Rosny eut bientôt tranquillisé le roi, en lui démontrant que toutes les mesures étaient prises pour faire payer exactement ceux auxquels il devait, et combien il était

essentiel qu'il se rendit maître de ses fermes, qui rendraient le double de ce que les traitans en donnaient. Et, à l'effet de lui en donner une preuve convaincante, il le supplia de le faire parler en sa présence à quelques-uns de ceux qui se plaignaient davantage. Le connétable était dans ce cas; le roi le fit venir. « Eh bien! mon compère, lui dit-il, en quoi vous plaignez-vous de Rosny? Sire, répondit-il, je me plains de ce qu'il m'a mis au rang du commun, en m'ôtant une pauvre petite assignation que j'avais en Languedoc sur une imposition dont vous ne touchâtes jamais un sol. » Rosny lui répondit qu'il s'avouerait coupable, s'il avait eu l'idée de lui faire perdre la moindre chose; et que son intention était au contraire qu'il reçût tous les ans ce qu'il touchait de cette assignation. « Je trouve cela fort bon, répondit Montmorenci; mais qui m'assurera d'être aussi exactement payé que je le suis? Moi, repartit Rosny, et je vous donne pour caution le roi, qui certainement ne fera pas banqueroute. » Le connétable satisfait avoua qu'il n'affermait cette assignation que neuf mille écus par an, sur quoi il était obligé d'en donner encore deux mille au trésorier. « Je le savais, dit Rosny, et mon intention est qu'il ne vous soit rien rabattu de vos neuf mille écus; le roi y trouvera encore un bénéfice considérable. » Le lendemain, en effet, il amena au roi un homme qui prit cette imposition à ferme pour cinquante mille écus, et qui en paya douze mille d'avance.

On peut juger par ce fait du profit des traitans.

Aussi, et ce fut la seconde opération majeure du ministre, aussi cassa-t-il tous les baux et arrière-baux, et il voulut que chaque partie eût son fermier. Il y eut de nouvelles clameurs de la part des traitans, mais le ministre y opposa une si grande fermeté qu'il fallut lui céder. Les plus sages des fermiers finirent par le venir trouver, et, satisfaits de profits honnêtes qui à leur refus auraient passé à d'autres, ils reprirent généralement à plus du double, et au grand profit du roi, ces mêmes fermes qu'ils avaient autrefois exploitées à leur seul et immense avantage. Le rachat de divers domaines de la couronne, aliénés à vil prix, l'établissement de la paulette, droit annuel sur les charges de magistrature, qui par là devinrent la propriété des familles, et d'autres opérations financières, dans le détail desquelles il est hors de propos d'entrer dans un ouvrage de la nature de celui-ci, achevèrent de combler les vides de la recette. Il suffit de cette légère esquisse pour donner une idée du désordre qui existait, ainsi que des remèdes qu'y appliqua le sage ministre, remèdes par lesquels, avec un revenu de trente-cinq millions seulement, il parvint à payer deux cents millions de dettes, et à laisser encore dans les coffres du roi, indépendamment des revenus de l'année courante, une réserve que l'on estime avoir été de quinze jusqu'à quarante-cinq millions.

Mais en vain Henri, dans ses opérations de

finance comme dans toutes les parties de son administration paternelle, s'efforçait de ménager tout le monde; il ne pouvait souvent s'empêcher de faire des mécontens. De ce nombre fut le duc d'Épernon, déjà blessé par les mesures préservatrices du surintendant [1]. Semblable aux autres gouverneurs qui auraient bien désiré se faire de petits états, et naturellement plus indépendant que personne, il affectait la souveraineté dans Metz et le pays messin. Pendant que tout pliait sous sa puissance, deux frères, nommés Soboles, osèrent lui tenir tête : ils étaient gentilshommes, alliés aux meilleures maisons du pays; ce qui avait engagé le gouverneur à se servir d'eux quand il voulut s'établir solidement dans la province, et à leur donner des emplois de confiance. Ce moyen lui réussit au delà de ses desseins. Les Soboles prirent une grande autorité dans le pays, ils devinrent suspects à d'Épernon, qui résolut de détruire son ouvrage. Les Soboles formèrent un parti puissant pour se défendre : ils levèrent des troupes au nom du roi, disant que les droits que d'Épernon revendiquait sur eux passaient ceux d'un simple gouverneur, et qu'il ne s'efforçait de les détruire que pour usurper la puissance royale qu'ils défendaient. Les deux partis portèrent leurs plaintes au roi. Henri commença par défendre les hostilités, et se transporta sur les lieux pour juger le

[1] Mercure tom. Ier., pag. 283.

différent. A la vérité il désavoua les Soboles; mais il ne donna pas au gouverneur toute la satisfaction qu'il demandait, et le fier d'Épernon en conserva un vif ressentiment au fond du cœur.

Pendant ce voyage il fut présenté au roi une députation de jésuites, qui demandaient leur rappel. Henri, bien porté pour eux, leur fit accueil, et leur promit de s'en occuper; mais son conseil, et Rosny surtout, n'étaient pas aussi bien disposés. Ce dernier croyait apercevoir des dangers pour le roi dans leur retour. Henri pensait tout le contraire, et il disait à ceux qui voulaient le dissuader de les rétablir : *Ventre saint gris, me répondez-vous de ma personne?* Il ramena insensiblement le conseil à son avis, et rendit l'édit de leur rétablissement. Il y est dit que leurs supérieurs devront être nés Français; qu'ils ne pourront admettre parmi eux d'étrangers sans la permission du roi, et qu'enfin il y aurait toujours à la cour quelqu'un de leur société, en qualité de prédicateur, pour répondre de la conduite des particuliers. Cette mesure de défiance devint, par la nature même des choses, un des plus solides fondemens de leur crédit. Le roi leur donna la maison de la Flèche pour y établir un collége, et les fit rentrer en possession des biens qu'ils possédaient avant leur exil. Le parlement n'enregistra cet édit qu'avec bien des difficultés et après des remontrances. « Ne reprochons plus la ligue aux jésuites, répondait l'excellent prince, ils ont

été égarés comme bien d'autres par de fausses idées. Ils sont nés en France, et je ne veux pas entrer en ombrage contre mes naturels sujets. ».

Vers cette même époque fut rendu un édit contre les duels. Cette prétention à se faire justice par soi-même, reste de l'indépendance féodale, s'était perpétuée par les mœurs chevaleresques du moyen âge, qui tenaient presque à déshonneur de reconnaître d'autres justices que celle de l'épée. On compte que cette fureur, aussi insensée qu'elle est coupable sous un gouvernement bien ordonné, coûta dans une seule année quatre mille gentilshommes à la France. Leurs différens, par le nouvel édit, étaient renvoyés au tribunal des maréchaux de France, et la peine de mort était prononcée contre les duellistes. Mais, quelque rigoureuses que fussent ces dispositions, elles eurent peu d'effet. L'appréhension du déshonneur, qu'un préjugé invétéré attachait au refus de satisfactions par la voie des armes, prévalut sur la crainte des châtimens; et le roi, qui affectait trop de se dire gentilhomme, fut le premier à infirmer sa propre loi tantôt par des railleries piquantes, et tantôt par des saillies chevaleresques.

Henri perdit cette année Élisabeth, reine d'Angleterre, sa fidèle alliée : elle avait soixante-douze ans. On prétend qu'à cet âge elle aima un Irlandais jeune et bien fait, nommé *Clarincard*, et qu'elle aurait désiré qu'il l'occupât assez pour faire diversion au chagrin que lui causait le souvenir

toujours présent du comte d'Essex. En effet, les symptômes qui précédèrent immédiatement sa mort marquent autant les derniers élans d'une passion expirante que l'affaissement d'une personne qui finit. Elle était triste et taciturne, parlait souvent du comte d'Essex, et n'en parlait qu'avec larmes; mais aussi elle s'applaudissait de l'avoir puni, en regrettant amèrement de ce qu'il s'était mis dans le cas de le mériter. On remarqua qu'elle devint aigre et colère dans son domestique: elle soupirait profondément, restait les journées et les nuits entières assise sur des cousins; ne voulant rien voir, rien entendre, rien décider pour le présent, rien disposer pour l'avenir. Souvent il sortait du fond de sa poitrine des sons inarticulés, qui semblaient s'échapper malgré elle, entre lesquels on distinguait avec peine ces mots : *Je suis lasse, je veux mourir* [1]. Enfin elle s'éteignit, laissant un grand problème à résoudre, non sur ses talens politiques, car tout le monde convient que jamais femme, et peut-être jamais homme, ne régna plus glorieusement, mais sur ses mœurs, sur les qualités de son âme, sur le degré d'estime qu'on doit accorder aux vertus dont elle faisait parade. Sa mort fut d'autant plus sensible à Henri IV, qu'il ne pouvait avoir la même confiance en Jacques Ier. son successeur, et que cependant il avait besoin d'un roi d'Angleterre qui fût son ami, parce que plu-

[1] L'Étoile, Siri, tom. Ier., pag. 163. — Hume.

sieurs seigneurs anglais commençaient à être jaloux de la prospérité du royaume, et à aider les mécontens de France. Rosny, envoyé pour complimenter Jacques, avait des instructions pour l'engager à un traité de secours envers la Hollande. Il y réussit après beaucoup de longueurs et de difficultés. Mais, dès l'année suivante, une négociation contraire avec l'Espagne détruisit l'effet de ce traité, priva les Provinces-Unies de l'assistance de l'Angleterre, et contribua à la chute d'Ostende, qui résistait depuis trois ans à toutes les forces de l'Espagne.

1604.—La punition de Biron avait épouvanté les esprits turbulens, mais sans les corriger; il semble au contraire que le désir de la vengeance, se joignant à l'esprit de faction, rendit les intrigans plus actifs. Dispersés par la crainte, les domestiques et les confidens du maréchal s'étaient réfugiés, les uns à Milan et à Bruxelles, les autres dans les cours d'Espagne et de Savoie. Beaucoup de ses parens et de ses protégés erraient dans le Périgord, le Poitou et les provinces adjacentes, où ils semaient des murmures sur les impôts, sur le despotisme qu'ils prétendaient qu'affectait le roi, et sur ses projets de réforme, qu'ils faisaient regarder comme des innovations dangereuses; ils exhortaient la nation à se précautionner contre les desseins du gouvernement, et à armer pour défendre ses biens et sa liberté. D'un autre côté, le duc de Bouillon, qui n'avait osé revenir à la cour, parcourait l'Allemagne, et montrait en sa personne, aux religion-

naires déjà prévenus, un homme fidèle au calvinisme, dévoué dans tous les temps au roi, dont il avait partagé les travaux et les peines, et, pour sa récompense, disgracié, disait-il, ruiné, poursuivi, en haine d'une religion à laquelle l'ingrat monarque devait son sceptre et sa couronne. Enfin, il s'était glissé jusque dans les états d'Italie des émissaires qui décriaient Henri IV. A Venise, ils le représentaient comme un superstitieux tout dévoué au pape; à Rome, ils en faisaient un hypocrite, ennemi secret du catholicisme, qu'il ne professait que par force. Tous ces instrumens de haine et de vengeance, agissant de concert, ramassaient de tous côtés les exhalaisons propres à former des tempêtes; mais c'était surtout à la cour de France que les nuages les plus dangereux s'épaississaient.

On doit à la politique de la maison d'Autriche l'usage d'entretenir dans les royaumes étrangers des ambassadeurs sédentaires destinés à pénétrer le secret des cours où ils résident, et à devenir, quand il en est besoin, les entremetteurs des intrigues. Cette pratique rendit, pendant la ligue, l'Espagne maîtresse des grands et du peuple, et elle s'en était trop bien trouvée pour ne pas l'employer sous Henri IV, dont elle redoutait le courage et la sagacité. Elle établit donc auprès de lui un ambassadeur ordinaire, nommé don Balthazar de Zuniga, politique raffiné, trop propre à répondre aux vues du conseil de Philippe III.

Le plus grand nombre de ceux qui composaient alors la cour de France avaient vu l'Espagne y dominer; ils avaient été élevés ou s'étaient confirmés dans la persuasion que ce royaume était le plus riche du monde et le plus abondant en soldats et en bons capitaines, fécond surtout en hommes de génie propres au gouvernement. Zuniga profita de ces préventions favorables. Il se mit sur le ton d'un homme à ressources et à conseils : il prêtait de l'argent, il en donnait, promettait des pensions, et entrait dans les intérêts des familles. Par ce manége, l'ambassadeur d'Espagne se rendit si important que les ministres n'osaient le choquer. Il eut l'adresse de se faire rechercher en même temps par la reine et par la maîtresse, et de rendre des services au roi lui-même, malgré la répugnance que ce prince avait pour tout ce qui pouvait lui venir d'Espagne. Cette répugnance n'était pas mal fondée, puisqu'il éprouva dans ce temps une trahison tramée par les Espagnols et très-mortifiante pour un de ses ministres.

Henri avait trois ministres également dignes de sa confiance; Sully, l'homme du roi; Pierre Jeannin, sans ancêtres ni descendans, nommé à juste titre *l'enfant de ses vertus*; et Nicolas de Neuville, sieur de Villeroi, dont Henri IV disait: *Les affaires de mon royaume sont les affaires de M. de Villeroi*[1]. Ce fut le dernier qui eut le mal-

[1] Sully, tom. II, c. XXXIII, pag. 211. — L'Étoile.

lieur de trouver dans Nicolas L'Hoste, son filleul, un commis infidèle qui vendait à Zuniga le secret des dépêches. La connaissance de ce crime vint de Madrid. Il y avait dans cette ville un vieux ligueur, nommé *Razis*, qui, mal récompensé par ses anciens amis, cherchait à s'ouvrir, par quelque service important, le chemin de sa patrie : il se donna tant de mouvemens, qu'il découvrit le commerce de L'Hoste avec le ministre espagnol. Aussitôt il va trouver le sieur de Barault, ambassadeur de France, et lui dit que, si le roi veut le rappeler et lui donner une pension, il a un secret très-important à communiquer. Barault écrit en France; la réponse tarde; Razis, impatient, demande la raison d'un pareil délai; il apprend que la lettre est partie par la correspondance ordinaire, et qu'elle doit être tombée dans les bureaux de Villeroi: sans perdre un instant, Razis monte à cheval, et part pour la France.

Il était temps: L'Hoste avait dépêché un courrier; déjà on cherchait Razis dans Madrid; on le suit de poste en poste; mais il franchit la frontière, et arrive à Paris avant que L'Hoste puisse avoir nouvelle de son voyage. Razis va trouver Villeroi. Celui-ci, ajoutant foi difficilement à la trahison de son filleul, hésite de le faire arrêter. L'Hoste apprend alors que Razis et à Paris; il s'échappe et prend le chemin des Pays-Bas sous la conduite d'un courrier de l'ambassadeur d'Espagne; mais on le suit, et déjà on était près de l'at-

teindre, lorsque, voulant mettre la Marne entre lui et ceux qui le poursuivaient, il se jette dans un mauvais bateau, et périt avec son cheval. Son corps fut trouvé sur le bord de la rivière, meurtri et défiguré : et, comme l'ambassadeur d'Espagne avait grand intérêt à ne pas laisser prendre ce jeune homme, dont les aveux auraient pu découvrir ses manœuvres, il y a grande apparence qu'il avait donné ordre au guide, s'il ne pouvait le sauver, de le tuer : ainsi les traîtres ont également à craindre de ceux qu'ils offensent et de ceux qu'ils servent. Les courtisans ne manquèrent pas de blâmer la trop grande confiance de Villeroi ; mais Henri IV, sûr de sa fidélité, l'excusa, quoiqu'il se trouvât dans des circonstances à désirer plus que jamais des lumières sur ce qui se passait à la cour.

Sa complaisance l'engageait à y laisser des gens qui le payèrent mal de la première grâce qu'il leur avait faite. Quand Marie de Médicis vint en France, elle amena avec elle une fille de basse naissance, nommée *Léonora Galigaye*, qu'une dame de Florence, qui lui trouva de l'esprit, avait introduite auprès de la princesse. Elle fut, dans l'enfance, compagne des jeux de sa maîtresse; sa confidente dans un âge plus avancé. Quand on renvoya en Italie le cortége de Marie, Henri souffrit que Léonore demeurât. Ainsi la reine réunit sur elle seule les faveurs qu'elle aurait partagées entre les autres. Son crédit tenta un gentilhomme florentin, nommé *Concino* ou *Concini*. Né pauvre, ou rendu tel

par ses dissipations, il s'était jeté sur les galères qui transportaient Marie en France dans l'espérance d'y faire fortune. Il se montra à la cour avec succès. Concini, bel homme, galant et conteur agréable, s'insinua après de la favorite, qui, étant très-laide, fut flattée qu'un homme de ce mérite lui donnât la préférence sur tant d'autres auxquelles il aurait pu plaire. Elle l'écouta : ils se convinrent. Concini la demanda en mariage, et l'obtint. Aussitôt les gratifications de toute espèce tombèrent en abondance sur les nouveaux époux. La reine ne cessait de demander pour eux, jusqu'à importuner le roi.

Mais ce qui le chagrinait davantage, c'est que ce couple flatteur ne se servait de l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de la reine, que pour lui inspirer des préventions contre son époux, ou pour nourrir celles qu'elle avait déjà [1]. Nous apprenons, par les plaintes du roi, que Marie était peu complaisante, opiniâtre, grondeuse, contrariante, jalouse à l'excès de ses maîtresses, de ses enfans naturels, même de ceux qu'il avait eus avant de la connaître. « Elle n'aime, disait-il, que sa Léonore et son mari; elle ne demande que pour leur donner, ils la repaissent de rapports, m'entourent moi-même d'espions, et montrent des desseins qui excèdent infiniment leurs abjectes et viles extractions; ils sont tous livrés à l'Espagnol, et se ser-

[1] Sully, tom. II, c. XXXI et XXXIX, pag. 200 et suiv.

vent, pour ce commerce, de l'entremise des agens de Florence : à la fin, ces menées pourront être pernicieuses à l'état, et peut-être à ma propre personne. »

Ces funestes pressentimens jetaient du trouble dans l'âme du roi, et ses agitations étaient encore redoublées par la conduite inégale de sa maîtresse. « Ces deux esprits, dit Sully, ne pouvaient vivre l'un sans l'autre, ni compatir l'un avec l'autre. » A des jours calmes et sereins succédaient tout à coup, sans cause et sans sujet, des jours sombres et orageux. Aujourd'hui Henriette se livrait, avec tout l'emportement de la passion, au plaisir d'être aimée d'un grand monarque ; le lendemain, « elle voulait bien voir le roi, mais sans aucune privauté ni familiarité particulière. » Henri ne croyait pas à ces scrupules; au contraire, il croyait qu'elle en agissait ainsi *à cause de quelques nouvelles amours*. Il consentait que la marquise cessât de lui donner des marques de tendresse, pourvu qu'elle renonçât à toute galanterie; et il ne voulait pas qu'un cœur qu'il avait possédé seul se partageât entre plusieurs. « Tout ou rien », disait-il : *aut Cæsar, aut nihil.* « Si jamais, ajoutait-il en soupirant, si jamais je puis recouvrer le repos de mon esprit, je me désisterai pour toujours de toutes passions amoureuses [1]. »

Sully trouvait un moyen de tranquilliser le roi :

[1] Sully, tom. II, c. xxxv, pag. 219.

« C'était de faire passer à quatre ou cinq personnes la mer, et à quatre ou cinq autres les montagnes : » c'est-à-dire, de renvoyer l'ambassadeur d'Espagne à son maître avec quelques conseillers de la marquise, et de faire partir Concini et sa femme pour l'Italie [1]. Henri trouvait l'expédient bon, et chargea Sully de le faire goûter à la reine, pour ce qui regardait sa favorite. Il fut un instant qu'elle parut y consentir ; mais elle voulait que le premier sacrifice vînt du roi, et qu'il renonçât à sa maîtresse ; ensuite elle refusa absolument de se laisser priver de Concini et de sa femme ; et Henri n'osa passer outre : « car, disait-il, de me jeter sur les bras cinq ou six esprits italiens, d'ordinaire tous vindicatifs, ce serait pour me tourmenter de soupçons et de défiance de ma vie, pires que la mort même, et auxquels je ne pourrais m'empêcher d'entrer, toutes les fois que je la verrais faire la triste, la mélancolique ou la courroucée [2]. »

Le parti de renvoyer l'ambassadeur d'Espagne convenait d'autant mieux, que c'était lui qui fomentait secrètement les troubles dont la cour de France était intérieurement agitée. Zuniga avait découvert dans Henri beaucoup d'éloignement pour une réconciliation sincère avec la maison d'Autriche [2]. Persuadé que toutes les démarches du roi, l'ordre qu'il mettait dans ses finances, la discipline

[1] Sully, c. XXXI.

[2] *Mém. rec.*, tom. Ier., IIe. partie, pag. 292.

qu'il établissait dans ses troupes, les alliances qu'il méditait pour ses enfans, étaient autant d'acheminemens à quelque projet contre la puissance de son maître, il résolut de lui susciter assez d'embarras au dedans pour l'empêcher de songer au dehors. A force de présens et de promesses il gagna Concini et sa femme. Par leur canal, il fit entendre à la reine que la haine de son mari pour l'Espagne pouvait devenir préjudiciable à ses enfans. Ceux des Français, disait-il, qui sont attachés à la religion romaine regardent toujours le roi, mon maître, comme leur ressource et leur soutien; ils sentent que le roi catholique n'est haï par le roi de France que parce que celui-ci conserve toujours un penchant secret pour les huguenots, dont le mien se déclare hautement l'ennemi; si les peuples viennent à s'apercevoir qu'on donne dès l'enfance, aux jeunes princes des préventions contre le monarque le plus attaché à la religion catholique, on ne répond pas que, dans un moment de fermentation, la nation entière ne s'élève contre les fils du fauteur de l'hérésie, et ne se choisisse d'autres maîtres.

Marie, prise par l'endroit sensible, qui était l'intérêt de ses enfans, se laisse pénétrer de ces craintes, d'autant plus aisément qu'elle aimait et estimait les personnes qui lui inspiraient ces terreurs; de sorte que, dans toutes les affaires dont elle pouvait se mêler, elle ne se conduisait que par des principes opposés à ceux de son mari.

Henri ne trouvait pas plus de correspondance à ses sentimens dans sa maîtresse, que l'ambassadeur d'Espagne avait séduite aussi : ce fut le comte d'Auvergne qui forma cette liaison et l'entretint [1]. En sortant de la Bastille, il offrit au roi de continuer ses intelligences avec les Espagnols, et de lui révéler leurs secrets, offre qui ne marquait pas une probité délicate. Henri l'agréa néanmoins comme une représaille permise en politique. Le comte, que Sully nomme le *superfin*, fit plus, il trouva moyen de rendre le roi complice de ses liaisons avec les ennemis de l'état. Ce prince fut attaqué d'une maladie aiguë, qui jeta l'alarme dans la maison d'Entragues. Henriette se présenta à lui tout éplorée ; elle exagéra ses inquiétudes ; elle parut si vivement touchée de la crainte de tomber, elle et ses enfans, entre les mains de la reine, que le malade, pour avoir la tranquillité, lui permit de s'assurer une retraite à Cambrai, ville de la dépendance des Espagnols, et il donna au comte d'Auvergne une autorisation par écrit pour faire ce traité. Comme l'affaire traînait, le roi accorda une seconde autorisation, qu'il ne retira pas, non plus que la première, quand sa convalescence mit fin à la négociation.

Ainsi Zuniga se trouva établi dans cette famille à titre d'homme nécessaire. Cette qualité lui donna le droit d'entrer dans ses secrets ; d'en examiner les

[1] *Mém. rec.*, tom. Ier., IIe. partie, pag. 292.

prétentions, d'insinuer des conseils, de fournir des projets, et de les appuyer d'expédiens et de promesses : il s'ensuivit que les d'Entragues, se croyant puissamment protégés, cessèrent d'avoir pour le roi les égards même de bienséance. Le père affectait un air mécontent, et lui montrait un front sourcilleux quand il le rencontrait chez sa fille. Le comte d'Auvergne s'échappait en plaisanteries sur l'âge du monarque et ses galanteries. Enfin la marquise ouvrait sa maison indistinctement à tous les mécontens : à des Français, anciens partisans de Biron, sous prétexte qu'ils étaient amis ou alliés de sa maison ; à des Anglais, jaloux de la prospérité du roi, qui lui étaient, disait-elle, recommandés par les parens qu'elle avait en Angleterre ; à tous les Espagnols, dont elle faisait semblant d'aimer la langue, qu'elle essayait de bégayer : de manière que le roi, quand il allait chez elle, se trouvait investi d'ennemis.

Il était souvent question, entre ces personnes, de la promesse de mariage que Henri avait autrefois faite à sa maîtresse : on ne manquait pas d'en vanter la force, d'en exalter l'importance, comme d'un acte qu'aucun autre postérieur ne pouvait infirmer. La reine fut instruite du crédit qu'on voulait donner à cette pièce : elle en craignit les effets, et conjura le roi de la retirer [1]. Le monarque, mécontent d'ailleurs des procédés de toute cette famille, re-

[1] Sully, tom. Ier., liv. II, c. II, pag. 249.

demanda sa promesse : on en avait fait faire deux copies si semblables à l'original [1], qu'il était presque impossible de les distinguer, afin que, si le roi s'obstinait à l'exiger, on pût le satisfaire, en lui abandonnant l'une des deux copies et conservant l'original; mais cette ruse ne servit de rien. En vain la marquise et ses parens protestèrent, tantôt qu'ils l'avaient envoyée en Angleterre, tantôt qu'elle était déposée en Espagne et qu'ils n'en étaient plus les maîtres, Henri tint bon; et, quand on ne put plus se défendre, ce papier fut trouvé dans un coffre de fer, enterré au pied d'un arbre du parc de Marcoussi. Le 2 juillet, M. d'Entragues le remit au roi, et certifia que c'était l'original. La délivrance se fit en présence du comte de Soissons, du duc de Montpensier, du chancelier de Sillery, de la Guesle, Jeannin, de Gesvre et Villeroi, qui en dressèrent un acte.

Si Henri s'imagina que les projets de la maison d'Entragues, n'étant plus soutenus de cette pièce, tomberaient d'eux-mêmes, il se trompa. A l'ambition de cette famille se joignit le dépit d'avoir été outragée par l'enlèvement d'un titre qu'elle croyait propre à sauver son honneur [2]. C'en fut assez pour

[1] Antoine Chevillard, trésorier général de la gendarmerie, cousin germain de Marie Touchet, mère de la marquise de Verneuil, fut, pendant deux ans, dépositaire de cette promesse. Ce Chevillard était bisaïeul d'Amelot de la Houssaye, qui rapporte ce fait dans ses notes sur d'Ossat, tom. IV, pag. 208.

[2] *Mém. rec.*, partie IVe., pag. 192.

la déterminer à employer les dernières violences[1]; et le comte d'Entragues se montra sérieusement disposé à porter les choses à l'extrême.

Il n'est pas bien clair que jusqu'alors il ait été réellement fâché du commerce de sa fille aînée avec le roi : quelquefois, à la vérité, il avait fait le personnage de père irrité; mais on remarque que, dans ces occasions, il manqua souvent de la fermeté nécessaire à un père qui aurait voulu empêcher le crime. Sa connivence devient certaine quand on voit qu'il sut bien, lorsqu'il eut pris sa résolution, soustraire sa fille cadette aux agaceries du monarque; peu s'en fallut même qu'il ne la fît servir à venger cruellement son aînée.

Henri, étant quelquefois rebuté par les caprices de sa maîtresse, avait trouvé de la consolation auprès de sa jeune sœur, plus douce et plus complaisante. Il reconnut son attention par des présens magnifiques, lia avec elle un commerce de lettres,

[1] Cette conjuration, dont les preuves ont été supprimées, n'est qu'indiquée dans les écrivains. Siri seul fournit quelques détails; encore son récit est-il fort embarrassé. On ne sait, en le lisant, si la conjuration s'est formée après que la promesse a été retirée, ou auparavant; si l'original ne resta pas en la possession du comte d'Entragues jusqu'à sa prison. On ne voit pas non plus clairement quels étaient les conjurés et les moyens qu'ils comptaient employer, mais on est obligé de s'en rapporter à la narration de cet auteur, tout imparfaite qu'elle est, puisque les autres en parlent avec plus d'obscurité encore.

et montra le désir de l'attacher à la cour [1]. Le père vit de la passion dans ces empressemens; il resserra sa fille; le roi s'abstint de la voir en public; mais, soit qu'elle lui fût nécessaire pour l'agrément de la conversation, ou pour les lumières qu'il tirait d'elle sur les projets de ses parens, soit qu'il eût un goût de passage, dont ce prince était assez susceptible, il ne manquait aucune occasion de chercher à la joindre, jusqu'à se travestir et courir le jour et la nuit par des bois et des chemins détournés, sans presque aucune escorte; conduite qui pensa faire réussir le projet du comte d'Entragues.

Il ne tendait pas à moins que de mettre sur le trône, à la place du dauphin, le fils que la marquise avait eu du roi; mais une pareille entreprise ne pouvait réussir qu'au moyen d'une révolution presque générale dans le royaume, et cette révolution était impossible tant que le monarque serait en vie ou en liberté; c'est pourquoi le comte d'Entragues résolut de s'en saisir et de s'en défaire. Il profita des facilités que lui donnait l'imprudence du roi dans ses voyages au château de Verneuil; il s'embusqua dans la forêt avec quinze hommes déterminés qu'il distribua sur la route : la bonne fortune de Henri lui fit éviter les uns sans le savoir, et il se débarrassa des autres par sa vigueur et sa présence d'esprit [2].

[1] Bassompierre, tom. Ier, pag. 180 et suiv. — *Hist. des amours*, pag. 157.

[2] J'ai vu en 1744, sur la principale porte du château de Ver-

Ni l'une ni l'autre ne lui auraient cependant servi contre un piége qu'on lui fit tendre par la jeune d'Entragues, si elle-même n'eût trouvé moyen de le rendre inutile. Son père la força de donner au roi un rendez-vous dans un endroit champêtre et isolé, où elle promettait de l'attendre. Cédant à la violence, elle écrivit le billet; mais elle fit en même temps avertir le roi de l'embuscade, et il évita le danger le plus grand peut-être qu'il ait couru de sa vie.

Pendant ces tentatives, les conjurés, qui étaient en plus grand nombre qu'on ne pensait, restèrent en suspens, chacun dans le poste qu'il s'était choisi. Le duc d'Épernon faisait le malade à Metz, et s'apprêtait à joindre le duc de Bouillon, qui de-

neuil, actuellement détruite, une sculpture à demi-bosse, déjà bien effacée, formant un groupe de personnages à demi-hauteur d'homme. On remarquait Henri IV, monté sur un cheval vigoureux, attaqué par quatre hommes couvert, d'armures, mais sans armes offensives; il poussait vigoureusement son cheval, en foulait deux aux pieds, renversait le troisième d'un coup de botte, et frappait du sabre le quatrième qui voulait saisir la bride. Les accompagnemens du groupe marquaient que la scène s'était passée dans un bois; et on voyait dans le taillis des têtes de quelques autres qui accouraient au secours des premiers. On me dit pour lors que c'était une rencontre de voleurs; mais l'armure de ces hommes, le caractère passionné que le sculpteur leur avait donné, marquait plutôt des conjurés que des voleurs. Il est possible que le comte d'Entragues ait fait ériger ce monument pour perpétuer le souvenir d'une action dont il se glorifia en présence de Henri IV lui-même.

vait recevoir à Sedan la marquise de Verneuil et son fils [1]. Le marquis de Spinola, à la tête d'un corps de troupes espagnoles, avait ordre de les renforcer, et de pénétrer avec eux en Champagne. A l'autre bout du royaume, le connétable de Montmorenci se fortifiait en Languedoc, et comptait sur une diversion du duc de Savoie, en Provence, et du comte de Fuentes, en Bourgogne, où il devait venir par la Valteline et la Franche-Comté. La Guienne, le Dauphiné, le Poitou, remplis des émissaires du duc de Bellegarde, d'Humières, du maréchal de Montigny, et des seigneurs les plus accrédités dans ces provinces, n'attendaient que le moment de se déclarer pour la marquise et son fils. Mais les efforts les plus grands et les plus propres à ébranler la fidélité des peuples se faisaient en Auvergne et dans les pays adjacens, qui tenaient au centre du royaume. Le comte d'Auvergne y avait établi sa place d'armes, comme dans l'endroit où ses possessions, son nom, l'ancien attachement de la noblesse à la maison de Valois, dont il était le dernier rejeton, lui donnaient le plus grand crédit.

Le moyen qu'il prit pour y demeurer sans causer d'ombrage au roi fut de s'y faire reléguer. Pour cela, il se ménagea une querelle avec le comte de Soissons, et lui envoya un cartel. Soissons, indigné de ce que le comte affectait l'égalité entre lui

[1] D'Avrigny, tom. I[er]., pag. 65.

et un prince légitime, se plaignit au roi, qui, pour le contenter, exila Valois en Auvergne. Pendant qu'il disposait tout pour le moment auquel la captivité ou la mort du roi lui permettraient d'éclater, une de ses lettres aux correspondans qu'il avait à la cour fut interceptée. Henri n'y découvrit pas le fond du complot; mais il en vit assez pour sentir qu'il lui importait d'en savoir davantage: il envoya donc ordre au comte d'Auvergne de se rendre auprès de lui.

Ce commandement fut un coup de foudre qui brisa les ressorts de la faction, et réduisit les conjurés à une inaction pleine d'inquiétude. Le comte demanda d'abord un sauf-conduit, ensuite une absolution; et, quand elle fut arrivée, il refusa d'en faire usage. En vain plusieurs négociateurs furent envoyés pour l'exhorter à se confier à la bonté du roi: « On ne m'appelle, disait-il, que pour me faire porter la tête sur l'échafaud. » Son imagination frappée ne lui présentait que des prisons, des chaînes, la torture et d'autres objets sinistres: il frémisssait à la seule pensée qu'il pouvait être renfermé *dans ce grand monceau de pierres*; ainsi nommait-il la Bastille [1]. Pour éviter ce malheur, il prit le parti de renoncer à tous les lieux habités; il ne vivait plus que dans les forêts et les campagnes les plus solitaires. L'amour charmait quelquefois son ennui dans ces lieux sauva-

[1] Sully, tom. Ier., pag. 268. — Matthieu, pag. 60. — *Nouv. Sully*, tom. V, pag. 360. — *Notes*..

ges, mais sans calmer ses frayeurs. Il avait une maîtresse nommée madame de *Châteaugai*, femme d'un moyen âge, qui joignait la maturité du conseil à l'emportement de la passion : habile à monter à cheval et à manier les armes, elle ne craignait ni la fatigue ni les périls. Ils se donnaient des rendez-vous dans des chaumières écartées; sur toutes les avenues étaient placés des domestiques avec des corps de chasse, chargés de donner l'alarme à la vue de la première personne suspecte; et ils poussaient la précaution jusqu'à avoir des chiens pour suppléer à la négligence des sentinelles. Ces plaisirs passagers, mêlés de tant d'inquiétude, ne faisaient qu'une légère diversion aux peines du comte. « Enfin, écrivait Descures, un des agens que le roi avait envoyés à Valois, il porte sur son visage l'empreinte des remords et de la tristesse, n'a pas un sol pour vivre, et est environné de tous les maux et afflictions que souffrent des enfans maudits et bannis par leur père. »

Le laisser vivre en cet état, c'était peut-être une punition suffisante; mais il importait trop de savoir ses secrets, et on mit en œuvre tant de ruses pour le saisir, qu'enfin on réussit. Valois se laissa séduire, malgré sa maîtresse, par le plaisir de recevoir les respects de son régiment, qu'on fit passer exprès dans son voisinage. Il parut monté sur un cheval qui faisait dix lieues d'une haleine, se promettant bien de ne pas mettre pied à terre et de ne pas se laisser entourer. Le comman-

dant va au-devant de lui, suivi seulement de quatre domestiques; et, dans l'instant qu'il s'incline pour rendre le salut, deux de ces prétendus domestiques, qui étaient de vigoureux soldats, lui saisissent les bras, les deux autres le tirent de dessus son cheval, le régiment l'environne, et une escorte toute prête le mène à la Bastille. Aussitôt que le roi en reçut la nouvelle, il fit arrêter le comte d'Entragues, donna des gardes à la marquise de Verneuil, et des ordres pour instruire le procès des coupables.

Le public vit avec étonnement un prince si renommé par sa clémence livrer à la sévérité de la justice une femme l'objet de sa tendresse, dont il avait même des gages chéris; le père de sa maîtresse, et son frère le dernier des Valois que Charles IX, en mourant, avait recommandé à sa bonté. On n'attendait qu'une suite funeste de ces premiers éclats; mais ceux qui connaissent la cour ne virent, dans cette affectation de rigueur, que le procédé d'un amant piqué, qui voulait réduire une maîtresse altière, et ils n'en craignirent aucun événement sinistre.

Cependant les procédures commencèrent en septembre avec le plus grand appareil. Achille de Harlai, premier président, Etienne de Fleuri, et Philibert de Thorin, conseillers, furent nommés rapporteurs, et allèrent à la Bastille interroger le comte d'Auvergne. Il paraît que le grief sur lequel ils insistèrent davantage fut sa correspondance

avec l'Espagne. Le comte ne la nia pas; mais il soutint ne l'avoir entretenue que de l'aveu du roi : il apportait en preuve quelques avis qu'il avait fait passer à ce prince sur les desseins des Espagnols, découverts par ce moyen; il se justifiait aussi par des lettres d'autorisation dont il était muni. On lui demanda pourquoi donc il avait exigé des lettres d'abolition : *C'est par abondance de droit*, répondit-il. Sur l'objection qu'il aurait dû les faire entériner, il répondit que cette formalité aurait découvert aux Espagnols qu'il était lié avec eux du consentement du roi, découverte qui lui aurait ôté tout l'avantage qu'il tirait de ce commerce. Enfin, quand on lui remontra que, dans un homme qui avait tant de moyens de se justifier, le refus de venir quand il était mandé marquait une conscience chargée d'autres crimes, il répondit qu'il savait que son beau-père et sa sœur avaient juré sa perte : sa sœur, parce qu'il s'était toujours élevé contre sa mauvaise conduite; le beau-père, parce qu'il avait blâmé assez hautement sa connivence aux désordres de sa fille; que tous deux le haïssaient souverainement, et que jamais il ne se serait volontairement livré à des personnes dont le ressentiment pouvait armer la puissance royale contre ses jours. « Qu'on me montre, disait-il pour toute conclusion, qu'on me montre une seule ligne du traité qu'on me reproche avec l'Espagne, et je suis prêt à signer au bas ma condamnation [1]. »

[1] Il existait cependant, et même on voyait au bas la ratifica

Les réponses du comte d'Entragues ne facilitaient pas davantage le travail des juges. Il s'était fait un plan d'apologie dont il ne s'écarta jamais; apologie qui était plutôt une récrimination contre Henri IV qu'une justification. « On sait, dit-il, l'opprobre dont le roi a couvert ma famille. Quelque irrité que je fusse contre ma fille, je ne pouvais étouffer ma tendresse, et cette tendresse m'a toujours porté à chercher les moyens de la retirer du désordre. Survenait-il quelque indisposition, soit au roi, soit à elle, arrivait-il quelque brouillerie entre eux, je l'exhortais à profiter de l'occasion pour rompre le commerce qui la déshonorait. J'ai voulu la marier; j'ai voulu l'envoyer en Hollande auprès de la princesse d'Orange, notre parente; j'ai voulu l'établir en Angleterre; je me suis réduit à conseiller quelques voyages de dévotion, quelques pèlerinages, persuadé que l'absence détruirait insensiblement l'habitude; mais le roi s'y

tion d'Espagne. Le même Antoine-Eugène Chevillard, dont nous avons déjà parlé, qui avait été dépositaire de la promesse, avait aussi ce traité caché dans les basques de son pourpoint, quand il fut arrêté comme intime ami et confident du comte d'Auvergne. Chevillard, voyant qu'on ne l'avait pas fouillé, s'avisa de déchirer ce traité en petits morceaux, et de l'avaler avec ce qu'on lui servait à ses repas; de sorte qu'il ne resta aucune trace. (*Voy.* les *mém. d'Amelot de la Houssaye*, à l'article *Entragues*.) Apparemment que le comte d'Auvergne savait l'impossibilité de lui produire ce papier, quand il faisait un tel défi.

est toujours opposé. Enfin, il est tombé malade. Ma fille, à qui la reine marquait beaucoup d'aversion, s'est crue perdue; elle s'est imaginé que, si le roi venait à mourir, le moins qui pût lui arriver était d'être renfermée le reste de ses jours. Ses inquiétudes, ses alarmes, ses agitations, ses craintes étaient extrêmes. Je ne trouvais d'autre moyen, pour la calmer, que de lui ménager une retraite hors de France; j'en parlai à l'ambassadeur d'Espagne, qui me promit, de la part de son maître, qu'en cas d'événement ma fille serait reçue dans Cambrai. La convalescence du roi a rendu cet arrangement inutile; il l'a su; il ne m'en a pas fait de reproches, et jamais sans doute il ne m'en aurait parlé sans un autre événement qui n'est pas moins affligeant pour un père. » D'Entragues parla ensuite de la passion du roi pour sa fille cadette, des excès auxquels il s'était laissé emporter depuis quelques mois, de ses travestissemens, de ses courses de nuit et de jour, et surtout de ses lettres, qu'on pouvait encore voir entre les mains de sa fille : « Mais s'apercevant, ajouta le comte, qu'il ne peut tromper ma vigilance, et se flattant qu'il réussira mieux auprès d'elle quand il l'aura privée de mes conseils, il cherche à se défaire de moi par l'imputation de faux crimes, ne pouvant s'en débarrasser autrement. »

Quelques questions que fissent les juges au comte d'Entagues sur ses correspondances dans le royaume et au dehors, sur leur but, sur ses desseins

particuliers contre la personne même du roi, ils n'en purent rien tirer. Ils n'en obtinrent pas davantage de la marquise de Verneuil : à toutes leurs interrogations elle répondit qu'elle ne se souvenait pas, qu'elle ne savait rien, que le roi était instruit; et, quand ils voulaient la presser, elle leur faisait entendre par des réticences mystérieuses qu'il y avait entre le monarque et elle des secrets qu'il ne leur convenait pas d'approfondir.

Au commencement de la procédure, Henri se montra disposé à ne rien relâcher de la sévérité des lois; mais cette résolution coûtait à son cœur.; et, dans un moment d'attendrissement, il ne put s'empêcher de faire connaître à l'épouse du comte d'Auvergne que ni son mari, ni le comte d'Entragues n'avaient rien à craindre pour leur vie. Cependant il laissa un libre cours à la justice, et on en vint à la confrontation.

1605. — Instruits apparemment par l'exemple de Biron, qui n'avait laissé valider les accusations intentées contre lui qu'en ne récusant pas à temps les témoins et les complices qu'on lui opposa, le comte d'Entragues, la marquise de Verneuil et le comte d'Auvergne, donnèrent l'un contre l'autre des récusations aussi adroites que les plus habiles criminalistes auraient pu les imaginer. « Vous me détestez, disait d'Auvergne à d'Entragues, parce que j'ai blâmé les désordres de ma sœur et votre connivence indigne d'un père. Quant à ma sœur, on sait qu'elle a dit publiquement qu'elle ne souhai-

tait que *grâce pour vous, justice pour elle et un échafaud pour moi.* » Loin de nier qu'il eût une violente aversion pour Valois, le comte d'Entragues s'en glorifiait, et apportait cette raison, qu'au lieu de plaindre sa sœur et de chercher à cacher sa honte, il avait toujours été le premier à en publier les circonstances aggravantes et fausses, et à la noircir davantage en lui prêtant des intrigues amoureuses avec nombre de jeunes seigneurs. Enfin, Henriette entrait en fureur devant ses juges, au seul nom de son frère; elle l'accusait de mensonges et de calomnies outrageantes : c'était, disait-elle, un mauvais cœur, un caractère noir, un mauvais esprit, capable non-seulement de trahison, mais de poison, d'assassinats et généralement des plus grands crimes. Ces reproches marquaient tant de passion, qu'il devenait impossible aux juges de faire usage de la déposition de la marquise.

Il faut cependant qu'à travers ces subterfuges ils aient trouvé des preuves suffisantes, puisqu'ils portèrent leur arrêt le 1er. février. Les comtes d'Entragues et d'Auvergne, et un intrigant anglais nommé Morgan, furent condamnés à avoir la tête tranchée en place de Grève, et la marquise de Verneuil à être renfermée le reste de ses jours [1]. C'était sans doute à cette dernière épreuve que le roi attendait sa dédaigneuse maîtresse. Pendant le cours de la procédure, il avait souvent marqué son

[1] Sully, tom. II, pag. 333.

impatience de ce qu'elle ne faisait aucune démarche pour l'apaiser. « Croyez-vous, disait-il à Sully, qu'elle s'humilie et demande grâce ? — Oui, répondit le ministre, si elle croit que vous n'avez plus de tendresse pour elle; mais si elle s'aperçoit que vous l'aimez encore, et que vous ne faites tous ces éclats que pour l'amener à vos volontés, elle est assez fière pour ne jamais plier. » En effet, Henriette désavoua des paroles de soumission que le commandant du guet, par qui elle était gardée, porta au roi comme de sa part : elle ne voulait pas, disait-elle, qu'il lui fût reproché d'avoir baisé la main qui l'enchaînait. Mais quand elle vit l'arrêt prononcé, que son père, son frère et leur confident étaient près de porter leur tête sur l'échafaud, sans doute elle fit jouer les ressorts qu'elle savait être tout-puissans sur le cœur du monarque, puisque non-seulement il suspendit l'exécution, mais qu'il changea même toutes les dispositions du jugement.

Cependant il ne fit grâce aux chefs qu'après s'être mis en sûreté par le châtiment de quelques complices subalternes, qui, en cette occasion, comme en presque toutes les autres, payèrent pour les grands coupables. Le roi se transporta lui-même dans le Quercy, le Limousin et le Périgord. Il envoya Sully dans le Poitou et les provinces adjacentes. L'un et l'autre furent suivis d'une chambre de justice, dont les opérations intimidèrent plus de gens qu'elles n'en punirent. Henri annula

ensuite, par lettres patentes, tous les actes faits contre la marquise, et abolit la mémoire de son délit, quel qu'il fût : il lui épargna même l'humiliation de paraître devant le parlement pour l'enregistrement; il réhabilita aussi les comtes d'Auvergne et d'Entragues, et leva la confiscation de leurs biens, qui avait été prononcée. Mais l'Anglais Morgan fut banni pour toujours; d'Entragues fut exilé à Malesherbes, et Valois condamné à rester à la Bastille, *pour mater son indomptable malice.* Quant aux seigneurs de la cour, tels qu'Épernon, Montmorenci; Bellegarde et autres, on ne voit pas qu'ils aient essuyé la moindre disgrâce à cette occasion. Peut-être Henri se contenta-t-il de les tenir en respect, en leur faisant voir qu'il savait leurs menées, et qu'il pouvait s'en garantir; peut-être aussi n'entrèrent-ils que faiblement dans le complot; il peut être arrivé que le comte d'Auvergne, connaissant leurs dispositions, ait présumé d'eux plus qu'ils ne lui avaient fait espérer, et que l'édifice de cette conjuration, tel que nous l'avons crayonné d'après Vittorio Siri, ait été moins fondé sur des engagemens ratifiés que sur des propos vagues et des promesses générales des mécontens [1].

Si on en croit le même auteur, la vie du roi fut réellement en danger. Il rapporte que, la première fois que Henri revit le comte d'Entragues après la

[1] *Mercure*, tom. Iᵉʳ.



conclusion de cette affaire, il lui dit : « Est-il vrai que vous avez eu dessein de me tuer, comme on l'a publié? — Oui, sire, répondit hardiment le comte, et jamais cette pensée ne me sortira de l'esprit tant que votre majesté m'ôtera l'honneur en la personne de ma fille. » Henri IV, dans cette occasion, oublia qu'il était souverain et menacé; il se souvint seulement qu'il avait le premier offensé son sujet, et il eut assez d'empire sur lui-même pour ne pas punir un audacieux qui le bravait [1]. Soit raison, soit indifférence ou lassitude des caprices de la marquise de Verneuil, il cessa insensiblement de la voir comme sa maîtresse, et s'attacha à Jacqueline de Beuil, qu'il fit comtesse de Moret, et dont le commerce ne lui causa pas les mêmes chagrins.

Pendant qu'il était tourmenté par ces agitations domestiques, on portait dans sa cour même une autre atteinte à sa tranquillité. Sully, le principal de ses ministres et le confident de ses secrets, ne pouvait jouir de tant de crédit auprès de son maître sans devenir l'objet de la malignité des envieux de sa faveur; ils formèrent une espèce de ligue pour le perdre. Il y entrait, comme il s'exprime lui-même, *des grands, des marjolets, des brelandiers de cour, des bigots espagnolisés, des bâtards, des maîtresses et des financiers* [2]. Ils avaient

[1] *Mém. rec.*, tom. Ier., pag. 300. — *Nouv. Sully*, t. VI, pag. 29.
[2] Sully, tom. II.

tous leur rôle marqué, et ils s'en acquittaient avec un concert qui pensa les faire réussir. Les grands et les ministres ne parlaient presque jamais au roi sans lui représenter le danger de laisser tant de puissance entre les mains d'un seul homme. En effet, Sully avait l'artillerie, les finances, et la plus grande influence sur le détail du royaume. Les ambassades et les gouvernemens étaient presque tous remplis par ses créatures : d'ailleurs, ajoutaient les *dévots*, soufflés par les Espagnols, on connaît son attachement au calvinisme ; et, que peuvent penser les princes catholiques, et surtout le pape, en voyant votre majesté donner toute sa confiance à un ministre imbu de pareils principes ? Les maîtresses et les gens attachés à elles, fâchés de l'économie de Sully, disaient qu'ils ne concevaient pas comment le roi pouvait se servir d'un homme qui faisait profession d'aversion ouverte contre toutes les personnes que son maître aimait, et qui, en haine de la tendresse de Henri pour elles, leur refusait tout, ou ne leur donnait qu'avec les marques de la plus grande répugnance. Enfin, les financiers criaient que c'en était fait du crédit du roi ; qu'à force de réductions et de retranchemens sur leurs profits, les travailleurs se rebuteraient, et que cette partie d'administration était à la veille de tomber dans une confusion aussi funeste à l'état qu'au monarque.

Mais les plus dangereux de ces ennemis étaient ceux qui, loin de blâmer Sully et d'inspirer des

craintes à son sujet, le comblaient d'éloges, et élevaient jusqu'aux cieux son zèle, ses talens et surtout ses succès. Ils en disaient tant, qu'il était impossible que le roi n'en conclût qu'on regardait Sully, à son exclusion, comme ordonnant tout, dirigeant tout, et étant la cause unique de l'état florissant où se trouvait le royaume. Par ce moyen, la jalousie se glissa dans le cœur du monarque; il prêta l'oreille indistinctement aux satires et aux louanges, également envénimé par les unes et les autres. Les écrits pleins d'éloges insidieux ou de critiques amères, qu'on faisait tomber sous sa main, étaient lus, et pour ainsi dire savourés. Les réflexions qu'ils faisaient naître lui donnaient de l'humeur, et il commença à traiter son ministre avec une froideur qui ne lui était pas ordinaire. Sully, qui s'en aperçut, certain de son innocence, agissait comme s'il n'y prenait pas garde. Le roi, piqué de cette sécurité, qu'il attribuait à indifférence, redoubla de froideur. Le ministre se fâcha à son tour d'être comme disgracié sans sujet, et prit la résolution de ne faire aucune démarche pour finir cette brouillerie, déterminé à tout événement.

Il n'aurait pas été avantageux à Sully, et il aurait bien réjoui ses ennemis, si le roi, dont le caractère franc et le bon cœur souffraient de cette dissimulation, n'eût pris le parti de rompre enfin la glace, et de s'expliquer. Il partait pour la chasse, agité par les doutes que toutes ces insinua-

tions élevaient dans son esprit. Sully, qui était venu lui faire sa cour, le quittait : « Où allez-vous? » lui dit le roi, qui ne cherchait qu'à entamer la conversation. « A Paris, sire, lui répondit-il, pour les affaires dont votre majesté me parla il y a deux jours. Eh bien! allez, lui dit-il; c'est bien fait. Je vous recommande toujours mes affaires, et que vous m'aimiez bien. » Ensuite il l'embrassa et le laissa aller. Mais à peine Sully avait fait quelques pas, que Henri le rappela. « N'avez-vous rien à me dire? » lui demanda-t-il. « Non, pour le présent, » répondit Sully. « Aussi ai-je bien moi à vous, » repartit le roi : en même temps il le prend par la main, et le mène, à la vue de toute sa cour, dans une allée du jardin.

Dès le premier moment de la conversation, il ne fut plus question ni de soupçons ni de réserve. Le monarque nomma au ministre ceux qui avaient travaillé contre lui, lui découvrit les manœuvres qu'ils avaient employés, et lui montra les mémoires par lesquels on s'était efforcé de le surprendre, et en lut les endroits les plus frappans, moins pour entendre la justification de Sully que pour se justifier lui-même d'y avoir donné quelque créance, vu la manière adroite dont la calomnie était tournée; enfin le roi entremêla cette conversation de tant de regrets de s'être laissé prévenir, de tant de promesses d'une confiance et d'une amitié inaltérables, que le duc, emporté par sa reconnaissance, voulut se jeter à ses pieds pour le remercier. Plus

prompt que Sully, Henri le prend dans ses bras : « Relevez-vous, dit-il, ceux qui vous regardent vont croire que je vous pardonne. » Il l'embrassa avec un geste plein d'affection; et rentrant dans le cercle des courtisans qui les examina avec curiosité : « Messieurs, leur dit-il, je veux vous dire à tous que j'aime Rosny plus que jamais, et qu'entre lui et moi c'est à la mort et à la vie. »

Cet attaques sourdes de l'envie, de la malice et de la fausseté, qui semblaient vouloir se disputer le cœur franc et loyal de Henri IV, lui faisaient quelquefois regretter les temps où il n'avait à combattre que des ennemis découverts. « Mais, lui disait Sully, il faut que les grands rois se résolvent à être marteaux ou enclumes, partant jamais ne doivent-ils faire état d'un bien profond repos [1]. »

Cette remontrance devenait surtout nécessaire en certains momens de découragement, dans lesquels le ministre voyait le monarque disposé plutôt à souffrir l'indépendance de quelques mécontens qu'à se donner la peine de les soumettre. Alors Sully faisait, pour ainsi dire, honte à son maître de son inaction : « Pendant, lui disait-il, que vous avez tant de raisons de punir les auteurs de vos chagrins, et tant de moyens d'y réussir : une forte armée prête à marcher, sept millions d'or dans la Bastille pour la payer, les arsenaux, les magasins pleins d'habits, de harnais, de pou-

[1] Sully, tom. II, pag. 77.

dre, de boulets, de provisions de toute espèce, deux cents pièces de canon, tous ingrédiens et drogues, ajoutait-il, propres à médeciner les plus fâcheuses maladies de l'état, pour donner terreur à autrui, assurance et contentement à vous-même. » A la fin Henri résolut d'essayer de ce remède contre les malintentionnés, et de commencer par le duc de Bouillon.

1606. — On a vu qu'après la mort de Biron il s'était réfugié en Allemagne; il parcourait les cours des souverains qui composent le corps germanique, et y faisait le personnage d'un homme persécuté, tant à cause de sa religion qu'à cause de sa souveraineté de Sedan, dont le roi, disait-il, était envieux. De tous ces endroits il adressait au monarque offensé des lettres de recommandation, des apologies, des protestations de fidélité et d'obéissance; mais en même temps il entretenait correspondance avec les mécontens de la cour de France et des provinces. Il les exhortait à ne se pas désunir, à ne se point rebuter des mauvais succès passés. « Le moment viendra, écrivait-il, où le roi sera forcé de plier; il n'est pas si puissant qu'on pense; et la preuve, c'est qu'avec toute sa mauvaise volonté, il n'ose user de violence contre moi. » Ces propos entretenaient des espérances parmi ceux qui désiraient du changement; de sorte que, malgré l'exemple donné en la personne de Biron, malgré le danger que venait de courir la maison d'Entragues, l'esprit de rébellion se

soutenait toujours. Henri résolut d'abattre la colonne à laquelle s'attachaient tous les artisans des troubles et les gens avides de nouveauté; il manda au duc de Bouillon, retiré à Sedan, de venir se justifier, et lui envoya les passe-ports et les sûretés nécessaires, Bouillon demanda du temps; le roi menaça, arma, se mit en campagne, et marcha vers Sedan. La crainte alors mit au jour un parti qui s'était formé et augmenté sous les yeux du roi, sans presque qu'il s'en aperçût. La faction espagnole, qu'on appelait *Catholique*, afin de lui donner un air légitime, parut ouvertement d'accord avec les calvinistes, pour empêcher le monarque d'ôter toute ressource à l'indépendance. Ils furent secondés par les ministres qui appréhendaient que la guerre ne rendît Sully trop puissant, et par la reine-mère, qui voulait se faire un mérite de ses dispositions pacifiques : de sorte que le roi se trouva tourmenté de représentations et de prières. Elles se faisaient sous les murs de Sedan, où le duc se tenait toujours, déterminé, disait-il publiquement, à s'ensevelir sous les ruines de sa principauté. Mais dans le particulier, loin de montrer une disposition si désespérée, il faisait entendre au roi qu'il ne demandait pas mieux que de se soumettre, pourvu qu'on ménageât son honneur. Henri aurait pu lui imposer la loi, et l'obliger de se rendre à discrétion, sauf à lui faire grâce ensuite; mais, n'étant pas soutenu par la fermeté de Sully, qu'on eut soin d'écarter du monarque pen-

dant cette expédition, il consentit à faire un traité avec son sujet. Les conditions n'en furent pas dûres : il rendit au duc ses bonnes grâces, et ne se réserva que le droit de mettre dans Sedan une garnison française, afin d'empêcher Bouillon d'abuser de sa souveraineté, qu'on lui laissa.

1607-1608. — Les années 1607 et 1608 furent les plus heureuses de la vie de Henri IV. Il voyait le royaume fleurir sous son gouvernement, et les armées bien entretenues en imposaient à ceux qui auraient voulu remuer au dedans, et mettaient les frontières à l'abri des incursions ennemies; les colonies se fortifiaient, le commerce s'étendait à l'aide des manufactures, l'agriculture était favorisée; enfin, Henri jouissait du plaisir si flatteur pour un bon prince, de pouvoir soulager ses sujets, quand des incendies, des grêles, des inondations, ou d'autres fléaux les rendaient malheureux [1]. Il pourvoyait aussi à leur sûreté domestique; chacun commençait à pouvoir vivre tranquillement dans ses foyers, sans craindre les brigands titrés qui auparavant infestaient les provinces. Pendant les guerres civiles, beaucoup de gentilshommes s'étaient bâti, dans le plus épais des forêts, sur des rochers escarpés ou dans des lieux marécageux et inaccessibles, des espèces de forteresses à titre d'asiles. Après la paix beaucoup de soldats, devenus inutiles, s'y retirèrent; et de là, tantôt avoués par

[1] Sully, tom. II, pag. 78. — Merc., tom. Ier.

les propriétaires, avec lesquels ils partageaient le pillage, tantôt à leur insu, ils rançonnaient les villages voisins, et maltraitaient les voyageurs. Le roi envoya des troupes qui rasèrent ou démantelèrent ces petits châteaux, devenus l'effroi des citoyens pacifiques. Le laboureur put alors jouir sans crainte du fruit de ses travaux, et le marchand fréquenter sans danger les chemins qui conduisaient aux lieux où l'appelaient les besoins de son commerce.

L'Espagne ne voyait pas d'un œil tranquille ce profond repos dont jouissait la France; elle le regardait comme l'état d'un homme blessé, qui reprend ses forces pour les exercer de nouveau contre son rival : il lui était donc important de retarder cette espèce de convalescence. Les moyens qu'elle employait étaient des entreprises sourdes tantôt contre une partie du royaume, tantôt contre une autre. L'ambassadeur d'Espagne corrompit quelques gentilshommes provençaux, qui promirent de livrer Marseille : ils furent découverts; et le secrétaire de l'ambassade se trouva si chargé par les complices, qu'il ne put échapper à une conviction juridique. Henri dédaigna de le punir lui-même, ou de demander qu'il fût puni. Il se vengea des Espagnols d'une manière plus sensible pour eux, par la considération qu'il acquit à leur préjudice chez les puissances étrangères. Il leur enleva en effet l'honneur de réconcilier les Vénitiens avec le pape, et les força eux-mêmes à recevoir sa média-

tion dans la longue trêve qu'ils conclurent avec les Provinces-Unies.

Le sénat de Venise, déjà coupable aux regards des souverains pontifes, pour diverses dispositions sur lesquelles Clément VIII avait prudemment fermé les yeux, venait, pendant la dernière vacance du saint siége, de défendre l'aliénation des biens laïques en faveur des ecclésiastiques. Il avait de plus fait arrêter un chanoine et un abbé, prévenus tous deux de crimes énormes, et avait commis la connaissance de leurs délits à la justice séculière. Le nouveau pape, Paul V (Camille Borghèse) demanda la révocation des deux ordonnances; et, sur le refus du sénat, qui prétendit n'avoir agi qu'en vertu du droit qu'il tenait de Dieu même de faire des lois, surtout pour les laïques et pour leur protection, le pontife excommunia le sénat et le doge, et mit la seigneurie en interdit. Le sénat, à son tour, défendit la publication du monitoire du pape, et bannit du territoire de la république les capucins, les théatins et les jésuites, les seuls ecclésiastiques qui fermèrent leurs églises. Une controverse animée, sur l'étendue et les bornes des deux autorités, sur la distinction des délits civils et des délits religieux, sur la nature de l'interdit qui frappe à la fois innocens et coupables, s'établit d'abord entre le pape et la seigneurie. Les cardinaux Baronius et Bellarmin d'une part, et Fra Paolo Sarpi de l'autre, furent ceux qui s'y distinguèrent le plus. Bientôt on eut recours à

d'autres armes ; et à cette guerre de plume succédèrent des préparatifs militaires. Le pape cependant, qui eut quelque appréhension de s'être trop avancé, désira trouver quelque moyen de sauver sa dignité. Le duc de Savoie, le roi d'Espagne et Henri IV s'offrirent à l'envi pour médiateurs. Le dernier seul fut agréé. Il envoya le cardinal de Joyeuse à Venise et à Rome, et après trois mois de négociations, ayant obtenu de chaque parti de se relâcher dans ses prétentions, il rétablit la paix aux conditions suivantes : que les édits de la seigneurie seraient maintenus dans leur force, mais que les deux prévenus seraient remis entre les mains du roi ; que les religieux bannis seraient rétablis, mais que les jésuites ne participeraient point à cette faveur jusqu'à nouvel ordre ; et qu'enfin le pape n'accorderait point d'absolution qui lui supposerait le droit qui lui était contesté ; mais que, sur la demande du roi et non des Vénitiens, le cardinal de Joyeuse, au nom du pontife, déclarerait les censures révoquées, ce qui eut lieu le 21 avril 1607.

1609. — Les efforts du roi pour la pacification de la Hollande éprouvèrent plus de longueurs et de contrariétés, et l'on n'y put même parvenir entièrement. L'archiduc Albert, frère d'Ernest, auquel il avait succédé dans le gouvernement des Pays-Bas, en 1595, et qui les avait depuis reçus en dot lors de son mariage avec l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, en 1599, avait fait faire des propositions d'accommodement dès l'année 1606. L'an-

née suivante on convint d'une trêve de huit mois pour faciliter les négociations. Mais la seule forme du traité de trêve occupa toute l'année, et épuisa tellement tout le temps stipulé pour cette même trêve, qu'il fallut la prolonger plusieurs fois pour entamer l'affaire principale. Afin d'en hâter la conclusion, la France et l'Angleterre, dont l'intérêt commun était, ou de prolonger la division, ou d'obtenir aux Hollandais des conditions avantageuses qui procurassent un égal affaiblissement à l'Espagne, se lièrent avec eux par une triple alliance dont le but fut, ou de leur obtenir une paix honorable, ou de poursuivre une guerre vigoureuse. Mais les préjugés réciproques et les intrigues du stathouder Maurice, fils de Guillaume I, qui redoutait une paix dont l'effet immédiat serait de lui enlever une partie de son influence, firent qu'après huit nouveaux mois de travaux les plénipotentiaires se séparèrent sans avoir pu convenir de rien. L'Angleterre et la France persistèrent néanmoins à offrir encore leur médiation. Henri surtout prit cette affaire à cœur. Il s'en fit même un point d'honneur, et à force de prières et même de menaces il obtint enfin une trêve de douze ans, qui fut proclamée le 14 avril 1609, et par laquelle les Provinces-Unies furent reconnues pour provinces libres et indépendantes. Après un tel témoignage de bienveillance, Henri s'attendait à obtenir aisément des Hollandais, qu'ils accorderaient à leurs sujets catholiques le libre exercice de

leur religion; mais l'esprit d'intolérance, cette maladie du siècle, qui fermentait chez les protestans aussi-bien que chez les catholiques, les rendit également sourds à la voix de la justice et à celle de la reconnaissance.

Les malheureux Maures, expulsés de l'Espagne par Philippe III, tournèrent aussi leurs regards vers Henri. C'était une industrieuse population de douze cent mille âmes, qui, catholiques à l'extérieur, conservaient secrètement les dogmes et les pratiques de leurs ancêtres. Le conseil d'Espagne, auquel ils furent représentés comme machinateurs de projets sinistres, ne leur laissa que l'option de l'exil ou de la mort. Ils offrirent à la France de venir peupler les landes de Bordeaux et de les défricher. Ils ne demandaient que la liberté de conscience. Henri, occupé alors de graves intérêts de politique extérieure, et redoutant d'ailleurs de donner lieu à des imputations d'indifférence sur l'article de la religion, ne put ou n'osa pas accueillir leurs propositions; et ces infortunés, repoussés également et de leur sol natal où ils passaient pour sectateurs de Mahomet, et des rivages de l'Afrique, où ils étaient réputés déserteurs de sa loi, périrent presque tous victimes de tous les genres de misère.

Ces rivages inhospitaliers renommés encore par les pirateries de leurs habitans, reçurent alors un échec, juste châtiment de leurs brigandages. Leurs vaisseaux, en tenant bloqué le détroit de Gibral-

tar, inquiétaient des flottes entières. Des armateurs de Saint-Malo, qui se trouvaient dans la Méditerranée et qui souffraient de leurs excès, conçurent le hardi projet de détruire d'un seul coup la majeure partie de leur marine, qui se trouvait réunie, dans la rade de Tunis, sous la protection du fort de la Goulette. En plein midi, Beaulieu, leur chef, soutenu de huit galions espagnols, qui secondèrent sa généreuse entreprise, pénètre dans le havre avec audace ; le vent ou l'artillerie du fort empêche ses vaisseaux d'approcher suffisamment; alors avec quarante hommes seulement il se jette dans une chaloupe, brave le feu du château, aborde le vaisseau amiral amarré contre les quais, le brûle, en incendie successivement trente-cinq autres, et regagne les siens après ce périlleux exploit.

Le caractère loyal et généreux de Henri, solidement établi alors en Europe, faisait rechercher son alliance ou sa protection. Aussi vit-on le duc de Savoie, Charles Emmanuel, ce prince si clairvoyant, attaché jusqu'alors par intérêt à l'Espagne, commencer à reconnaître que la France pouvait lui être utile, et désirer son alliance[1]. Les princes allemands, dont la maison d'Autriche alarmait l'indépendance, et les habitans de la Valteline, opprimés par le comte de Fuentes, réclamaient tous le secours de la France ; tous étaient aidés, défendus, protégés, et les bons offices du

[1] Sully, tom. II, liv. III, ch. xv ; p. 37.

roi s'étendaient au dehors comme au dedans. « Cependant, disait Henri, avec amertume, à Sully, ceux que j'ai comblés des plus grands bienfaits, ceux à qui j'ai réparti plus d'honneurs, sont assez audacieux que de dire que cette paix dont je jouis me fait négliger mes affaires, mépriser les entreprises glorieuses et honorables; que j'aime trop les plaisirs, auxquels j'emploie l'argent que je devrais leur donner en gratifications, comme ils méritent; que j'aime trop les bâtimens et les riches ouvrages, la chasse, les chiens et les chevaux, les cartes, les dés et tous les jeux; les dames, les délices, l'amour, les festins, les assemblées, comédies, bals, courses de bagues, où on me voit paraître avec ma barbe grise, et être aussi vain et content d'avoir reçu une bague de quelque belle dame que dans ma jeunesse.

» Je ne nierai pas, avoue-t-il, qu'il n'y ait quelque chose de vrai dans ces reproches; mais on devrait me pardonner ces divertissemens, qui n'apportent aucun dommage à mes peuples, par forme de compensation de tant d'amertumes que j'ai goûtées, et des peines que j'ai eues jusqu'à cinquante ans. Est-il étonnant, d'ailleurs, qu'élevé dans la licence des camps j'aie contracté des vices? Les faiblesses sont l'apanage de l'humanité: la religion n'ordonne pas de ne point avoir de défauts, mais de ne pas s'en laisser dominer, et c'est à quoi je me suis étudié, ne pouvant faire mieux. Vous savez, ajoute-t-il en continuant d'adresser la pa-

role à son confident, que, touchant mes maîtresses, qui sont la passion que tout le monde a cru la plus puissante sur moi, je les ai rabaissées dans l'occasion, et que je vous ai hautement préféré à elles.

» Je le ferai toujours, conclut-il avec une espèce de transport; et je quitterai plutôt maîtresse, amour, chasse, bâtimens, festins, plaisirs, que de perdre la moindre occasion d'acquérir honneur et gloire, dont la principale, après mon devoir envers Dieu, ma femme et mes enfans, mes fidèles serviteurs et mes peuples, que j'aime comme mes enfans, est de me faire tenir pour prince loyal, de foi et de parole, et faire action, sur la fin de mes jours, qui les couronne de gloire et d'honneur. »

Voilà Henri IV peint par lui-même avec cette noble franchise qui faisait le fond de son caractère, et cette inépuisable tendresse pour ses peuples, qui doit nous rendre sa mémoire si chère et si respectable. Il parlait selon ses désirs, lorsqu'il se promettait désormais un empire absolu sur ses passions; mais il était destiné à donner encore à l'univers le spectacle d'une faiblesse qui eut des suites plus funestes que les autres.

L'écueil de ses bons desseins fut Henriette Charlotte de Montmorenci, fille du connétable, jeune beauté dont les écrivains du temps vantent les charmes avec une espèce d'enthousiasme. Elle fut présentée à la cour par Diane, duchesse d'An-

goulême, sa tante, qui la prit sous sa conduite [1]. Dès le premier moment, elle fixa l'attention des jeunes seigneurs qui pouvaient aspirer à sa main, et on s'aperçut que ses appas naissans n'échappaient pas à l'œil curieux du roi. Entre ceux qui briguaient l'alliance du connétable, Bassompierre, jeune homme recommandable par l'esprit et la figure, d'une naissance et d'un mérite à posséder les premières charges de la couronne, obtint du père la préférence [2]. Il travailla à plaire à la jeune Montmorenci; et ce fut à l'occasion de ses progrès auprès d'elle que le roi laissa échapper le secret de sa passion [3]. La crainte de laisser tomber l'objet de sa tendresse sous la puissance d'un mari clairvoyant

[1] *Mém. rec.*, tom. II, p. 79. — Bassompierre, tom. Ier., pag. 215.

[2] *Merc.*, tom. Ier. — Bentivoglio, tom. Ier.

[3] Le roi le tira un jour à part, et lui dit : *Bassompierre, je te veux parler en ami; je suis devenu non-seulement amoureux, mais fou et outré de mademoiselle de Montmorenci. Si tu l'épouses et qu'elle t'aime, je te haïrai; si elle m'aimait, tu me haïrais : il vaut mieux que cela ne soit point la cause de notre mésintelligence.* Bassompierre, à qui ce mariage était très-avantageux, ne paraissait pas alarmé des poursuites que le monarque lui faisait apercevoir; mais le roi le pressa si fort, lui promit tant de le dédommager, que Bassompierre se désista. Henri soulagé l'embrassa tendrement, et *pleura* de satisfaction, tant les passions rendent petits les plus grands hommes. (Voyez *Mém. de Bassompierre*, tom. Ier., pag. 217.)

lui fit éloigner Bassompierre, et proposer le prince de Condé.

Ce mariage était avantageux à la jeune Montmorenci : Condé n'avait que vingt-deux ans ; il était premier prince du sang, par conséquent héritier présomptif de la couronne, si les enfans du roi, tous deux en bas âge, venaient à manquer. Son éducation fut très-soignée ; il parlait latin, italien, espagnol, et était plus instruit de la littérature et plus versé dans les hautes sciences que les princes n'ont coutume de l'être. Bentivoglio, nonce à Bruxelles, qui l'avait connu et cultivé, rapporte qu'il avait les traits du visage saillans, qu'il était petit et maigre, trop blond ; vif, dit-il comme sont les Français, plein d'esprit, donnant facilement sa confiance, parlant agréablement et beaucoup, et par là facile à pénétrer.

Les attentions galantes du roi étaient si remarquables, que le prince hésita à s'engager, et fit dire à Henri, par le président de Thou, son tuteur, qu'il ne se sentait pas de goût pour ce mariage. Le roi sentit le motif de sa répugnance, le fit venir, et lui dit, en présence du duc de Bouillon : « Vous pouvez l'épouser sans aucun soupçon sur mon compte. » Sur cette parole Condé conclut, et se maria.

Après les fêtes de noces, qui furent brillantes et pompeuses, les présens de toute espèce abondèrent dans la maison de Condé ; de sorte que tant de générosité devint suspecte à l'époux. Il com-

mença par éloigner, sans affectation, sa femme de la cour. Le roi s'aperçut de la précaution : il en marqua quelque peine, mais sans faire plus mauvais visage au mari. Il tâcha au contraire de le gagner par de nouveaux bienfaits. Cette ruse tourna contre lui-même. Les confidens du prince, qu'apparemment le monarque n'avait pas eu soin de gagner, empoisonnèrent ces dons, et firent voir à Condé, dans les libéralités du roi, un dessein de séduction à laquelle sa jeune épouse ne résisterait peut-être pas toujours. Henri lui-même donna lieu à ces imputations, par les imprudences qui lui échappèrent. Non content de montrer trop de chagrin de son absence de la cour, il se travestit plusieurs fois, et entreprit des courses nocturnes pour se procurer le plaisir de rester seulement quelques momens avec elle. Ces indiscrétions confirmèrent le prince dans la résolution de ne plus mener sa femme à la cour, et même de l'éloigner des endroits que le roi fréquentait. Alors non-seulement les présens cessèrent, mais encore on ôta au prince des revenus dont le retranchement ne fit que l'aigrir davantage : il se permit des plaintes et des murmures ; le roi y répondit par des menaces. Le duc de Sully fut chargé d'aller signifier à Condé l'ordre de faire cesser les propos malins et calomnieux qu'occasionaient les craintes jalouses qu'il marquait, et de les faire cesser en ramenant sa femme à la cour, où il trouverait toute sorte de sûreté.

Sully, le moins propre des hommes à adoucir ce qu'un pareil commandement avait d'amer, intimida si fort le prince, en lui montrant le danger de pousser à bout la colère du roi, et en mêlant dans ses discours des menaces indirectes d'exil ou de prison, qu'au lieu de plier, Condé résolut de se sauver et d'emmener sa femme avec lui. Il avait pris d'avance la précaution de se retirer dans son château de Verteuil, sur la frontière de Picardie. Il en partit, le 29 novembre, deux heures avant le jour; la princesse et une de ses demoiselles étaient en croupe chacune derrière un domestique. Deux gentilshommes faisaient toute l'escorte. Ils forcèrent la marche, et le même jour, de bonne heure, ils arrivèrent à Landrecies, première place des Espagnols dans les Pays-Bas. Ces provinces étaient alors gouvernées par l'archiduc Albert, qui avait épousé l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa cousine. Ces deux époux, aussi unis par leurs vertus que par les liens du mariage et du sang, retraçaient dans leur cour la gravité des mœurs antiques[1]. Les assemblées, qui étaient très-fréquentes, les bals même et les plaisirs qui ont coutume d'être accompagnés du tumulte, se ressentaient du goût des maîtres pour la règle et la bienséance. On y connaissait la galanterie, mais sans pétulance; la gaîté du sexe s'y déployait sans contrainte, parce qu'elle n'avait à craindre ni entre-

[1] Bentivoglio, tom. Ier.

prises alarmantes, ni interprétations malignes. Tout enfin s'y passait dans l'ordre: les hommes s'occupaient des affaires; les femmes, à l'exemple de l'archiduchesse, travaillaient de l'aiguille et réglaient leurs maisons. Albert et son épouse mettaient leur bonheur à faire celui des peuples confiés à leurs soins, et à entretenir autour d'eux la paix, source de tous les biens : aussi ne craignaient-ils rien tant que de la voir troublée par des inquiétudes que la guerre entraîne; et c'est par là que Henri IV se flatta de les contraindre à rendre la princesse de Condé, quand il sut qu'elle était dans leurs états.

Sully raconte assez plaisamment la manière dont cette nouvelle fut reçue à la cour : il représente le roi quittant assez brusquement le jeu, se promenant à grands pas, frappant du pied, laissant échapper des exclamations de dépit, pendant que les courtisans, affectant un air de tristesse, détournaient la tête pour sourire, et que, dans l'appartement de la reine, on laissait ouvertement éclater la joie que causait cet événement; mais le plus curieux de la scène se passa au conseil que le roi fit assembler, quoique la nuit fût déjà avancée. Villeroi, premier opinant, conclut à députer au prince de Condé quelque personne grave qui lui fît sentir l'inconvénient de sa démarche, et qui l'engageât par honneur à revenir avec sa femme. Cet avis annonçait des lenteurs et de l'incertitude; il ne fut pas adopté. « Le vôtre ? dit le roi en se tour-

nant vers Sully. « Cette affaire, répondit-il, est trop importante pour opiner sur-le-champ. On vient de me tirer du lit, et mes conceptions ne sont pas encore bien éveillées. — Dites toujours, reprit le roi, que faut-il faire? » Sully rêva un moment et dit : « Rien. — Comment! rien. — Rien, sire; et, quand les Espagnols verront que vous ne vous souciez ni du prince ni de sa femme, ils les abandonneront d'eux-mêmes [1]. » Henri reste pensif un instant, secoue la tête, et se tourne vers Jeannin. Celui-ci, ayant eu le temps de connaître ce qui convenait au roi, conseille d'envoyer après les fugitifs, de les ramener de gré ou de force, de les demander à l'archiduc, s'ils sont déjà sur ses terres, et en cas de refus de lui déclarer la guerre. Cet avis, conforme à la vivacité de Henri, prévalut, et il fut décidé que Praslin, capitaine des gardes, partirait sur-le-champ, et irait signifier à l'archiduc l'intention du roi, et le conseil finit. Sully, en sortant, lui dit d'un air entre sérieux et badin : « Je savais bien, sire, que, ne me donnant pas le loisir d'y penser, je ne dirais rien qui vaille; mais dans deux jours je vous aurais donné un bon conseil. »

Praslin partit, muni d'ordres aux gouverneurs des places et aux commandans des troupes de lui prêter main-forte. Il aurait pu, dit-on, enlever le prince, parce que l'archiduc, dans l'intention de

[1]. Sully, tom. I[er]., liv. III, chap. XXXV, pag. 342.

garder des ménagemens avec le roi, pria Condé de chercher un asile ailleurs ; il fut obligé de repasser le long de la frontière de France, où il y avait beaucoup de troupes, pour gagner l'Allemagne; et on soupçonna Praslin de n'avoir pas voulu user de tout son pouvoir dans une cause odieuse. Quant à la princesse, elle était en sûreté. Condé, pour ne point exposer ses hôtes, avait résolu de l'emmener avec lui; mais l'archiduchesse, jugeant qu'elle pécherait contre la bienséance, en souffrant qu'une jeune personne s'exposât aux risques d'une pareille course, promit au mari de la garder, et la retira à Bruxelles. Henri, n'ayant pas réussi dans cette première tentative, résolut d'employer la ruse et la force, s'il le fallait, pour faire revenir la princesse en France; et il ne se trouva que trop d'âmes basses et de vils adulateurs qui servirent sa passion, et qui l'augmentèrent peut-être par les conseils et les espérances qu'ils lui donnèrent.

Il parut que dans le commencement la jeune princesse fut moins flattée de l'amour du roi que des agrémens qui en étaient une suite, tels que des présens sans nombre, tous plus précieux les uns que les autres, des fêtes dont elle était l'héroïne, des préférences distinguées, des louanges, des respects, des hommages qui approchaient de l'adoration [1]. Quand les ombrages de son mari

[1] *Mémoires rec.*, tom. II, pag. 113.— Bentivoglio, tom. Ier.

l'eurent retirée de la cour et privée de ses plaisirs, elle regretta celui qui les faisait naître sous ses pas; et aux regrets succéda une inclination qui lui donna de l'éloignement pour son époux. L'archiduchesse, en parlant d'elle, disait: « C'est un caractère angélique, dans lequel il n'y a à reprendre que sa passion pour le roi, qui est son sortilége. »

Mais ce sortilége n'avait rien de surnaturel; la magie consistait dans les conseils des femmes qui l'environnaient à Bruxelles, et qui étaient toutes gagnées. Elles faisaient parvenir entre ses mains les lettres du roi, lui dictaient les réponses, enflammaient son imagination, et persuadaient facilement à une femme de seize ans, accoutumée au style des romans, d'employer des termes de tendresse, des allusions amoureuses, qu'elle pouvait ne regarder que comme des jeux d'esprit, mais qui redoublaient la passion du roi, parce qu'il les regardait comme les expressions d'un cœur tout à lui. La plus adroite et la plus ardente de ces femmes était l'épouse de Brulart de Puysieux, comte de Berny, fils du chancelier et ambassadeur de France à Bruxelles. Le roi envoya, pour la seconder, le frère de la belle Gabrielle, Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, qu'il chargea de ne rien ménager, de tout risquer, et qui en conséquence crut pouvoir tout se permettre, afin de procurer à son maître la satisfaction qu'il désirait. On commença, comme dans toutes les affaires, par la négocia-

tion. Le roi trouva bon que le prince revînt à Bruxelles, où il arriva le 23 décembre. Depuis ce moment, les propositions qui furent faites n'offrent qu'inconséquences et contradictions, parce que, dit Siri, on parlait toujours du prince et très-peu de la princesse, qui était pourtant le sujet principal de ces mouvemens.

1610. — Les intérêts étaient fort compliqués à la cour de Bruxelles. Le conseil d'Espagne n'avait pas toujours les mêmes vues que l'archiduc. Celui-ci désirait l'accommodement, tant par haine pour les tracasseries que par la crainte de voir tomber sur lui tout le poids de la colère du roi. Les Espagnols, au contraire, fondaient sur ces brouilleries l'espérance de rallumer la guerre civile en France : ils ne voulaient pas que le prince se prêtât à aucun accommodement; ils l'exhortaient, au contraire, à se déclarer ouvertement contre le second mariage du roi et contre la légitimité de ses enfans, parce que le divorce, disaient-ils, avait été prononcé sur de faux exposés, et ils promettaient d'appuyer ses droits de toutes leurs forces. Dans l'appréhension que Condé ne se laissât aller aux sollicitations de la France, et qu'il n'y retournât, Dom Iñigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris, lui faisait dire qu'il n'y aurait jamais de sûreté pour lui, et l'avertissait de se défier des espions et des émissaires corrompus dont il prétendait savoir certainement que le prince était environné. Spinola, l'homme de l'Es-

pagne à Bruxelles, entrant dans ses vues, affectait les plus grandes attentions pour des hôtes si précieux ; et, sous prétexte de veiller à ce qu'il ne leur fût fait aucune violence, il prenait toutes les précautions nécessaires afin qu'ils ne pussent s'échapper. On soupçonna qu'à la politique Spinola joignait un intérêt plus puissant, savoir, un goût vif pour la princesse. Elle s'en aperçut elle-même; et dans la suite, racontant cette aventure, elle disait naïvement : « Mon étoile me destinait à être aimée par des vieux. »

Quant aux propositions des agens du roi auprès du prince, elles décelaient leur embarras : ils l'exhortaient à revenir en France avec sa femme; il y consentait, mais il demandait de vivre éloigné de la cour, et qu'on lui donnât une place de sûreté. Les négociateurs répondaient que ce serait une précaution déshonorante pour le roi, et que, si le prince craignait quelque chose, il pourrait, après avoir ramené son épouse, aller faire une promenade de dix-huit mois ou deux ans en Italie. Si vous l'aimez mieux, lui disait-on, il est possible de rompre votre mariage, et le roi se chargera d'en poursuivre à Rome la dissolution. Le prince ne s'y refusait pas; mais il voulait, en attendant, rester maître de sa femme. D'Estrées répondait qu'il fallait qu'elle fût hors de la puissance de son mari, afin de donner un consentement libre aux procédures. On faisait semblant d'appréhender que la jeune épouse n'éprouvât

quelques mauvais traitemens de la part d'un mari ombrageux, et on la faisait redemander à l'archiduc par le connétable, son père; ou bien, madame d'Angoulême, sa tante, qu'on savait être une complaisante du roi, offrait de venir demeurer auprès d'elle à Bruxelles, pour la préserver des attentats de la jalousie.

Les pourparlers n'avançaient pas les affaires, et le mois de février s'écoulait sans que rien se terminât. D'Estrées prit alors la résolution de trancher le nœud des difficultés par l'enlèvement. Il raconte lui-même qu'il entretenait des espions auprès de la femme et du mari, qu'il était instruit de leurs dispositions, et que ces lumières lui servaient à fomenter leur désunion [1]. Le but d'obliger un roi peut-il ennoblir un pareil manége? Il connaissait aussi les lieux où le prince passait son temps, et les momens où la princesse était libre. D'Estrées s'assura de son consentement, aisé à obtenir d'une jeune personne entourée de gens consommés dans l'art de la séduction. Il forma le plan de son entreprise, qui était infaillible, et l'envoya au roi. Ce prince, dévoré par le désir de se satisfaire, comptait tous les momens; et, quand il jugea que l'exécution ne pouvait plus éprouver d'obstacles, il dit à la reine : « Tel jour, à telle heure, vous verrez ici la princesse de Condé. » La reine fait sur-le-champ avertir l'ambassadeur

[1] *Mém. rec.*, p. 113.

d'Espagne. Celui-ci dépêche un courrier qui fait tant de diligence, qu'il précède l'heure fixée pour l'enlèvement. Condé demande des gardes; l'archiduc lui en donne : ils s'emparent avec fracas des avenues du palais d'Orange; toute la ville est en rumeur. D'Estrées s'aperçoit bien qu'il est découvert, et se détermine à faire du moins bonne contenance. Il demande audience, quoiqu'il fût déjà nuit, se plaint hautement des bruits injurieux qu'on répand contre son maître, et demande que les gardes soient levées. Albert répond tranquillement qu'il y a une entreprise formée; qu'il en est sûr; qu'il croit bien que le roi n'y a aucune part; que sans doute c'est l'ouvrage de quelques Français trop zélés qui ont cru par là obliger leur maître : mais que, pour obvier à ces inconvéniens, dès le lendemain, il donnera à la princesse un asile dans le palais, auprès de l'archiduchesse son épouse.

Cette résolution fut un coup de foudre pour d'Estrées; elle anéantissait ses projets et ses espérances : il se replia en cent manières pour tâcher d'obtenir un délai. La princesse, par son avis, fit la malade : en même temps elle demanda un bal à Spinola, qui s'excusa sur les circonstances avec un sourire ironique. Enfin, dès le lendemain, comme l'avait promis l'archiduc, elle coucha au palais. Alors d'Estrées ne ménagea plus rien : il fit signifier par un notaire à Condé un ordre du roi, qui lui enjoignait de revenir en France, sous peine

d'être déclaré criminel de lèse-majesté. Le prince ne s'épouvanta pas; il répondit respectueusement à la sommation, mais il fit à d'Estrées des reproches vifs sur le rôle qu'il jouait dans cette affaire. « Tout ce que j'ai fait, répliqua le courtisan, a été pour obéir aux ordres du roi mon maître, que je dois exécuter, justes ou injustes. » Cette morale le consola sans doute du mauvais succès de son entreprise.

Quand elle eut échoué, toute négociation cessa. Aux démarches pacifiques succédèrent des menaces de guerre. Henri mit ses troupes en mouvement, et montra à l'Espagne étonnée l'armement le plus formidable qui eût jamais menacé sa puissance. Ce fut alors, dit-on, qu'il conçut le dessein de former de toute l'Europe une république pacifique, par le moyen d'un conseil composé des députés de tous les souverains. Ce conseil aurait eu à sa disposition une armée formée des contingens de ces princes, toujours prête à marcher contre ceux d'entre eux qui voudraient rompre l'équilibre; projet ridicule, vanté par quelques écrivains, mais qu'on ne doit regarder que comme un délire politique, qui n'a jamais pu être enfanté par une tête aussi saine que celle de Henri IV.

Quelque part que pussent avoir en ce moment sur les résolutions du roi, et sa passion pour la jeune princesse, et la honte qui rejaillissait sur lui des défiances du prince de Condé et des mesures de l'archiduc, il ne faut pas croire, avec les

compilateurs d'anecdotes galantes, avides de recueillir tous les bruits que la légèreté, la politique, la malice et la haine faisaient circuler à l'envi, que ce furent ces motifs qui déterminèrent Henri à la guerre, et à rompre avec l'Espagne et la maison d'Autriche. La preuve qu'il y était disposé de longue main, c'est qu'il était prêt, et que ses armemens étaient formidables. Cet incident contribua tout au plus à l'affermir dans ses résolutions, à les hâter; et à joindre des causes personnelles de rupture à celles dont la politique s'était déjà fait un titre pour se déclarer. Les véritables causes de la guerre étaient dans un ressentiment profond des anciennes injures faites à la France, dans les désastres et les troubles que la maison d'Autriche avait cumulés sur ce royaume, depuis les temps de François Ier. et de Charles-Quint; et dans l'espoir d'en prévenir le retour, en profitant de toutes les circonstances pour abaisser et circonscrire cette puissance. L'occasion attendue pour éclater s'était présentée en Allemagne dès l'année précédente, et le retour du printemps était l'époque fixée d'avance, au commencement des hostilités.

Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, mort sans enfans, avait laissé sa riche succession à disputer entre six prétendans. C'étaient : 1°. la maison albertine ou électorale de Saxe, fondée sur des expectatives anciennes, confirmée par l'empereur Frédéric III; 2°. la maison ducale, ou ernestine, aux droits de Sibylle de Clèves, épouse

du malheureux électeur dépouillé par Charles-Quint, lequel lui avait aussi reconnu un pareil droit d'expectative; 3°. l'électeur de Brandebourg, comme époux d'Anne de Prusse, fille de la sœur aînée du défunt; 4°. Philippe-Louis, duc de Neubourg, époux de sa seconde sœur et fils de ce Wolfgang, duc de Neubourg, mort à son arrivée en France en 1558; 5°. Jean-Casimir, duc de Deux-Ponts-Clebourg, neveu de Philippe-Louis par son père et encore par sa mère, troisième sœur de Guillaume; 6°. enfin Charles d'Autriche, marquis de Surtgau, cousin germain de l'empereur et époux de la quatrième. L'empereur, juge naturel des contestans, évoqua la cause à son tribunal, et, en attendant l'issue du jugement, il ordonna le séquestre entre les mains de l'archiduc Léopold, son cousin, évêque de Passau. L'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg se refusèrent à reconnaître pour juge un prince qu'ils accusaient de vouloir s'approprier lui-même cet héritage, et ils excitèrent les états protestans d'Allemagne à se prononcer en leur faveur. Réunis à Hall, ils y conclurent la fameuse *union évangélique*, et réclamèrent l'accession du roi de France, qui en avait été sous main le premier mobile, et qui ne manqua pas d'y adhérer. Henri montra la même bonne volonté aux petits souverains d'Italie et surtout aux Grisons, qui, huguenots et souverains de la Valteline, dont les habitans étaient catholiques, se voyaient inquiétés par le comte de

Fuentes, sous mille prétextes différens, nés de cette cause. Celui-ci les tenait en bride par la construction de divers forts qu'il avait fait élever dans les montagnes, tant pour dominer le pays que pour assurer la communication du Milanais et du Tirol, c'est-à-dire, des possessions des deux branches de la maison d'Autriche; enfin Henri promit aussi d'aider le duc de Savoie, qui, jaloux des apanages que la sœur de sa femme avait portés en dot à l'archiduc Albert, convoitait le Milanais comme un héritage justement dû à son épouse. De tous ces côtés, Henri ne se déclara qu'auxiliaire, mais il se proposait de se porter lui-même avec sa grande armée sur la frontière de Flandre, et d'attaquer cette province en personne, si on ne lui donnait pas la satisfaction qu'il demandait.

L'Espagne sentit que, si la guerre s'entamait, elle ne pourrait la soutenir sans perte : c'est pourquoi Philippe aurait voulu la prévenir. Il fit proposer le mariage de l'infante sa fille avec le dauphin, tous deux du même âge. Le roi refusa d'entrer en pourparler à cet égard, et son refus donna lieu de publier que ce n'était ni l'intérêt de ses alliés, ni celui de son royaume, qui l'engageait à rompre la paix; mais sa seule passion, et que la princesse de Condé était une nouvelle Hélène qui allait embraser l'Europe. Cette opinion se répandit en France avec tout l'odieux dont on put la charger. On y ajouta que le roi voulait détrôner

le pape et mettre un huguenot à sa place : imputations puériles, calomnies ridicules et irréfléchies, mais qui font impression sur le peuple. On remarqua qu'il n'avait plus la même ardeur pour la guerre, et que les enrôlemens devenaient difficiles : on se permettait, dans les conversations, sur la rupture de la paix, des réflexions qui montraient que les motifs auxiliaires n'étaient ni inconnus ni approuvés. Les étrangers pensaient à ce sujet comme la plupart des Français. La fuite du prince de Condé, qui, ne se croyant pas en sûreté à Bruxelles, se sauva à Milan, redoubla les préventions.

Quels cris d'étonnement dans toute l'Europe, quand on vit le plus proche parent du roi, le premier prince du sang, obligé de se cacher, de fuir, de chercher un asile chez les étrangers, parce qu'il ne voulait pas livrer sa femme! Les amis de Henri en étaient consternés; ses ministres ne le justifiaient qu'avec une espèce de honte. Lui-même ne parlait de la princesse, du prince et de son dépit contre les Espagnols, qu'en termes ambigus, qui marquaient son embarras : il devenait rêveur, furieux, impatient; il n'aspirait qu'au moment d'être à la tête de son armée, se flattant sans doute que le fracas des armes ferait diversion aux idées noires dont il était fatigué; car ce fut alors qu'il eut toutes ces inquiétudes, toutes ces alarmes intérieures, dont on a fait depuis des pressentimens et des prédictions. Comme il comptait que son

expédition serait longue et pourrait le distraire des soins de son royaume, il voulait laisser sa femme régente; et, afin de lui donner plus d'autorité, il résolut, sur ses instances, de la faire couronner : mais ce couronnement était un vrai tourment pour lui. Quelquefois il en hâtait les apprêts avec la plus grande diligence; quelquefois il était piqué de l'empressement de la reine, et suspendait les préparatifs. Enfin, dans ses paroles comme dans ses actions, on voyait les symptômes d'une agitation inquiète, qui surprenait autant que la tranquillité des Espagnols.

Il paraît en effet singulier que, se voyant menacés par des forces si considérables, ils ne prissent aucune mesure pour résister ; c'est ce qui fait dire à Sully qu'au défaut d'une défense légitime, « ils étaient disposés à se sauver par trahisons, perfidie, meurtres, empoisonnemens et assassinats. » Mornay pensait de même. Mais, sans recourir à des conjectures déshonorantes, on explique peut-être leur inaction, quand on se rappelle qu'ils croyaient avoir à leur disposition un moyen sûr et prompt de faire tomber les armes de la main du roi, lorsqu'ils seraient pressés; savoir, de lui rendre le prince et la princesse de Condé.

Pendant que les ennemis étrangers affectaient cette sécurité, les Français attachés au roi se laissaient troubler par des événemens ordinaires, qu'ils transformaient en pronostics effrayans. On répandait aussi des horoscopes, des prédictions,

des bruits de conspirations et d'attentats; tous si mal fondés, que le roi rebuté ne voulait plus en entendre parler. A son exemple, les ministres, Sully lui-même, si intéressé à la conservation de son maître, n'en faisaient aucun cas, et regardaient ces avertissemens et ces délations comme plus capables d'inquiéter que de servir [1].

Mais ce qu'ils auraient dû tous ne pas négliger, c'était ce qui se passait à la cour. Il y régnait une indiscrétion effrénée. Les mécontens, trouvant à mordre sur les motifs de la guerre qu'on allait commencer, n'épargnaient pas le monarque. La reine, toujours ulcérée des infidélités de son époux, se soulageait par des plaintes assez publiques qui enhardissaient la médisance et la calomnie. Les confidens de cette princesse, entre autres Concini et sa femme, se permettaient des railleries sur les galanteries du roi, peu séantes à son âge, et des murmures de ce qu'il prostituait à d'autres une tendresse que la reine méritait si bien. Enfin, des prédicateurs indiscrets osaient l'apostropher en face en des termes que le seul respect pour le lieu où ils parlaient aurait dû leur interdire. Henri était instruit des attaques sourdes qu'on donnait à sa réputation et à sa tranquillité. Quelquefois il méditait d'en punir les auteurs; mais il revenait bien-

[1] Sully; *ibid.* — Matthieu, pag. 38. — Le Grain, t. VII, pag. 432. — L'Etoile. — Mercure. — Nicolas Pasquier, vol. II, pag. 1053.

tôt à sa bonté ordinaire, et se contentait de dire : « Quand je n'y serai plus on verra ce que je vaux. »

Ces mécontentemens ne l'empêchèrent pas de permettre le couronnement de la reine; il se fit à Saint-Denis le 13 mai. Il échappa à ce prince, pendant la cérémonie, une réflexion morale et chrétienne, que l'histoire ne doit point omettre. Voyant la grande affluence de personnes de tout état et de toute condition : « Ceci, dit-il, me fait souvenir du jour du jugement, et on serait bien étonné si le juge se présentait [1]. » Il fut très-gai toute la journée; mais, en entrant dans Paris, ses soucis recommencèrent. Le lendemain, 14 mai, jour funeste, Henri s'occupa toute la matinée des affaires de la guerre. Il avait envoyé demander à l'archiduc le passage par la Flandre, pour pénétrer en Allemagne; et, comptant sur un refus, il s'apprêtait à l'obtenir par la force. On remarqua qu'en sortant de son cabinet il se promena longtemps dans les Tuileries avec la marquise de Verneuil, qu'il ne voyait plus que rarement. Il lui promit de faire un état brillant à son fils. Son dessein, dit-on, était de lui donner tout ce qu'il possédait avant que d'être roi; et, pour lui montrer qu'il ne lui restait plus aucun ressentiment des choses passées, il voulait tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, et lui donner le commandement de la cavalerie légère; mais ces projets étaient souvent

[1] Matthieu, pag. 41.

entrecoupés de sombres rêveries, de pensées mélancoliques, qui lui arrachaient malgré lui des élans de tristesse. En vain ses courtisans tâchaient de redonner quelque vigueur à cette âme flétrie : « Mes amis, leur répétait-il, comme s'ils eussent tous été conjurés contre lui, je mourrai l'un de ces jours; et, quand vous m'aurez perdu, vous connaîtrez ce que je valais, et la différence qu'il y a de moi à un autre homme. » Inutilement s'efforçaient-ils encore de le rappeler à la joie, en lui remettant sous les yeux les avantages dont il jouissait : bonne santé, royaume florissant, amour de ses sujets, belle femme, beaux enfans. « Que vous faut-il de plus, lui disaient-ils? Qu'avez-vous à désirer? — Ah ! mes amis, répondait-il en soupirant, il faut quitter cela. »

Pendant le dîner, il s'entretint de projets utiles à son royaume, de la satisfaction de se trouver à la tête de ses troupes, du plaisir qu'il avait de ce que cette guerre ne coûterait rien à ses peuples, et de ce qu'il sacrifierait tout au plus ses épargnes [1]. En quittant la table, il se promena à grands pas; d'un air irrésolu demanda son carrosse, y monta, y fit monter avec lui les ducs d'Épernon, de Rauquelaure, Montbazon, Lavardin et La Force. Quand on lui demanda où il voulait aller : *Tirez-moi d'ici*, dit-il d'un ton chagrin; puis il commanda qu'on

[1] Mathieu, pag. 810. — L'Etoile. — *Mém. de Condé*, tom. VI, pag. 19.

le menât à l'Arsenal, où il voulait converser avec Sully. Les rues étaient embarrassées par les apprêts qu'on faisait pour l'entrée solennelle de la reine. Au coin de la rue de la Ferronnerie, qui était alors fort étroite, un surcroît d'embarras, occasioné par des voitures de vin, obligea les gardes de se disperser, et le carrosse d'arrêter [1]. Dans ce moment, un homme appelé Ravaillac, nom trop fameux, qui suivait le roi depuis le Louvre, monta sur la petite roue du carrosse, et porta à Henri IV deux coups de couteau, dont l'un lui perça le cœur.

Si Ravaillac eût jeté son couteau et se fût confondu dans la foule, jamais on n'aurait pu découvrir d'où partait le coup. Il resta près du carrosse, son couteau à la main, comme un homme troublé; deux valets de pieds le saisirent, les gardes accoururent au bruit, l'épée haute, voulurent se jeter sur lui; le duc d'Épernon les contint, et le fit mettre en sûreté. Les chevaux tournèrent bride, et on reporta tristement au Louvre le corps sanglant du malheureux Henri.

Dans ces occasions, chacun prétend deviner ou être bien instruit. L'opinion la plus générale fut qu'il y avait une conspiration. On y mettait des personnes de partis et de caractères absolument contraires, la reine et la marquise de

1. D'Avrigny, tom. Ier, pag. 116. — Nicolas Pasquier, vol. II, pag. 1055. — Gramond, pag. 8. — *Mém. rec.* tom. IV.

Verneuil, les jésuites et les huguenots, le prince de Condé, le conseil d'Espagne, le comte de Fuentes, tous ceux enfin, tant au dedans qu'au dehors du royaume, qui avaient des relations directes ou indirectes à la cour. Sans pouvoir précisément désigner les coupables, on croit encore assez communément qu'il y eut des complices. Si on les cherche dans le procès de Ravaillac, la pièce la plus authentique qu'on puisse consulter, on n'en trouvera aucun. Ce monstre paraît toujours seul, en proie à des visions tantôt puériles, tantôt impies, dévoré de scrupules causés par l'ignorance et par une fausse idée de la religion, curieux de nouvelles d'état; écoutant avidement sans choix ni discernement ce qui se disait sur ce sujet entre les gens de la lie du peuple, sa compagnie ordinaire, et réalisant dans sa noire imagination les desseins injustes que ces personnes mal instruites prêtaient au roi. Ravaillac, au moment qu'il fut arrêté, dans ses interrogatoires, à la torture, sur l'échafaud, pendant la durée d'un cruel supplice, a soutenu, sans jamais varier, qu'il n'avait aucun complice: il a dit et protesté qu'il s'était déterminé à cet attentat, parce qu'il croyait que le roi favorisait les huguenots, qu'il était lui-même huguenot dans l'âme, et voulait faire la guerre au pape; que cette idée lui était venue des sermons auxquels il avait assisté; qu'en conséquence des plaintes qu'il entendait faire du gouvernement, il s'était persuadé que le roi n'était pas aimé, et qu'il rendrait un grand service à la

France en la délivrant de ce monarque. En effet, il montra beaucoup d'étonnement, quand il vit, au moment de son supplice, le peuple désolé de la mort du roi, le charger de malédictions, lui refuser les prières qu'on fait ordinairement pour ces malheureux, et ne point dédaigner d'aider le bourreau à exécuter l'arrêt porté contre lui.

Ravaillac était parti d'Angoulême, sa patrie, six mois avant son crime, dans l'intention, disait-il, de parler au roi, et de ne le tuer que s'il ne pouvait réussir à le convertir. Il se présenta au Louvre et sur le passage du roi à plusieurs reprises, il fut toujours repoussé, et enfin s'en retourna. Il vécut quelque temps moins tourmenté par ses visions; mais, vers Pâques, il se sentit tenté avec plus de violence; il revint à Paris; vola dans une auberge un couteau qu'il trouva propre à son exécrable dessein, et s'en retourna encore. Étant près d'Étampes, pour ne pas succomber, il cassa entre deux pierres la pointe de son couteau, la refit presque aussitôt, regagna Paris, suivit le roi pendant deux jours; et, s'il n'avait pas trouvé cette occasion, il était résolu de s'en retourner le lendemain faute d'argent: d'ailleurs, il affirma que jamais il n'avait parlé de son dessein, ni pris conseil de personne. Ces faits minutieux, qui sont les plus importans dans ces sortes d'affaires, faits tous également prouvés, ne laissent conjecturer aucun complot dont Ravaillac ait été l'instrument. Il ne faut pas toujours des exhortations, de l'argent et des promesses pour armer de pareils

monstres. Des murmures sourds, des plaintes trop hardies, de la licence dans les réflexions et les conjectures, peuvent enflammer ces tempéramens bilieux, ces hommes dévorés d'un feu sombre, qui se nourrissent de mélancolie, et savourent, pour ainsi dire, les mécontentemens. On a vu, par les aveux de Ravaillac, qu'il était un de ces fanatiques d'état si dangereux, et qui sont peut-être plus communs qu'on ne pense.

Au premier bruit de la mort de Henri IV, causé par un attentat si horrible, la France entière parut plongée dans le deuil. Le commerce fut suspendu; les travaux de toute espèce cessèrent; les gens de la campagne se transportaient par troupes sur les grands chemins pour avoir des nouvelles; et, quand ils ne purent plus douter de leur malheur, ils s'écrièrent en sanglotant : « Nous avons perdu notre père. » Ils lui rendaient ainsi en regrets la tendresse qu'il avait toujours montrée pour cette partie précieuse de ses sujets. Ce bon prince s'entretenait volontiers avec eux, s'informait du prix des denrées, de leurs gains, de leurs pertes, de leurs ressources. Les courtisans, qui voudraient que toutes les faveurs du souverain fussent pour eux; les ministres, qui ont quelquefois trop de raison pour craindre la curiosité du prince, blâmaient cette popularité comme incompatible avec la majesté. « Les rois mes prédécesseurs, leur répondait-il, tenaient à déshonneur de savoir combien vaut un teston; mais, quant à

moi; je voudrais savoir ce que vaut une pite, et combien de peine ont les pauvres gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne soient chargés que selon leur portée; » sentimens paternels qui lui assurent à jamais l'amour et la vénération des Français. Encore maintenant le nom de Henri IV présente à l'esprit l'idée d'un roi clément, doux, affable, bienfaisant, plus recommandable même par la bonté de son cœur que par ses vertus héroïques; et, si la sévérité de l'histoire pouvait permettre de le peindre en dissimulant quelques vérités, tout écrivain, en parlant de lui, serait panégyriste.

LOUIS XIII,

AGÉ DE HUIT ANS ET DEMI.

Henri, surnommé *le Grand*, laissa un royaume florissant, des finances en bon ordre, quinze millions, fruits de ses épargnes, déposés à la Bastille, plusieurs armées et ses places abondamment pourvues, un corps d'officiers braves et expérimentés, des alliances solides et un conseil bien composé. Le monarque, en partant pour l'armée, avait dessein de nommer sa femme régente. Cette disposition était un bon préjugé en faveur de Marie de Médicis; mais ce préjugé se trouvait balancé par les partisans du prince de Condé et du comte de Sois-

sons, son oncle, tous deux absens de la cour. Ils prétendaient que ces princes avaient des droits à la régence, et ils voulaient qu'on les attendît pour statuer quelque chose à cet égard. Le duc d'Épernon, très-attaché à la reine Marie de Médicis, en vit plusieurs qu'il gagna, et il prit des mesures afin que la mauvaise volonté des autres ne pût nuire aux desseins de la veuve. On n'eut garde de différer le lit de justice, comme le désiraient les amis des princes; et il se tint le lendemain de l'assassinat. Beaucoup de troupes, postées par d'Épernon, entouraient le lieu de l'assemblée; et après les harangues funèbres des magistrats, interrompues par les sanglots des assistans, et suivies d'un morne silence, Marie de Médicis fut déclarée régente.

Du reste, il n'y eut pas le moindre mouvement en France. La reine parla aux gouverneurs de places et de provinces, qui étaient alors à la cour; elle les combla de caresses, et les fit partir chacun pour leurs départemens, où ils allèrent répandre les promesses d'un gouvernement doux et humain; promesses qui entretinrent tout en paix, comme si le roi vivait encore. Les effets de sa mort furent plus marqués hors du royaume. Le duc de Savoie, qui n'avait pris des engagemens contre l'Espagne que dans l'espérance d'être puissamment secondé par Henri, tomba dans le découragement. Les alliés d'Allemagne furent déconcertés: on leur promit à la vérité qu'ils ne seraient pas abandon-

nés; mais ils sentaient trop la différence qu'il y aurait entre les secours donnés par une régente timide et indifférente, et ceux qu'ils attendaient d'un monarque belliqueux, et personnellement piqué contre leurs communs ennemis. Le roi d'Espagne, en apprenant ce tragique événement, marqua beaucoup de surprise, mais ni joie ni tristesse. Les Hollandais et les Vénitiens en furent profondément attristés. Le roi d'Angleterre se montra touché comme on l'est de la perte d'un ami. Le pape Paul v versa des larmes, et dit au cardinal d'Ossat : « Vous avez perdu un bon maître, et moi mon bras droit. » L'archiduc Albert, qui avait à craindre plus qu'un autre les premiers éclats de la colère de Henri, reçut cette nouvelle en homme qui, après avoir été malgré lui témoin des faiblesses d'un grand roi, ne gardait plus que le souvenir de ses vertus. Le seul qui laissa éclater une joie aussi cruelle qu'indécente, fut l'implacable comte de Fuentes. Il crut qu'il allait enfin faire porter bientôt à la France tout le poids de la haine qu'il lui avait jurée; mais la mort le surprit lui-même quelques mois après.

Ainsi l'événement le plus capable d'ébranler l'Europe ne causa d'abord aucun mouvement remarquable.

Mais ceux qui connaissaient l'intérieur de la cour de France durent prévoir du changement. Il n'était pas vraisemblable que les ministres du roi, ceux qui avaient joui par préférence de sa

confiance et de son estime, eussent les mêmes prérogatives auprès de la reine; au contraire, les personnes que ce prince ne souffrait qu'avec regret auprès de sa femme, comme capables de lui donner des conseils dangereux, se flattèrent à juste titre d'éloigner bientôt les autres. Ainsi les motifs de discorde étaient tout établis au moment où Marie prit en main les rênes du gouvernement; et, loin d'être surpris de ce qu'il survint des brouilleries, on doit trouver singulier de ce qu'elles tardèrent à éclater.

Ce délai vint de l'incertitude où étaient tous les intéressés sur la conduite que la reine tiendrait désormais. Ceux qui l'avaient gouvernée jusqu'alors ignoraient si, devenue maîtresse, elle continuerait à suivre leurs avis; et, dans la crainte qu'elle n'accordât pas à leur zèle un appui convenable, ils ne lui donnaient que des conseils mitigés qu'ils pourraient rétracter dans le besoin. Les autres espéraient que cette princesse, sentant la nécessité d'une impartialité absolue, renoncerait aux préjugés qu'elle avait autrefois conçus contre eux. Pour la gagner, ils se prêtaient complaisamment à ses désirs, et ménageaient leurs adversaires afin d'en être ménagés. Enfin, dans ces commencemens, la reine se conduisit avec une circonspection qui l'aurait rendue maîtresse des événemens; si elle eût duré. Par l'avis de Villeroi, elle conserva les anciens ministres. Une foule de prétendans briguaient l'entrée au conseil : de ce nombre

étaient le comte de Soissons, le connétable, le cardinal de Joyeuse, les ducs de Guise, de Mayenne, de Nevers, de Bouillon, d'Épernon, guidés par des intérêts opposés. La reine les y admit presque tous; et ce fut encore par le conseil de Villeroi, qui fit entendre à la régente que plus ils seraient de conseillers, plus elle aurait de facilité à les diviser, et à faire prévaloir ses volontés. On croit que les ministres, dans la composition d'un conseil si nombreux, eurent un motif de politique plus raffiné : c'était qu'une si grande assemblée, n'ayant ni union ni secret, la reine, fatiguée de disputes perpétuelles, en viendrait à n'occuper le conseil que des moindres affaires, et consulterait pour les essentielles les seuls ministres; qu'ainsi ils retiendraient le gouvernail de l'état qu'on leur disputait : ruse adroite dont le succès ne fut cependant pas complet, par l'irrésolution de la régente, qui n'eut jamais un plan fixe d'administration.

Le premier objet de délibération qui se présenta au conseil fut la guerre que le feu roi était près de commencer. Le chancelier de Silleri ouvrit un avis qui aurait empêché de rompre la paix : c'était une double alliance de Louis XIII avec l'infante d'Espagne, et de l'infant avec une fille de France. Sully représenta que ce serait abandonner les alliés d'Allemagne et d'Italie au ressentiment implacable de la maison d'Autriche, et il voulait qu'on commençât vigoureusement la guerre, ne fût-ce que pour leur donner moyen de faire une paix

moins désavantageuse. Ni l'un ni l'autre avis ne furent suivis. On prit une résolution mitoyenne, qui consista à montrer quelques troupes en Dauphiné, prêtes à aller au secours du duc de Savoie, qui était déjà entré en campagne.

Mais ces apparences n'en imposèrent pas assez aux Espagnols pour sauver le duc, et la France souffrit que son allié fût réduit à envoyer un de ses fils à Madrid, demander pardon d'avoir abandonné l'alliance de cette cour pour la sienne, et qu'il fût publiquement avoué que le pardon était accordé à sa propre recommandation. On fit des efforts plus réels du côté de l'Allemagne, et ils eurent aussi plus de succès. Les Français, commandés par le maréchal de la Châtre, et unis au prince Maurice de Nassau, fils puîné de Guillaume, le fondateur de la république des Provinces-Unies, reprirent la ville de Juliers, dont l'archiduc Léopold s'était déjà saisi. Ils la remirent au marquis de Brandebourg et au duc de Neubourg, les deux prétendans à la succession de Clèves, lesquels s'étaient accordés à la posséder en commun jusqu'à décision amiable et définitive. Mais cette bonne intelligence ne dura pas long-temps ; et, pour se procurer des appuis favorables à leurs prétentions, on vit les deux compétiteurs offrir le spectacle d'une abjuration de croyance. L'électeur, de luthérien qu'il était, se fit calviniste pour gagner les Hollandais, et le palatin se fit catholique pour s'assurer la protection des Espagnols. Cette ex-

pédition extérieure fut la seule de cette nature de l'administration de Marie.

Après la guerre, le retour du prince de Condé occupa le conseil. Il n'y avait pas d'avantages auxquels ses partisans ne crussent pouvoir prétendre pour lui et pour eux, en dédommagement des désagrémens qu'il avait éprouvés. *Il faudra voir*, disait d'un air de suffisance la princesse d'Orange, sa sœur ; *il faudra voir comment mon frère sera reçu en France*. De Milan, où il se trouvait à la mort du roi, le prince se rendit précipitamment en Flandre, et parut inopinément à Bruxelles le matin du 19 juin. Son épouse, déjà désolée du tragique accident qui lui avait enlevé son soutien, fut consternée de l'arrivée de son mari. Elle n'eut pas à se louer de ses égards. Il déclara publiquement qu'il voulait rompre son mariage ; et en particulier il s'expliqua d'une manière très-désobligeante sur l'humeur volage de sa jeune épouse. Le ton ironique du mari, son air mécontent et contraint se soutinrent quelques jours. Plusieurs personnes, intéressées à brouiller les maisons de Condé et de Montmorenci, fomentaient la division. Mais deux époux, l'un de vingt-deux ans, l'autre de dix-sept, ne pouvaient rester brouillés en se voyant tous les jours. Bientôt le prince ne se comporta plus qu'en homme qui cherche seulement à sauver les apparences. Il se plaignait des calomnies avancées contre sa conduite envers sa femme, surtout d'une requête présentée au feu roi,

sous le nom du connétable, dans laquelle il était accusé de maltraiter son épouse, jusqu'à faire craindre pour sa vie. Le connétable déclara que cette requête n'était pas de lui, et qu'apparemment son secrétaire gagné la lui avait fait approuver, en lui présentant un papier pour un autre ; ce qui était d'autant plus aisé, disait-il, *que je ne sais ni lire ni écrire.* Le président Jeannin vint à l'appui de cette réparation, en disant que c'était lui-même qui avait composé cette requête par l'ordre exprès du roi, et il en demanda pardon au prince, qui se montra satisfait. Tout fut oublié; les deux époux se réunirent. La princesse s'attacha sincèrement à son mari, et devint même, par la suite, la compagne volontaire de ses infortunes. Pendant que ce raccommodement se traitait, Condé faisait aussi négocier son rappel en France. Il aurait voulu mettre son retour à prix, et plusieurs personnes du conseil appuyaient ses prétentions ; mais la reine ne voulut entendre à aucune condition, rétractation ni excuse de ce qui s'était passé : elle se contenta de lui ouvrir les portes du royaume, et de le recevoir, malgré les craintes qu'on lui inspirait sur les projets du prince contre la tranquillité de sa régence.

Il y avait déjà beaucoup de mécontens. Dans la circonstance où se trouvait Marie de Médicis à la mort de Henri IV, elle fit des promesses à tout le monde : au comte de Soissons, promesse de la lieutenance du royaume ; au duc de Bouillon, du con-

mandement de l'armée d'Allemagne ; au duc d'Épernon, d'être nommé aux places du duc de Sully; et au duc de Sully, d'être maintenu dans ces mêmes places qu'il possédait. Il y eut aussi beaucoup d'engagemens contradictoires et des plaintes, quand on se vit trompé. Peut-être néanmoins s'en serait-on tenu aux murmures, si la reine n'eût soulevé tous les esprits par sa prédilection pour Concini et sa femme.

Il semble à bien des gens que les grands ne doivent pas être assujettis aux mêmes faiblesses que le reste des hommes. « Comment, demandait-on un jour à Léonora, avez-vous acquis tant d'empire sur votre maîtresse ? N'avez-vous pas employé des filtres, de la magie, des moyens surnaturels ? — Point d'autres, répondit-elle, que l'ascendant qu'ont les âmes fortes sur les âmes faibles. » L'opiniâtreté qui était naturelle à Marie peut aussi avoir eu beaucoup de part à un attachement si obstiné. On a remarqué que les conseils qu'on lui donnait à ce sujet ne faisaient que l'entêter et l'aigrir. Je sais bien, dit-elle un jour publiquement, que toute la cour est contre Concini ; mais l'ayant soutenu contre le roi, mon mari, je le soutiendrai bien contre les autres [1]. » Malheureusement l'excès de sa faveur tomba sur des personnes très-portées à en abuser : elles ne surent point modérer les bontés de la reine, les cacher, partager ses grâces avec des familles

[1] *Mém. rec.*, tom. II, pag. 310.

capables de les protéger, écarter la haine en obligeant gratuitement, diminuer l'envie que les préférences occasionent toujours; enfin, pour vouloir trop s'élever, ces enfans de la fortune se perdirent, et entraînèrent avec eux leur maîtresse dans le précipice.

Concini avait du mérite, mais plus encore de vanité et de suffisance que de capacité. Sitôt qu'il se vit le maître de gouverner, il crut en avoir le talent; il se jeta tête baissée dans les affaires, et, quoique sans caractère public, il prétendit tout voir et tout régler. Les ministres eurent la complaisance de lui donner connaissance de ce qui regardait chacun leur département. Il n'y eut que Sully qui refusa de lui laisser prendre aucune autorité dans les finances, et qui voulut exiger, non-seulement que le favori ne s'en mêlât pas, mais encore qu'il ne sollicitât jamais, sans le prévenir, des gratifications, ni pour lui ni pour d'autres. A cette proposition, Concini répondit: « M. de Sully prétend-il encore gouverner? C'est la reine qui est la maîtresse: j'accepterai les dons qu'elle nous fera pour les services que nous lui avons rendus. M. de Sully ne doit pas compter nous faire la loi; il a plus besoin de notre assistance que nous de la sienne; il en conviendrait s'il savait ce qu'on nous propose contre lui, et il nous rechercherait, en voyant qu'il n'y a ni seigneur ni prince qui ne le fasse[1]. » Nous rappor-

[1] Sully, tom. II, ch. XLII.

tons cette réponse dans les termes propres des *Mémoires de Sully*, afin qu'on en voie mieux quelles étaient la suffisance du favori; ses vues intéressées, la persuasion de son crédit, son adresse à semer des soupçons, et la flexibilité rampante des courtisans.

Pendant que le mari disposait de l'état, la femme se mêlait de toutes les entreprises lucratives : elle vendait les grâces et les priviléges; elle appuyait les sollicitations justes ou injustes, pourvu qu'elles fussent payées; elle obtenait des assignations sur le trésor royal, et remplissait sa maison de richesses. Pour un homme qui jouait un si grand rôle, le nom de Concini était trop simple à porter; il acheta le marquisat d'Ancre, et la reine permit qu'il en prît le titre. Elle trouva bon aussi, afin de lui donner un rang à la cour, qu'il traitât avec le duc de Bouillon de la charge de premier gentilhomme; enfin, cet étranger, qui n'avait jamais porté les armes, obtint, au grand étonnement de tout le monde, le bâton de maréchal de France, les gouvernemens d'Amiens, de Péronne, de Bourg en Bresse, de Dieppe et du Pont-de-l'Arche, et son beau-frère, Étienne Galigaye, qui n'avait pas rendu plus de services à l'église que Concini à l'état, homme d'ailleurs ignorant, de mauvaises mœurs, le jouet de la cour, fut nommé archevêque de Tours et abbé de Marmoutiers.

A chaque grâce qui tombait sur cette famille, il s'élevait un cri d'indignation à la cour. Le mar-

quis d'Ancre ne trouva pas d'autre moyen d'apaiser les mécontens, que de les combler eux-mêmes de dons arrachés au trésor public. Mais quand on vit que, pour obtenir, il ne fallait que murmurer et se plaindre, quand l'exemple de quelques favorisés eut éveillé la cupidité des autres, il n'y eut plus de bornes aux demandes et aux prétentions [1].

C'est à ce temps qu'on peut fixer l'époque à laquelle les grands commencèrent à ne plus rougir de provoquer des impositions, et de s'y intéresser. Des princes du sang, des ducs et pairs, des maréchaux de France, des seigneurs de la plus haute qualité, s'unissaient à des partisans, à de simples commis, calculaient avec eux le produit d'un péage à mettre sur un passage libre, d'un octroi sur une ville franche; ce qu'on pourrait tirer d'un droit périmé qu'on ferait revivre, d'une fourniture, d'un privilége exclusif, d'une création d'offices, ou de lettres de noblesse, de la composition qu'on accorderait pour de vieux arrérages, ou de vieilles dettes prétendues. Ils examinaient comment il serait possible d'augmenter sourdement les aides, les gabelles et autres impôts. Quand tout était arrangé dans le secret avec les sangsues publiques, les intéressés appuyaient les projets au conseil, et les faisaient passer. Toutes fraudes paraissaient permises quand elles étaient lucratives. Les gouverneurs demandaient des gardes qu'ils ne con-

[1] Sully, tom. II, pag. 30.

plétaient pas, des augmentations de garnisons, afin de gagner sur la solde, des sommes pour des fortifications souvent inutiles. Ils en faisaient eux-mêmes les marchés; et s'arrangeaient avec les entrepreneurs aux dépens du roi. Les survivances étaient données jusqu'à la troisième génération. Ceux qui, par-là, se trouvaient exclus, exigeaient des assignations sur le trésor royal. Rien n'était plus commun que le doublement et le tiercement d'appointemens, depuis le plus grand office jusqu'au plus petit. Les uns obtenaient des dots pour leurs filles; d'autres, le paiement de leurs dettes, de sorte que c'était un pillage général; et en peu de temps presque tout l'argent amassé par Henri IV, et mis en dépôt à la Bastille, s'écoula comme l'eau qui trouve une ouverture. Sully raconte toutes ces manœuvres comme nouvelles étonnantes, et indignes de la noblesse française, que l'avidité du gain dégradait et avilissait. Encore, si ces profusions avaient procuré à la reine la sécurité qu'elle désirait! Mais la jalousie se mettait entre les grands sur le plus ou le moins qu'ils avaient reçu; et, pour empêcher la discorde particulière qui, des familles, aurait pu passer dans l'état, la régente était obligée de redonner encore, sans en être plus sûre de gagner les cœurs.

Tel est le tableau de la cour pendant les premières années de la régence de Marie de Médicis. Il serait inutile et il deviendrait ennuyeux de raconter les petites intrigues qui causaient journel-

lement une multitude de brouilleries et de raccommodemens, et de détailler les prétextes minutieux qui les occasionaient : c'était une préséance, un droit d'appartement au Louvre, la prétention d'y entrer en carrosse, d'être reçu ou annoncé, de priver de quelque honneur son compétiteur, ou de le garder concurremment avec lui [1]. Il arrivait de là que les familles se brouillaient, se raccommodaient, se rebrouillaient encore. Il se formait aussi des ligues d'autant plus dangereuses, que, dans ces sortes de querelles, les amis d'une grande maison se croyaient obligés de défendre ses prétentions à la pointe de l'épée, et venaient en foule lui offrir leurs services. Peut-être ces bagatelles de cour auraient-elles causé moins d'événemens, si la reine eût été plus ferme à contenir chacun dans sa place, et à ne pas accorder aux nouveaux protégés des distinctions choquantes pour ceux qui étaient anciennement en possession. Il arriva de là que plusieurs grands seigneurs, des officiers même de la couronne, craignant d'être confondus avec ces hommes nouveaux, ne se trouvèrent pas au sacre de Louis XIII, qui se fit à Reims le 14 d'octobre.

1611. — Après cette cérémonie, les disputes de préséance continuèrent et augmentèrent encore. Il y avait à la cour plusieurs princes jeunes, parens assez proches, et amis comme on l'est entre per-

[1] *Mercure*, tom. Ier., pag. 531.

sonnes de ce rang. Tantôt le goût des mêmes plaisirs les réunissait, tantôt les intérêts de leurs serviteurs les divisaient, et pour lors ils devenaient rivaux, ennemis et querelleurs [1]. Vivant dans la capitale, ils se faisaient un point d'honneur de n'y paraître que superbement équipés, et ils n'allaient pas d'un lieu à un autre sans un cortége de gentilshommes montés sur des chevaux richement caparaçonnés, dont le bruit et l'éclat attiraient le peuple. Comme les rues furent long-temps mal pavées, c'était une déférence de céder le côté des maisons qu'on appelait *le haut du pavé*, et l'exiger, c'était affecter une prééminence sujette à contestations, pour peu que les peronnes eussent entre elles d'égalité. Dans les querelles qui survenaient fréquemment entre des braves pointilleux, et souvent aigris par d'autres motifs, la populace prenait parti, et il en arrivait des émeutes qui faisaient craindre pour la ville. On tendait alors les chaînes; on battait le tambour, les principaux bourgeois se mettaient sous les armes à la tête de leurs quartiers, pour contenir les ouvriers et les artisans que la curiosité arrachait à leurs travaux. Dans cette disposition des esprits, les occasions de concours étaient des circonstances dangereuses; et la reine fut obligée, cette année, d'empêcher d'ouvrir la foire Saint-Germain, *parce qu'il vaut*

[1] *Merc.*, tom. II, pag. 2. — *Mém. de Bassompierre*, tom. Ier., pag. 292.

mieux, disait-elle, *que cinq cents marchands soient ruinés, que si l'état était troublé* : réflexion juste, mais qui doit apprendre aux petits ce qu'ils gagnent à se mêler des disputes des grands.

Les calvinistes, que le nom seul de Henri IV contenait, que sa réputation méritée de justice et de bonne foi tranquillisait, recommencèrent aussi à donner des marques d'inquiétude. Ils surent que le système du conseil de France changeait; que l'Espagne et Rome commençaient à y avoir la plus grande influence ; ils crurent devoir se précautionner contre les suites. Les députés des églises s'assemblèrent à Saumur, du consentement de la régente, qui n'osa le refuser. Les ducs de Sully et de Bouillon s'y rendirent avec des vues opposées [1]. Le premier voulait s'y faire un parti puissant, afin que la crainte qu'il inspirerait forçât ses ennemis de le ménager. Le second, toujours piqué de ce que Sully avait pensé lui faire perdre Sedan, travaillait à le priver de l'intervention des calvinistes. Les intérêts de ces deux rivaux occupèrent l'assemblée bien plus que ceux du parti. On vint à bout de les accorder sur quelques points ; et ensuite la cour força les députés de se contenter de promesses et de se séparer sans résultat satisfaisant. Sully remit l'administration des finances et le gouvernement de la Bastille; mais il garda ceux du Haut et Bas-Poitou, de La Rochelle, et les charges de grand-maître de l'artillerie et

[1] *Mém. de la régence.* — *Mém. de Rohan*, tom. II.

de grand-voyer de France. Il se retira tranquillement dans ses terres, où il vécut jusqu'à un âge fort avancé, ne venant que très-rarement à la cour [1]. Il s'occupait à régler ses affaires domestiques, qu'il entretint toujours dans un état florissant, à décider sans retard tout ce qui regardait ses charges et ses gouvernemens, à revoir avec ses secrétaires les papiers de son ministère, qui lui rappelaient du moins les temps heureux de la France. Ses Mémoires mal digérés, mais pleins de vues excellentes, d'anecdotes intéressantes, de projets formés pour la gloire du royaume et le bonheur des peuples, font honneur à son esprit; et un trait qui part du cœur met le comble à son éloge. Il portait toujours suspendue au cou une large médaille, sur laquelle était empreinte la figure de Henri IV, qu'il n'appelait jamais que *son bon maître*; plusieurs fois par jour il la prenait entre ses mains, la contemplait tendrement, la baisait

[1] *Nous nous ennuierions les uns les autres*, disait-il en parlant de la jeune cour de Louis XIII. Ayant un jour été appelé pour quelques affaires, il s'aperçut que les courtisans riaient de sa gravité et de ses habillemens peu conformes à la mode. *Sire*, dit-il fermement au roi, *je suis trop vieux pour changer d'habitude sur rien. Quand le feu roi votre père, de glorieuse mémoire, me faisait l'honneur de m'appeler auprès de sa personne, pour s'entretenir avec moi sur les grandes et importantes affaires, au préalable, il faisait sortir les bouffons.* Louis ne désapprouva pas cette liberté, et il fit retirer les jeunes gens. Sully mourut à Villebon, le 22 décembre 1641, âgé de quatre-vingt-deux ans.

en soupirant, et levait vers le ciel ses yeux chargés de larmes.

Il semble que la cour, débarrassée des regards sévères de Sully, se livra plus librement au favori. Les ministres n'hésitèrent plus à aller travailler chez lui. Les princes se rendirent avec gaieté aux fêtes somptueuses qu'il ordonnait. Le comte de Soissons, jusqu'alors si fier, donna le premier l'exemple de la complaisance : aussi le reste des trésors de la Bastille coula chez les Bourbons, chez les Guises, chez les Bouillons, les La Valette, les Villeroi, les Silleri; et l'on présume bien que Concini et sa femme ne s'oublièrent pas eux-mêmes.

La bonne intelligence qu'occasionait cette société de pillage, ne dura pas. Les grands, qui profitèrent des dons immenses que la prodigalité de la régente leur faisait par les mains du marquis, n'étaient pas encore contens d'être enrichis; ils auraient voulu de plus être les seuls puissans, et gouverner l'état à l'exclusion des ministres. La confiance que la reine marquait à ces derniers leur déplaisait; et, comme ils supposaient que Concini avait tout pouvoir sur l'esprit de Marie, c'était à lui qu'ils s'en prenaient de leur peu de crédit. Cette disposition à l'égard du favori et de sa maîtresse les portait à blâmer et à contredire le ministère, soit ouvertement, soit en secret, toutes les fois qu'ils en trouvaient l'occasion. Il s'en présenta une qu'ils ne manquèrent pas de saisir. Il s'agissait du mariage du jeune roi avec l'infante d'Espagne,

et de celui de la fille aînée de France avec l'infant [1].

1612. — La reine désirait ardemment cette double alliance, et elle l'avait décidée dans son particulier; mais, voulant la faire approuver par le conseil, elle l'assembla le 25 avril. Le prince de Condé, chargé de porter la parole pour le comte de Soissons, le connétable et ceux de leur parti, s'éleva fortement contre la proposition. Il dit que Henri IV avait promis sa fille en mariage au prince de Piémont, et qu'il se reprocherait de manquer à la mémoire de ce grand roi, en consentant à une alliance contre laquelle il s'était ouvertement déclaré. Ceux qui savaient que les personnes qui parlaient ainsi étaient brouillées avec Henri quand ce prince mourut, ne furent pas dupes de cette prétendue délicatesse; ils crurent plus vraisemblablement que cette cabale cherchait par son opposition à s'attacher les calvinistes, auxquels cette double alliance faisait le plus grand ombrage. Condé finit par demander qu'on allât aux voix. Il avait eu soin de se ménager des suffrages; mais Guise, héritier de l'audace de sa famille, se lève, et regardant fièrement le prince: « Qu'est-il besoin, dit-il, de délibérer? La chose est si avantageuse, qu'il ne faut plus que remercier Dieu de l'avoir permise, et la reine de l'avoir procurée. » Les ministres applaudirent confusément à l'opinion de Guise: les opposans restèrent muets; l'alliance

[1] *Merc.*, tom. II. — *Mém. rec.*, tom. II, pag. 642.

fut conclue à la pluralité des suffrages, et Condé et les siens sortirent du conseil très-mécontens, n'ayant su, disait le connétable, son beau-père, *ni fuir ni combattre*.

Ils s'en prirent de leur mauvais succès au chancelier de Silleri et au marquis d'Ancre. Les princes demandèrent l'éloignement du premier, et crurent forcer le second à se retirer de lui-même, en lui faisant dire secrètement qu'on pourrait bien le faire assassiner: mais ni les menaces ni les ruses des mécontens ne réussirent. La reine soutint le chancelier; et Concini, au lieu d'abandonner la partie, se mit en posture de résister si on l'attaquait. Il se fit alors de part et d'autre des entreprises que la régente aurait dû réprimer sévèrement. Le marquis s'empara par surprise de la citadelle d'Amiens, ville voisine d'Ancre: il mit une forte garnison dans cette place, dont il comptait se faire un asile en cas de besoin. Condé partit pour son gouvernement de Guienne, et se déclara ouvertement protecteur des calvinistes, avec lesquels il affectait des liaisons publiques. Soissons, de son côté, non content d'entretenir des correspondances suspectes, tant avec des seigneurs français qu'avec la Hollande, l'Angleterre et les protestans d'Allemagne, arrondissait son gouvernement de Normandie, en s'emparant par violence et par surprise de quelques places importantes que la reine s'y était réservées.

Lorsqu'ils surent que le duc de Pastrane, ministre

d'Espagne, se préparait à faire la demande de la princesse Élisabeth, sœur du roi, ils crurent intimider la régente en accourant à la cour à la tête de cinq cents gentilshommes. Elle leur en opposa deux mille, et leur dépit s'exhala en marques de mécontentement impuissantes et puériles.

D'ailleurs, la principale raison qu'ils avaient alléguée contre ce mariage leur manquait. Le duc de Savoie venait de consentir à recevoir Christine, la cadette des filles de France, au lieu d'Élisabeth l'aînée : encore heureux de se tirer d'embarras par ce moyen; car ses liaisons avec les princes, pour obtenir l'aînée des princesses, ayant déplu à la régente, elle fut sur le point de conclure avec l'Espagne un traité par lequel ces deux puissances se seraient partagé les états de ce prince. L'Espagne aurait eu ceux de l'Italie, et la France les autres. Emmanuel para ce malheur, en acceptant pour son fils la femme qu'on voulut bien lui donner. Il y eut ainsi à la cour de France un moment de calme, et les intérêts y changèrent, parce que les princes eurent besoin du marquis d'Ancre, contre lequel ils s'étaient hautement déclarés.

1613. — Marie de Médicis n'était pas encore d'un âge à dédaigner les plaisirs; mais comme son veuvage ne lui permettait pas un certain éclat, elle s'était composé une compagnie des plus aimables personnes, avec lesquelles elle faisait des soupers libres, suivis d'un bal, d'un jeu, ou d'autres amusemens. La duchesse de Guise, Catherine de Clè-

ves, successivement veuve du prince de Portien et du célèbre Balafré, et la princesse de Conti sa fille, avaient la direction de ces divertissemens; elles y introduisirent le chevalier de Guise, le plus jeune des fils de la duchesse, cavalier accompli auquel la reine donna des marques d'attention. Sitôt que les princes s'en aperçurent, ils appréhendèrent que la régente ne prît pour ce jeune cavalier un goût vif, qui pourrait conduire la maison de Lorraine à devenir maîtresse des affaires. Ils trouvèrent donc à propos, non-seulement de laisser subsister le marquis d'Ancre pour l'opposer au chevalier de Guise, mais encore de l'établir plus solidement, s'il était possible, dans la faveur de sa maîtresse.

Il se trouva ainsi deux factions bien formées à la cour : celle des princes, qui était soutenue des ducs de Nevers, de Bouillon et du marquis d'Ancre; celle de la maison de Lorraine, à laquelle se joignirent les ducs de Bellegarde et d'Épernon. Elles travaillèrent fortement toutes deux à se supplanter dans l'esprit de la reine. La première, outre l'avantage d'avoir le marquis d'Ancre, se renforça d'un transfuge qui lui révéla un secret important, et lui procura la supériorité[1].

C'était le baron de Luz, que nous avons vu jouer un rôle dans l'affaire de Biron. Sa conduite lui avait donné la réputation d'un homme de tête. A ce titre, la maison de Lorraine se l'attacha, et

[1] *Mém. rec.*, tom. III, pag. 22.

il en fut quelque temps comme le conseil : mais, à l'occasion d'une discussion d'intérêt qu'il eut avec le duc de Bellegarde, discussion dans laquelle il crut que le duc de Guise ne l'avait pas servi comme il aurait dû, il rompit avec lui, et se jeta du côté des princes. Soit pour se venger de ses anciens amis, soit pour se faire valoir auprès des nouveaux, il découvrit à ceux-ci que le chevalier de Guise avait eu dessein de tuer le marquis d'Ancre, afin de n'avoir plus de rival. On ne manqua pas de faire valoir cette audace à la reine, qui en fut outrée. Elle laissa apercevoir son ressentiment. Le chevalier, ou en soupçonna la cause, ou la sut positivement, et la veille des rois il surprit le baron de Luz dans la rue Saint-Honoré, le fit descendre de carrosse, et le tua du second coup d'épée qu'il lui porta. La régente fut très-offensée : elle ordonna d'informer, et menaça de faire punir sévèrement le coupable. Le 31 janvier, le fils du baron de Luz, encore adolescent, eut l'imprudence d'appeler le chevalier de Guise en duel, pour venger la mort de son père : il fut tué sur la place. La reine alors changea de ton, elle dit que Guise, ayant été forcé de se défendre, n'était pas répréhensible, et on assoupit les deux affaires; c'est qu'en vingt-quatre jours les intérêts étaient totalement changés.

Le sort du baron de Luz avait jeté une frayeur mortelle dans l'âme du marquis d'Ancre. Exposé aux fureurs jalouses d'un rival si dangereux, il

tremblait pour lui-même; et c'est à ce temps qu'on rapporte les premières idées qu'il eut de quitter la France, et d'aller jouir tranquillement dans sa patrie des richesses qu'il avait acquises. Cependant, avant que d'abandonner la partie, il voulut voir s'il n'y aurait pas moyen de rapprocher les esprits, et d'obtenir une paix durable. On savait qu'il ne fallait pour cela que de l'argent et des grâces; et la régente, devenue plus complaisante que jamais pour son favori, en épuisa le réservoir. Craignant que les Guises ne fortifiassent le parti du prince de Condé, elle fit offrir par Bassompierre cent mille écus au duc de Guise, et la lieutenance générale de la Provence au chevalier son frère. Elle s'acquit encore, par la même entremise, l'appui du duc d'Épernon, qui, flatté d'être recherché, refusa d'ailleurs les faveurs dont on avait prétendu l'acheter[1].

Cependant le prince de Condé, mécontent qu'on lui eût refusé le château Trompette, qui l'aurait rendu tout-puissant en Guienne; le duc de Longueville, qu'on ne voulût pas lui abandonner la citadelle d'Amiens, que le marquis d'Ancre retenait comme une place nécessaire à sa sûreté; les ducs de Vendôme, de Nevers, de Bellegarde et autres, aliénés par d'autres causes, se répandaient alors en plaintes et en murmures. Il en résultait une fermentation secrète, dont les passions

[1] *Mém. de Bassomp.*

particulières de quelques femmes accélérèrent les effets.

« Rien de modéré dans une femme, dit Gramond. Si elle aime, elle brûle ; si elle hait, elle déteste ; si elle se croit méprisée, elle devient furieuse[1]. » Des préférences de la régente à l'occasion des divertissemens qu'elle prenait dans son appartement, avaient enflammé la colère de plusieurs femmes de la cour. Celles qui n'y étaient pas admises, ou qui n'y étaient que comme souffertes, en conçurent une violente jalousie : elles jurèrent de troubler ces plaisirs, et *appelèrent à la vengeance* pères, frères, maris, parens, *et tous ceux*, dit le même auteur, *à qui l'amour faisait bouillir le sang dans les veines*[2]. Le nombre n'en était pas petit dans une cour qui, s'étant renouvelée depuis peu d'années, se trouvait presque toute composée d'une jeunesse vive et bouillante. Ce n'était plus, par exemple, le Mayenne du temps de la ligue ; il avait payé le tribut à la nature, laissant un fils qui ne dégénéra pas des vertus que son père montra dans les dernières années. Le comte de Soissons venait d'être aussi remplacé par son fils, qui prit le même nom : beaucoup

[1] *Nihil in fœminâ modicum ; si amat, uritur ; odio implacabilis est ; contempta ; amens fit.* (*Voy.* Gramond, *Hist. de Louis XIII*, pag. 36.)

[2] *Si cui calebat ab amore sanguis, in ultionem provocant.* (*Voy.* Gramond, *Hist. de Louis XIII*, pag. 36.)

d'autres chefs de maisons illustrés, ou n'étaient plus, ou avaient des enfans que leur âge rendait déjà propres à éprouver des passions et à épouser celles des autres. L'ambition n'était donc pas toujours le principe des cabales; mais l'amour en fut quelquefois l'instrument.

Les plus considérables de ces femmes piquées étaient la comtesse douairière de Soissons et la duchesse de Nevers, fille du fameux Mayenne. Comme les liens du sang ne sont pas toujours une raison de s'aimer, il y avait entre Marie de Médicis et elles un froid qui les disposait à ne se pas vouloir du bien. La duchesse de Nevers donna des preuves de cette disposition, en détachant de la reine Charles de Gonzague son mari, quoiqu'il fût proche parent de la régente, et qu'il lui eût été jusqu'alors tout dévoué. La comtesse de Soissons fit à la reine plus de mal encore; mais aussi, outre les préférences accordées à d'autres dont elle se plaignait, elle voulait se venger du marquis d'Ancre et de sa femme, qu'elle prétendait lui avoir manqué, et elle fit rejaillir sa haine sur leur protectrice.

Après la mort du comte de Soissons, la marquise d'Ancre marqua à la douairière un attachement, un respect, dont toute la cour fut étonnée de la part d'une personne qui ne prodiguait pas les égards. Le motif des attentions de Léonore était le désir de marier sa fille au jeune comte de Soissons pour s'en faire un appui dans un revers de for-

tune. Cette alliance avait été proposée dès le vivant de son père, et ce prince y trouvait tant d'avantages, que, malgré sa fierté, il ne s'en éloignait pas absolument. La veuve se prêta aux mêmes vûes; mais, quand il fut question des articles, elle porta ses prétentions si haut, que le marquis et sa femme se refroidirent. Fâchée de s'être abaissée inutilement, la comtesse résolut de se rendre assez considérable pour se faire regretter et désirer de nouveau. Quoique mère d'un fils prêt à marier, la comtesse n'était pas encore dépourvue d'attraits: elle en essaya le pouvoir sur le duc de Mayenne, dans l'intention de l'enlever à la reine. Comme il était un des chefs de la maison de Lorraine, qui mettait un poids dans les affaires, elle ne pouvait douter que sa désertion ne fût très-désagréable à la reine, et utile aux princes qui commençaient à chercher des partisans. Elle reçut donc le duc chez elle avec un air de préférence, et souffrit qu'il lui parlât de mariage; s'il la pressait, elle se disait retenue, mais avec quelque regret, par la dignité de ses premiers liens. S'il se relâchait, elle le rappelait par des espérances: ce manége de coquetterie dura jusqu'à ce que Mayenne fût assez engagé avec les mécontens pour ne pouvoir plus se dédire.

Mais une cabale de femmes et de jeunes gens sans expérience, n'aurait pas causé grand embarras à la régente, si le duc de Bouillon ne s'y était joint, et n'en avait, pour ainsi dire, pris la direc-

tion [1]. Il s'était aperçu que la reine ne le considérait que pour le besoin. Quand on tint l'assemblée de Saumur, cette princesse l'employa à traverser les mauvais desseins des calvinistes et des mécontens réunis, et elle se trouva bien de ses services. Il lui en rendit aussi d'importans en Angleterre, où le gouvernement de France était fort décrédité, à cause des liaisons avec l'Espagne. Enfin, outre sa complaisance à céder au marquis d'Ancre sa charge de premier gentilhomme de la chambre, Bouillon se vantait d'avoir soutenu les ministres lorsque Condé voulait les éloigner: mais, répondaient ceux-ci, si le duc de Bouillon ne nous a pas précipités, il nous a laissés tomber, et nous ne lui avons aucune obligation de notre établissement. En conséquence, ni eux, ni le marquis d'Ancre, ni la reine ne le distinguaient, dans la distribution des grâces, de ceux qui étaient ouvertement ennemis du gouvernement.

1614.—Le duc de Bouillon, qu'on n'offensait pas impunément, profite des dispositions à la révolte qu'il connaissait dans les esprits, et concerte un soulèvement général qui puisse faire repentir les ministres de l'avoir trop négligé, et forcer la régente de le rechercher [2]. Il s'abouche avec le prince de Condé, lui représente qu'il est honteux à lui et

[1] *Vie de Bouillon*, tom. Ier., liv. VI.
[2] *Merc.*, tom. III.

aux autres princes et seigneurs de se laisser conduire par un étranger, par quelques gens de robe et une femme aveuglée. Il l'exhorte à secouer le joug, lui fait voir la principale noblesse, qu'il avait eu soin de prévenir, prête à le seconder, et lui trace un plan d'opérations éblouissant, qui devait, en peu de temps, le rendre maître absolu du gouvernement. Le prince, sûr d'avoir pour compagnons de ses hasards les seigneurs les plus accrédités auprès de la milice et du peuple, consent à tenter l'aventure. Les mesures se prennent dans le plus grand secret; et après un hiver passé dans les plaisirs, sans plaintes qui annonçassent de nouveaux mécontentemens, à jour nommé, presque tous les grands, le prince de Condé à leur tête, quittent la cour, et se retirent chacun dans les provinces où ils avaient de l'autorité. Le duc de Bouillon garda pour lui le rôle le plus difficile, celui de rester auprès de la régente, sous prétexte d'attachement pour elle, mais en effet pour veiller aux intérêts des révoltés.

La surprise des ministres fut extrême, et la monarchie courut alors le plus grand risque [1]. Par la qualité des partisans de la rébellion, et par la quantité des lieux où ils se firent des complices, on peut juger combien étaient fortes et étendues les préventions contre le gouvernement [2]. L'ambas-

[1] Le Grain, p. 70. — *Merc.*, tom. III, pag. 317.

[2] Outre les princes, les ducs de Longueville et de Fronsac,

sadeur d'Espagne, voyant ce déchaînement presque général, écrivait à son roi de profiter de cette circonstance pour démembrer la France, au lieu de lui procurer, par le mariage de sa fille, une tranquillité dont la monarchie espagnole pourrait souffrir [1].

Les hostilités se réduisirent à une guerre de plume. Les confédérés publièrent un manifeste, dont tous les griefs tombaient directement ou indirectement sur la régente : « Elle se laisse, disaient-ils, conduire par un petit nombre de ministres qui la trompent; ce n'est qu'avec eux qu'elle décide tout, sans appeler à son conseil, les princes ni les grands-officiers de la couronne: elle prodigue les finances du royaume pour enrichir un étranger. Les

les comtes de Saint-Pol, le duc de Vendôme et le grand-prieur son frère, les ducs de Luxembourg, de Nevers, de Retz, les comtes de Choisi et de Suze, le vidame de Chartres, le marquis de Bonivet, le baron de La Loupe, tous ceux-là et beaucoup d'autres se déclarèrent ouvertement. Outre Bouillon, le duc de Sully, le marquis de Rosny son fils, et le duc de Rohan son gendre, étaient secrètement de la confédération.

Ils avaient pour eux la Guienne entière, la Picardie, la Normandie, le Poitou, et beaucoup de places et de partisans dans la Champagne, la Bretagne, le Berry, la Sologne, la Beauce, la Touraine, l'Anjou, le Maine, et les calvinistes répandus et encore forts dans tout le royaume. (*Voy.* Le Grain, pag. 70.)

[1] *Mém. rec.*, tom. II, pag. 211. — Gramond, liv. Ier, pag. 43. — Sully, tom. II, pag. 203.

charges, les dignités, les ambassades sont données sans discernement. Le gouvernement n'a point de consistance: on publie aujourd'hui un édit, il est rétracté le lendemain, et rétabli deux jours après. Les peuples sont écrasés d'impôts; clergé, noblesse, parlement, tout le monde se plaint. On ne connaît plus rien au système politique de la France : les Espagnols dominent dans le conseil. La reine leur laisse usurper la Navarre, et elle sacrifie tout au désir d'accomplir un mariage qui est généralement désapprouvé. » Enfin les mécontens accusaient Marie de ne donner à son fils aucune connaissance des affaires, de le faire mal élever dans l'intention de prolonger sa régence; et ils finissaient par demander l'assemblée des états généraux.

Ce manifeste ne resta pas sans réplique; on y fit une réponse intitulée *Défense de la faveur contre l'envie*, titre qui caractérisait assez bien le motif de tous ces mouvemens. On y faisait voir que, si depuis quelque temps il y avait eu des profusions ruineuses pour l'état, ceux qui déclamaient contre étaient précisément ceux qui les avaient arrachées par force ou par importunité, et qui en profitaient encore actuellement. Quant aux plaintes de tous les ordres, on disait qu'elles étaient suggérées, fausses ou mal fondées; que les impôts étaient aussi modérés que les circonstances le pouvaient permettre; que jamais la paix n'avait été mieux établie dans l'intérieur de la France, ni son honneur mieux soutenu au dehors; et que le ma-

riage avec l'infante, s'il se faisait, était le plus grand avantage qui pût arriver au royaume.

La régente fortifia ces raisons de troupes qu'elle leva facilement dans le royaume et chez les Suisses, parce que l'argent ne lui manquait pas. Les princes qui n'en avaient point ne furent pas si bien servis. Villeroi, homme expérimenté, blanchi sous quatre rois dans le ministère, et témoin des fautes de Henri III, qui s'était perdu pour n'avoir pas attaqué la ligue avant qu'elle fût devenue puissante, Villeroi conseillait à Marie de tomber brusquement sur les confédérés pendant que leurs troupes n'étaient pas encore réunies, ni leurs mesures bien concertées : mais la reine craignait une défection et hésitait; d'un autre côté, le marquis d'Ancre, qui, bien qu'il vînt d'être créé maréchal de France, se sentait plus propre à négocier qu'à combattre, détermina la reine à tenter ce moyen.

En femme extrême, elle voulait d'abord tout accorder aux révoltés. « Je sais bien, disait-elle, que leur intention est de m'arracher toutes les grâces qu'ils pourront, et de se rendre maîtres du gouvernement. Je leur abandonnerai ce que je ne pourrai défendre, et j'assemblerai les états généraux, non parce qu'ils le demandent, mais afin de réduire leurs pensions, et de réformer quantité d'abus auxquels je ne puis m'opposer[1]. » Marie aurait suivi

[1] *Mém. rec.*, tom. III, pag. 221. — *Merc.*, tom. III, pag. 420.

ce plan, et se serait peut-être mise hors d'état de reprendre jamais les avantages qu'elle aurait cédés, si le conseil ne s'y fût opposé. Les ministres firent aussi intervenir l'ambassadeur d'Espagne, qui déclara que, si la régente affaiblissait ainsi le trône, et accordait tout à la faction de Condé, son maître ne serait pas disposé à livrer sa fille entre les mains de ses ennemis. Ce fut donc une nécessité à la reine de se montrer dans la négociation plus ferme qu'elle n'aurait voulu. Le duc de Bouillon joua pour lors son rôle. La reine eut recours à lui. Il devint l'homme nécessaire, comme il le désirait, et tira parti de la circonstance pour se donner de l'importance, et faire connaître à la reine et à ses ministres qu'il était dangereux de le négliger. Les pourparlers enfantèrent le traité de Sainte-Ménéhould, ainsi nommé d'une petite ville sur la frontière de Champagne : il fut signé le 15 mai; traité mal digéré qui laissa subsister toutes les prétentions des mécontens, et ajouta même à leur état des dignités et des gratifications, sans qu'il fût question du soulagement des peuples, que leurs manifestes avaient si solennellement promis de procurer : on donna seulement des espérances que les états généraux y pourvoiraient, et la reine s'engagea de les convoquer. Cette paix fut aussi appelée *malotrue*, nom dont il serait difficile de donner la vraie signification, mais qui fait voir qu'on l'estimait peu. Entre les confédérés, le duc de Vendôme, se flattant de l'appui des protestans, ne voulut point

entendre à un accommodement, et continua de remuer dans son gouvernement de Bretagne; mais Duplessis-Mornay, dont l'influence était toute-puissante parmi les calvinistes, les ayant retenus dans le devoir, et Marie s'étant présentée avec son fils, à la tête d'une armée, sur les frontières de la province, Vendôme *se soumit*. La reine fit ensuite reconnaître Louis majeur au parlement de Paris, le 2 octobre, et les états s'assemblèrent dans la capitale le 26.

Ces états tinrent le public en suspens pendant cinq mois. Les trois ordres s'assemblèrent aux Augustins, mais séparément. On y comptait cent quarante ecclésiastiques, cent trente-deux gentilshommes, et cent quatre-vingt-deux députés du tiers état. Ces derniers, pour la plupart officiers de justice ou de finances, étaient présidés par le prévôt des marchands Miron [1]. Dans l'assemblée générale d'ouverture, les orateurs des deux premiers ordres haranguèrent le roi debout et découverts, et il ne fut permis à Miron de parler qu'à genoux. Tels étaient alors les préjugés sur l'inégalité des ordres. Ils étaient au point que la noblesse se formalisa de ce que Miron avait assimilé son ordre aux cadets d'une grande famille, dont le clergé et la noblesse étaient les aînés. Ces fâcheuses préventions ajoutèrent aux causes de mésintelligence que, pour opérer plus promptement la dis-

[1] *Merc.*, tom. III, pag. 140, et tom. IV, pag. 1.

solution des états, semèrent habilement les ministres entre les ordres, en les excitant séparément à des demandes auxquelles on se doutait bien que les autres refuseraient d'accéder. Ce fut ainsi que le clergé demanda que l'on reçût en France les décrets de discipline du concile de Trente; la noblesse, qu'on abolît *le droit de paulette*, qui rendait héréditaires les offices de finances et de judicature, et le tiers état, que l'on supprimât cette multitude de pensions non méritées, dont les grands étaient pourvus.

Il y avait encore une indignation assez générale répandue contre la reine, à cause des faveurs dont elle continuait de combler le maréchal d'Ancre et sa femme, par qui elle se laissait gouverner. Dès le temps de la mort de Henri IV, on trouva mauvais que sa veuve ne parût pas assez touchée d'un si funeste accident, et qu'elle retînt auprès d'elle des gens qui avaient affecté à l'égard du feu roi une arrogance dont il marquait lui-même du mécontentement. Toutes les fois que la haine contre le favori se ranimait, on ne manquait pas de répandre des libelles pleins de soupçons, qui rejaillissaient sur la maîtresse. Enfin on éclata dans les états, au point que la reine se plaignit qu'on lui manquait de respect, et que, sous prétexte d'attaquer ses protégés, c'était à elle-même qu'on en voulait. En effet, plusieurs députés du tiers état, qui étaient, sans le savoir, l'organe de l'animosité des princes, disaient et répétaient sans cesse que

le procès de Ravaillac avait été mal fait, et qu'on aurait trouvé des complices si on avait voulu.

Ces suppositions causèrent de vives contestations, dans lesquelles on fit entrer les grands principes de l'indépendance de la couronne et de la sûreté des rois. Ce fut le tiers état qui mit ces grandes questions sur le tapis, en réclamant une loi formelle sur l'indépendance du prince de toute autorité spirituelle ou temporelle[1]. Mais il y joignit maladroitement la demande d'un serment, qui obligeât tous les ecclésiastiques à regarder cette loi comme évidemment divine et conforme à la parole de Dieu. Cet acte de religion, imposé au clergé inquiéta sa conscience. Il prétendit qu'il n'appartenait point à des laïques de décider ce qui pouvait être de foi indubitable et conforme à la parole de Dieu, et déclara que, tout en disant anathème avec eux à ceux qui attentent à la vie des rois, il croyait qu'il y avait telles conséquences délicates dépendantes de la proposition du tiers état, sur lesquelles on pouvait concevoir des doutes; en sorte que le serment qui suppose une certitude au-dessus de tous les doutes ne pouvait y être appliqué. Le cardinal du Perron fut en cette occasion l'organe du clergé. Il a été accusé d'avoir établi dans son discours des maximes propres à fomenter la révolte; on lui reproche entre autres cette phrase singulière : « Si un roi

1. D'Avrigni, *Mém. eccl.*, tom. 1er.

qui a juré à son sacre d'être catholique se faisait musulman, ne faudrait-il pas le déposer? » Mais, toujours fidèle à Henri IV dans les temps les plus difficiles, sa doctrine n'alarma point l'autorité, et il faut attribuer ses réserves aux préjugés du temps, préjugés d'autant plus excusables alors, qu'au bout de deux siècles ils vivent encore dans le nôtre, où il est probable que, si tel prince s'avisait de vouloir être musulman, les peuples, sourds à la voix de la philosophie, se rangeraient à l'avis du cardinal du Perron. Quoi qu'il en soit, dès que les états se furent une fois enfoncés dans ces questions épineuses, on ne s'occupa que faiblement du reste. Le temps se passa ainsi en altercations, en cérémonies et en actions d'apparat.

1615. — Les mécontens désiraient que les états s'opposassent au mariage du roi avec une Espagnole, et qu'ils demandassent le changement du ministère; et ils ne furent satisfaits ni sur l'un ni sur l'autre article. Le 23 février, jour de la présentation des cahiers de chaque ordre et de la clôture des états, l'orateur du clergé, Armand-Jean Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, en remettant au roi celui de son ordre, exhorta le jeune monarque à continuer de se conduire par les avis de sa mère, et insista sur la nécessité de conclure au plus tôt le double mariage; il représenta aussi qu'il convenait que le conseil fût composé des princes, prélats et principaux seigneurs du royaume, mais il ne parla pas de renvoyer les ministres qui

déplaisaient aux princes. Le roi reçut les cahiers, et promit de les faire examiner. Il permit même de laisser quelques députés de chaque ordre, avec lesquels on délibérerait sur l'exécution des demandes.

Le 24 mars, Louis fit appeler ces députés. Le chancelier leur dit qu'on avait lu leurs cahiers; qu'il était impossible dans le moment de satisfaire à tout, mais qu'en attendant sa majesté allait établir une chambre de justice pour la recherche des financiers, et qu'elle s'occuperait ensuite du retranchement des pensions. Après avoir accordé aux députés ces deux articles qu'on fit bien valoir, on les congédia.

La reine se crut alors pleinement débarrassée: mais il s'éleva des obstacles à ses volontés, qu'elle dut encore, en grande partie, au duc de Bouillon. A peine avait-il ménagé le traité de Sainte-Menehould, qu'il s'aperçut que la reine lui était moins obligée de l'accommodement, qu'elle n'était fâchée de ce qu'il l'avait mise dans la nécessité d'en avoir besoin. Il comptait, par le moyen des états, forcer Marie à éloigner le maréchal d'Ancre et ses ministres, auxquels il se serait substitué: mais, les états n'ayant pas répondu à son attente, il eut recours au parlement. S'il n'est pas le premier qui ait eu l'art de remuer ce corps, et de lui tracer une marche propre à seconder les desseins des autres, on peut du moins le citer comme un modèle, parce que ses manœuvres consignées dans les

mémoires du temps sont parvenues jusqu'à nous.

Ceux qui connaissent les compagnies savent qu'elles se laissent conduire comme les particuliers par la vanité, l'ambition et la vengeance : souvent aussi, comme les hommes vertueux, elles se laissent diriger par l'honneur et l'enthousiasme du bien public. L'adresse d'un intrigant consiste à gagner dans ces grands corps quelques personnes qui, ou par leur poids, ou par la rapidité de leurs mouvemens, puissent entraîner la multitude pour faire prendre un parti. Quelquefois l'opinion bien motivée d'une personne grave et estimée suffit. A ce défaut, on emploie utilement la vivacité de la jeunesse, qui, une fois prévenue, force la circonspection de la vieillesse ; il est seulement important que les motifs suggérés par les chefs secrets de l'intrigue paraissent purgés de tout intérêt particulier, et que les résolutions semblent tendre uniquement à l'avantage général. Si alors la cour ne sait pas mesurer ses prétentions et ses démarches ; si elle use de hauteur ou de manque d'égards, ces compagnies faites pour établir la paix finissent, contre le gré des plus sages, par concourir à fomenter les troubles.

Les députés du tiers état, dans la dernière assemblée, étaient presque tous gens de robe. Comme la nature de leurs occupations les met dans l'habitude d'approfondir les questions, ils en agitèrent souvent qui déplurent à la cour : celle-ci, en revanche, ne leur épargna pas les mortifications,

dont une des plus sensibles fut une différence marquée entre la manière de traiter les deux premiers ordres et ce dernier : pleine d'égards et d'attentions flatteuses pour le clergé et la noblesse, elle affectait au contraire, dans ses communications avec le tiers état, une indifférence, un oubli des convenances qui tenait du mépris [1]. Ces députés, retournés dans les provinces, y portèrent leur mécontentement; ceux qui restèrent à Paris aigrirent le parlement, où ils avaient presque tous des parens ou des amis. Comme les états, pendant qu'ils se tenaient, étaient le sujet des conversations, après leur dissolution arrivée sans que le royaume en eût tiré aucune utilité, ils devinrent l'occasion des plaintes et des murmures. On disait que la reine avait joué la nation, et on n'aurait pas été fâché qu'elle eût été punie de cette espèce d'insulte publique.

Les esprits étant ainsi disposés, il ne fut pas difficile au duc de Bouillon d'obtenir du parlement qu'il se prêtât à quelque démarche peu agréable à la reine : elle en fournit elle-même le prétexte, parce qu'en congédiant les députés des états, ne sachant comment se débarrasser des instances qu'ils employaient pour la déterminer à répondre aux cahiers, elle dit qu'elle le ferait quand le parlement aurait adressé au roi des remontrances à ce sujet. Elle donna cette défaite maladroite, la

[1] *Mém. de Rohan*, tom. Ier.

ou mars, et trois jours après les enquêtes députèrent deux conseillers de chacune de leurs chambres à la grande pour demander l'assemblée des chambres. Elle est accordée sans difficulté. On délibère d'abord sur la manière de procéder à la confection des remontrances. Quelques-uns font observer qu'il est à propos d'appeler à ce travail les princes et les pairs du royaume, et qu'il faut prier le roi de leur ordonner de se rendre à l'assemblée; d'autres disent que cette prière au roi est inutile; que les pairs de France ont droit, par leur seule qualité, de venir prendre séance au parlement quand ils veulent, et quand ils croient que les besoins de l'état l'exigent; qu'ainsi il suffit de leur faire connaître ces besoins. Cette opinion l'emporta, et il y eut en conséquence un arrêt qui portait que les princes, ducs et pairs, grands-officiers de la couronne, ayant séance et voix délibérative au parlement, qui se trouvaient alors à Paris, seraient invités à venir délibérer avec M. le chancelier, et avec toutes les chambres assemblées, sur les propositions qui seraient faites pour le service du roi, le soulagement de ses sujets et le bien de l'état.

Cet arrêt fut un vrai triomphe pour le malin duc de Bouillon. Il avait appréhendé que le parlement se contentât de travailler sans éclat à des remontrances que la cour aurait négligées sans risque; au lieu que la convocation des pairs donnait à cette affaire une importance qui ne permettait pas

de ces arrangemens ambigus, après lesquels les deux partis s'attribuent la victoire ; il devenait nécessaire, ou que la reine empêchât l'assemblée des pairs, et elle ne le pouvait sans choquer le parlement, ou qu'elle la permît ; et pour lors elle avait à craindre de voir porter des coups violens à son autorité, dont elle était idolâtre ; alternative également agréable au duc de Bouillon.

Marie se détermina à empêcher l'assemblée des pairs, comme étant le mal le plus pressant. Elle envoya défendre au prince de Condé et aux autres de se rendre au parlement, s'ils y étaient invités ; et en même temps, de peur que le parlement ne continuât sans eux ses opérations, elle manda les gens du roi, et leur dit qu'elle trouvait fort étrange qu'une compagnie établie uniquement pour rendre la justice aux particuliers s'ingérât d'assembler ainsi, de son autorité privée, les premières personnes du royaume pour raisonner sur le gouvernement. Sans entrer dans cette question délicate du droit ou de l'incompétence du parlement dans les affaires d'état, l'avocat général Servin marqua de l'étonnement de ce qu'on reprochait au parlement d'affecter la puissance souveraine, en invitant les princes, les grands-officiers de la couronne, et le chancelier lui-même, à se rendre à ses assemblées. « La compagnie, dit-il, n'a d'autre dessein que de rendre les premiers de l'état témoins de sa fidélité. » Nonobstant ces protestations, dont la reine sentait l'artifice, elle fit as-

sembler le conseil, et força les gens du roi d'en porter au parlement le résultat. Il enjoignit au parlement d'envoyer au roi l'arrêt de convocation des princes et des pairs, et le registre dans lequel il était inscrit, et lui défendit, sous peine de désobéissance, de passer outre à l'exécution de cet arrêt. Les ordres étaient si précis, que le parlement n'osa désobéir. Le registre fut envoyé, même avec des excuses. Le roi les reçut assez froidement, et dit qu'il s'en ferait rendre compte. « Ainsi, dit le duc de Rohan, le parlement fut rabroué, et cela l'attacha d'autant plus au parti de M. le prince. »

C'est ce que désirait le duc de Bouillon; il aurait été beaucoup plus fâché que le parlement réussît dans cette première entreprise, qu'il ne le fut de le voir échouer avec des circonstances mortifiantes. Il compta sur la fermeté que le dépit inspire quelquefois aux personnes maltraitées, et il ne se trompa pas dans ses espérances. Ses émissaires, entre lesquels se trouvaient des présidens au parlement, insinuèrent à la compagnie qu'il ne fallait pas se laisser vaincre par les difficultés, et que ce serait un acte méritoire de mettre sous les yeux d'un jeune roi des vérités importantes au bien de son royaume, vérités qu'on lui cachait, et qu'il était à craindre qu'il ignorât toujours; que mal à propos le parlement s'était laissé abattre du premier coup; que, s'il avait seulement fait mine de résister, le prince de Condé et tous ses partisans seraient venus à son secours; que ce prince et les

autres seigneurs français bien intentionnés ne refuseraient pas encore de se joindre au parlement, s'ils pouvaient s'en promettre plus de constance dans ses résolutions; que c'était une nouvelle tentative à faire, et qu'il était impossible qu'à la longue les efforts du premier corps de la nation ne triomphassent de la résistance de quelques ministres et de quelques courtisans, seuls auteurs de l'affront qu'il venait d'essuyer.

Ces motifs et ces espérances s'accréditèrent dans les chambres au point qu'on résolut unanimement de renouer l'affaire des remontrances. Le roi en avait fourni les moyens en disant qu'il examinerait l'arrêt du parlement, et qu'il ferait connaître à cet égard sa volonté. Le parlement arrêta que le monarque serait supplié de donner cette réponse; et Verdun, premier président, alla la demander à la tête de quarante députés, tirés de toutes les chambres. Silleri, chancelier, fit, en présence du jeune roi, une longue harangue qui se réduisit à deux objets: 1°. que le parlement n'a aucun droit de se mêler des affaires d'état; 2°. qu'il n'a pas même celui de faire des remontrances, à moins que le roi ne le lui ordonne. «Votre arrêt, ajouta-t-il, est l'ouvrage de jeunes conseillers, dont le nombre l'a emporté sur la prudence des anciens; le roi se souviendra de la fidélité de ces derniers, et les exhorte à continuer: mais en même temps il vous défend de mettre à exécution l'arrêt de convocation des pairs, et de délibérer désormais sur cette

affaire. » La reine parla aussi dans les mêmes principes, et insista pareillement sur la prépondérance de la jeunesse, qu'elle regardait comme la cause du désordre.

En répondant à l'un et à l'autre, le premier président, à l'imitation de Servin, ne chercha pas à prouver les droits que la cour refusait au parlement; mais, comme dans l'affectation qu'on marquait d'attribuer l'arrêt aux jeunes conseillers, il crut voir le dessein de jeter un ridicule sur le corps entier, il releva vivement cette imputation, supplia le roi de croire que toute la compagnie avait concouru à former l'arrêt; que ceux qui lui avaient dit le contraire ne lui avaient pas fait un rapport fidèle, et qu'il le suppliait de les honorer tous également de sa bienveillance. Il se retira ensuite, et les ministres crurent l'affaire finie.

Mais il s'était répandu un bruit que le roi se lassait d'être en tutelle, et qu'il ne serait pas fâché qu'on l'éclairât sur les défauts du gouvernement. C'en fut assez pour faire prendre au parlement le parti de ne point cesser le travail des remontrances. En vain la reine, irritée voulait l'interrompre par de nouvelles défenses, les commissaires nommés à cet effet les continuèrent avec ardeur. Elles furent examinées dans les chambres assemblées, et présentées au roi par la grande députation, le 22 mai. Les rues par lesquelles elle passa, les cours du Louvre, les escaliers, les fenêtres, étaient remplis d'une foule innombrable;

preuve certaine de la haine générale contre les ministres toujours en butte à l'envie publique, et surtout contre le maréchal d'Ancre, qu'on savait être particulièrement noté dans les remontrances.

Le roi et la reine attendaient la députation dans la chambre du conseil, accompagnés des ducs de Guise, de Montmorenci, de Nevers, d'Épernon, de Vendôme, du maréchal d'Ancre, du chancelier de Souvré, des secrétaires et principaux conseillers d'état. Elle fut introduite par un capitaine des gardes. Le premier président prononça une harangue très-respectueuse, et présenta le cahier au roi, qui le prit de ses mains, promit de l'examiner, et leur dit de se retirer. Les ministres s'applaudissaient déjà d'avoir réduit une démarche si solennelle à une simple cérémonie, lorsque le premier président reprit la parole, et supplia le roi de faire lire les remontrances en présence des députés, afin que, si quelque article se trouvait avoir besoin d'explication, ils la donnassent sur-le-champ. Plus promptement que la reine ne put parer ce coup, le jeune prince ordonna la lecture, elle fut écoutée avec le plus profond silence et la plus grande attention.

Ces remontrances, les premières qu'on ait rendues publiques, sont remarquables par la force et la liberté qui y règnent. Le parlement déclare dans le préambule, « qu'il s'est toujours entremis utilement des affaires publiques, et que les rois l'y ont appelé. C'est, dit-il, un mauvais conseil

qu'on donne à votre majesté, de commencer l'année de sa majorité par tant de commandemens de puissance absolue, et l'accoutumer à des actions dont les bons rois, comme vous, sire, n'usent jamais que fort rarement [1]. » Il ajouta que plusieurs rois ont eu regret d'avoir *violenté* et non pas écouté le parlement; que des princes étrangers, des rois, des empereurs, des papes, se sont soumis à son arbitrage, que, témoin de beaucoup de désordres dans l'état, il s'est assemblé, et a désiré le concours des princes et des pairs, « non pour ordonner et résoudre des moyens d'y remédier, mais pour les proposer à votre majesté avec plus de poids et d'autorité, lorsqu'elle verra que les choses ont été considérées dans une telle et si célèbre compagnie. »

Suivent les griefs en vingt-neuf articles. Toutes les parties de l'administration y sont parcourues. On s'y plaint de ce que l'autorité du roi et sa sûreté ont été mises en problème dans les derniers états, par les partisans des opinions ultramontaines; de ce que les anciennes alliances ne sont pas entretenues; de ce que le conseil « est composé, non des princes, des grands du royaume et anciens ministres, mais de personnes introduites depuis peu d'années, non pour leurs mérites et services rendus, mais par la faveur de ceux qui y veulent avoir des créatures; » de ce qu'enfin ces

[1] *Merc.*, tom. IV, pag. 49.

ministres, conseillers du roi et autres, sont pensionnés par les cours étrangères.

Le parlement demande que les officiers de la couronne ne soient pas troublés dans leurs fonctions; qu'on ne donne plus de survivance; que les charges cessent d'être vénales, qu'il ne soit plus permis aux sujets du roi, ecclésiastiques et autres, d'avoir communication fréquente et secrètes intelligences avec les ambassadeurs et ministres étrangers; que les libertés de l'église gallicane soient soutenues, que les confidences qui transmettent fictivement les bénéfices soient punies, et les coadjutoreries supprimées; qu'on mette des bornes à la multiplication des ordres religieux; qu'on ne nomme aux archevêchés, évêchés, abbayes, que des régnicoles savans et de bonnes mœurs; que le roi fasse fleurir l'université de Paris, et poursuivre, par les juges ordinaires, les anabaptistes, juifs, empoisonneurs et magiciens, trop communs chez les grands qui les protégent. Le roi est supplié aussi de punir les violences faites aux juges pour arrêter le cours de la justice; de régler la qualité des affaires qu'on pourra porter aux conseils, et la forme qui y sera observée; de n'y point casser ou faire surseoir, sur de simples requêtes, l'exécution des arrêts du parlement; de faire faire justice des grands crimes sans grâce ni délai, quels que soient les coupables; de ne point souffrir qu'on altère ou change, hors du conseil, les arrêts qui y ont été pronon-

cés; et d'ôter les nouveaux droits de chancellerie.

Quant aux finances, le parlement désire qu'elles soient mieux administrées, qu'on diminue le nombre de ceux qui les manient, ainsi que les pensions; qu'il soit fait défenses aux conseillers du conseil de recevoir aucuns dons, présens ou pensions des adjudicataires des fermes; qu'il soit fait une recherche sévère des maltôtiers, *dont les restitutions seront appliquées à la décharge des peuples*. Enfin, après quelques observations sur le commerce, les jeux de hasard, les manufactures, les arsenaux, les fortifications, la paie des troupes, les remontrances finissent par deux articles remarquables, suivis d'une conclusion qui ne l'est pas moins: 1°. qu'on n'exécute aucun édit ni commission, sans vérification des cours souveraines, et enregistrement préalable; 2°. qu'il soit permis, conformément à l'arrêt du 28 mars, de convoquer les princes et les pairs toutes les fois que le parlement le jugera convenable; « et en cas que ces présentes remontrances, par les mauvais conseils et artifices de ceux qui y sont intéressés, ne puissent avoir lieu, votre majesté trouvera bon, s'il lui plaît, que les officiers de votre parlement fassent cette protestation solennelle sous votre autorité: que, pour la décharge de leur conscience envers Dieu et les hommes, et pour le bien de votre service et conservation de votre état, ils seront obligés de nommer ci-après, en toute

liberté, les auteurs de ces désordres, et faire voir au public leurs mauvais déportemens, afin d'y être pourvu par votre majesté en temps plus opportun.»

On conçoit l'effet que fit une pareille lecture. Il y eut un moment d'un profond silence : chacun se regardait. Enfin, la reine prit la parole, et dit que cela n'était fait que pour blâmer son gouvernement; que c'était lui manquer de respect, et que les remontrances mettaient le comble aux injures contenues dans les libelles qu'on répandait contre elle. Le chancelier se contenta de faire observer au roi, que les remontrances n'auraient dû être faites qu'après que sa majesté aurait envoyé l'ordonnance qu'il avait promise sur les cahiers des états. Le président Jeannin, qui gouvernait les finances, justifia sa gestion avec chaleur, et fit voir que, si les millions épargnés par Henri avaient été dissipés, si on n'en avait pu mettre d'autres en réserve, c'était la faute des princes auxquels on avait été forcé de prodiguer des gratifications et des pensions, pour empêcher une guerre ruineuse. Chacun parla ensuite sans rang et sans ordre. On interrogeait, on répondait, on s'apostrophait. Les seigneurs notés dans les remontrances, surtout le maréchal d'Ancre, lançaient sur le parlement des regards foudroyans. Les esprits s'échauffaient, et il était à craindre qu'une assemblée si auguste ne finît pas sans violence. Le roi prit le parti de la congédier, et promit de faire savoir incessamment sa volonté.

La réponse ne se fit pas attendre : dès le lendemain, 23 mai, il parut un arrêt du conseil, qui supprimait les remontrances comme prématurées, et composées sans permission du roi. Sa majesté promettait un édit sur les cahiers des états, et s'engageait à écouter pour lors les remontrances qui pourraient être faites sur cet édit. Le lundi, premier juin, l'arrêt du conseil fut porté au parlement pour être enregistré. Le parlement ordonna des remontrances; le roi donna des lettres de jussion : ainsi le combat s'engageait, et la rupture paraissait inévitable, lorsque la certitude où était le parlement de faire plier la cour s'il s'opiniâtrait, l'engagea, de peur de plus grands maux, à plier lui-même.

Le duc de Bouillon intriguait toujours dans la compagnie; il passait si bien pour être l'auteur de tous ces mouvemens, que la reine disait naïvement de lui : « Vous verrez que nous serons contraints de recourir à cet homme-là pour nous tirer d'embarras. » Quand il vit que les lettres de jussion ébranlaient quelques membres, il fit savoir au parlement par des émissaires qu'il n'avait qu'à tenir ferme, que le prince de Condé se déclarerait pour lui, et que toute la nation, mécontente comme elle l'était, ne manquerait pas de s'attacher au prince. Il n'osa pas trop faire valoir dans ce moment les liaisons qu'il avait avec les calvinistes qui s'assemblaient à Grenoble, et qui promettaient une puissante diversion; mais il en dit assez pour

faire connaître que, si le parlement persistait dans sa résistance, les ministres seraient forcés ou de céder, ou d'essuyer une guerre que l'intervention du parlement leur rendrait certainement désavantageuse.

Ainsi, le parlement se vit avec étonnement amené à lever l'étendard contre son souverain, ou du moins à servir, contre son intention, de sauvegarde et de prétexte aux révoltés. Alors les membres de ce corps les plus modérés ouvrirent les yeux aux autres sur le danger de leur position : ils leur firent entendre que ce serait une honte éternelle pour eux d'être les boute-feux de la guerre; que, malgré leur bonne intention, ils passeraient dans la nation et chez l'étranger pour avoir aidé à ébranler le trône, autrefois affermi par leurs mains. D'ailleurs, ajoutaient-ils, quelle imprudence de nous livrer au prince, qui n'a peut-être d'autre dessein que d'épouvanter par nous le ministère, et qui, pour obtenir une paix avantageuse, nous sacrifiera ensuite à la colère du roi?

Si le parlement balançait, la reine et les ministres n'étaient pas plus fermes : ils craignaient que cette compagnie, poussée à bout, ne se joignît publiquement aux mécontens, et ne les appuyât de quelque déclaration éclatante qui aurait donné auprès du peuple une grande faveur au parti. Ces différentes considérations calmèrent la première fougue : les esprits se rapprochèrent; et dès con-

férences qui s'établirent sortit un accommodement par lequel chacun se relâcha de ses prétentions. Le 23 juin, le parlement donna un arrêt concerté; il y faisait des excuses à la reine, et disait que dans ses remontrances il n'avait prétendu blâmer ni elle ni son gouvernement. Il représentait modestement que le dernier arrêt du conseil, si le roi en exigeait l'entière exécution, serait *infiniment dommageable* à l'honneur de la compagnie; et il suppliait sa majesté de ne point exiger que l'arrêt de son parlement fût cassé. Le ministère se contenta de cette réparation. L'assemblée des pairs n'eut pas lieu; mais aussi l'arrêt du parlement ne fut ni biffé ni annulé. En cela, celui du conseil n'eut point d'exécution; et, au contraire, celui du parlement conserva toute sa force, et servit de pierre d'attente pour les occasions futures.

Ce fut une grande prudence au parlement de s'être arrêté malgré toutes les personnes qui s'efforçaient de le faire avancer : quelques pas de plus, il lui aurait peut-être été impossible de retourner en arrière. Le prince de Condé étudiait ses démarches. Il était déterminé à faire la guerre, et il attendait que le parlement frappât le premier coup : mais, trop persuadé que cette compagnie ne pourrait jamais se concilier avec la cour, il laissa ralentir la chaleur des esprits, et l'accommodement était fait quand il en vint à une rupture ouverte.

La vraie raison de la rupture, qui était le désir de gouverner, fut cachée sous un prétexte que Condé s'était toujours ménagé. Il revint à ses anciennes objections contre le mariage de Louis avec l'infante, et il s'opposa en plein conseil au voyage que le roi devait faire vers la frontière pour y aller recevoir son épouse. La reine n'eut aucun égard à cette opposition, et fit au contraire hâter les préparatifs du voyage. Sur cette conduite, à laquelle il s'attendait, Condé quitte la cour avec ses adhérens : il se retire à Clermont en Beauvoisis; Bouillon se rend à Sedan, Mayenne à Soissons, Longueville en Picardie, et les autres chacun dans les endroits où ils croyaient avoir le plus de crédit.

Aussitôt les écrits volent à Paris et par tout le royaume. On emploie d'une part les reproches contre les ministres, les satires contre le maréchal d'Ancre, les observations malignes sur les impôts, et tout ce qui sert à soulever les peuples; de l'autre on récrimine par des plaintes sur l'ingratitude des princes; on promet aux peuples, on fait des offres aux chefs; et, ce qui est plus efficace que les paroles, des deux côtés on lève des soldats. La reine entama une négociation avec les mécontens, qui pour cela s'étaient réunis à Coinci. Villeroi et Jeannin, députés de la cour, mirent plusieurs fois les choses au point de conclure un accommodement; mais ou ils n'avaient pas le secret de Marie, ou ils entrèrent adroitement dans ses vues, qui étaient de gagner seulement du temps.

Marie avait le cœur profondément ulcéré de deux choses; 1°. de ce que les confédérés dans leurs manifestes dénonçaient, pour ainsi dire, à la nation, ses ministres favoris, le maréchal d'Ancre, le chancelier de Silleri et le chevalier son frère, Dolé et Bullion, créatures du maréchal, sur lesquels ces manifestes rejetaient tous les troubles de l'état, et par contre-coup sur elle-même; 2°. de ce qu'ils affectaient de dire, d'écrire et de répéter qu'on n'avait pas recherché les complices de la mort du feu roi; reproche outrageant pour une épouse, et qui l'exposait aux plus odieux soupçons: aussi la reine ne put-elle se résoudre à leur pardonner cette injure, et elle aima mieux les avoir pour ennemis déclarés, et les pousser à bout, que d'agréer des ménagemens qui auraient pu faire dire qu'elle achetait leur silence. Elle laissa donc traîner les négociations tout le temps qui lui était nécessaire pour prendre ses mesures; et, quand les troupes furent en état, elle envoya aux mécontens ordre de se préparer à suivre le roi dans son voyage de Guienne.

Ce commandement fut pris pour une déclaration de guerre. Les princes appelèrent auprès d'eux tous leurs partisans, qui formèrent une armée, mais bien inférieure par le nombre et la discipline à celle du roi [1]. Ils envoyèrent en même temps une justification de leur conduite aux cours

[1] *Merc.*, tom. IV, pag. 19.

souveraines, à l'assemblée des calvinistes qui, avec l'autorisation du roi, se tenait à Grenoble, et à tous les corps, excepté à l'assemblée du clergé, « sachant, dit *le Mercure*, qu'ils étaient résolus à une entière soumission envers sa majesté. » S'ils présumèrent plus d'aide du côté des parlemens, ils se trompèrent : ces compagnies renvoyèrent leurs paquets cachetés au roi. Ce concert unanime d'obéissance tranquillisa la reine. Cependant, comme il y avait dans le parlement de Paris beaucoup de membres attachés aux princes, on jugea à propos de les priver des conseils de leur chef, qui était le président Le Jay, principal auteur des remontrances. Le roi le fit enlever le jour même qu'il sortit de Paris. Le parlement envoya le redemander; le roi répondit qu'il l'emmenait pour se servir de lui pendant son voyage : mais celui du président ne fut pas long; car on le laissa prisonnier dans le château d'Amboise.

Louis XIII partit le 17 août. La marche du jeune roi à travers son royaume, pour aller recevoir son épouse, n'aurait dû être accompagnée que de plaisirs; mais la bizarrerie des circonstances força de joindre aux divertissemens l'appareil de la guerre, et la pompe des fêtes en tirait quelquefois un nouvel éclat. Le monarque avançait au milieu d'une cour leste et brillante. Derrière lui marchait presque pas à pas son armée, commandée par le maréchal de Laval Bois-Dauphin, qui

avait ordre d'éviter une action [1]. Après venait l'armée des mécontens sous les ordres du prince de Condé, dirigée par le duc de Bouillon. Quand celui-ci approchait, Bois-Dauphin présentait le front; et Bouillon, moins fort, s'arrêtait, ou cherchait des détours. On a blâmé les deux généraux d'avoir laissé échapper l'occasion de battre chacun son adversaire: mais leur but n'était pas de se mesurer, ni de hasarder en une fois les ressources de leur parti. Bois-Dauphin ne voulait qu'assurer la marche du roi; Bouillon ne voulait que l'inquiéter, et pénétrer dans les parties du royaume où il comptait se recruter avantageusement. Ils réussirent l'un et l'autre. Bois-Dauphin conduisit tranquillement la cour à Bordeaux, où elle arriva le 7 octobre; et Condé s'établit dans le Poitou, où plusieurs gentilshommes vinrent grossir le nombre de ses volontaires.

Excepté les désordres inséparables de la marche des armées, on ne vit dans ces troubles ni l'animosité ni les horreurs qui accompagnent ordinairement les guerres civiles. Les peuples y prirent un intérêt fort léger. Ce n'était qu'un penchant sans passion qui les déterminait ou pour la cour ou pour le prince. Dans les endroits où la prévention en faveur des confédérés prévalait, le roi était néanmoins obéi; et, où les royalistes l'em-

[1] *Merc.*, tom. IV, pag. 207. — *Mém. rec.*, tom. III, pag. 440. — Gramond, tom. II, pag. 93.

portaient en nombre, les partisans des princes n'étaient pas maltraités. On ne peut douter que tout Paris et le parlement n'inclinassent pour les mécontens : cependant cette compagnie enregistra un édit qui déclarait le prince de Condé et ses adhérens criminels de lèse-majesté. Ils opposèrent à cet édit des écrits aigres et mordans, dans lesquels ils avaient soin de répéter que le but de leur confédération était d'obtenir la recherche et la punition de tous ceux qui avaient participé à la mort du roi. Excités par le duc de Rohan, les calvinistes, en corps d'assemblée, se joignirent au prince malgré les instances de Duplessis-Mornay, de Lesdiguières et de Châtillon; et, s'appuyant sur les mêmes motifs, ils levèrent des troupes pour lui. Le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, fils naturel de Henri IV, et à qui ce prétexte de l'assassinat convenait mieux qu'à tout autre, n'eut garde de le négliger : mais, comme il leur coûtait d'avouer qu'ils prenaient les armes directement contre le roi, ils publièrent que ce prince était prisonnier entre les mains des ministres : subterfuge usé qui ne trompait personne. Cependant, comme on pouvait appréhender que les mécontens n'eussent dans les provinces des partisans qui se déclareraient quand la cour serait éloignée, la reine envoya dans les places suspectes des commandans affidés, avec des troupes, qui réprimèrent soigneusement les moindres mouvemens, de sorte que la joie des noces ne fût trou-

blée par aucune nouvelle de soulèvement. Le duc de Guise, à la tête d'un détachement de la grande armée, alla conduire jusqu'à la frontière la princesse Élisabeth, destinée à l'infant d'Espagne, et en ramena la jeune reine à Bordeaux, où le mariage fut ratifié le 22 novembre.

Anne d'Autriche avait quinze ans quand elle épousa Louis XIII, qui était du même âge, à cinq jours près. Malgré cette convenance, leur mariage ne fut pas heureux. Les deux époux se plurent au premier coup d'œil; mais leur union fut traversée par les personnes qui aspiraient à la confiance exclusive du roi, et qui appréhendaient que son amour pour la jeune reine ne diminuât leur crédit [1]. On inspira à Louis des ombrages sur l'attachement qu'Anne d'Autriche conservait pour sa famille; on insinua à la reine que son époux ne l'aimait pas. Ainsi ils vécurent comme dans un divorce continuel, qui ne fut interrompu que par quelques réunions passagères, dues plutôt aux circonstances qu'à la tendresse.

Le premier interprète de leurs sentimens fut Albert de Luynes, gentilhomme provençal, qui sut plaire au roi par le talent de la vénerie, et par son adresse à inventer des amusemens proportionnés à l'âge de ce prince. Il l'envoya porter à son épouse la première lettre de compliment, dans laquelle il lui mandait *que Luynes était son ami*,

[1] Motteville, pag. 1.

et qu'elle eût à croire ce qu'il lui dirait de sa part. Cette commission flatteuse marquait la faveur dont ce courtisan jouissait; faveur qui n'alarmait pas la reine-mère, persuadée qu'elle se renfermait dans la sphère des divertissemens, et que son fils réservait pour elle seule la connaissance des affaires, dont Marie était uniquement avide. Le favori l'entretint habilement dans cette idée; mais il se servit de la liberté des plaisirs pour faire apercevoir à Louis le faible du gouvernement de sa mère, et surtout sa prévention aveugle pour le maréchal d'Ancre et sa femme. On entendit quelquefois ce jeune prince, fidèle à la discrétion qu'exigea sans doute son favori, dire à ses autres confidens : « Ce maréchal sera la ruine de mon royaume; mais on ne peut pas dire cela à ma mère, parce qu'elle se mettrait en colère. »

En effet, personne n'a jamais porté plus loin que Marie l'emportement et l'esprit de vengeance. Elle ne pouvait souffrir ni remontrances ni obstacles : le dépit la rendait capable de tout; et, quand quelque intérêt secret la forçait à se contraindre, la nature violentée s'expliquait par l'altération de son visage et de sa santé. Ses passions étaient extrêmes : l'amitié chez elle était aveugle dévouement, et la haine exécration. Quiconque l'avait choquée une fois ne pouvait se flatter de regagner ses bonnes grâces, ni même d'être toléré : aussi aimait-on mieux travailler à la détruire que

dépendre de son indulgence. Elle éprouva, en conséquence, le contraire de ce qui arrive aux caractères doux et modérés. Ils ne sont pas plus exempts que d'autres des traverses et des contradictions; mais du moins leur patience ramène les esprits, et tout finit ordinairement à leur avantage; au lieu que Marie de Médicis, après quelques succès, arrachés plutôt qu'obtenus, essuya des revers humilians, qui la punirent sans la corriger.

Après avoir marié son fils selon ses désirs, malgré les obstacles puissans qui s'y opposaient, Marie se voyait deux moyens également faciles d'écraser ou de dissoudre la cabale qui lui était opposée. Pour l'écraser, elle n'avait qu'à lâcher la bride au duc de Guise, qu'elle venait de mettre à la tête de son armée, bien supérieure à celle des confédérés; pour la dissoudre, il suffisait de présenter l'appât des grâces à la plupart des mécontens. Le premier parti était plus conforme au goût de Marie; et, si elle ne le prit pas, c'est qu'elle fut obligée de sacrifier son désir à des considérations très-puissantes.

1616. — Le roi ne goûtait pas cette guerre : ceux qui l'environnaient lui disaient en secret que son mariage n'en avait été que le prétexte; et que la véritable raison était le soulèvement des grands contre un insolent favori, dont la reine était follement infatuée; qu'elle pourrait d'un mot finir tous ces troubles, et que, si elle ne le faisait pas, ce se-

rait signe qu'elle préférait le maréchal d'Ancre à la tranquillité du royaume et à la satisfaction de son fils. La jeune reine désirait aussi avec ardeur la fin des troubles, pour se rendre à Paris, où elle était attendue par des fêtes dont l'idée enlaidissait encore la guerre à ses yeux. Toute la jeunesse de la cour pensait comme elle. Les gens les plus mûrs souhaitaient la cessation des hostilités, sinon pour profiter des plaisirs, du moins pour n'être pas exposés aux incommodités des campemens et des voyages dans une saison rude et fâcheuse. Enfin, comme, malgré l'état de guerre dans lequel on vivait, il y avait toujours des relations de parenté et d'intérêt, on s'écrivait, quoique dans des partis opposés, on se communiquait ses idées, et on s'accordait communément à conclure qu'il fallait faire la paix. Ce vœu était si général, que la reine craignait de voir tomber sur elle tout l'odieux de la guerre, si elle ne se prêtait pas à une négociation. Elle y donna donc les mains, mais si maladroitement, qu'elle en eut tout le désavantage pour la forme et pour le fond.

Pour la forme, en ce qu'elle souffrit que la paix fût traitée dans une espèce de congrès qui se tint d'abord à Fontenai-le-Comte en Poitou, ensuite à Loudun, deux endroits choisis pour la commodité des mécontens; en ce qu'elle permit qu'outre les personnes nécessaires, telles que les ministres du roi et les chefs des confédérés, il y eût à la conférence des députés des calvinistes, des représen-

tans des principales maisons du royaume, et même que l'ambassadeur d'Angleterre y assistât, non à la vérité en qualité d'arbitre, comme les princes le désiraient, mais en qualité de garant, sous le titre de témoin [1].

Pour le fond, la reine ne pouvait guère être réduite à accepter des conditions plus mortifiantes que celles de ce traité, signé à Loudun le 6 mai. Les deux premiers articles sont conçus en ces termes : « On fera une recherche bien exacte de tous ceux qui ont participé au détestable parricide commis en la personne du feu roi ; et, attendu qu'au préjudice des volontés et commandemens exprès du roi et de la reine sa mère, quelques officiers sont réputés avoir mis de la nonchalance à la recherche des auteurs dudit parricide, il plaise à sa majesté de faire expédier à cet effet une commission adressée au parlement de Paris. » Ensuite viennent la plupart des demandes faites par les états, qui sont accordées. On demande aussi avec affectation, art. 13, que les charges et dignités, tant laïques qu'ecclésiastiques, ne puissent jamais être données aux étrangers, et le roi le promet : « réservant cependant sa majesté de donner ce qu'il conviendra aux mérite, services et qualités des personnes. » Du reste, il n'y a que des stipulations générales pour l'intérêt des peuples, leur soulagement et la diminution des impôts.

[1] *Merc.*, tom. IV, pag. 45.

Quant au prince et à ses adhérens, non-seulement on les réhabilita, on les déclara innocens et bons serviteurs du roi, mais il leur fut alloué des sommes considérables pour payer leurs dettes et les dédommager. Les réformés obtinrent seulement ce qu'il fallait pour leur faire croire qu'ils n'avaient pas été entièrement oubliés, savoir, le rétablissement de l'exercice de leur religion en quelques lieux. Le parlement de Paris eut aussi des marques de souvenir de la part des confédérés, qui avaient intérêt à le ménager. On essaya de lui faire obtenir quelque satisfaction sur le droit de convoquer les pairs, qui avait été un des objets et la cause des fameuses remontrances : mais cet article fut couché en termes si ambigus, qu'en enregistrant le 13 juin l'édit du roi, confirmatif du traité de Loudun, la compagnie arrêta de nouvelles remontrances à ce sujet.

Pendant que ce traité se négociait, le roi revint à Paris, où il fit son entrée avec la reine son épouse, le 18 mai. Peu de temps après on vit des événemens qui avaient été promis dans les articles secrets joints au traité, au nombre de quinze. Le ministère fut totalement changé. On retira les sceaux au chancelier Brulard de Silleri, et on les donna au président du Vair. Le premier voulut les reporter au roi lui-même, et il eut une audience particulière dont le jeune prince sortit les yeux gros et humides. Les finances qu'avait le président Jeannin furent confiées à Barbin, homme nouveau.

Richelieu, créature du maréchal d'Ancre, qui lui avait déjà fait obtenir l'évêché de Luçon et la grande aumônerie de la reine, fut appelé au conseil, et ce fut la première fois qu'il parut avec éclat sur la scène politique. Presque toutes les personnes attachées aux anciens ministres eurent des marques de disgrâce. Le duc d'Épernon et plusieurs autres seigneurs, qui s'étaient montrés partisans zélés de la reine, furent abandonnés au ressentiment des mécontens qui répandirent avec affectation des écrits dans lesquels ils étaient décriés. Le maréchal d'Ancre lui-même parut perdre de son crédit, puisqu'il céda à ses compétiteurs des charges et des établissemens qu'ils lui enviaient, entre autres sa forteresse d'Amiens que convoitait depuis long-temps le duc de Longueville, gouverneur de Picardie.

Tant d'événemens singuliers donnent lieu de soupçonner qu'il y eut dans cette paix un secret arrangement, sur lequel on ne peut avoir que des conjectures. Le duc de Bouillon et le maréchal d'Ancre, qui avaient été antagonistes si acharnés, parurent aussitôt après la conclusion du traité extrêmement amis. Le prince de Condé changea aussi, pour ainsi dire, du jour au lendemain; il prit hautement la protection du maréchal contre l'étourderie des jeunes seigneurs et la mauvaise volonté des vieux. Il n'y eut que ces deux chefs des confédérés qui parurent contens. Les autres calvinistes et parlementaires se plaignirent également qu'on ne leur avait pas ménagé des conditions

assez avantageuses; preuve certaine que leur consentement à la paix fut tiré par adresse, et qu'il y eut quelque connivence clandestine, dont le plus grand nombre fut la dupe. A juger par ce qui arriva ensuite, le prince de Condé et le duc de Bouillon, sur la promesse qu'on leur aura faite de les associer au gouvernement, se seront contentés d'obtenir pour leurs adhérens quelques avantages plus apparens que réels; et la reine-mère n'aura pas hésité de sacrifier des ministres auxquels elle n'était pas fort attachée, dans l'espérance de faire ce qu'elle voudrait sous le nom du prince, ou de le réduire lui-même à l'impuissance de nuire, en le privant des secours de ses partisans. C'est sans doute à ce plan de politique qu'on doit rapporter le mot de Villeroi, conservé par Siri. En délibérant dans le conseil sur la demande que faisait le prince de signer les ordonnances: « On peut, dit Villeroi, mettre la plume à la main de celui dont on tient le bras [1]. » Le dessein de Marie est encore mieux développé dans une conversation que Bardin eut avec le marquis de Cœuvres, à l'occasion des prétentions de Condé. « Il faut, lui dit-il, que le prince se détermine à être bon serviteur du roi; autrement qu'il sache qu'il n'y a ni qualité, ni condition, ni crédit capables d'assurer quelqu'un quand il est dans le Louvre, le centre de la justice et de la force du roi. »

[1] Mém. rec., tom. III, pag. 548.

Mais le succès éblouit Condé et le perdit; son retour à Paris après la paix fut une espèce de triomphe. Tout le monde le regarda comme devant être désormais le maître des grâces, et il se le persuada lui-même; les courtisans s'empressèrent autour de lui; il se vit plus recherché que le roi. Dans l'ivresse de cette prospérité, le prince ne ménagea ni ses actions ni ses discours; il décidait souverainement au conseil, tranchait dans les affaires, et distribuait les emplois et les charges. S'il obligea quelques-uns, il fit aussi beaucoup de mécontens. Outre cela, il ulcéra de nouveau la reine contre lui, par la conduite qu'il tint avec le maréchal d'Ancre, qu'il n'avait caressé que pour aider plus sûrement à sa perte.

Ce colosse de faveur était toujours en butte à la haine des grands et des petits; et il menaçait ruine; « par la raison, dit Siri, qu'il faut qu'à la fin tout bois soit rongé par les vers, et tout drap dévoré par les teignes [1]. » Il essuya cette année deux revers accablans, dont le second était un avertissement assez clair d'un malheur prochain. Le premier fut la perte de sa fille; elle mourut au moment qu'il allait la marier, et se procurer, dans un gendre d'une famille distinguée, un appui contre les secousses que lui préparaient ses ennemis. Il ne lui resta qu'un fils, destiné à porter l'opprobre

[1] Grammond, liv. II, pag. 134. — *Mém. rec.*, tom. IV, pag. 1. — *Mém. d'Estrées*, pag. 215.

de la mémoire de son père, sans avoir participé à sa fortune, dont sa grande jeunesse l'empêchait de jouir. Le second revers fut le supplice de deux de ses laquais, qui furent pendus devant son hôtel, revêtus de sa livrée, pour avoir frappé violemment un artisan. Il y eut dans cette punition des circonstances qui firent connaître que les valets étaient victimes de la haine qu'on portait au maître. Concini le sentit: il aperçut aisément qu'on animait contre lui la populace de la capitale, où il ne se croyait plus en sûreté. Sa situation à la cour n'était pas moins alarmante: un esprit encore plus ferme que le sien en aurait été troublé. De tous côtés il ne voyait qu'embûches, trahisons: ses paroles, ses actions étaient également mal interprétées. Se présentait-il aux fêtes que les grands se donnaient, on taxait sa démarche d'insolence; se retirait-il, parce qu'il s'apercevait qu'il n'était pas vu de bon œil, on attribuait son absence à dédain et à mépris. Arrivant un jour chez le prince de Condé, à la fin d'un repas; le maréchal se trouva investi par les convives, la plupart des jeunes gens qui le serraient, l'insultaient, et semblaient ne demander ou n'attendre qu'un coup d'œil du prince pour se jeter sur lui et l'assassiner. Condé eut peine à arrêter la fougue de cette jeunesse; il la contint néanmoins, et débarrassa Concini. Celui-ci courut encore une autre fois le même danger de la part de toute la cabale, qui demandait à Condé de la laisser agir, et lui permettre de le défaire de son enne-

mi. Le prince s'opposa à l'exécution de ce complot, et en donna avis au maréchal, lui conseillant de quitter la cour pour quelque temps, afin de laisser refroidir cette animosité. Le maréchal suivit ce conseil, et se retira en Normandie.

Mais ces apparences de bonne volonté de la part du prince ne servaient pas beaucoup à Concini, parce qu'elles étaient accompagnées de hauteur, de tons et d'airs de mépris public qui enhardissaient les courtisans à braver le maréchal. Quiconque voulait entreprendre sur ses gouvernemens ou ses dignités trouvait un appui sûr dans le prince de Condé. Ce fut dans cette confiance que le duc de Longueville osa s'emparer à main armée de Péronne, dont Concini était gouverneur. Longueville soutint même son usurpation contre les troupes que la reine lui opposa. Marie fléchit en cette occasion décisive, et elle laissa ainsi accréditer la persuasion que Condé était le maître, et qu'elle était absolument sans puissance[1].

Sully l'avertit du mauvais effet de sa faiblesse, et lui fit voir des conséquences qui contribuèrent sans doute au malheur du prince. « Dans l'état où sont les choses, lui dit-il, sous huit jours, il faut que toute l'autorité passe au prince de Condé ou vous revienne, si vous savez la retenir. Deux si grandes puissances sont incompatibles. Les grands et le peuple sont pour le prince. Après l'entre-

[1] *Mém. rec.*, tom. IV, pag. 4.

prise de Longueville et l'éloignement du maréchal, votre autorité n'est plus rien, et pour les affaires et pour le conseil ; elle est toute entre les mains du prince : si bien que je ne vous crois pas en sûreté à Paris, où l'on peut vous investir dans le Louvre, et j'aimerais mieux vous voir, vous et votre fils, en rase campagne avec mille chevaux. « Je trouve, répondit la reine, assez de gens qui me montrent le mal ; mais aucun le remède ; j'ai fait humainement tout ce qui est possible pour le bien de l'état ; mais Dieu n'a pas voulu bénir mes efforts. J'ai donné la plume au prince, j'ai désarmé le roi ; j'ai ôté au maréchal d'Ancre le gouvernement qu'il avait en Picardie ; j'ai souffert qu'on le chassât de la cour ; j'ai fait du bien à tout le monde ; je n'ai fait de mal à personne ; je ne sais donc quel parti prendre. » Mais son irrésolution ne dura pas long-temps. Elle fit voir, comme elle l'avait promis à Bassompierre, qui lui reprochait le sommeil léthargique dans lequel elle paraissait plongée, elle fit voir qu'elle ne dormait pas toujours[1].

D'abord elle tira de la Bastille le comte d'Auvergne, qui y était depuis douze ans. Cette première démarche aurait dû inspirer de la défiance aux Condéistes, ainsi les nommait Bassompierre, parce que, si on tirait de prison, dans un moment si critique, un prince, ennemi né de la branche régnante, ils devaient penser qu'on avait

[1] Sully, tom. II, pag. 77.

apparemment quelque dessein dont l'exécution demandait un homme ferme et entreprenant. Les politiques, même du peuple, le comprirent, puisqu'ils débitèrent dans leurs assemblées de nouvellistes, que, sur la porte de la chambre qu'occupait à la Bastille le comte d'Auvergne, on avait mis *chambre à louer*[1]. Il ne faut souvent qu'un mot pour faire avorter le projet le mieux concerté. Mais la faction était si persuadée de sa force, qu'elle ne fit aucune attention à cette plaisanterie populaire; elle se croyait maîtresse des événemens. Cependant, comme on répandait des menaces qui pouvaient être fondées, à tout hasard les chefs, savoir, Condé, Vendôme, Mayenne et Bouillon, qui, dans une occasion récente, avaient failli être saisis tous les quatre chez la reine, convinrent de ne jamais se trouver au Louvre ensemble. Cette précaution en sauva trois, et le prince de Condé, qui ne pouvait se persuader d'ailleurs qu'il y eût à craindre pour lui, paya pour tous.

S'étant rendu chez la reine-mère, le premier septembre, pour le conseil, il y trouva le roi, qui le reçut bien[2]. Sous prétexte de quelques affaires, la reine fit appeler son fils dans son cabinet, et aussitôt Thémines, abordant le prince, qui était serré par ses deux fils, lui demande son épée de la part du roi, et le fait prisonnier. Les ordres

[1] Bassompière, tom. II, pag. 20.
[2] D'Avrigni, tom. Ier., pag. 215.

étaient donnés pour arrêter en même temps Vendôme, Mayenne, Cœuvres, Joinville, Guise et Bouillon; mais aucun d'eux n'en attendit l'effet. Ils furent avertis presqu'au moment de la catastrophe arrivée au Louvre, et ils quittèrent Paris. Quelques-uns tâchèrent, en partant, de soulever le peuple. La douairière de Condé parcourut les rues tout en larmes, criant qu'on assassinait son fils, et exhortant les Parisiens à prendre les armes: mais ces tentatives n'aboutirent qu'à émouvoir la plus vile populace, qui se présenta en grand nombre devant le magnifique hôtel du maréchal d'Ancre, enfonça les portes, brisa les fenêtres, pilla ses meubles somptueux, et ceux de Corbinelli, son secrétaire, sans la moindre effusion de sang. La cour fut charmée que la fureur du peuple s'épuisât sur des meubles et des bijoux; elle en avait appréhendé des effets plus redoutables; et, pendant qu'on arrêtait le prince, la reine faisait tenir dans sa basse-cour du Louvre ses équipages chargés de ballots qui contenaient l'argent et les pierreries de la couronne, tout prêts à emmener le roi, si le coup eût manqué, ou s'il eût eu des suites dangereuses. Il n'y en eut point d'autres que beaucoup de mouvemens entre les courtisans, dont les uns triomphaient et les autres tâchaient de faire oublier par leurs souplesses qu'ils avaient suivi un parti disgracié.

Le 6 du même mois, Louis XIII alla au parlement tenir son lit de justice. Il y déclara qu'il avait

eu un extrême chagrin de s'être vu contraint à user de son autorité contre son cousin ; mais que la cabale formée sous le nom du prince s'était portée à des excès qu'une plus longue tolérance aurait rendue irrémédiables. Ces excès sont, dit le chancelier, des assemblées nocturnes à l'hôtel de Condé et ailleurs ; des démarches pour exciter la noblesse à prendre les armes dans les provinces, pour engager les capitaines de la bourgeoisie de Paris à se déclarer, et les prédicateurs à tonner en chaire contre les prétendus désordres du gouvernement. Ils ont enfreint, ajoutait-il, le traité de Loudun par la prise de Péronne et d'autres places. Le roi a des avis certains qu'ils voulaient se saisir de sa personne et de celle de la reine sa mère, et se cantonner dans les provinces. Pour cela, ils ont fait des provisions d'armes considérables, même dans Paris, et des levées dans les provinces, sans commission du roi. Enfin, on sait, à n'en point douter, que quelques partisans du prince ont été assez hardis pour lui suggérer des prétentions au trône, et qu'ils avaient entre eux un mot de ralliement qui exprimait ce dessein[1]. Le chancelier termina cette exposition, au nom du roi, par la confirmation

[1] Ce mot de ralliement était *barre à bas*. Dans les armes de Condé il se trouve une barre qui les empêche de ressembler entièrement à celles du roi. Ce cri de ralliement indiquait le désir qu'on avait que cette barre fût ôtée, et que le prince devînt ce que ses armes auraient indiqué.

Cependant sa fortune ne l'aveuglait pas : on en a la preuve dans une conversation qu'il eut vers ce temps avec Bassompierre. « Je regrette véritablement ma fille, lui dit-il, et je la regretterai tant que je vivrai ; cependant je supporterais cette affliction, si elle ne m'annonçait pas en quelque façon la ruine de moi, de ma femme, de mon fils et de toute ma maison, que l'opiniâtreté de ma femme rend inévitable [1]. Je connais le monde, la fortune, ses élévations et ses décadences, et que l'homme arrivé à un certain point se précipite, à proportion que la montée qu'il a faite a été haute et raide. Comme vous m'avez connu d'enfance, je n'ai rien de caché pour vous. Vous m'avez vu à Florence, débauché, quelquefois en prison, banni, sans argent, et incessamment dans le désordre et la mauvaise vie. Je suis né gentilhomme. Je n'avais pas un sou quand je suis venu en France. Je me suis avancé et enrichi à l'aide de mon mariage. J'ai enfin poussé ma fortune jusqu'où elle a pu aller, tant qu'elle m'a été favorable ; mais, reconnaissant qu'elle se lassait, et qu'elle me donnait des avertissemens, j'ai voulu plusieurs fois faire retraite, et aller jouir dans ma patrie des grands biens que la reine nous a donnés. Chaque coup de fouet que la mauvaise fortune nous donne, je presse, je conjure ma femme, mais inutilement. Je perds mes

[1] Bassompierre, tom. Ier., pag. 381. — *Merc.*, tom. IV et V. — Gramond, pag. 130.

amis, qui meurent. On me chasse de mon gouvernement d'Amiens. La populace me déteste et m'insulte. Mes gens sont pendus. Je suis obligé de fuir et de m'exiler en Normandie. On a saccagé et pillé ma maison. Ma fille, qui pouvait me fournir un soutien en se mariant, meurt, et ma femme résiste toujours. J'ai de quoi faire le souverain. J'ai offert au pape six cent mille écus pour l'usufruit du duché de Ferrare. Je laisserai encore plus de deux millions à mon fils. Enfin, j'ai conjuré ma femme, je me suis jeté à ses genoux; mais elle me reproche ma lâcheté et mon ingratitude de vouloir quitter la reine : jugez de mon embarras. »

Concini éprouva en cette occasion qu'un ami trop zélé est souvent plus à craindre qu'un ennemi. La reine-mère voyait toute la nation révoltée des préférences qu'elle accordait au maréchal d'Ancre et à sa femme; et plus elle savait l'aversion générale déclarée contre son choix, plus elle s'obstinait à montrer un attachement exclusif. Les mécontens, qui auraient volontiers souffert son autorité, s'ils l'avaient partagée, la voyant tout entière entre les mains d'un étranger, criaient à l'abus, et s'appliquaient à rendre publiques les marques de son entêtement, pour lui attirer des ridicules ou du mépris; mais ils nuisirent moins à Marie qu'un courtisan qui, sous ses yeux, s'emparait adroitement du roi, et enlevait à la mère la confiance de son fils, qu'elle ne recouvra jamais.

Ce courtisan, orné de toutes les qualités avan-

Quant au prince et à ses adhérens, non-seulement on les réhabilita, on les déclara innocens et bons serviteurs du roi, mais il leur fut alloué des sommes considérables pour payer leurs dettes et les dédommager. Les réformés obtinrent seulement ce qu'il fallait pour leur faire croire qu'ils n'avaient pas été entièrement oubliés, savoir, le rétablissement de l'exercice de leur religion en quelques lieux. Le parlement de Paris eut aussi des marques de souvenir de la part des confédérés, qui avaient intérêt à le ménager. On essaya de lui faire obtenir quelque satisfaction sur le droit de convoquer les pairs, qui avait été un des objets et la cause des fameuses remontrances : mais cet article fut couché en termes si ambigus, qu'en enregistrant le 13 juin l'édit du roi, confirmatif du traité de Loudun, la compagnie arrêta de nouvelles remontrances à ce sujet.

Pendant que ce traité se négociait, le roi revint à Paris, où il fit son entrée avec la reine son épouse, le 18 mai. Peu de temps après on vit des événemens qui avaient été promis dans les articles secrets joints au traité, au nombre de quinze. Le ministère fut totalement changé. On retira les sceaux au chancelier Brulard de Silleri, et on les donna au président du Vair. Le premier voulut les reporter au roi lui-même, et il eut une audience particulière dont le jeune prince sortit les yeux gros et humides. Les finances qu'avait le président Jeannin furent confiées à Barbin, homme nouveau.

Richelieu, créature du maréchal d'Ancre, qui lui avait déjà fait obtenir l'évêché de Luçon et la grande aumônerie de la reine, fut appelé au conseil, et ce fut la première fois qu'il parut avec éclat sur la scène politique. Presque toutes les personnes attachées aux anciens ministres eurent des marques de disgrâce. Le duc d'Épernon et plusieurs autres seigneurs, qui s'étaient montrés partisans zélés de la reine, furent abandonnés au ressentiment des mécontens qui repandirent avec affectation des écrits dans lesquels ils étaient décriés. Le maréchal d'Ancre lui-même parut perdre de son crédit, puisqu'il céda à ses compétiteurs des charges et des établissemens qu'ils lui enviaient, entre autres sa forteresse d'Amiens que convoitait depuis long-temps le duc de Longueville, gouverneur de Picardie.

Tant d'événemens singuliers donnent lieu de soupçonner qu'il y eut dans cette paix un secret arrangement, sur lequel on ne peut avoir que des conjectures. Le duc de Bouillon et le maréchal d'Ancre, qui avaient été antagonistes si acharnés, parurent aussitôt après la conclusion du traité extrêmement amis. Le prince de Condé changea aussi, pour ainsi dire, du jour au lendemain; il prit hautement la protection du maréchal contre l'étourderie des jeunes seigneurs et la mauvaise volonté des vieux. Il n'y eut que ces deux chefs des confédérés qui parurent contens. Les autres calvinistes et parlementaires se plaignirent également qu'on ne leur avait pas ménagé des conditions

assez avantageuses; preuve certaine que leur consentement à la paix fut tiré par adresse, et qu'il y eut quelque connivence clandestine, dont le plus grand nombre fut la dupe. A juger par ce qui arriva ensuite, le prince de Condé et le duc de Bouillon, sur la promesse qu'on leur aura faite de les associer au gouvernement, se seront contentés d'obtenir pour leurs adhérens quelques avantages plus apparens que réels; et la reine-mère n'aura pas hésité de sacrifier des ministres auxquels elle n'était pas fort attachée, dans l'espérance de faire ce qu'elle voudrait sous le nom du prince, ou de le réduire lui-même à l'impuissance de nuire, en le privant des secours de ses partisans. C'est sans doute à ce plan de politique qu'on doit rapporter le mot de Villeroi, conservé par Siri. En délibérant dans le conseil sur la demande que faisait le prince de signer les ordonnances: « On peut, dit Villeroi, mettre la plume à la main de celui dont on tient le bras[1]. » Le dessein de Marie est encore mieux développé dans une conversation que Bardin eut avec le marquis de Cœuvres, à l'occasion des prétentions de Condé. « Il faut, lui dit-il, que le prince se détermine à être bon serviteur du roi; autrement qu'il sache qu'il n'y a ni qualité, ni condition, ni crédit capables d'assurer quelqu'un quand il est dans le Louvre, le centre de la justice et de la force du roi. »

[1] Mém. rec., tom. III, pag. 458.

Mais le succès éblouit Condé et le perdit; son retour à Paris après la paix fut une espèce de triomphe. Tout le monde le regarda comme devant être désormais le maître des grâces, et il se le persuada lui-même; les courtisans s'empressèrent autour de lui; il se vit plus recherché que le roi. Dans l'ivresse de cette prospérité, le prince ne ménagea ni ses actions ni ses discours; il décidait souverainement au conseil, tranchait dans les affaires, et distribuait les emplois et les charges. S'il obligea quelques-uns, il fit aussi beaucoup de mécontens. Outre cela, il ulcéra de nouveau la reine contre lui, par la conduite qu'il tint avec le maréchal d'Ancre, qu'il n'avait caressé que pour aider plus sûrement à sa perte.

Ce colosse de faveur était toujours en butte à la haine des grands et des petits, et il menaçait ruine; « par la raison, dit Siri, qu'il faut qu'à la fin tout bois soit rongé par les vers, et tout drap dévoré par les teignes [1]. » Il essuya cette année deux revers accablans, dont le second était un avertissement assez clair d'un malheur prochain. Le premier fut la perte de sa fille; elle mourut au moment qu'il allait la marier, et se procurer, dans un gendre d'une famille distinguée, un appui contre les secousses que lui préparaient ses ennemis. Il ne lui resta qu'un fils, destiné à porter l'opprobre

[1] Gramond, liv. II, pag. 134. — *Mém. rec.*, tom. IV, pag. 1. — *Mém. d'Estrées*, pag. 215.

de la mémoire de son père, sans avoir participé à sa fortune, dont sa grande jeunesse l'empêchait de jouir. Le second revers fut le supplice de deux de ses laquais, qui furent pendus devant son hôtel, revêtus de sa livrée, pour avoir frappé violemment un artisan. Il y eut dans cette punition des circonstances qui firent connaître que les valets étaient victimes de la haine qu'on portait au maître. Concini le sentit : il aperçut aisément qu'on animait contre lui la populace de la capitale, où il ne se croyait plus en sûreté. Sa situation à la cour n'était pas moins alarmante : un esprit encore plus ferme que le sien en aurait été troublé. De tous côtés il ne voyait qu'embûches, trahisons : ses paroles, ses actions étaient également mal interprétées. Se présentait-il aux fêtes que les grands se donnaient, on taxait sa démarche d'insolence; se retirait-il parce qu'il s'apercevait qu'il n'était pas vu de bon œil, on attribuait son absence à dédain et à mépris. Arrivant un jour chez le prince de Condé, à la fin d'un repas; le maréchal se trouva investi par les convives, la plupart des jeunes gens qui le serraient, l'insultaient, et semblaient ne demander ou n'attendre qu'un coup d'œil du prince pour se jeter sur lui et l'assassiner. Condé eut peine à arrêter la fougue de cette jeunesse; il la contint néanmoins, et débarrassa Concini. Celui-ci courut encore une autre fois le même danger de la part de toute la cabale, qui demandait à Condé de la laisser agir, et lui permettre de le défaire de son enne-

mi. Le prince s'opposa à l'exécution de ce complot, et en donna avis au maréchal, lui conseillant de quitter la cour pour quelque temps, afin de laisser refroidir cette animosité. Le maréchal suivit ce conseil, et se retira en Normandie.

Mais ces apparences de bonne volonté de la part du prince ne servaient pas beaucoup à Concini, parce qu'elles étaient accompagnées de hauteur, de tons et d'airs de mépris public qui enhardissaient les courtisans à braver le maréchal. Quiconque voulait entreprendre sur ses gouvernemens ou ses dignités trouvait un appui sûr dans le prince de Condé. Ce fut dans cette confiance que le duc de Longueville osa s'emparer à main armée de Péronne, dont Concini était gouverneur. Longueville soutint même son usurpation contre les troupes que la reine lui opposa. Marie fléchit en cette occasion décisive, et elle laissa ainsi accréditer la persuasion que Condé était le maître; et qu'elle était absolument sans puissance[1].

Sully l'avertit du mauvais effet de sa faiblesse, et lui fit voir des conséquences qui contribuèrent sans doute au malheur du prince. « Dans l'état où sont les choses, lui dit-il, sous huit jours, il faut que toute l'autorité passe au prince de Condé ou vous revienne; si vous savez la retenir. Deux si grandes puissances sont incompatibles. Les grands et le peuple sont pour le prince. Après l'entre-

[1] *Mém. rec.*, tom. IV, pag. 4.

prise de Longueville et l'éloignement du maréchal, votre autorité n'est plus rien, et pour les affaires et pour le conseil; elle est toute entre les mains du prince: si bien que je ne vous crois pas en sûreté à Paris, où l'on peut vous investir dans le Louvre, et j'aimerais mieux vous voir, vous et votre fils, en rase campagne avec mille chevaux. «Je trouve, répondit la reine, assez de gens qui me montrent le mal, mais aucun le remède; j'ai fait humainement tout ce qui est possible pour le bien de l'état; mais Dieu n'a pas voulu bénir mes efforts. J'ai donné la plume au prince, j'ai désarmé le roi; j'ai ôté au maréchal d'Ancre le gouvernement qu'il avait en Picardie; j'ai souffert qu'on le chassât de la cour; j'ai fait du bien à tout le monde; je n'ai fait de mal à personne; je ne sais donc quel parti prendre.» Mais son irrésolution ne dura pas long-temps. Elle fit voir, comme elle l'avait promis à Bassompierre, qui lui reprochait le sommeil léthargique dans lequel elle paraissait plongée, elle fit voir qu'elle ne dormait pas toujours[1].

D'abord elle tira de la Bastille le comte d'Auvergne, qui y était depuis douze ans. Cette première démarche aurait dû inspirer de la défiance aux Condéistes, ainsi les nommait Bassompierre, parce que, si on tirait de prison, dans un moment si critique, un prince, ennemi né de la branche régnante, ils devaient penser qu'on avait

[1] Sully, tom. II, pag. 77.

apparemment quelque dessein dont l'exécution demandait un homme ferme et entreprenant. Les politiques, même du peuple, le comprirent, puisqu'ils débitèrent dans leurs assemblées de nouvellistes, que, sur la porte de la chambre qu'occupait à la Bastille le comte d'Auvergne, on avait mis *chambre à louer*[1]. Il ne faut souvent qu'un mot pour faire avorter le projet le mieux concerté. Mais la faction était si persuadée de sa force, qu'elle ne fit aucune attention à cette plaisanterie populaire; elle se croyait maîtresse des événemens. Cependant, comme on répandait des menaces qui pouvaient être fondées, à tout hasard les chefs, savoir, Condé, Vendôme, Mayenne et Bouillon, qui, dans une occasion récente, avaient failli être saisis tous les quatre chez la reine, convinrent de ne jamais se trouver au Louvre ensemble. Cette précaution en sauva trois, et le prince de Condé, qui ne pouvait se persuader d'ailleurs qu'il y eût à craindre pour lui, paya pour tous.

S'étant rendu chez la reine-mère, le premier septembre, pour le conseil, il y trouva le roi, qui le reçut bien[2]. Sous prétexte de quelques affaires, la reine fit appeler son fils dans son cabinet, et aussitôt Thémines, abordant le prince, qui était serré par ses deux fils, lui demande son épée de la part du roi, et le fait prisonnier. Les ordres

[1] Bassompière, tom. II, pag. 20.
[2] D'Avrigni, tom. Ier., pag. 215.

étaient donnés pour arrêter en même temps Vendôme, Mayenne, Cœuvres, Joinville, Guise et Bouillon; mais aucun d'eux n'en attendit l'effet. Ils furent avertis presqu'au moment de la catastrophe arrivée au Louvre, et ils quittèrent Paris. Quelques-uns tâchèrent, en partant, de soulever le peuple. La douairière de Condé parcourut les rues tout en larmes, criant qu'on assassinait son fils, et exhortant les Parisiens à prendre les armes: mais ces tentatives n'aboutirent qu'à émouvoir la plus vile populace, qui se présenta en grand nombre devant le magnifique hôtel du maréchal d'Ancre, enfonça les portes, brisa les fenêtres, pilla ses meubles somptueux, et ceux de Corbinelli, son secrétaire, sans la moindre effusion de sang. La cour fut charmée que la fureur du peuple s'épuisât sur des meubles et des bijoux; elle en avait appréhendé des effets plus redoutables; et, pendant qu'on arrêtait le prince, la reine faisait tenir dans sa basse-cour du Louvre ses équipages chargés de ballots qui contenaient l'argent et les pierreries de la couronne, tout prêts à emmener le roi, si le coup eût manqué; ou s'il eût eu des suites dangereuses. Il n'y en eut point d'autres que beaucoup de mouvemens entre les courtisans, dont les uns triomphaient et les autres tâchaient de faire oublier par leurs souplesses qu'ils avaient suivi un parti disgracié.

Le 6 du même mois, Louis XIII alla au parlement tenir son lit de justice. Il y déclara qu'il avait

eu un extrême chagrin de s'être vu contraint à user de son autorité contre son cousin ; mais que la cabale formée sous le nom du prince s'était portée à des excès qu'une plus longue tolérance aurait rendue irrémédiables. Ces excès sont, dit le chancelier, des assemblées nocturnes à l'hôtel de Condé et ailleurs ; des démarches pour exciter la noblesse à prendre les armes dans les provinces, pour engager les capitaines de la bourgeoisie de Paris à se déclarer, et les prédicateurs à tonner en chaire contre les prétendus désordres du gouvernement. Ils ont enfreint, ajoutait-il, le traité de Loudun par la prise de Péronne et d'autres places. Le roi a des avis certains qu'ils voulaient se saisir de sa personne et de celle de la reine sa mère, et se cantonner dans les provinces. Pour cela, ils ont fait des provisions d'armes considérables, même dans Paris, et des levées dans les provinces, sans commission du roi. Enfin, on sait, à n'en point douter, que quelques partisans du prince ont été assez hardis pour lui suggérer des prétentions au trône, et qu'ils avaient entre eux un mot de ralliement qui exprimait ce dessein[1]. Le chancelier termina cette exposition, au nom du roi, par la confirmation

[1] Ce mot de ralliement était *barre à bas*. Dans les armes de Condé il se trouve une barre qui les empêche de ressembler entièrement à celles du roi. Ce cri de ralliement indiquait le désir qu'on avait que cette barre fût ôtée, et que le prince devînt ce que ses armes auraient indiqué.

du traité de Londun, et la promesse d'accorder pardon et absolution à tous ceux qui, sous quinzaine, rentreraient dans le devoir. Cette déclaration fut enregistrée au parlement, sans réclamations, quoiqu'on y eût glissé entre les griefs que le prince avait voulu renouveler l'affaire de l'assemblée des pairs, et les faire convoquer malgré le roi.

Les fugitifs s'étaient retirés à Soissons, où ils faisaient bonne contenance, quoiqu'ils n'eussent ni troupes ni argent. Au lieu de les poursuivre, la reine envoya Boissise et Chanvalon négocier avec eux; et, pendant ce temps, la nuit du 24 au 25 septembre, on transféra à la Bastille le prince, qui jusqu'alors avait été gardé au Louvre. Les mécontens eurent l'air de se prêter à un accord; mais ce n'était que pour gagner du temps, et ils tardèrent peu à se prononcer plus ostensiblement et à faire des levées dans les provinces dont ils disposaient. La cour leur opposa trois armées commandées par le comte d'Auvergne et les maréchaux de Montigny et de Souvré; et qui, au défaut des épargnes épuisées de la Bastille, furent soudoyées à l'aide de quelques édits bursaux.

Le maréchal d'Ancre n'était pas auprès de la reine quand le prince de Condé fut arrêté; il s'occupait en Normandie à fortifier Quillebœuf, dont on prétendait qu'il voulait se servir pour tenir en bride Rouen et toute la province, et Paris par contre-coup: mais il paraît qu'il n'avait dessein que de faire comme les autres seigneurs, qui sous

un gouvernement orageux cherchaient à s'assurer un asile contre les premières secousses d'une bourrasque. Le temps qu'il choisit pour surveiller ses travaux fit penser qu'en s'éloignant il voulait persuader au public qu'il n'avait eu aucune part à l'emprisonnement du prince; mais, si quelques-uns le crurent, la manière dont il se comporta ensuite les détrompa [1].

Concini, dont jusqu'alors les hauteurs avaient été tempérées par des retours de politesse et de complaisance, surtout à l'égard des grands, revint comme un despote qui rentre dans son empire. Il fit ôter les sceaux à du Vair, « dont la vie austère et stoïque, dit Brienne, ne pouvait compatir à ceux qui ne voulaient pas que la volonté des souverains eût des bornes; » on les donna à Mangot [2]. L'évêque de Luçon prit un grand ascendant dans le conseil. Les anciens ministres, tels que Villeroi, qui s'étaient encore maintenus à la cour dans les dernières révolutions, se retirèrent. Les nouveaux eurent ordre de travailler sous le maréchal; dès lors sa puissance n'eut plus de bornes. La reine-mère se reposa sur lui du soin de tout le royaume, et trouva bon qu'il se mêlât de la conduite du roi, dont il eut la maladresse de contrarier les goûts, et de vouloir borner les plaisirs.

[1] Bassompierre, tom. Ier., pag. 470, et ses *Observ. sur Dupleix*, pag. 197.

[2] Brienne, tom. Ier., pag. 69.

Cependant sa fortune ne l'aveuglait pas : on en a la preuve dans une conversation qu'il eut vers ce temps avec Bassompierre. « Je regrette véritablement ma fille, lui dit-il, et je la regretterai tant que je vivrai ; cependant je supporterais cette affliction, si elle ne m'annonçait pas en quelque façon la ruine de moi, de ma femme, de mon fils et de toute ma maison, que l'opiniâtreté de ma femme rend inévitable [1]. Je connais le monde, la fortune, ses élévations et ses décadences, et que l'homme arrivé à un certain point se précipite, à proportion que la montée qu'il a faite a été haute et raide. Comme vous m'avez connu d'enfance, je n'ai rien de caché pour vous. Vous m'avez vu à Florence, débauché, quelquefois en prison, banni, sans argent, et incessamment dans le désordre et la mauvaise vie. Je suis né gentilhomme. Je n'avais pas un sou quand je suis venu en France. Je me suis avancé et enrichi à l'aide de mon mariage. J'ai enfin poussé ma fortune jusqu'où elle a pu aller, tant qu'elle m'a été favorable ; mais, reconnaissant qu'elle se lassait, et qu'elle me donnait des avertissemens, j'ai voulu plusieurs fois faire retraite, et aller jouir dans ma patrie des grands biens que la reine nous a donnés. Chaque coup de fouet que la mauvaise fortune nous donne, je presse, je conjure ma femme, mais inutilement. Je perds mes

[1] Bassompierre, tom. Ier., pag. 381. — *Merc.*, tom. IV et V. — Gramond, pag. 130.

amis, qui meurent. On me chasse de mon gouvernement d'Amiens. La populace me déteste et m'insulte. Mes gens sont pendus. Je suis obligé de fuir et de m'exiler en Normandie. On a saccagé et pillé ma maison. Ma fille, qui pouvait me fournir un soutien en se mariant, meurt, et ma femme résiste toujours. J'ai de quoi faire le souverain. J'ai offert au pape six cent mille écus pour l'usufruit du duché de Ferrare. Je laisserai encore plus de deux millions à mon fils. Enfin, j'ai conjuré ma femme, je me suis jeté à ses genoux; mais elle me reproche ma lâcheté et mon ingratitude de vouloir quitter la reine : jugez de mon embarras. »

Concini éprouva en cette occasion qu'un ami trop zélé est souvent plus à craindre qu'un ennemi. La reine-mère voyait toute la nation révoltée des préférences qu'elle accordait au maréchal d'Ancre et à sa femme; et plus elle savait l'aversion générale déclarée contre son choix, plus elle s'obstinait à montrer un attachement exclusif. Les mécontens, qui auraient volontiers souffert son autorité, s'ils l'avaient partagée, la voyant tout entière entre les mains d'un étranger, criaient à l'abus, et s'appliquaient à rendre publiques les marques de son entêtement, pour lui attirer des ridicules ou du mépris; mais ils nuisirent moins à Marie qu'un courtisan qui, sous ses yeux, s'emparait adroitement du roi, et enlevait à la mère la confiance de son fils, qu'elle ne recouvra jamais.

Ce courtisan, orné de toutes les qualités avan-

tageuses et aimables que suppose ce mot pris dans le meilleur sens, est Albert de Luynes, dont nous avons déjà rapporté l'entrée et les progrès à la cour. Il ne s'y sentit pas plus tôt affermi, qu'il appela auprès de lui Brantes et Cadenet, ses deux frères, très-capables de seconder leur aîné [1]. Ils se firent un cortége de la jeunesse qui, malgré le sérieux du roi, rendait sa cour vive et gaie. Devant la reine-mère on ne parlait jamais que de plaisirs; de sorte qu'elle ne soupçonnait pas que cette troupe folâtre pût s'occuper d'autre chose. Mais, dans le particulier, on apprenait au roi les affaires de son royaume, dont Marie ne l'entretenait jamais que que brièvement, et comme malgré elle. D'après cette manière d'agir, il était aisé de persuader au jeune prince que sa mère voulait le tenir dans l'ignorance, afin de gouverner seule. Il paraît qu'à ces insinuations on en joignit d'autres aussi fâcheuses pour la reine. Bassompierre raconte qu'il entendit un jour dire à Louis, parlant de Charles IX: « Le sonner du cor ne le fit pas mourir, mais c'est qu'il se mit mal avec la reine Catherine, sa mère, à Monceaux, et qu'il la quitta, et s'en vint à Meaux; mais si, par la persuasion du maréchal de Retz, il ne fût pas revenu à Monceaux, il ne serait pas mort. » Soit suggestion, soit qu'il eût pris ses préventions dans son caractère ombrageux, Louis XIII croyait que sa mère aimait mieux Gas-

[1] Bassompierre, tom. II, pag. 21.

ton son frère, et qu'elle aurait voulu le voir monter sur le trône, afin de régner plus long-temps elle-même sous son nom. Ces soupçons donnaient aux mécontens beaucoup d'avantages auprès du jeune monarque : il leur était aisé de lui faire croire qu'en attaquant l'autorité de sa mère, ils travaillaient réellement à lui faire rendre la sienne. Les émissaires qu'ils avaient à la cour contribuaient à inspirer ces idées au roi, et il s'y confirma lui-même quand il vit que le maréchal d'Ancre, après avoir éloigné ceux qui pouvaient le contredire, disposait de tout arbitrairement, le traitait en enfant, et ne lui disait des affaires que ce qu'il ne pouvait absolument lui cacher.

Pendant que la conduite de la reine-mère était si impérieuse, celle de ses ennemis était souple et pleine d'égards pour son fils. De Soissons, où ils s'étaient fortifiés, ils firent témoigner au roi la part qu'ils prenaient à une maladie qu'il eut alors. Ils lui faisaient dire en même temps qu'ils étaient disposés à se soumettre à toutes ses volontés, et qu'il ne fallait qu'un mot de sa bouche pour les amener à ses pieds[1]. Ainsi il s'établissait une correspondance secrète entre le roi et ceux qu'on appelait des révoltés. Du côté de la reine, au contraire, tout annonçait la haine contre eux, et le dessein de les soumettre entièrement : elle les fit sommer de revenir à la cour, ou du moins de se séparer,

[1] *Merc.*, tom. IV, pag. 154. — Deageant, pag. 41.

et elle leva des troupes pour les y contraindre. Il parut des manifestes sanglans. Comme c'était, pour ainsi dire, une querelle de famille à famille; comme les femmes y prenaient autant d'intérêt que les hommes, il n'y avait point d'anecdotes qu'on ne rendît publiques, point de reproches qu'on ne se fît avec d'autant plus d'aigreur, qu'on s'était plus connu et plus aimé. On jugeait non-seulement les actions, mais les intentions; et les mêmes paroles qui étaient applaudies d'un côté, comme dignes des plus grands éloges, étaient blâmées de l'autre, comme les expressions d'une insolence punissable. Lesdiguières, sollicité par la reine d'envoyer à son secours les troupes qu'il ramenait victorieuses du Piémont, répondit: « J'ai été faire la paix en Italie, et je viendrai la faire en France; » et cette réponse, plus hautaine qu'héroïque, d'un sujet à son maître, fut exaltée avec l'enthousiasme de l'admiration par les mécontens que Lesdiguières favorisait. D'Ancre, au contraire, écrivit à la reine: « J'ai levé en Allemagne pour votre majesté six mille hommes de pied et huit cents chevaux, qui sont sur la frontière, et je les amènerai à son service sans que je prétende récompense de la dépense que j'y fais. » Il envoya sa lettre, et il s'éleva contre lui un cri d'indignation: on le traita de sangsue publique, de voleur, de tyran, sans lui faire la moindre grâce en faveur du motif qui le portait à sacrifier ses trésors à la défense de sa bienfaitrice.

Il paraît qu'après la conversation avec Bassompierre, que nous avons rapportée, Concini, déterminé à tous les événemens, prit le parti de ne plus ménager personne, ni grands, ni petits, ni ministres, ni peuple; d'établir, en un mot, sa puissance sur des fondemens inébranlables, ou de périr à la peine. Outre Quillebœuf, il fortifia le Pont-de-l'Arche et plusieurs autres villes en Picardie et en Normandie, par le moyen desquelles il espérait tenir Paris en bride. Il mit des chefs à sa disposition dans les places les plus importantes du royaume. Les garnisons qu'il ne put pas gagner entièrement, il y fit glisser des gens à lui. Il supprima des pensions, en créa de nouvelles, rendit toutes les charges, tous les emplois dépendans de lui, pendant que sa femme recevait publiquement le prix des monopoles et des concussions. Il se composa une garde de quarante gentilshommes, dont le plus grand nombre l'accompagnait partout, même chez le roi. Les conseils ne se tenaient plus que pour la forme; encore n'y laissait-on proposer que des affaires peu importantes, et sitôt que le jeune monarque montrait envie d'en prendre connaissance, sous prétexte de lui épargner de la peine, le maréchal se chargeait de la décision et de l'exécution[1].

[1] Nicolas Pasquier, lett. VI du liv. VI, tom. II, pag. 1274. — Le Grain, pag. 382. — Bernard, pag. 72. — Gramond, pag. 130.

Ces procédés déplaisaient souverainement à Louis, qui commençait à se montrer jaloux, non-seulement d'être le maître, mais encore de le paraître. Plusieurs fois il avait insinué à sa mère que toutes ces brouilleries duraient trop; qu'il y avait un moyen de les finir, en retranchant les préférences, et en employant les grands au gouvernement, chacun selon sa naissance, sa dignité et ses talens. Comme l'établissement de cette nouvelle forme aurait porté un coup mortel à l'autorité exclusive dont Marie de Médicis jouissait sous le nom de ses ministres, elle faisait la sourde oreille. Cependant elle crut devoir entretenir une négociation ouverte avec les mécontens, afin de ne point attirer sur elle l'odieux de la guerre. Les pourparlers étaient entremêlés d'actes de sévérité et de clémence. La reine n'était-elle pas contente de la docilité des confédérés, elle les faisait déclarer criminels de lèse-majesté. Prêtaient-ils l'oreille aux offres de la cour, on les reconnaissait innocens, pour faciliter un accord qui ne se fit pas, quoique les évêques, les confesseurs, les cardinaux et les nonces s'en mêlassent.

1617. — Enfin, la reine donna ordre au comte d'Auvergne de prendre toutes les petites places que les mécontens occupaient autour de Soissons, et de les resserrer dans cette ville, dont le siége fut résolu le 22 mars dans un conseil secret, composé de la reine, du maréchal d'Ancre, du garde des sceaux, de l'évêque de Luçon et de Bar-

bin[1]. Le duc de Mayenne s'y était enfermé; il la défendit avec courage; mais, malgré sa résistance vigoureuse, il n'avait plus de ressource que dans les secours étrangers levés par le duc de Bouillon, secours auxquels on opposa le duc de Guise, récemment détaché de la ligue, lorsqu'un événement préparé de longue main à la cour amena la paix en un instant.

Sous un roi qui aurait connu ses forces, la révolution du gouvernement pouvait n'être que l'ouvrage d'une disgrâce: le maréchal d'Ancre aurait été exilé ou emprisonné, et la reine-mère se serait trouvée privée sans éclat de la connaissance des affaires; mais Louis et ses confidens étaient timides, et la crainte d'inconvéniens, qui ne seraient peut-être pas arrivés, leur fit prendre un parti violent. Concini revenait de Normandie, où il faisait de temps en temps des voyages, et revenait, dit le roi dans la déclaration qu'il donna contre sa mémoire, *pour éloigner de sa personne ce qui lui restait de fidèles serviteurs, et le réduire sous une dure tutelle*[2]. Il avait été facile de persuader ces desseins outrés à un jeune prince qu'on épouvantait, en faisant trouver sous sa main, en différens endroits de son palais, des poignards, des poisons

[1] Motteville, tom. Ier, pag. 3.

[2] Sully, tom. II, pag. 277. — *Mém. rec.*, tom. IV, pag. 50. — Le Grain, pag. 386. — Deageant, pag. 41. — Brienne, tom. Ier., pag. 71.

et des billets qui l'avertissaient de se tenir sur ses gardes. Les inquiétudes qu'ils lui causèrent dérangèrent sa santé. Il se trouvait fort embarrassé entre une mère dont il croyait n'être pas aimé, et des mécontens que cette mère lui représentait comme des révoltés, mais qui lui faisaient parvenir secrètement les protestations d'une soumission entière; enfin, soit lassitude du joug maternel, soit espérance de pacifier son royaume en un instant, il se laissa arracher l'ordre fatal.

Le lundi, 24 avril, le maréchal d'Ancre entrant au Louvre pour le conseil, Vitri, capitaine des gardes, l'aborde, et lui demande son épée. Concini fait un mouvement : on ne sait si ce fut pour la rendre ou pour se défendre; mais dans l'instant il reçoit trois coups de pistolet, tombe et expire. La foule des cliens qui l'environnaient se dissipe : le roi paraît sur son balcon pour autoriser cette action par sa présence. Chacun s'empresse autour de lui comme dans une réjouissance publique : il reçoit les félicitations de tout le monde; et pendant cette espèce de triomphe on désarme les gardes de sa mère, et on lui donne ceux de son fils; on mure les portes qui communiquaient avec l'appartement du roi; et Éléonore Galigaye, femme du maréchal, est arrêtée presque sous les yeux de sa maîtresse.

Le reste de ce jour, les courtisans l'employèrent à trouver des ridicules, des vices, des crimes à celui qu'ils adoraient la veille. Le lendemain la

populace donna un spectacle analogue à son caractère turbulent et féroce. Le corps du maréchal avait été jeté dans les latrines de la porte; il fut enterré le soir secrètement dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Quelques personnes que la curiosité conduisait découvrent le lieu de la sépulture; le peuple s'y attroupe, exhume le cadavre, le traîne dans les rues et dans les places publiques, le pend dans l'une, le démembre dans l'autre [1]. Quelques-uns poussent la barbarie jusqu'à le déchirer avec leurs dents, et mettre à l'enchère des morceaux sanglans, qui trouvèrent des acheteurs. On laissa la multitude contenter une rage aveugle, qui ne déplaisait pas aux auteurs de la catastrophe, parce que ces excès persuadèrent au roi qu'on avait eu raison de l'engager à sacrifier un homme si détesté.

Il fut encore bien plus convaincu quand il sut ce qui arriva à Soissons à la nouvelle de cette mort. Les confédérés étaient avertis qu'il se passait quelque chose à la cour; on prétend même que Louis leur avait fait dire que, si ce qu'il méditait ne réussissait pas, il se retirerait à Compiègne, où il les appellerait auprès de lui [2]. En effet, tous les équipages du roi furent toute une matinée prêts à partir, et ceux qui étaient enfermés dans Soissons,

[1] Le Grain, pag. 182.

[2] *Mém. rec.*, tom. IV, pag. 60. — *Mém. d'Estrées*, pag. 236.

eurent, avant les assiégeans, nouvelle de ce qui se passait au Louvre. Le soir du 24, ils en firent part à l'armée du comte d'Auvergne. Aussitôt, sans pourparlers et sans conditions, toute apparence d'hostilité cessa. Les chefs se virent et se traitèrent. Les mécontens se rendirent auprès du roi, et sans demander pardon ni sûreté. Les anciens ministres, Silleri, Villeroi, Jeannin, du Vair, revinrent aussi. Des nouveaux qui avaient été mis par le maréchal d'Ancre, Barbin seul fut arrêté : les autres se retirèrent d'eux-mêmes, excepté Richelieu, qui parut déterminé à partager l'infortune de la reine-mère. On le soupçonna dans la suite d'avoir cherché, dans cette apparence de fidélité, plutôt ses avantages que ceux de sa protectrice dont il devait être l'espion.

Rien ne put égaler l'étonnement de cette princesse que sa douleur. Il était en effet mortifiant pour une femme qui se piquait de politique, d'avoir été si habilement trompée par un roi enfant, conseillé lui-même par de jeunes favoris sans expérience. Cependant elle ne se laissa point abattre ; et, se flattant de reprendre aisément l'ascendant qu'elle avait eu sur son fils, et de tout réparer si elle pouvait seulement lui parler, Marie sollicita cette faveur avec empressement, mais elle lui fut toujours refusée. On lui déclara qu'elle ne recouvrerait les bonnes grâces du roi qu'en consentant à s'éloigner quelque temps de la cour. La dureté de cette proposition fut adoucie par tout ce

qui pouvait la rendre supportable. On laissa à la reine-mère le choix du lieu où elle voudrait se retirer, des personnes qui l'accompagneraient, des revenus, de la puissance, des honneurs dont elle jouirait. A ces conditions, il lui fut promis qu'elle parlerait à son fils, et qu'elle ne partirait pas en personne disgraciée. Après avoir longtemps combattu, Marie se résigna à son sort : elle choisit pour sa retraite le château de Blois, et partit le 4 mai.

Peu de personnes eurent permission de la saluer. Au moment du départ, le roi se rendit dans son appartement. Tout ce qu'ils devaient se dire était réglé, jusqu'aux termes et aux gestes. Après avoir balbutié en sanglotant quelques regrets à son fils, et l'avoir embrassé, elle voulut ajouter des prières en faveur de Barbin et d'Éléonore, détenus prisonniers. Louis la regarda en homme embarrassé, et se retira sans rien dire : elle avança pour retenir Luynes qui sortait avec le roi, mais ce prince appela plusieurs fois son favori d'un ton absolu. La reine rentra dans son appartement, fondant en larmes, se jeta la tête enveloppée dans le fond de son carrosse, et partit. Le roi la suivit des yeux, avec l'air satisfait d'un enfant délivré de la férule d'un pédagogue importun, et donna le reste de la journée au plaisir.

Ce ne fut pas là le dernier acte de la tragédie. Éléonore Galigaye devait à l'univers l'exemple d'une favorite punie pour s'être laissée entraîner

au torrent de la fortune. Ni elle ni son mari ne furent coupables de ces grands crimes dont les ambitieux se servent quelquefois pour forcer les événemens. Ils se trouvèrent sur la voie des richesses et des grandeurs, voie que leur ouvrait l'amitié d'une reine puissante : ils y entrèrent avec intrépidité, y marchèrent avec confiance, et rencontrèrent au bout la mort et l'ignominie[1].

Il serait injuste de croire le maréchal d'Ancre tel que l'ont dépeint les historiens du temps. La plupart, vendus au nouveau gouvernement, ou emportés par les préjugés qu'on a toujours contre les malheureux, le peignent comme un caractère noir, capable des plus grandes scélératesses; mais des hommes qui avaient vécu avec lui, le jugeant long-temps après sa mort, nous en donnent une idée tout autre; idée qu'aucun fait notoire ne dément[2]. Bassompierre et le maréchal d'Estrées disent que Concini était un galant homme, d'un bon jugement, d'un cœur généreux, libéral jusqu'à la profusion, de bonne compagnie et d'un accès facile. Avant les troubles il était aimé du peuple, auquel il donnait des spectacles, des fêtes, des tournois, des carrousels, des courses de bague, dans

[1] *Mém. d'Estrées*, pag. 202. — *Bassompierre sur Dupleix*. — Passim — Avrigny, lett. VI, pag. 222. — *Mém. d'Aubry*, tom. Ier., pag. 19. — *Mém. rec.*, t. IV, pag. 50.

[2] *Mém. de Bassompierre et de la Régence.*

lesquelles il brillait, parce qu'il était beau cavalier et adroit à tous les exercices. Il jouait beaucoup, mais noblement et sans passion. Il avait l'esprit solide et enjoué, et d'une tournure agréable. Sa conversation était pleine de saillies. Naturellement bienfaisant, jamais il ne désobligea personne; « de sorte, dit Bassompierre, qu'en examinant les circonstances de sa mort, on ne peut l'attribuer qu'à un mauvais destin. »

On ne fait pas le même éloge de sa femme : au contraire, amis et ennemis s'accordent à dire qu'elle était hautaine, insolente dans la prospérité, et surtout d'une avidité insatiable. Excepté cette soif de l'or, plus brûlante dans la maréchale que dans son mari, et dont les effets ne sont à la cour un crime que pour les malheureux, on ne voit pas que ce couple infortuné ait commis aucun forfait qui méritât une punition capitale, si ce n'est le meurtre du sieur de Proville, sergent-major de la citadelle d'Amiens, dans lequel même on remarque quelques circonstances qui diminuent l'atrocité du fait.

Pour les griefs accumulés contre Éléonore, ils sont de nature à montrer plutôt la passion de ses ennemis qu'à prouver qu'elle fût digne de mort. Son procès commença au parlement le 3 mai[1]. On est surpris quand on voit sur quoi roule l'interrogatoire d'une femme qui avait, pour ainsi dire,

[1] *Mém. rec.*, tom. IV, pag. 50 et suiv.

tenu le timon de l'état. On passa très-légèrement, sans doute faute d'indices et de preuves, sur ce qui aurait dû faire l'objet principal du procès; savoir: les concussions et les correspondances avec les étrangers. Elle répondit fermement que jamais elle n'était entrée dans aucune affaire de finances; que jamais elle n'avait eu de liaisons avec les ministres étrangers, sinon par permission et par ordre de la reine. Les juges la questionnèrent sur la mort de Henri IV, en lui demandant d'où elle avait reçu avis de conseiller au roi de se garder de péril; pourquoi elle avait dit auparavant qu'il arriverait incessamment de grands changemens dans le royaume, et pourquoi elle avait empêché de rechercher les auteurs de l'assassinat.

Elle satisfit à toutes ces questions en niant certains faits, en expliquant les autres de manière qu'il ne pût rester aucun soupçon à cet égard, ni contre elle, ni contre la reine, qu'on voulait y impliquer. Enfin, le grand crime qu'on lui objecta; le crime de ceux qui n'en ont point, fut la sorcellerie. On écouta des gens qui l'accusèrent d'avoir entretenu un commerce étroit avec un médecin juif, qui était magicien; de ne point manger de chair de porc; de ne point entendre la messe les samedis; d'avoir fait venir des religieux lorrains et milanais avec lesquels elle s'était enfermée dans des églises, pour se livrer à des pratiques superstitieuses. Ces imputations parurent si puériles à la maréchale qu'elle ne put s'empêcher d'en rire. Ce-

pendant, quand elle s'aperçut que les juges insistaient, qu'ils demandaient sérieusement si elle n'avait pas été ensorcelée, si elle n'avait jamais entretenu de commerce avec les démons, elle pleura amèrement, et fit entendre qu'elle sentait bien qu'on voulait la perdre, puisqu'on admettait contre elle de pareilles charges, sur le rapport de quelques délateurs obscurs, malintentionnés ou d'une crédulité récusable. Cependant elle se flatta de n'être condamnée qu'au bannissement; mais elle fut cruellement détrompée le 8 juillet, jour de son jugement.

Il paraît qu'on eût dessein de ne lui épargner aucune affliction, mais au contraire de lui faire boire jusqu'à la lie le calice de la douleur. D'abord on laissa remplir la chapelle où on devait lui lire sa sentence, par des gens de tout état, qui vinrent pour examiner sa contenance. En entrant, elle s'écria: *Oimè, que de monde!* Elle voulut s'envelopper de ses coiffes, mais on la contraignit d'écouter à visage découvert la lecture de sa condamnation. L'arrêt déclarait Éléonore Galigaye coupable de lèse-majesté divine et humaine: il était porté qu'en réparation de ses crimes, sa tête serait séparée de son corps sur un échafaud dressé en place de Grève; que l'un et l'autre seraient brûlés, et les cendres jetées au vent. Le même arrêt proscrit à perpétuité la mémoire du maréchal d'Ancre, confisque et réunit tous ses biens au domaine, ceux même qu'il a dans les banques étrangères; déclare

son fils ignoble et incapable de posséder charges ni dignités dans le royaume; ordonne que sa maison près du Louvre sera démolie et rasée; fait défenses à qui que ce soit d'entretenir commerce avec les puissances étrangères, de faire sortir du royaume ni or ni argent, sans la permission du roi; et déclare tous étrangers incapables d'avoir désormais offices, bénéfices, capitaineries, gouvernemens, charges ou dignités d'aucune espèce. Cinq conseillers refusèrent de prendre part à ce jugement inique, et l'avocat-général Servin ne conclut, dit-on, à la mort que sur l'assurance qui lui fut donnée que le roi ferait grâce à l'accusée.

Frappée dans son honneur, dans ses biens, dans sa personne, dans celle de son fils et de son mari, Éléonore succomba pour un instant à sa douleur: elle éclata en sanglots; elle s'attendrit sur le sort de son fils; se plaignit de l'abandon général; mais, après ce tribut payé à la nature, la maréchale sécha ses larmes, et s'arma d'une fermeté qui ne se démentit plus : il ne lui échappa ni murmures ni regrets; elle se résigna chrétiennement à son malheureux sort, et écouta avec sensibilité les consolations que la religion lui présentait. On la traîna au supplice comme la plus vile criminelle, à travers un peuple nombreux qui gardait le silence et semblait avoir oublié sa haine. Peu occupée de cette foule, Éléonore ne parut pas déconcertée de ses regards, ni de la vue des flammes qui embrasaient le bûcher où son corps allait être consumé; intré-

pide, mais modeste, elle mourut sans bravades et sans frayeur.

Son frère, archevêque de Tours, se confina dans un petit bénéfice, où il vécut peu. Son fils, jeune homme de quinze ans, doué de qualités aimables, qui promettait beaucoup au moment de la mort de son père, fut inhumainement donné en spectacle, et servit de jouet aux bas officiers de la cour. À cette humiliation succéda une captivité de quelques mois dans le château de Nantes, d'où il fut enfin envoyé à Florence. Il y traîna, avec une fortune médiocre, une vie languissante, que le chagrin abrégea.

Siri remarque que les gens sensés trouvèrent cet arrêt contre la maréchale fort étrange. Les juges dirent qu'il y avait au procès une lettre par laquelle elle excitait son mari à se souvenir des affronts que lui faisait Prouville; et que l'homicide ayant suivi, ils ne s'étaient pas fait un scrupule de la condamner comme cause et participante du crime [1]. Le public éclairé pensa qu'elle avait été sacrifiée aux vives sollicitations de ceux qui espéraient obtenir la confiscation de ses biens. Quoi qu'il en soit du motif, le maréchal et la maréchale d'Ancre, en disparaissant de dessus la scène du monde, furent un terrible exemple de l'instabilité des choses humaines. Ils laissèrent le trône des grandeurs et

[1] *Mém. rec.*, tom. V, pag. 90. — Monglat, tom. Ier., pag. 19.

l'échafaud prêts pour ceux qui voudraient marcher sur leurs traces; et nous verrons que, malgré cette leçon, ils eurent sous ce règne plus d'un imitateur.

Le meurtre du maréchal d'Ancre, le supplice de sa femme, l'exil de la reine-mère, furent accompagnés et suivis de la disgrâce de presque toutes leurs créatures. Barbin était déjà prisonnier. Mangot, parvenu de l'antichambre du maréchal à la place de garde des sceaux, homme à talens, mais dur et opiniâtre, fut aussi arrêté. Richelieu, ménagé d'abord jusqu'à être admis au conseil, eut ordre bientôt après de quitter la reine-mère qu'il avait suivie à Blois. Il se retira dans un petit bénéfice qu'il possédait en Anjou, nommé Coursai, ensuite dans son évêché de Luçon, et il fut enfin relégué à Avignon [1]. Les anciens ministres, savoir: le chancelier de Sillери, du Vair, Villeroi, Jeannin, que les flatteurs de Concini appelaient les *barbons*, revinrent et reprirent les rênes du gouvernement.

Villeroi ne survécut pas long-temps à ce retour de fortune. Après cinquante ans de ministère, sous quatre rois, dans les temps peut-être les plus orageux de la monarchie, il mourut au moment que la France avait le plus grand besoin de son zèle et de son expérience : *et malheureusement*, disait un courtisan, *on ne trouvera écrit dans aucun*

[1] *Mém. rec.*, tom. IV, pag. 194. — Aubry, hist. tom. Ier., pag. 24.

livre ce qu'il savait [1]. Henri IV faisait de lui un éloge encore plus honorable, quand il disait : *Il travaille toujours, et ne se lasse jamais de bien faire.* Mais le vif intérêt qu'il prenait aux affaires publiques dégénérait souvent chez lui en obstination. Persuadé de la bonté de son opinion, il voulait toujours qu'elle dominât dans le conseil. Quand il n'avait pu réussir à rapprocher la délibération de son sentiment par lenteur ou par d'autres biais, il mettait tant d'obstacles à l'exécution, qu'elle échouait totalement ou en partie; manœuvre quelquefois aussi dangereuse que la trahison, et dont les Espagnols, qui avaient séduit Villeroi par une ostentation de religion, surent bien profiter. Ils perdirent en lui un bon appui; et on peut fixer à l'époque de sa mort la chute entière de leur crédit à la cour de France. Luynes vécut avec ces anciens ennemis du royaume, comme on doit vivre avec des ennemis réconciliés. Sans leur laisser aucune puissance dans le conseil, il leur inspira de la confiance; de sorte qu'ils ne se mêlèrent point des cabales qui commencèrent à exercer la patience du favori.

La jalousie fut la première passion qui éclata contre lui. Selon quelques-uns elle l'empêcha d'obtenir en mariage mademoiselle de Vendôme, fille naturelle de Henri le Grand; selon d'autres, il se

[1] *Mercure*, tom. IV, pag. 214. — *Mém. rec.*, tom. IV, pag. 360.

refusa de lui-même à ce mariage, que Louis XIII désirait, et, prenant conseil de son propre cœur, il préféra Marie de Rohan, fille d'Hercule, duc de Montbazon, célèbre depuis sous le nom de la *duchesse de Chevreuse*. Il trouva de grands avantages dans cette alliance, l'appui d'une famille nombreuse, puissante et intéressée à le soutenir; la ressource d'un beau-père politique et guerrier, aussi propre au conseil qu'à l'exécution; enfin le concours d'une épouse adroite quoique jeune, et qui, décorée du titre de surintendante de la maison de la reine, prit autant d'ascendant sur le mari que sur la femme. Pour Luynes, on ne peut avoir plus d'empire qu'il n'en acquit sur le faible Louis XIII, destiné, dès ce moment, à être plutôt asservi que gouverné par ses ministres. Cet asservissement était si visible qu'on en fit des railleries publiques. Aux railleries succédèrent les murmures. La nation parut inquiète de se voir sous la domination d'un jeune homme qui commençait à concentrer en lui toute l'autorité; et ce fut autant pour calmer ces inquiétudes que pour décrier le gouvernement de la reine-mère, que l'on convoqua avec grand appareil une assemblée de notables à Rouen pour la fin de l'année.

Elle fut composée de tous les ordres de l'état, princes, évêques, cardinaux, maréchaux de France, gentilshommes, conseillers et secrétaires d'état, présidens, procureurs - généraux et conseillers des parlemens, des cours des aides et des cham-

bres des comptes, chanoines et docteurs de Sorbonne; présidés par Monsieur, frère du roi, âgé de neuf ans, et par quatre sous-présidens, les cardinaux du Perron et de La Rochefoucault, le duc de Montbazon et le maréchal de Brissac [1]. Tous ces députés étaient choisis par la cour, qui traça aussi à l'assemblée l'ordre des délibérations, et qui fixa pareillement les décisions.

On présenta un cahier de questions, sur lesquelles, disait-on, le roi demandait l'avis des notables. La première était : Comment le roi doit-il composer son conseil? On répondit unanimement : « L'assemblée croit ne pouvoir donner au roi un meilleur avis que de continuer l'ordre du maniement de ses affaires secrètes, en la forme qu'il fait à présent, et par l'avis et conseil des mêmes personnes qui y sont employées. » Ce point réglé, il semble qu'il était inutile d'en proposer d'autres, parce que le conseil du roi étant reconnu capable et suffisant, il convenait de s'en rapporter en tout à sa prudence. Cependant, soit pour la forme, soit pour autoriser le ministère, on fit encore d'autres questions : Quelles affaires doit-on attribuer au conseil du roi, et quelle forme doit-on suivre en les traitant? Faut-il diminuer les dépenses de la maison du roi, réduire les pensions, rendre plus rares les gratifications, les exemptions de taille, les anoblissemens? Sur toutes ces questions on dé-

[1] *Mercure*, tom. V, pag. 200.

cida pour l'affirmative. Le roi fut ensuite prié de ne plus vendre les charges de sa maison, ni les gouvernemens; de n'accorder sur ces objets ni réserves ni survivances; de ne nommer aux abbayes et prieurés que des réguliers; de fournir les arsenaux, entretenir les fortifications, payer exactement les troupes; protéger le commerce, ne point souffrir que ses sujets eussent des correspondances chez l'étranger et en tirassent des pensions : restreindre le droit de *Committimus*; révoquer la paulette, et ôter la vénalité des charges de magistrature. Tout cela fut proposé, discuté et conclu en vingt-deux jours. L'assemblée se sépara aussitôt; et tout ce qui en résulta fut la liberté au conseil du roi de gouverner souverainement sous l'autorisation de quelques règlemens équivoques, qu'il lui fut désormais permis d'interpréter selon ses besoins. Il faut néanmoins avouer, à l'honneur du duc de Luynes, qu'il n'était pas homme à abuser de cette liberté. Le peuple aurait été tranquille et heureux sous son ministère, si on avait pu le sauver du contre-coup des cabales qui s'entre-choquaient à la cour.

1618. — Un prisonnier et un exilé donnèrent lieu aux premières divisions qui éclatèrent. La reine-mère n'avait pas plus tôt été disgraciée, que les partisans de Condé s'imaginèrent qu'il allait sortir de la Bastille plus puissant que jamais, et il s'en flatta lui-même. C'était aussi tout ce qu'appréhendait Marie de Médicis. Elle fit entendre au

conseil que, si on relâchait Condé, elle regarderait cette indulgence précipitée comme une improbation publique de son ministère, et par conséquent comme le plus grand affront qu'on pût lui faire [1]. Mais elle avait encore un motif, peut-être plus puissant, de redouter la liberté du prince : c'est qu'elle tremblait qu'en le tirant de prison on eût dessein de lui opposer un ennemi intéressé, par vengeance ou par crainte, à la tenir toujours éloignée. Le duc de Luynes se servit quelque temps des espérances et des craintes réciproques de Marie et de Condé, pour contenir l'un par l'autre. La reine-mère témoignait-elle s'ennuyer de son exil, montrait-elle un trop grand désir de revenir à la cour, et menaçait-elle de contraindre le favori à la rappeler : aussitôt le roi envoyait visiter le prince de Condé, lui accordait des adoucissemens, et lui marquait des égards qui faisaient croire qu'il allait rentrer en grâce. Si les partisans de celui-ci, à leur tour, exprimaient trop librement l'impatience et le dépit qu'ils avaient de voir leurs espérances frustrées, on leur montrait Marie prête à reparaître à la cour, et c'était annoncer au prince une captivité dont on ne pouvait prévoir la fin. Mais ce manége ne put pas tromper long-temps des courtisans exercés à démêler les ruses de la politique. Il fut même proposé par quelques-uns d'entre eux, indignés de voir la

[1] *Mém. rec.*, tom. IV, pag. 414.

reine et le prince ainsi joués, de réconcilier Marie avec Condé, et de les faire agir de concert pour forcer Louis XIII à éloigner son favori.

Luynes, qui savait ce qu'il avait à craindre de la reine, tenait les yeux ouverts sur sa conduite, et prenait toutes les précautions possibles, afin qu'elle ne lui échappât point, ou qu'elle ne pût méditer une entreprise sans qu'il en fût averti. Pour cela, il ne souffrait auprès d'elle que des personnes gagnées ou susceptibles de l'être. Marie s'en apercevait, et les chassait honteusement. On en substituait d'autres également corrompues ou corruptibles, que la reine congédiait encore : mais il y avait toujours quelqu'un de ces espions qui se dérobait à sa vigilance; de sorte que la cour était informée du détail le plus minutieux de sa vie, de ses projets, et des moyens qu'elle se proposait d'employer pour recouvrer sa liberté. En conséquence, plaintes de la part du roi, de ce que sa mère, qui pouvait vivre tranquille avec des revenus, des honneurs et une puissance convenables à sa dignité, entretenait des liaisons suspectes, et s'occupait de desseins capables de troubler la tranquillité du royaume. Réponse de la mère qui dénonçait à toute la France la dure captivité dans laquelle elle était retenue, investie de troupes, entourée de domestiques qu'on rendait infidèles, sans aucun pouvoir dans la province qu'elle habitait, et privée de la consolation de voir, du moins une seule fois, son fils, à qui cependant elle voulait communiquer des secrets

importans, qu'elle ne pouvait faire passer par le canal du favori. Cette dernière considération d'une mère qu'on tenait captive, qu'on écartait de son fils, auquel elle avait peut-être des avis à donner, fit impression à la cour et à la ville. On disait assez publiquement qu'en effet le roi était véritablement prisonnier, puisque le duc de Luynes et ses frères l'assiégeaient perpétuellement, et ne souffraient pas que personne l'approchât, qu'eux ou leurs amis.

Pour arrêter ce mécontentement dans son principe, et prévenir en même temps un retour qui l'alarmait, le duc de Luynes tâcha d'apaiser la reine, ou du moins de suspendre ses plaintes. Si elle eût voulu consentir à se retirer à Florence, si elle eût été femme à se contenter de vivre dans quelque endroit du royaume à son choix, sans prétention au gouvernement, les richesses, la puissance, les honneurs, les égards de toute espèce lui auraient été prodigués; mais elle voulait voir son fils; elle voulait le voir au plus tôt, sans borner le temps du séjour qu'elle comptait faire auprès de lui[1]. On sentait bien que cet empressement n'était inspiré que par l'espérance de reprendre, dans une entrevue, l'empire qu'elle avait eu sur le jeune monarque, de chasser d'auprès de lui les personnes qui pouvaient balancer son crédit, et

[1] *Mém. de Brienne*; tom. Ier., pag. 92. — *Mém. de Deageant*, pag. 10.

de gouverner plus souverainement que jamais. Il fallait que l'on connût à Marie un caractère bien opiniâtre et bien vindicatif, pour que le duc de Luynes, qui était doux et accommodant, n'ait osé la mettre à portée d'abuser contre lui de la faveur qu'il lui aurait procurée. Deageant, confident du favori, lui conseillait de ne la pas ménager; et, puisqu'on ne pouvait sévir contre elle-même, de punir exemplairement ceux de ses domestiques et de ses partisans qui lui inspiraient des projets, et qui s'engageaient à l'aider. Il disait que ce serait le moyen de la subjuger elle-même par la crainte, et de lui ôter, sinon le désir, du moins le pouvoir de mal faire, faute de personnes qui la secondassent[1]. Mais Luynes préféra les voies de conciliation, et il en chargea le duc de Montbazon, son beau-père, négociateur habile, qui échoua. Cadenet son frère, esprit souple et insinuant, n'eut pas un meilleur succès: c'est qu'ils ne pouvaient employer auprès d'elle que des raisons politiques, contre lesquelles elle s'armait de raisons pareilles; et son opiniâtreté la rendait victorieuse.

[1] On voit ici le germe de la conduite de Richelieu à l'égard de la reine-mère. Il en avait peut-être puisé les principes dans les *Mémoires de Deageant*: celui-ci les composa à la Bastille, par ordre de Richelieu, qui lui avait fait demander, pour son instruction, l'histoire des choses dont il avait eu connaissance pendant qu'il était attaché au duc de Luynes. (*Voy.* Préface et *Mémoires de Deageant.*)

Il ne restait qu'un moyen, celui d'intéresser sa conscience à satisfaire aux désirs de la cour. Il fut employé : les oratoriens et les jésuites furent mis en mouvement, et l'on tâcha, mais en vain, de gagner son confesseur. Enfin on lui adressa celui du roi. Il était porteur d'uue lettre fort tendre de ce prince, par laquelle il lui promettait d'aller la voir aussitôt que ses affaires le lui permettraient, ce qui ne tarderait pas; et, comme elle avait témoigné quelque désir d'aller en pèlerinage à Notre-Dame des Ardiliers près de Saumurs, il l'exhortait à faire tel voyage que sa santé ou sa dévotion exigeraient, lui déclarant qu'elle était libre d'aller dans tous les endroits de son royaume. Le porteur chargé du commentaire de la lettre représenta pathétiquement à la reine les malheurs que trop d'attachement à ses desseins pourrait causer à la France, malheurs dont elle serait responsable devant Dieu; et il ajouta que le meilleur moyen de mettre fin à la mésintelligence qui existait entre elle et son fils, et de faire tomber tous les prétextes qui l'en éloignaient, était de renoncer aux pratiques qui fatiguaient la cour, en la tenant dans l'inquiétude, et notamment à s'éloigner de Blois sans la permission expresse du monarque. Séduite par l'espérance, que conçut alors Marie, de voir arriver enfin le terme de son exil, elle promit, jura et signa même tout ce que l'envoyé exigea d'elle à cet égard. Elle répondit à son fils, et lui dit qu'elle attendait avec patience les effets de sa bonne vo-

lonté. Elle fit aussi assurer de son amitié le duc de Luynes, qui, triomphant d'avoir pu la lier par la religion du serment, s'endormit avec sécurité sur cette assurance. On régla dès lors plusieurs articles concernant la maison de la reine, ses revenus et son autorité, tous à sa satisfaction. Plusieurs seigneurs eurent permission d'aller la saluer, et il s'établit entre les deux cours une correspondance qui avait toutes les apparences de la liberté.

Le concert des oratoriens et des jésuites dans cette affaire montra qu'il n'y avait pas encore entre ces deux sociétés la division qui éclata depuis. Les derniers étaient alors engagés dans un combat contre l'université de Paris, qui s'opposait à l'ouverture de leurs colléges. Le parlement favorisait l'université; mais la cour entière était pour les jésuites; et, malgré le nombre et le crédit de leurs adversaires, ils recommencèrent cette année à enseigner publiquement. Leurs succès qui firent alors, et qui ont fait depuis tant de jaloux, ont peut-être contribué plus qu'on ne pense à entretenir dans l'université l'émulation, qui tourne toujours au profit des sciences quand elle ne dégénère pas en cabales. Le duc de Luynes les servit puissamment en cette occasion[1].

Il appuya aussi le clergé pour la restitution des biens ecclésiastiques en Béarn. Quand la religion

[1] *Merc.*, tom. V. — *Mém. rec.*, tom. IV. — Matthieu fils, pag. 92.

catholique fut détruite dans cette province, on mit en séquestre les biens que l'église y possédait : ils y étaient restés ; et les états, le parlement, les communautés des villes, disposaient des revenus, tant pour le paiement des ministres et des professeurs que pour des réparations ou des embellissemens publics. Le clergé demanda à rentrer dans les fonds dont il n'avait jamais perdu la propriété. Louis XIII l'accorda : il y eut dans la province une réclamation presque générale, rendue dangereuse par la résistance des états et du parlement de Pau. Les commissaires que le roi envoya furent insultés, et ces mouvemens eurent des suites funestes à la tranquillité du royaume.

Mais ces bruits trop éloignés ne retentissaient que faiblement à la cour : on s'y occupait moins de craintes que de plaisirs. La jeune reine dansait ; le roi, ardent pour la chasse, y donnait tout le temps qu'il pouvait dérober à la représentation ou au peu d'affaires dont il prenait connaissance. Tout roulait sur le duc de Luynes, qui s'appliquait avec assiduité au gouvernement. Le roi le payait de ses travaux par des dignités aussi honorables que lucratives. Déjà le favori avait été gratifié de la confiscation des biens du maréchal et de la maréchale d'Ancre [1]. Cette libéralité n'éprouva pas de contradiction en France ; mais les banques et les monts-de-piété de Gênes, de Venise, des

[1] *Mém. rec.*, tom. IV, pag. 414 et 426.

Pays-Bas, d'Allemagne, de Florence et de Rome, sur lesquels les proscrits avaient placé plus de neuf cent mille écus, refusèrent de se dessaisir de leurs fonds. Les souverains des pays où étaient établis ces banques, prirent leur défense, et soutinrent que la confiscation prononcée en France ne pouvait donner aucun droit sur les biens situés hors de ce royaume; et que, puisqu'il ne se présentait pas d'héritiers, ces biens appartenaient aux pauvres, au profit desquels ces banques et ces monts de piété avaient été établis. Les prétentions furent soutenues de part et d'autre avec toutes les raisons, les subterfuges et les détours de chicane qu'un si grand intérêt pouvait fournir. Plusieurs fois on mit l'affaire en arbitrage; on parla d'établir un tribunal qui prononcerait définitivement. Enfin, les parties s'accommodèrent, comme il arrive ordinairement quand on dispute sur le bien d'autrui, avec envie et pouvoir de se l'approprier, c'est-à-dire qu'elles le partagèrent. Les différentes banques rendirent plus ou moins selon le plus ou le moins d'égards qu'eurent leurs souverains pour les sollicitations et les menaces que le duc de Luynes employait au nom de la France. Pour lui, tirant de chaque côté, il eut la forte part qui lui servit à acheter des terres, et à former pour sa famille de grands établissemens dans le royaume.

Cette affaire dura plusieurs années; et, comme elle intéressait des souverains, elle fit dans tout le monde un éclat qui ne fut pas avantageux au

duc de Luynes. On dit et on écrivit que la condamnation du maréchal d'Ancre n'avait été poursuivie avec tant de chaleur, que pour autoriser la confiscation de ses biens, dont le favori voulait s'emparer. Quelques faiseurs de libelles furent punis très-sévèrement; mais leurs malignes insinuations ne furent pas détruites par les supplices. On s'obstina à écrire que les poursuites contre le maréchal d'Ancre n'avaient pas été, de la part du duc de Luynes, exempte d'un sordide intérêt; et cette imputation produisit plusieurs maux : elle suspendit long-temps la remise des fonds étrangers, par l'espérance qu'elle donna aux puissances que le donataire de la confiscation se désisterait pour ne pas continuer à se rendre odieux. Elle nourrit entre les partisans de l'ancien gouvernement une haine violente contre le favori, et elle entretint dans le cœur de la reine-mère un dépit mortel de ne pouvoir se venger, et le désir de rompre des fers qui lui pesaient tous les jours davantage.

Elle s'était flattée que la promesse faite par son fils de venir la voir, ou de l'appeler auprès de lui, aurait son effet; mais l'été se passa, l'automne s'écoula aussi, et l'hiver s'avançait sans nouvelles satisfaisantes. La reine recommençait ses plaintes; et la crainte qu'elle ne cherchât à s'affranchir de la contrainte où elle était retenue faisait prendre au ministère des mesures qui augmentaient la gêne et le mécontentement de la princesse. Plusieurs seigneurs commencèrent à entrer dans ses

peines, et lui firent parvenir secrètement des témoignages de la part qu'ils prenaient à sa situation; mais tous s'en tenaient à des vœux stériles, et aucun de ceux qu'elle avait obligés pendant sa prospérité ne parlait de risquer pour elle quelque entreprise hasardeuse.

L'honneur de délivrer une reine de France de l'espèce de prison où elle languissait était réservé à un étranger : il se nommait *Ruccelaï*, et était natif de Florence. Il n'était pas venu en France, comme Concini, pour faire fortune: ses parens lui avaient laissé des biens considérables; mais il vint pour en jouir dans une cour où il trouvait des usages et des plaisirs analogues à son caractère et à ses goûts. Il est vrai qu'il s'attacha au maréchal d'Ancre, et dut à son crédit l'abbaye de Signy dans le Réthelois [1]. Les revenus de ce riche bénéfice contribuèrent à augmenter sa dépense, et à la soutenir d'une manière qui le rendait très-agréable aux courtisans. Ruccelaï tenait une table splendide, fournie des meilleurs vins et des mets les plus exquis, relevés par l'assaisonnement italien, qui l'emportait alors de beaucoup sur le français. On jouait chez lui très-gros jeu; et, outre les repas ordinaires, il donnait souvent des fêtes égayées par la musique et la danse, et embellies par les ornemens qu'un luxe délicat y prodiguait. Sa maison, dit Siri, était

[1] *Mém. réc.*, tom. IV, pag. 565. —*Merc.*, t. V, p. 57.

comme un magasin de gants, d'éventails de fleurs, de parfums, et des galanteries les plus agréables que produisaient l'Espagne et l'Italie. Ruccelaï, dans ces fêtes, faisait des présens aux dames, qui s'empressèrent, à leur tour, de lui en marquer leur reconnaissance en le protégeant. Il était prêt à acheter une charge considérable à la cour, où il comptait se fixer, quand la catastrophe du maréchal d'Ancre renversa ses projets. Il suivit d'abord la reine dans son exil, et obtint depuis, sous la caution de Bassompierre, de revenir à Paris. On ne crut point, à l'homme le plus voluptueux de France, d'autres motifs pour quitter Blois que l'ennui d'une pareille solitude et le désir de jouir des plaisirs de la capitale. Cependant il lui fut fait défense de revoir la reine-mère, ni d'entretenir commerce avec elle.

Mais que peut l'autorité contre la fermeté dans les desseins, l'intrépidité dans le danger, la constance qui fait braver les travaux et les fatigues? Ruccelaï avait éminemment toutes ces qualités. Cet homme d'une complexion délicate, accoutumé à la mollesse, avec tant de raisons d'aimer la vie, dont il savourait les délices, conçoit sans s'effrayer et suit sans se rebuter un projet qui exigeait des travestissemens gênans, des voyages pénibles pendant la saison la plus rigoureuse, et qui enfin l'exposait, s'il était découvert, à porter sa tête sur un échafaud. Il commence par quitter secrètement son abbaye,

où il avait pu se rendre sans exciter de défiance, et se rend auprès de Blois. Il étudie si bien les lieux et les momens qu'il se fait remarquer par la reine, et vient à bout d'établir une correspondance connue d'elle seule. Alors il lui fait parvenir un plan d'opérations qu'elle approuve. Sitôt qu'il a le consentement de la reine, le négociateur affronte les neiges et les frimas de décembre, et à travers les espions semés sur sa route, tantôt à pied, tantôt à cheval, souvent seul, presque toujours de nuit, il se rend de Blois à son abbaye prend à peine le temps de s'y reposer, et repart pour Sedan.

Le duc de Bouillon y vivait dans une tranquillité apparente, éloigné de la cour qu'il semblait dédaigner, sans liaisons avec la reine-mère, dont il n'avait pas été content pendant qu'elle gouvernait : c'est pourquoi il marqua de l'étonnement quand Ruccelaï lui proposa de se mettre à la tête du parti qu'il formait pour Marie [1]. Au fond cependant Bouillon n'était pas fâché qu'on lui fournît l'occasion de sortir d'un repos qui lui pesait, et qu'on le mît aux prises avec la cour, dont il n'affectait de mépriser les faveurs que parce qu'il désespérait de les obtenir. Il reçut donc les ouvertures de l'agent de la reine avec un malin plaisir; et la preuve qu'il fut flatté de cette confiance, c'est que, hors d'état par ses propres forces d'opé-

[1] *Mercure*, tom. V, pag. 259. — Gramond, liv. III, p. 216.

rer un plein succès, il indiqua à Ruccelaï celui qui pouvait le procurer.

Il faut l'entendre lui-même, pour savoir ce qu'étaient alors les grands seigneurs. « Le seul, lui dit-il, capable d'entreprendre ce que vous désirez, est le duc d'Épernon. Il a cinq grands gouvernemens, trois dans l'intérieur du royaume, la Saintonge, l'Angoumois et le Limousin, provinces où il se trouve une multitude de gentilshommes aguerris, dévoués à leur gouverneur. Les deux autres grands gouvernemens sont les Trois-Évêchés et le Boulonnais, situés sur la frontière. Le premier le met à portée de tirer des secours d'Allemagne, et le second, d'entretenir des liaisons avec l'Angleterre. Il est aussi commandant ou gouverneur de plusieurs villes particulières; mais, entre les autres, celle qui peut être considérée comme la plus utile à votre projet est la ville de Loches; elle tient à la Touraine, est peu éloignée du Blésois, voisinage qui serait très-commode pour faciliter l'évasion de la reine. Le duc d'Épernon à cette grande puissance joint des revenus considérables, des richesses acquises, qui forment un gros trésor, et la charge de colonel-général de l'infanterie française, qui met habituellement sous ses ordres sept à huit mille hommes les mieux disciplinés du royaume; enfin il a plusieurs enfans jeunes et vigoureux, très-capables de le seconder, et il jouit d'une réputation de prudence, de fermeté et de prévoyance si bien établie, qu'aussitôt qu'il aura levé l'éten-

dard, une foule de mécontens de tous états viendront grossir son parti. *Sous Henri le Grand, il avait trouvé son maître*, et un maître qu'il estimait; de sorte qu'après quelques tentatives inutiles pour se donner de l'autorité dans le royaume, il s'est contenté de vivre avec le seul crédit attaché à ses charges. Maintenant les choses ont changé de face : il méprise le favori et toute cette jeunesse de la cour dont il n'a point été caressé. Il hait le ministre qui diminue ses appointemens, retarde le paiement de ses pensions, et accorde à d'autres des honneurs et des préférences, dont il regarde la privation comme des passe-droits et des affronts. Il n'aime pas non plus le roi; il a osé braver le favori en restant à la cour malgré lui, et en se retirant quand les ordres lui en ont été donnés avec un appareil qui tenait de l'insulte. Peu s'en est fallu que le jeune monarque piqué ne l'ait fait arrêter; et l'orgueilleux vieillard en conserve un ressentiment qui le rend capable de tout. Partez donc pour Metz, où il a fixé sa résidence. Si vous savez flatter son amour-propre, entrer dans ses idées, ne point contrarier son caractère opiniâtre, et surtout si vous lui plaisez, il n'y a rien que vous ne puissiez vous en promettre. »

Lui plaire, c'était précisément ce dont Ruccelaï ne pouvait pas se flatter. Il avait eu lui-même un différent très-vif avec d'Épernon; et, quoiqu'il fût le maltraité, il appréhendait que ce seigneur n'en eût conservé un ressentiment qui rendrait peut-

être ses avances inutiles. Cependant il se détermina à tenter l'aventure, seulement avec la précaution de se faire précéder par un nommé Vincent-Louis, autrefois secrétaire du maréchal d'Ancre, qu'il avait reçu dans son abbaye de Signy, en sortant de prison. Arrivé à Metz, Vincent, sans se montrer, fait appeler à son auberge Plessis, qu'il connaissait pour un des principaux confidens du gouverneur. Celui-ci, crainte de surprise, mène avec lui Cadillac, autre confident : ils écoutent attentivement l'émissaire de Ruccelaï, et rapportent au duc le sujet de la conversation. Celui-ci en confère avec les deux fils qu'il avait auprès de lui, le marquis de La Valette et l'archevêque de Toulouse. Ils concluent dans leur conseil d'examiner plus mûrement les propositions de Vincent. Le duc d'Épernon l'entend lui-même dans l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, où il lui avait donné rendez-vous. Le plan n'était pas bien digéré; mais on entrevoyait dans ce chaos assez de moyens pour rendre l'entreprise susceptible d'exécution. D'Épernon chargea Vincent de lui rapporter des éclaircissemens sur le nombre et la qualité des partisans que la reine se promettait, sur les sommes qu'elle tenait prêtes, et sur les autres expédiens qu'elle comptait employer.

1619. — Ruccelaï, voyant l'affaire à ce point, soit qu'il ne voulût pas laisser l'honneur de la conclusion à un négociateur subalterne, soit qu'il y eût des difficultés qui ne pouvaient être aplanies

que par lui-même, se détermine à affronter la haine d'Épernon, et à traiter directement avec lui. Il part pour Metz, s'arrête à Pont-à-Mousson, village près de la ville, et se fait annoncer. L'emportement du gouverneur fut extrême quand il apprit que son secret était entre les mains d'un Italien offensé. Il voulut, dans le premier mouvement, l'envoyer arrêter, s'en défaire, ou du moins le retenir en prison, jusqu'à ce qu'il n'eût plus rien à craindre de son indiscrétion ou de sa vengeance. Ruccelaï, sans se déconcerter, représente que ce serait à lui, qui avait été insulté, à avoir du ressentiment : que cependant il se sacrifie au succès d'un projet utile pour la France, et honorable pour d'Épernon; et que, plein de confiance en sa générosité, il n'a pas hésité à venir se livrer à lui, sans condition ni sûretés. Cette dernière raison fait impression sur le duc, dont elle flattait la vanité. Il reçoit Ruccelaï avec douceur, et le fait cacher dans un appartement écarté, où le gouverneur et ses enfans allaient plusieurs heures par jour conférer avec lui.

On ignore ce qui se passa dans ce comité secret. Sans doute Ruccelaï suivit à la lettre les conseils de Bouillon; il fascina, par ses flatteries, les yeux du fier d'Épernon, et l'étourdit sur le danger, ou lui fit envisager comme ressources des conjectures fort incertaines. La reine promettait l'intervention des Montmorencis, de la maison de Lorraine, du grand-écuyer, du duc de Bouillon et de

plusieurs autres mécontens. Mais cette promesse n'était appuyée que sur des démonstrations d'attachement bien vagues et bien incertaines. Cependant le duc s'en contenta; et, comme s'il eût été assuré de leur résolution à partager le péril, il leur marqua la diversion qu'ils devaient faire pour embarrasser la cour, quand il aurait joint la reine. Puis, sans autres précautions, il se prépara à soulever la France, au hasard d'attirer sur lui tout le poids de la puissance royale, et d'en être écrasé [1].

Pendant quinze jours, il sortit tous les matins de Metz, tantôt par une porte, tantôt par une autre, quelquefois avec une partie de sa garnison, plus souvent avec sa maison et des bagages. Il accoutuma ainsi les habitans à voir des choses extraordinaires sans s'en émouvoir. S'il y avait dans la ville des espions de la cour, il leur donnait le change par ses allées et venues; et, toujours en suspens, ils n'osaient envoyer des nouvelles alarmantes. D'Épernon mettait aussi par là ses gens et ses chevaux en haleine. Pendant ce temps on visitait les chemins, on sondait les gués, et on distribuait des relais sur la route. Le 17 janvier, il écrivit au roi pour lui demander la permission d'aller dans ses gouvernemens de Saintonge et

[1] Aubery, *Mém.*, tom. Ier., pag. 135. — *Mercure*, tom. V et VI. — Artigni, tom. Ier., pag. 256. — Gramond, pag. 216.

d'Angoulême, où il disait sa présence nécessaire. Il supposait qu'on croirait à la cour qu'il ne quitterait pas Metz sans attendre la réponse, et que cette persuasion retarderait les mesures qu'on pourrait prendre pour l'arrêter. Le 18, l'archevêque de Toulouse dit publiquement que, les pensions de son père étant diminuées, il avait besoin de vivre avec économie, qu'il allait la pratiquer dans les terres de sa famille; et il partit le 21 au soir. Les portes de la ville étant fermées, le gouverneur assemble son monde, et donne l'ordre pour son départ le lendemain de très-grand matin. Il distribua à quinze gentilshommes de ses plus affidés une grosse somme en or, avec ordre de ne jamais le quitter. On plaça sur la croupe d'un cheval vigoureux, monté par un valet, la cassette des bijoux, quinze mulets portaient le bagage; et la troupe, composée en tout de cent cavaliers armés de pistolets et de carabines, tous bien montés et bien résolus, se mit en marche.

Le marquis de La Valette fut laissé à Metz, dont le gouvernement demandait un homme actif et vigilant. Il ferma les portes derrière son père, et les tint closes pendant trois jours. Il redoubla les gardes sur les remparts, et fit des rondes fréquentes pour empêcher qui que ce fût de s'échapper, et de donner des nouvelles au dehors, et envoya sur le chemin de Paris des patrouilles, avec ordre d'arrêter tous les voyageurs qui allaient de ce côté. A l'aide de ces précautions, le duc d'É-

pernon prit hardiment son chemin par les routes les plus ordinaires de la Champagne, de la Bourgogne, du Nivernais, du Berri, qu'il traversa sans obstacles. Il faisait par jour dix lieues d'une traite : quoique ce fût la saison la plus rigoureuse de l'année, le temps se trouva très-beau ; et, comme l'automne avait été sec, les rivières étaient basses et les gués faciles. On n'eut que quelques légères alarmes, occasionées par des rencontres fortuites de commerçans ou d'autres personnes qui voyageaient en troupes pour leurs propres affaires. Cependant d'Épernon ne cessa de craindre que quand il se vit à Confolens, ville limitrophe du Poitou, où son fils, l'archevêque de Toulouse, vint le recevoir à la tête de trois cents gentilshommes.

Il comptait trouver des nouvelles de la reine, et il en aurait reçu, en effet, sans un accident qui aurait dû le perdre, mais qui, par le plus heureux hasard, n'eut aucune suite. Ruccelaï ne fut pas plus tôt sûr des arrangemens, qu'il les écrivit à la reine, et chargea de ses lettres un nommé De Lorme, dont il s'était servi dans d'autres affaires [1]. De Lorme était jeune, et voulut faire fortune. Aux promesses que lui fit Ruccelaï d'une bonne récompense, il jugea que les paquets qu'on lui confiait étaient importans, et il se flatta de tirer meilleur parti de la cour. Dans cette espérance,

[1] *Mém. rec.*, tom. IV., pag. 577.

il gagne Paris, et demande à être présenté au duc de Luynes; mais on le prend pour un intrigant qui vient escroquer quelque argent, et on le laisse trois jours se morfondre dans les antichambres. Un conseiller au parlement, nommé Du Buisson, très-attaché à la reine-mère et au duc d'Épernon, est averti par un laquais que De Lorme est à Paris. Surpris qu'il ne soit pas venu le voir selon sa coutume, il le fait chercher, et découvre qu'il fréquente l'hôtel de Luynes. Du Buisson se doute alors de quelque trahison; il aposte une personne qui se dit envoyée par le duc de Luynes pour l'entendre, lui compte cinq cents écus, et s'empare des dépêches, dont Luynes, mieux servi, aurait pu tirer des lumières pour diriger sa conduite dans cette affaire, et peut-être des moyens pour l'arrêter dans son principe.

Il n'est donc pas étonnant que la reine ne donnât aucun signe de consentement. D'Épernon, qui ignorait la raison de son silence, se crut trahi. Il aurait bien voulu pouvoir retourner sur ses pas; mais il s'était fermé le chemin par une lettre qu'il avait écrite au roi le 7 février, du Pont de Vichi, après avoir passé la Loire. Elle servait de réponse à plusieurs autres que le ministre lui avait écrites, dans lesquelles il recommandait au duc de ne point quitter Metz, où il était nécessaire pour la correspondance d'Allemagne. D'Épernon mandait au jeune monarque qu'il ne pouvait croire que sa majesté ne voulût employer un vieux serviteur

comme lui qu'à recevoir ou à lui faire passer des dépêches; qu'il pouvait lui être beaucoup plus utile dans ses gouvernemens de l'intérieur du royaume où il savait qu'il y avait beaucoup de mécontens prêts à éclater contre la mauvaise administration, et qu'il allait les contenir, s'il pouvait. Il finissait par la formule ordinaire de protestation de fidélité.

Cette lettre fut une des premières nouvelles qu'eut la cour de l'entreprise du duc d'Épernon. On aurait encore pu la faire échouer, si on se fût conduit d'après ce principe, qu'il vaut mieux prendre des mesures tardives que de n'en pas prendre du tout; mais on supposa qu'il serait inutile de donner des ordres, parce que sans doute la reine était déjà échappée. A Angoulême, au contraire, où d'Épernon s'était retiré, on présumait que la cour n'avait eu garde de rester dans l'inaction, et que certainement elle avait renforcé la garde de la reine; de sorte qu'il paraissait aussi difficile que périlleux de chercher à savoir ce qui se passait à Blois. Cependant Cadillac, confident du duc, se chargea de la commission. Comme la reine n'était pas prévenue, il eut de la peine à lui faire savoir son arrivée; mais, sitôt qu'elle en fut informée, elle l'admit à son audience, et prit sur-le-champ la résolution d'aller joindre ceux qui s'exposaient pour elle.

Le comte de Bresne, son premier écuyer, mis auprès d'elle de la part de la cour, n'avait pas sa confiance. Cependant il fallait se découvrir à lui,

Heureusement Marie le trouva disposé à suivre ses volontés. On renvoya Cadillac au duc d'Épernon; Bresne se concerta auparavant avec lui, donna des ordres, et fit les préparatifs nécessaires. La nuit du 21 au 22 février, la reine descendit par une échelle appliquée à la fenêtre de son cabinet, traversa à pied les jardins, accompagnée de Catherine, sa femme de chambre de confiance, qui portait la cassette des bijoux. Il n'y avait d'homme avec de Bresne que Du Plessis, frère de Richelieu, évêque de Luçon. Ils la firent monter dans un carrosse qui l'attendait au bout des ponts, et prirent, à la lueur des flambeaux, le chemin de Montrichard. Ils n'avaient que quelques cavaliers d'escorte, qui furent renforcés en chemin par quinze gentilshommes, auxquels Ruccelaï servit de guide. On trouva à Montrichard l'archevêque de Toulouse, dont le cortége grossit celui de la reine; et enfin, à une lieue de Loches, d'Épernon lui-même, qui reçut Marie à la tête de ses gardes, et de cent cinquante gentilshommes. Il entra dans le carrosse de cette princesse, qui manqua d'abord de termes pour marquer sa reconnaissance. On parla ensuite des périls passés, et des moyens de prévenir les périls futurs.

La délibération aurait été inutile, si, dans le conseil du roi, on eût voulu suivre l'avis du duc de Luynes : c'était d'envoyer des troupes en force vers Angoulême, où la reine s'était retirée; de l'investir elle et ses défenseurs, et de faire ensuite

grâce ou justice à qui on aurait voulu. Ce conseil, à ce qu'il parut, était le meilleur; car, malgré ce qu'on publiait de la puissance des amis de la reine, de leur nombre, de leur résolution, personne ne remua, ni à la cour, ni dans les provinces. Il semblait qu'on attendît le parti que prendrait le ministère, et qu'on se serait soumis s'il avait été vigoureux; mais, quand on vit qu'il fléchissait, et qu'il n'était question que d'accommodement, chacun se rassura, et les plus timides ne désespérèrent pas de tirer avantage de l'événement.

Forcé, par l'inclination du roi, de se réduire à un traité, le duc de Luynes établit pour base de la négociation que Marie abandonnerait le duc d'Épernon, afin qu'on pût en faire un exemple. La reine répondit que jamais elle n'abandonnerait un homme qui avait tout risqué pour la tirer de captivité; et que, loin de le laisser exposé au ressentiment de ses ennemis, elle se jetterait au-devant des coups qu'on voudrait lui porter. D'Épernon alléguait des raisons : il présentait pour sa défense la lettre par laquelle le roi avait permis à sa mère d'aller dans tel endroit du royaume qu'elle jugerait à propos; et une autre écrite après coup, mais dont la date paraissait antérieure à l'évasion, par laquelle la reine le priait de favoriser sa sortie, et de la recevoir dans son gouvernement. Je n'ai pas cru, disait-il, devoir me refuser au désir de la mère de mon roi, munie d'une permission si authentique.

Luynes ne fut pas arrêté par cette défaite : il persista dans la résolution de pousser à bout le duc d'Épernon, et il fit avancer des troupes. Elles commirent des hostilités, entre autres contre Uzerche, petite ville du Limousin, qui fit résistance, et fut pillée. Aussitôt à la cour, à la ville, dans les provinces, il s'éleva un cri contre cette guerre qu'on regardait comme odieuse dans son principe, et déshonorante pour le roi : « Une reine, disait-on, est-elle blâmable d'avoir fait tous ses efforts pour sortir de captivité ? Elle ne demande qu'à voir son fils : peut-on sans injustice lui refuser cette grâce ? Au fond, on ne lui a pas tenu les paroles qu'on lui avait données; et, quand on les aurait tenues, quand elle aurait tort, il est plus qu'indécent à un fils de poursuivre sa mère à main armée. Une pareille guerre ne peut être que malheureuse; elle révolte la nature, la religion la réprouve, et les soldats ne s'y prêteront qu'avec la plus grande répugnance. » .

Ces propos se tenaient publiquement à la ville et à la cour. Les prédicateurs, dans les chaires, s'étendaient avec complaisance sur les charmes de la paix dans les familles, et sur les avantages de l'union dans la maison royale. Quelque entouré que fût le jeune monarque, et, pour ainsi dire, gardé à vue par les Luynes, on trouvait moyen de lui faire parvenir ces discours; et il montrait un grand désir que cette brouillerie se terminât sans violence. Le favori trouvait aussi des obstacles à ses

projets de vengeance dans les intérêts des courtisans. Ceux même qui n'aimaient pas d'Epernon ne voulaient pas sa ruine, qui aurait augmenté la puissance de Luynes. Les uns ne faisaient que lentement les levées dont ils étaient chargés; les autres s'y opposaient sourdement. Il arriva même que le roi étant près de s'emparer de Metz par une secrète intelligence, La Valette, qui commandait pour son père, en fut averti par quelqu'un du conseil même, et l'entreprise échoua. On fit aussi remuer la faction de Condé, qui alternativement pria et menaça; enfin toute la cour se remplit de cabales.

Instruit, par son expérience, de l'embarras que la diversité d'intérêts mettait dans les affaires, Luynes employa ce même moyen contre ses adversaires. Il sema ou fomenta des divisions dans la cour de la reine [1]. Avec de l'argent, des promesses, des marques flatteuses de confiance, il fut aisé de gagner les principaux domestiques de cette princesse qui l'avaient suivie. Par leur canal on fit passer jusqu'à elle les sentimens qu'on voulait lui inspirer. Le ministre fut un moment à se flatter de lui faire abandonner d'Épernon : elle en était vivement pressée par Ruccelaï, qui, soit déférence aux insinuations de la cour, soit retour de l'ancienne antipathie, s'était de nouveau brouillé avec le duc. Il conseilla nettement à la reine de le sacrifier, et lui fit voir les

[1] Sully, tom. II, pag. 281.

plus grands avantages si elle avait cette complaisance. Si au contraire elle se montrait trop opiniâtre, les mesures, lui dit-il, étaient prises pour la reléguer à Florence le reste de ses jours : on tirerait Condé de prison, et ce serait lui qui deviendrait l'exécuteur des ordres rigoureux qui seraient donnés contre elle. Ces menaces n'ébranlèrent pas Marie : elle répondit constamment qu'elle attendrait les dernières extrémités ; mais, au moment que tout paraissait désespéré, la présence d'un seul homme ramena la paix qu'on croyait si éloignée.

Richelieu languissait à Avignon, où le pape Paul v ne le souffrait qu'à regret. Ce pontife l'avait vu à Rome : on dit qu'il en avait été trompé, et qu'il le regardait comme un intrigant dangereux. L'embarras où l'évêque de Luçon savait qu'était la cour lui donna lieu de conjecturer que ses services pourraient n'être pas rejetés. Il les fit offrir par René de Vignerot, seigneur de Pont-Courlai, son beau-frère : on les accepta, et il reçut permission de se rendre auprès de la reine. Avant que le prélat arrivât à Angoulême, ce mystère de cour fut ébruité par l'indiscrétion du roi. Il demanda publiquement au marquis de Villeroi, si le seigneur d'Alincour, son père, gouverneur du Lyonnais, était assez bien servi dans son gouvernement pour être sûr d'y découvrir et arrêter l'évêque de Luçon, qui devait y passer *incognito* [1]. Villeroi écrivit

[1] *Mém. rec.*, tom. IV, p. 395. — *Mém. de Deageant*, pag. 103 et 114. — Aubery, *hist.*, pag. 17.

sur-le-champ à son père : celui-ci mit tant d'espions en campagne qu'il surprit Richelieu; et, quoique le prélat eût un passe-port en bonne forme, il le retint à Lyon, mais avec toute sorte d'égards. Le roi, qui n'avait voulu que plaisanter, et qui avait cru que l'évêque serait passé quand d'Alincour en aurait la nouvelle, ne sut pas plus tôt sa détention, qu'il envoya ordre de lui laisser continuer sa route. Cette aventure dévoila la collusion de Richelieu avec la cour; mais la reine l'ignorait.

Son début auprès d'elle fut très-prudent. Il ne se présenta pas en important, qui, fier de la confiance des deux partis, prétend se rendre le centre des affaires, le conciliateur exclusif. Il écouta tout le monde, ne parut désirer aucun avantage, aucune prééminence sur les habitans de cette cour, tant anciens que nouveaux. Il se fit introduire auprès de la reine par le duc d'Épernon lui-même, affecta de rechercher son estime et son amitié, et dit qu'il ne voulait devoir qu'à lui la bienveillance de la princesse. Cette déférence gagna tous les cœurs à Richelieu, et disposa les esprits à la persuasion.

Il avait été précédé dans ce ministère de paix par le comte de Béthune, frère du duc de Sully, dont la négociation, telle qu'on la voit dans Siri, est un chef-d'œuvre de circonspection, de respect, de prudence, réunis à la plus grande probité. En arrivant auprès de Marie, il la trouva aigrie contre son

fils, déchaînée contre le favori, outrée contre les ministres, menaçant de faire publier des manifestes, et de faire retentir ses plaintes par toute la France [1]. Béthune calma ces premiers transports, en remontrant à la reine que, dans la circonstance de son évasion de Blois, le roi n'avait pas pu agir avec plus d'égards et de ménagemens pour elle, puisqu'à une lettre dure et menaçante de sa mère il s'était contenté de répondre qu'apparemment elle avait été enlevée malgré elle; que sans doute elle n'était pas libre, et qu'il punirait les auteurs de cette violence; que, si on avait autorisé les troupes à user des droits de la guerre contre la ville d'Uzerche, c'était moins pour la chagriner que pour contenir par la crainte ceux qui voudraient remuer. «Peut-être, lui disait-il, avez-vous de justes sujets de mécontentement; mais, en bonne politique, vous devez oublier le passé, ou ne rappeler les torts qu'on a pu avoir avec vous que pour vous procurer un traitement conforme à vos désirs.» Pendant que d'un côté Béthune adoucissait ainsi les esprits, de l'autre il modérait les résolutions de la cour, il savait que le dépit suggérerait des projets violens. S'il ne fut pas écouté en tout, du moins peut-on présumer que ses exhortations pacifiques arrêtèrent de plus grands excès. Siri lui suppose encore le mérite rare dans un négociateur, de n'avoir pas répugné de partager avec un

[1] *Mém. rec*, tom. IV, pag. 593.

autre l'honneur de la réussite, et d'avoir lui-même demandé un second; ce qui détermina la cour à accepter les offres de Richelieu.

Ces deux hommes réunis abattirent le duc d'Épernon, que son intrépidité soutenait contre le danger de sa position, quoiqu'il en connût tout le risque. Afin de l'attirer dans cette entreprise, on lui avait promis que les peuples mécontens éclateraient; que les parlemens interviendraient par des remontrances; que les huguenots prendraient les armes; que les factions de la cour, les partisans de Condé, ceux de la reine, se réuniraient pour détruire le favori dans l'esprit du roi, et embarrasser le ministère. On lui avait fait toutes ces promesses, et aucune ne se réalisait. Personne ne remuait: il trouvait assez de conseillers, d'entremetteurs, d'espions même qui lui donnaient avis des desseins de la cour, mais aucun aide, aucun secours, aucun allié assez fidèle, assez généreux pour diminuer son péril en le partageant. Il luttait donc contre toutes les forces du royaume avec le seul appui de la reine; appui qui pouvait d'un moment à l'autre lui manquer, soit par défaut de fermeté dans la princesse, soit par son impuissance. Dans cet état, il n'était pas question de prétendre imposer la loi; il devait s'estimer heureux de subir la moins dure qu'il serait possible. C'est ce que lui firent entendre les deux conciliateurs, ils lui conseillèrent de ne pas suivre les avis imprudens ou perfides de ceux qui lui disaient qu'il fallait brusquer la cour,

et instruire tout le royaume de ses griefs; qu'il devait, au contraire, mettre la plus grande modération dans ses discours, surtout ne point paraître adopter les idées de la reine-mère contre le gouvernement; enfin dire seulement qu'il n'avait eu d'autres intentions que de mettre la mère en liberté de s'expliquer avec son fils, et qu'il serait satisfait sitôt qu'elle serait contente. Ces préliminaires établis, les négociateurs s'occupèrent de Marie, qu'ils tâchèrent de faire cadrer avec celles de la cour; puis ils revinrent au duc d'Épernon, dont l'accommodement faisait une partie essentielle de celui de la reine.

Le ministère aurait bien voulu en faire un exemple. On ne parlait pas moins que de le livrer à la justice, et de le faire punir comme criminel de lèse-majesté; ce qui aurait entraîné, sinon la perte de la vie, du moins celle des charges et la confiscation des biens. Les négociateurs remontrant que, puisque l'on faisait tant que de donner les mains à un traité, il ne devait plus être question de punitions ruineuses ou flétrissantes, proposèrent à l'égard du duc un oubli total de ce qui s'était passé; sous la réserve que de quelque temps il ne paraîtrait pas devant le roi qu'il avait bravé. Mais d'Épernon ne s'accommoda pas d'un silence qui l'aurait perpétuellement laissé sous la main de la loi. Comme il y avait eu des déclarations, des lettres et autres actes publics émanés du trône, dans lesquels il était noté, il en voulait un, dérivé de la même

puissance, et aussi authentique, qui le déchargeât de toute accusation, et le mît en sûreté pour toujours. Le roi offrit des lettres d'abolition : le mot seul révolta le duc; mais le monarque le familiarisa avec la chose même, en venant jusqu'à Orléans avec un fort détachement, qu'il faisait suivre de près par d'autres troupes.

D'Épernon comprit alors qu'il n'était pas de la dignité d'un roi de France de louer, à la face de son royaume, une action qu'on savait lui avoir déplu, et de préconiser comme son plus fidèle sujet celui qui s'était porté à cet excès de témérité : c'était assez qu'on ménageât si bien les termes, que la faute du duc parût diminuée par l'intention. Cela s'exécuta dans des lettres patentes, portant abolition, qui furent données en juin, et ensuite enregistrées au parlement. Ainsi d'Épernon eut le chagrin de se voir taché d'un pardon qui supposait une faute. Cette entreprise le fit beaucoup décheoir, dans l'opinion du public, de son ancienne réputation de sagacité et de prudence. Il y perdit plus de deux cent mille écus, et reçut pour dédommagement des remercîmens de la reine, et le don d'un diamant.

Quant à elle, on lui accorda, non ce que l'enivrement des succès lui faisait demander au premier moment de son évasion, mais ce qu'elle se serait trouvée heureuse d'obtenir à Blois. Le roi lui donna le gouvernement d'Anjou avec les droits régaliens, et les villes d'Angers, de Chinon, et le

Pont-de-Cé, comme places de sûreté, et quatre cents hommes de pied avec deux compagnies de cavalerie payés par l'état pour les garder. On augmenta de beaucoup les appointemens de sa maison; et enfin elle eut permission de venir trouver le roi, mais avec cette condition que, les circonstances ne permettant pas de la rappeler à demeure, pour ce moment ce ne serait qu'une entrevue.

Elle se fit le 5 septembre, au château de Courcières, près de Tours. Le duc de Luynes alla audevant d'elle la veille, et en fut gracieusement accueilli. Richelieu précéda aussi la reine auprès du roi, et reçut des remercîmens proportionnés au service qu'il venait de rendre. En s'abordant, la mère et le fils montrèrent plus de surprise que de tendresse. « Monsieur mon fils, lui dit-elle, que vous vous êtes fait grand depuis que je ne vous ai vu! Je suis crû, madame, répondit-il, pour votre service [1]. » Ils passèrent trois jours ensemble, ou, pour mieux dire, dans le même lieu; car Louis ne vit presque pas sa mère en particulier. Il chassa beaucoup, et sembla s'être déchargé sur sa cour des soins de la fêter. Elle eut lieu, en effet, de se louer des attentions et des caresses de sa belle-fille et de ses autres enfans, et de la joie respectueuse de tous les seigneurs. Mais si Marie avait eu le choix, elle aurait préféré les bonnes grâces de son

[1] Matthieu fils, pag. 102.

fils. « Comment, demanda-t-elle un jour au prince de Piémont, son gendre, comment dois-je m'y prendre pour les obtenir? » Il lui répondit : « Aimez véritablement et sincèrement tout ce qu'il aime : ces deux mots contiennent la loi et les prophètes. » La leçon était bonne, et Marie de Médicis ne fut malheureuse toute sa vie que pour avoir négligé de s'y conformer. Après cette courte entrevue, elle partit pour Angers, avec la ferme espérance d'être bientôt rappelée auprès de son fils, qui regagna Paris avec toute sa cour.

Lorsqu'il y fut arrivé, on s'occupa du soin de terminer l'affaire de Condé. Depuis trois ans, ce prince, dont les fautes n'étaient pas claires pour tout le monde, languissait en prison. Les grands commençaient à murmurer de cette longue captivité : le ministère savait aussi qu'il y avait eu récemment des intrigues pour lier le prisonnier avec la reine-mère, et obtenir par elle son élargissement. Enfin on lui avait promis de songer à lui quand les embarras suscités par cette princesse seraient finis [1]. On se détermina donc à le relâcher, et la cour ne crut pas devoir faire la grâce à demi. Outre les bonnes manières qui précédèrent son élargissement, comme la permission de voir ses amis, et des visites de la part du roi, Luynes alla lui-même le tirer de Vincennes, le 20 novembre; et, le 26, il parut une déclaration du roi,

[1] *Mercure*, tom. VI, pag. 324.

la plus avantageuse que ce prince pût désirer.

Après un préambule dans lequel on remuait encore les cendres du maréchal d'Ancre et de sa femme, sous le nom de *mauvais ministres qui voulaient tout perdre* : « Outre les maux qu'ils ont faits à la France, un des plus grands, dit le monarque, a été l'arrêt et la détention de notre très-cher amé cousin le prince de Condé. » Il ajoutait que, la chose lui ayant paru assez importante pour l'examiner par lui-même, il n'avait rien trouvé dans les accusations formées contre lui, « sinon les artifices et mauvais desseins de ceux qui voulaient joindre à la ruine de son état celle de sondit cousin. » Cette déclaration si honorable au prince fut un sujet de mécontentement pour la reine-mère, qui crut y voir une improbation marquée de son gouvernement. Elle s'en plaignit hautement, ainsi que de manque d'égards, des grâces refusées à ceux qu'elle aimait, ou accordées à ceux qui ne l'aimaient pas, exprès, disait-elle, pour la mortifier.

Le chagrin le plus sensible qu'elle eût en ce genre fut l'accueil favorable que trouvèrent à la cour de son fils plusieurs de ses anciens partisans, dont elle croyait avoir sujet de se plaindre. On sait les services que lui avait rendus l'abbé Rucellaï ; services essentiels, par lesquels il avait hasardé sa fortune et sa vie. Peut-être en prétendit-il une récompense trop considérable ; peut-être aussi que, fier d'avoir été nécessaire, il voulut continuer de l'être, et en-

trer dans le secret des affaires; enfin, que ce fût sa faute ou celle de la reine à qui la reconnaissance pouvait peser, chose qui n'est pas extraordinaire chez les grands, il commença à déplaire, et s'en aperçut [1]. Ce revers arriva dans le temps qu'il avait le plus grand besoin de protection. La cour, ayant été forcée de sacrifier au bien de la paix son ressentiment contre les grands, méditait de l'appesantir sur les petits qui s'étaient mêlés de l'intrigue. Rucelaï parut propre à servir d'exemple. On porta plainte à Rome de ses liaisons avec le duc de Bouillon et d'autres huguenots. Le dessein était de lui faire son procès, et de parvenir du moins à le priver de son abbaye de Signy, et des prieurés qu'il possédait. Le nonce du pape en France appuyait l'accusation, flatté de l'espérance d'obtenir quelque dépouille. Rucelaï sentit que, s'il laissait commencer les procédures, le moins qui pût lui arriver serait d'avoir beaucoup de peines et de chagrins, et peut-être de laisser quelques-uns de ses bénéfices dans un accommodement forcé. Il prit la résolution la plus sage, celle de s'accommoder avec le plus fort. Le marquis de Moni, écuyer de la reine-mère, parti mécontent d'auprès d'elle, et bien reçu à la cour, y ménagea le retour de Rucelaï, qui fut bien reçu aussi au grand étonnement de Marie, qui croyait que jamais on ne lui pardonnerait ce qu'il avait fait pour elle. Mais

[1] *Mém. rec.*, tom. IV, pag. 6?4.

elle ignorait que le conseil de son fils avait plus de part qu'elle-même à tout ce qui se passait dans sa cour.

On a vu que Richelieu n'était retourné auprès d'elle que de l'agrément du roi, et sans doute sous la condition de faire entrer la mère dans les vues du fils. Il représenta qu'il ne pouvait remplir ses engagemens qu'autant qu'il ne resterait personne auprès d'elle capable de contredire ses avis. C'est pour cela qu'on eut soin de faire passer toutes les propositions agréables par le canal de l'évêque. On fit naître à Marie des soupçons contre ceux de ses serviteurs qui auraient pu partager sa confiance avec le prélat. On leur suscita des dégoûts de la part de la reine; et, quand ils voulaient se retirer d'auprès d'elle, on leur faisait un pont d'or à la cour.

Le père Joseph du Tremblay, capucin, devenu depuis si fameux, commença à paraître dans cette occasion. Sous prétexte de missions, de réformes, d'affaires de son ordre, où il était déjà supérieur, quoique jeune, il fit plusieurs voyages à Angers. Il était l'agent du commerce secret que l'évêque de Luçon entretenait avec le duc de Luynes, le chancelier, le nonce du pape, le père Bérulle, général des oratoriens, le père Arnoulx, jésuite, confesseur du roi, le cardinal de Gondi, et d'autres ecclésiastiques et laïques, puissans à la cour de Louis XIII. Si Richelieu était bien aise d'avoir des liaisons déjà utiles, et qui pouvaient le devenir da

vantage avec les ministres et les courtisans du roi, ceux-ci n'étaient pas fâchés d'être en relation avec le chancelier de Marie, son seul conseil, le surintendant de sa maison, et le chef de toutes ses affaires. Ils prévoyaient que tôt ou tard le fils et la mère se réuniraient : or, comme on ne savait pas si, dans cette réunion, la reine ne reprendrait pas une autorité égale à celle qu'elle avait eue, il était prudent de se ménager un accès auprès d'elle, par celui qui avait le plus grand empire sur son esprit.

L'état de la cour autorisait une pareille prévoyance. Le duc de Luynes accumulait sur lui, ses frères et ses alliés, les biens, les honneurs, les dignités. Il jouissait de l'autorité la plus étendue; par conséquent il était en butte à la jalousie la plus générale et la plus envenimée. Pendant quelque temps, à force de grâces habilement ménagées, il put bien suspendre la mauvaise volonté des plus puissans parmi les envieux de sa fortune; mais trop de gens prêts à remuer, s'étaient trouvés forcés au repos par l'accommodement d'Angoulême; il leur tardait de donner de nouveaux embarras au favori, et ils ne croyaient pas pouvoir choisir un meilleur moment. Quand les derniers mouvemens commencèrent, Marie de Médicis était prisonnière, et il fallait employer les premiers efforts à la délivrer; au lieu qu'actuellement elle était libre, elle avait même des places de sûreté et des troupes : on pouvait donc se promettre plus de suc-

cès d'entreprises formées dans des circonstances si favorables [1].

1620. — Quand on connaît l'ascendant de Richelieu sur cette princesse, il est permis de croire, comme les écrivains les plus modérés le disent, que, s'il ne l'exhorta pas à appeler les mécontens, du moins il ne fut pas fâché de les voir accourir auprès d'elle, dans l'espérance que la fin de ces troubles serait la réunion volontaire ou forcée de la mère et du fils, et serait aussi, par une conséquence nécessaire, un moyen pour lui de rentrer dans le ministère. Soit inspiré par le prélat, soit forcé par les circonstances, le duc de Luynes proposa alors à la reine de revenir à la cour, et lui insinua qu'elle occuperait auprès de son fils la place qu'elle y tenait autrefois. Il se persuada que les mécontens n'ayant plus de point d'appui, la cabale se dissiperait d'elle-même; mais les offres les plus avantageuses, les sollicitations les plus pressantes, ne purent obtenir de la reine ce qu'elle aurait accepté comme une grâce quelques mois auparavant. Les mécontens, qui ne pouvaient rien sans elle, lui inspirèrent une crainte insurmontable du crédit que le prince de Condé avait dans le conseil du roi. Ils lui persuadèrent que les instances qu'on employait pour la faire revenir à la cour étaient des piéges qui cachaient le parti pris de la res-

[1] Bassompierre, tom. II, pag. 30. — Gramond, p. 264 — *Merc.*, tom. VI. — *Mém. rec.*, tom. V, pag. 10.

serrer dans la même prison d'où le prince avait été tiré.

Un apologiste de la reine-mère donne une raison singulière de son empressement à réunir auprès d'elle tous les ennemis du gouvernement. « Elle appréhendait, dit-il, qu'en se répandant dans les provinces, et n'ayant pas de centre commun, ils ne travaillassent chacun pour eux-mêmes, et n'ébranlassent le trône; au lieu que, les tenant autour d'elle, et se rendant ainsi maîtresse de leurs opérations, elle était sûre de conserver la couronne à son fils[1]. » Luynes n'était pas bien persuadé de l'obligation que le roi avait à sa mère, et ne voyait qu'avec un extrême regret sa cour grossir aux dépens de celle de son fils; mais il eut beau employer les prières et les menaces, sitôt que la défection fut commencée, elle devint en peu de jours presque générale. Ce fut comme une épidémie qui se communiqua, une fureur de mode qui tournait toutes les têtes. Ce n'était pas à la dérobée qu'on s'échappait de la cour : on se communiquait les projets de départ, on en faisait publiquement les préparatifs; c'était la matière des conversations et des plaisanteries. Au milieu des tourbillons occasionés par ce vertige, le ministère était fort embarrassé. Chaque jour voyait éclore des nouvelles plus fâcheuses; et, quand tous les mécontens se furent rendus ou à la cour de la reine-mère, ou

[1] *Lumières pour l'Histoire de France*, pag. 803.

dans leurs gouvernemens, il se trouva qu'ils occupaient toutes les côtes, depuis Dieppe jusqu'à Bayonne, beaucoup de places intérieures, les forts des huguenots, leurs partisans secrets; ce qui faisait près de la moitié du royaume [1].

Le danger commençait à devenir pressant : on l'avait laissé augmenter, en temporisant, malgré les conseils vigoureux du prince de Condé. Il voulait que, sans s'amuser à négocier, le roi, avec son armée, dans laquelle, dit Gramont, on comptait plus de capitaines que de soldats, allât droit à Angers, et mît sa mère hors d'état de lui nuire. Ce coup de main était facile, et les mécontens prévoyaient que le ministère pourrait bien s'y déterminer. C'est pourquoi les ducs d'Épernon et de Mayenne conseillaient à la reine de ne point rester à Angers, où elle serait exposée à quelque brusque

[1] Le duc de Longueville tenait la Normandie; les Vendôme, la Bretagne; le comte de Soissons, le Perche et le Maine; la reine-mère, l'Anjou; le maréchal de Bois-Dauphin, le Poitou; les ducs d'Épernon, de Retz, de la Trémouille, Mayenne, Roannes, Rohan, La Valette et Nemours, la Guienne, l'Angoumois, la Saintonge, le Béarn, la Rochelle, les Cévennes, la Bourgogne et les Trois-Évêchés. Les commandans que le roi envoya dans ces provinces pour tenir tête aux mécontens furent les ducs de Nevers et de Guise, les maréchaux de Vitry et de Thémines, Lesdiguières, Liancourt, Brissac, le duc de Chevreuse, Saint-Geran, Courtanvaux, Schomberg, Pompadour, Bourdeille et le duc de Bellegarde. Le duc de Montmorenci resta neutre en Languedoc. (Voy. *Mercure de France*, tom. V et VI.)

attaque, mais de se retirer avec eux dans la Guienne ou l'Angoumois, où ils pourraient opposer à l'armée royale quantité de petites places, qui l'empêcheraient de pénétrer promptement jusqu'à eux. A l'abri de ces remparts ils se flattaient de pouvoir lever de l'argent, discipliner des troupes, et se rendre assez redoutables pour forcer le roi à éloigner son favori, et à changer le gouvernement dont ils deviendraient les maîtres.

Ce plan était bien conçu, mais l'intérêt de ceux qui vivaient ordinairement auprès de la reine-mère à Angers en empêcha l'exécution : c'était une troupe de courtisans et de commensaux qui tiraient d'elle une partie de leur grandeur; les uns étaient gouverneurs de ses places, d'autres dépositaires de ses finances et distributeurs de ses grâces. Ménagés par le conseil du roi, dont ils éprouvaient souvent la faveur pour eux et leurs amis, ils appréhendèrent de perdre ces avantages, et craignirent que Marie, échappée de leurs mains, ne devînt pour d'autres la source de la fortune et de l'autorité. Ils travaillèrent donc à la retenir. Pour cela, ils lui remontrèrent que les confédérés ne cherchaient à l'attirer vers le centre de leurs forces qu'afin d'être maîtres de sa personne, et qu'alors elle devait s'attendre qu'ils se serviraient de son nom pour faire la guerre ou la paix, selon qu'il leur conviendrait, et sans qu'elle pût s'y opposer. Richelieu, dès long-temps d'accord avec le favori, de la recommandation duquel il attendait la pour-

pre romaine, fut celui qui fit le plus habilement valoir ces argumens, dont le résultat devait être de livrer la reine entre les mains de son fils.

Pendant que ce conflit d'intérêts retardait à Angers les résolutions, le roi s'ébranle à la fin, quitte Paris le 7 juillet, et prend le chemin de la Normandie. Rouen ouvre ses portes sans être sommée. Caen se rend après une faible résistance. Le duc de Longueville écrit une lettre soumise, et se retire dans un coin de son gouvernement, où on le laisse sans paraître s'en inquiéter. Quelques commandans de petites places paient de leur tête la simple démonstration de désobéissance. Partout sur son passage Louis déploie l'appareil imposant de la majesté. La reine lui écrit; il refuse de recevoir sa lettre et toute autre marque de soumission, jusqu'à ce qu'il soit auprès d'elle : cependant il ne la traite ni en innocente ni en coupable : s'il donne une déclaration contre les rebelles, ce n'est point elle qui est notée ou menacée d'être poursuivie comme criminelle de lèse-majesté, mais seulement *ceux qui ont armé sous le nom de sadite mère*. Enfin, il parcourt en vainqueur le Maine et le Perche, et arrive le 30 juillet à six lieues d'Angers.

Cette prompte marche déconcerte les révoltés. Ils s'étaient occupés de tant de projets qu'ils n'avaient pu se fixer à aucun; de sorte qu'il ne leur restait d'autre parti à prendre que de tâcher d'obtenir la paix, et au plus tôt. La reine députa à son

fils l'archevêque de Sens et le P. de Bérulle pour la demander. Il répondit à ces ambassadeurs : « Faites-lui mes recommandations, assurez-la que j'aurai toujours le cœur et les bras ouverts pour la recevoir, et que je ne me lasserai point de la prier de venir auprès de moi. Quant aux brouillons qui oppriment mes sujets et qui veulent partager mon autorité, il n'y a péril où je n'entre pour les sortir de France ou les réduire. »

Mais, malgré ces protestations solennelles d'inflexibilité, le ministère n'était pas disposé à pousser les choses aux dernières extrémités. Le duc de Luynes tâchait d'adoucir les esprits et de terminer à l'amiable. « Il appréhendait, dit Siri, qu'il n'arrivât, pendant le siége d'Angers, ce qui était arrivé pendant celui de Soissons, c'est-à-dire, qu'on ne persuadât au roi que, pour avoir la paix, il ne fallait qu'abandonner son favori, et que ce prince jaloux et peu fidèle à ses attachemens ne le sacrifiât à sa tranquillité, comme il avait sacrifié le maréchal d'Ancre : du sombre Louis tout était à craindre [1]. » C'est pour cela que Luynes aimait mieux aplanir les difficultés que tenter de les vaincre : en Normandie, il avait acheté la soumission de Matignon par un brevet de maréchal de France; il paya par des présens et des pensions celles de Beauveau, de Montgomery et de beaucoup d'autres qu'il n'avait pu réduire à force ouverte. Enfin,

[1] *Mém. réc.*, tom. V, pag. 132.

il prévint d'offres et de promesses les principaux mécontens, afin de les désunir. Ceux-ci, de leur côté, n'osèrent se mettre à trop haut prix, de peur d'être prévenus les uns par les autres. Ainsi, depuis l'entrée du roi dans l'Anjou, il s'entama une infinité de petits traités particuliers; mais Condé ne donna pas le temps de les finir.

Ce prince qui, en soutenant le fils, voulait peut-être se venger de la mère, avança le camp du roi, le 6 août, à deux lieues d'Angers : on conjecture aisément le trouble et la frayeur de cette cour, presque toute composée de femmes et d'ecclésiastiques, de jeunes officiers peu expérimentés, de quelques chefs plus aguerris, mais qui n'avaient à commander que de nouvelles levées sans discipline et sans munitions. Le chemin de la ville au camp fut bientôt couvert de négociateurs qui allaient et revenaient sans cesse. Le traité ne tenait qu'à un point, mais ce point était essentiel : on convenait d'accorder à la reine, pour sa personne, tout ce qu'elle voulait; retour à la cour, séance dans les conseils, augmentation de revenus, d'honneurs et de prérogatives. A l'égard de ses partisans, le roi déclara qu'il ne voulait pas qu'ils fissent des conditions avec lui; il permettait seulement que la reine les recommandât à son indulgence; et il promettait de les traiter avec bonté.

L'affaire était dans cette crise lorsque le prince de Condé, soit pour hâter la conclusion, soit pour empêcher tout accord, fit attaquer le Pont-de-Cé,

place de la reine à une demi-lieue d'Angers. A l'approche des troupes du roi, celles de Marie sortirent de leurs tours, et se répandirent dans la prairie, ayant à leur tête une multitude d'officiers chargés de plumes et de rubans, tous montés sur de beaux chevaux, qui faisaient des évolutions brillantes. Mais, au premier coup de fusil, les soldats se mirent en désordre : en vain les officiers voulurent les retenir ; ils furent entraînés eux-mêmes par les fuyards. Il y en eut peu de tués, mais beaucoup de prisonniers, et ceux qui échappèrent allèrent augmenter la terreur dont la cour de la reine était déjà saisie.

Cette brusque expédition ne fut pas approuvée de tout le monde : des ministres même du roi la blâmèrent, et remontrèrent au duc de Luynes qu'on aurait bien pu se dispenser de répandre du sang, pendant qu'il n'y avait peut-être qu'une heure à attendre pour conclure la paix. Sans laisser le temps au favori de prendre la parole, Condé répondit brusquement : *Ce n'est pas au roi à attendre* [1]. Si on l'en eût cru aussi les conditions du traité auraient été plus dures pour la reine même, comme pour les autres ; et sans doute elle aurait été obligée de les subir ; mais le duc de Luynes, toujours par la raison de finir promptement, ne voulut pas user rigoureusement du droit du plus fort. On convint, le 9 août, qu'en faveur de la

[1] Arligni, tom. Ier., pag. 270.

reine, les prisonniers auraient leur grâce, ainsi que tous ceux qui rentreraient dans leur devoir sous huitaine; mais que les charges des rebelles, dont le roi avait disposé, ne leur seraient pas rendues. Pour tout le reste, on se référa au traité d'Angoulême, qui fut confirmé de nouveau avec quelques articles secrets, dont un des principaux était un chapeau de cardinal pour Richelieu.

Les agens de cette paix furent les ministres du roi d'un côté, l'évêque de Luçon de l'autre, et les entremetteurs, le P. de Bérulle, l'archevêque de Sens, le cardinal de Retz, le cardinal de Sourdis, et le nonce du pape. Les ecclésiastiques, se trouvant en force dans le conseil, firent résoudre que le roi profiterait des troupes qu'il avait sur pied pour soumettre les calvinistes du Béarn, qui refusaient toujours de rendre au clergé ses biens. Le prince de Condé appuya fortement ce projet de guerre, parce qu'il espérait s'y rendre utile et gagner la confiance du roi. Le duc de Luynes, au contraire, ne s'y prêta qu'à regret, dans la crainte que le jeune Louis, prenant plaisir aux expéditions militaires, ne s'attachât au prince qui lui en aurait inspiré le goût.

L'entrevue de la mère et du fils se fit le 13 août au château de Brissac; elle fut plus cordiale que celle de Tours. Le roi, en l'embrassant, lui dit : « Je vous tiens, et vous ne m'échapperez plus. Elle répondit : Vous n'aurez pas de peine à me retenir,

parce que je suis persuadée que je serai toujours traitée en mère par un fils tel que vous. » Ils s'arrangèrent ensuite pour faire ensemble le voyage de Poitou et de Guyenne, et pacifier ces provinces de concert. Dans la crainte que la présence de la reine n'autorisât les grands à demander plus qu'on n'aurait voulu leur accorder, on se hâta de les contenter de loin et d'avance. Quant aux petits, abandonnés par les seigneurs pour lesquels ils s'étaient sacrifiés, ils furent contraints de plier; et, quand ils se montrèrent au roi, ils essuyèrent des froideurs et des désagrémens qu'on n'osait pas faire éprouver aux chefs.

La reine-mère revint au commencement de l'automne à Paris, où elle réunit sa cour à celle de sa belle-fille. Le roi passa dans le Béarn, qu'il subjugua en six semaines. Il le réunit légalement à la couronne, et établit à Pau un parlement à l'instar des autres. Il fit rendre au clergé les biens dont les calvinistes s'étaient emparés, rétablit dans toutes les villes l'exercice de la religion catholique, qui cinquante ans auparavant y avait été aboli par Jeanne d'Albret, et mit de fortes garnisons dans les places de défense. Le prince de Condé n'accompagna pas le jeune monarque dans cette expédition, parce que le favori lui fit agréer, sous un motif de confiance, d'aller plutôt à Paris, où il disait avoir besoin de lui pour l'opposer à Marie de Médicis, si elle faisait quelque entreprise pendant l'éloignement du roi; et le plaisir de contrarier la

mère fit sacrifier à Condé l'avantage de gagner le cœur du fils.

Le retour de Louis XIII à Paris mérite d'être remarqué, parce que ce fut peut-être la seule fois que ce prince montra un peu de galanterie. Il arriva le 7 novembre de grand matin, accompagné de cinquante-quatre jeunes seigneurs, courant à bride abattue, précédés de quatre maîtres de postes qui donnaient du cor : il traversa ainsi la ville, où il n'avait pas été annoncé. Le bruit que faisait cette troupe leste et gaillarde tira les bourgeois de leurs lits; les fenêtres se remplirent de curieux; sitôt qu'ils reconnurent Louis, ce jeune guerrier qui revenait vainqueur de la rébellion; ils firent retentir l'air de *vive le roi!* Le peuple, l'accompagna en foule jusqu'au Louvre. La garde, voyant venir cette troupe mêlée de cavaliers et de fantassins, qui poussaient des cris confus, s'était mise en défense. À la vue du roi, les barrières s'ouvrent, les gardes joignent leurs acclamations à celles du peuple. Il traverse rapidement les appartemens, va embrasser sa mère; il passe de là chez la jeune reine, à laquelle il cause la même surprise et le même plaisir. La ville partagea les transports de la cour. Le peu de boutiques qui étaient ouvertes furent fermées, les travaux cessèrent; il y eut des danses, des repas, des feux de joie, et ce jour fut peut-être pour Louis XIII le plus agréable de son règne.

Les plaisirs réunirent pendant l'automne et

l'hiver ceux que la discorde avait séparés, ou plutôt la discorde particulière régna toujours sous l'extérieur des plaisirs publics, et au milieu même des festins, des spectacles et des fêtes de toute espèce. La jeune reine dansa des ballets, et le roi, tout grave qu'il était, eut la complaisance de se rendre acteur dans ces divertissemens. Les seigneurs de la cour, tant ceux qui avaient été du même parti, que ceux du parti contraire, se traitèrent réciproquement. Ils se virent, se fréquentérent avec toutes les apparences de cordialité, et n'en furent pas amis plus sincères.

Entre les traits de courtisans, c'est-à-dire, les mauvais offices cachés sous des dehors obligeans, il faut mettre ce qui arriva à l'évêque de Luçon à l'occasion du chapeau de cardinal qu'on lui avait promis. Il est certain que dans l'affaire d'Angers il rendit des services essentiels au duc de Luynes et au roi [1]. Au lieu de reconnaître cette vérité, des ennemis et des envieux l'accusèrent d'avoir bien plutôt songé à ses intérêts qu'à ceux du royaume, et de n'avoir pas même hésité à sacrifier sa maîtresse pour obtenir le chapeau : mais, quel qu'ait été le motif secret de sa conduite, motif sur lequel on ne pourra jamais prononcer sûrement, on peut assurer que sa conduite elle-même fut sage, conforme aux principes d'une saine politique et avan-

[1] *Lumières pour l'histoire de France*, pag. 80. — Vialart, pag. 15.

tageuse en même temps à la France qu'elle tranquillisa, et à Marie de Médicis qu'elle satisfit. Tout ce que cette princesse pouvait désirer, c'était de revenir auprès de son fils avec les mêmes honneurs et la même autorité dont elle avait joui autrefois ; d'y revenir, non comme forcée et suppliante, mais triomphante et priée. Les mécontens tâchaient de lui persuader que, pour parvenir à ce but, il fallait se faire craindre ; ils lui offrirent leurs forces, et s'appliquèrent à l'attacher si étroitement à eux par des traités ou des démarches extrêmes, qu'elle ne pût plus s'en dégager quand elle le voudrait. Richelieu, au contraire, voulait que Marie se servît de l'appui de ces seigneurs, et de l'ostentation de leur puissance, non pour lutter contre son fils, mais pour s'en faire rechercher. Il y réussit, peut-être contre le goût de la reine qui, étant fière et vindicative, aurait mieux aimé l'emporter de force. Si donc il ôta à cette princesse les moyens de se rendre redoutable, en l'engageant à rester à Angers ; si même il la mit hors d'état de se défendre dans cette ville, où il n'avait, dit-on, fait aucune provision, quoiqu'il en fût expressément chargé, du moins il lui procura les avantages qu'elle souhaitait, et termina en un instant une guerre civile qui pouvait devenir dangereuse : service essentiel rendu à la mère, au fils, au favori et à toute la France.

Aussi en parut-on fort reconnaissant : le duc de Luynes rechercha l'alliance du futur cardinal, et

le mariage d'un de ses parens avec la nièce de Richelieu en fut le sceau. On prit aussi à tâche de persuader que le roi avait extrêmement à cœur la promotion du prélat au cardinalat. Le ministère dépêcha courrier sur courrier, et écrivit les lettres les plus pressantes, dont on donnait à l'évêque communication. Le marquis de Cœuvres, ambassadeur de France à Rome, eut ordre de faire de vives instances auprès du pape, et il s'y porta avec zèle. Le souverain pontife dissimula quelque temps; mais à la fin, fatigué des importunités de l'ambassadeur, il lui déclara qu'on le jouait, et lui montra des lettres du roi lui-même, qui lui marquait de n'avoir aucun égard aux démarches publiques qu'on ferait en faveur de l'évêque de Luçon, de sorte que cette promotion passa sans que Richelieu y eût part. Il sut ceux qui l'avaient desservi : ce n'était pas moins que tous les ministres qui craignaient le crédit que lui donnerait sa nouvelle dignité, surtout Puisieux, le père Arnoulx, confesseur du roi, et le duc de Luynes lui-même. Tout autre que l'évêque de Luçon, assuré comme il l'était de la protection de la reine, aurait pris les choses avec hauteur, et aurait forcé ces faux amis de lever les obstacles que leur jalousie mettait à son avancement; mais instruit du manége de la cour, il tint une conduite plus politique. Il ne murmura ni ne se plaignit. Il affecta de dire que son malheur était une suite de la mauvaise volonté du pape et des envieux qu'il avait à Rome, dont

la malice avait prévalu sur les bons offices de ses amis de France. Il en remercia ceux-ci affectueusement, et continua de vivre avec eux comme s'il avait à s'en louer. Par-là il leur ôta la pensée de lui nuire : pratique ordinaire dans les cours, où il est rare qu'on haïsse à demi, et qu'on ne s'efforce pas de perdre entièrement ceux qu'on a une fois offensés.

1621. — Il paraît que le caractère du duc de Luynes n'était pas de maltraiter ceux qui étaient dans le cas de lui nuire, mais plutôt de prévenir les torts qu'ils pourraient avoir à son égard. Bassompierre en eut un, involontaire à la vérité, mais qui pouvait porter un coup dangereux à la puissance du favori : c'était de plaire au roi [1]. Luynes, qui jusqu'alors avait regardé ce jeune courtisan de bon œil, se met tout à coup à le traiter froidement. Bassompierre s'en aperçoit : mais, sa conscience ne lui reprochant rien à l'égard du favori, il prend ce changement pour un trait d'humeur, et continue à amuser et à plaire. Comme on vit que cet avertissement indirect ne faisait pas sur le jeune homme l'impression qu'on désirait, l'abbé Ruccelaï, le comte de Schomberg et le cardinal de Retz, confidens de Luynes, parlèrent ouvertement à Bassompierre. Ils lui dirent que le favori trouvait mauvais que quelqu'un méprisât son amitié et

[1] Bassompierre, tom. II, pag. 105. — *Mém. rec.*, tom. V, pag. 228. — Artigni, tom. Ier., pag. 313.

parût prétendre se soutenir par soi-même auprès du roi. « La faveur du prince, lui dirent-ils, ne souffre point de partage : dès que vous avez donné de l'ombrage au favori, vous ne pouvez plus rester à la cour. Ainsi choisissez; pourvu que vous soyez éloigné, ambassade, commandement, gouvernement, il n'y a rien à quoi vous ne puissiez élever vos vœux. » Cette proposition étonna Bassompierre, et il la traita d'abord de ridicule; mais, s'étant consulté avec quelques personnes au fait du manége de la cour, après quelques jours de délibération, il se détermina pour l'ambassade. Luynes alors le prévint de politesse, le remercia de sa complaisance, et lui avoua son faible en des termes qui durent plaire à Bassompierre, et lui inspirer pour le favori plus de compassion que de haine. On le fit nommer ambassadeur d'Espagne, où il y avait un traité entamé pour les affaires de la Valteline, vallée située au pied des Alpes, dont le défilé ouvrait un passage d'Allemagne en Italie, passage dont les Français et les Espagnols voulaient également s'assurer.

Les affaires d'Allemagne en étaient le motif. L'ambitieux Mathias qui, dépouillant successivement l'indolent Rodolphe son frère de tous ses états, avait succédé encore, à sa mort, au titre d'empereur qu'il n'avait pu lui enlever, venait de mourir lui-même en 1619, sans laisser d'enfans. D'accord avec la cour d'Espagne, il avait préparé les voies à son riche héritage à l'archiduc Ferdi-

nand de Styrie, son cousin germain, petit-fils comme lui de Ferdinand 1er., frère de Charles-Quint; et, dès l'an 1617, il l'avait fait élire roi de Bohême, sous la clause de conserver le libre exercice de la religion protestante à ceux de ses sujets qui en faisaient profession. Depuis, et sur un territoire dépendant de l'archevêque de Prague, un temple que l'on commençait à y élever excita le zèle du prélat. Il s'opposa à la continuation du travail, comme à une interprétation forcée de la tolérance accordée aux protestans sur leurs propres possessions, et ceux-ci s'en plaignirent comme d'une infraction au serment du prince. Excités par le comte de La Tour, ils portent leurs griefs au conseil du roi à Prague. La discussion s'y échauffe à tel point que l'on passe aux voies de fait, et que trois conseillers du prince sont jetés par les fenêtres. Après un coup si hardi, les protestans se persuadent qu'ils n'ont de salut que dans le sort des armes. Ils nomment trente d'entre eux pour administrer provisoirement l'état; et peu après ils offrent leur couronne à l'électeur palatin Frédéric v, gendre du roi d'Angleterre : il accepta en 1619, dans le temps même que Ferdinand 11 montait sur le trône impérial. Telle fut l'étincelle qui alluma en Allemagne une guerre de trente ans entre les catholiques et les protestans, et la raison qui faisait désirer à l'empereur et au roi d'Espagne la facilité des communications entre leurs états.

La France, qui avait un vieux ressentiment con-

tre l'électeur palatin, dont les fréquens secours avaient si souvent relevé les affaires des huguenots, abandonna le fils à son malheureux sort. Par une ambassade devenue célèbre, à la tête de laquelle était le comte d'Auvergne et l'abbé de Préaux, elle engagea même les princes de l'union protestante de Hall, et la ligue opposée des princes catholiques, à laisser le nouvel empereur et l'électeur palatin vider eux-mêmes leur différend. Mais si elle dévia en ce point de la politique qu'elle s'était faite de soutenir en Allemagne le parti protestant contre la maison d'Autriche, elle ne crut pas devoir porter la complaisance jusqu'à se prêter aux vues ambitieuses des deux cours à l'égard de la Valteline. Cependant la négociation sur tel objet, quoique importante, n'était pas alors fort échauffée. Comme le ministère de France, après la paix de Pont-de-Cé, s'était déterminé à faire la guerre aux huguenots, il appréhenda de s'attirer une diversion embarrassante, s'il se brouillait avec les Espagnols : d'un autre côté aussi on ne voulait pas les autoriser par des refus à se fortifier dans ces vallées ; c'est pourquoi on désirait de les tenir dans l'espérance d'une conclusion, mais sans conclure. La difficulté consistait à donner aux délais un air naturel : or, personne n'y était plus propre qu'un ambassadeur jeune et galant, en apparence beaucoup moins occupé d'affaires que de plaisirs. Ainsi le duc de Luynes trouva moyen de rendre son rival utile à l'état sans inquiétude pour

lui-même. Dès lors, débarassé de compétiteurs, il accumula sur sa personne les grands emplois et les charges de la couronne, avec une assurance qui fit croire qu'apparemment, en étudiant le caractère de Louis XIII, il avait découvert qu'il fallait être tout auprès du monarque, si on ne voulait courir le risque de n'être bientôt plus rien.

Bassompierre était à peine arrivé à Madrid que Philippe III mourut. Il reccommença avec les ministres de Philippe IV, frère de la reine de France, les négociations qu'il avait entamées avec ceux de son père. Le ministère espagnol se hâta de satisfaire Louis XIII, et se prêta sans difficulté à un accord pour l'évacuation de la vallée. Bassompierre se défia de cette espèce d'empressement. Il crut y voir le projet de faciliter au roi les moyens d'armer contre les réformés de France, ce qui le mettrait dans l'impossibilité d'assister ceux d'Allemagne. Il en avertit le monarque, et lui témoigna quelque appréhension que les Espagnols ne trouvassent ensuite des prétextes pour éluder leurs promesses. « Au reste, ajouta-t-il à sa dépêche, je ferai mon devoir d'ambassadeur en vous apportant des paroles; c'est votre affaire de les faire observer. »

Malgré l'avis de Bassompierre, et selon la résolution prise après la paix d'Angers, le roi, dès le printemps, tourna ses forces contre les huguenots. Ils se plaignaient, depuis la mort de Henri IV, de ce qu'on travaillait perpétuellement à détruire leurs priviléges, et ils se prétendaient en droit de pren-

dre toutes sortes de mesures pour les défendre [1]. Quoiqu'en pleine paix, la France entière était dans un véritable état de guerre : les partisans des deux religions, souvent mêlés dans la même ville, s'observaient en ennemis; tantôt à force ouverte, tantôt par ruse et par adresse, ils travaillaient à se supplanter; l'usurpation d'un temple ou d'une église, la victoire ou la défaite de quelques villageois ameutés, la surprise ou la défense d'une petite forteresse [2], étaient célébrées avec éclat; et les

[1] *Mercure*, tom. VII et VIII.

[2] *Les habitans de Château-Renard, ville petite en sa circonférence et pourpris, mais grande en sa générosité, zèle et fidélité au service de Dieu et du roi; ces habitans furent les* PREMIERS *qui, depuis ces derniers plus qu'incivils mouvemens, ont rendu de certaines preuves de leur fidélité martiale et héroïque vertu.* Ils s'emparèrent à main armée, le 27 mai 1621, à quatre heures après midi, de la forteresse nommée le *Castellet*, qui dominait leur ville, et où les seigneurs de Châtillon entretenaient, depuis vingt-cinq ans, une garnison calviniste. *Les murs en étaient de quatre toises et demie d'épaisseur, y ayant au dedans force chambres, casemates, prisons, cachots, magasins, caves, un puits, fours, moulins à bras, pièces de batteries, fauconneaux, poudre, munitions de toute espèce, et une sortie particulière par-dessous terre, pour aller et venir à couvert par toute ladite forteresse, toute terrassée par le dedans.*

Ceci est un extrait d'une relation, imprimée en 1621, qui m'a été communiquée par M. de Fougeret, seigneur de Château-Renard, aussi ami des lettres que bienfaisant. On me pardonnera d'avoir consigné dans les fastes de l'histoire

relations, toujours chargées d'épithètes piquantes, envenimaient la haine que se portaient toujours les deux partis.

Afin de veiller à leurs intérêts, les calvinistes étaient autorisés à avoir à la cour des agens dont le choix était fait dans les assemblées générales convoquées par le gouvernement. En 1619, il en avait été indiqué une à Loudun. Celle-ci rédigea des remontrances sur la dépossession projetée des protestans en Béarn, et sur diverses infractions faites à l'édit de Nantes; elle demanda, en outre, l'admission de nouveaux magistrats dans les tribunaux mi-partis qui en avaient déjà reçu, et la prorogation de la jouissance des places de sûreté pour quatre ans : enfin, sous prétexte des dénis ordinaires de justice qu'éprouvaient les réformés, elle arrêta de ne se point dissoudre que l'on n'eût fait droit à sa requête. Blessé de cette affectation injurieuse de défiance et d'indépendance, le roi ordonna la séparation de l'assemblée. Ses membres refusèrent d'obéir. Mornay, tout en les blâmant, essaya de les justifier; et exhorta le roi à les satis-

l'exploit de mes paroissiens contre la garnison qui la gênait. Ce fait d'ailleurs n'est pas étranger à mon sujet, puisqu'il sert à faire connaître la structure de ces petites forteresses dont toute la France était hérissée : on sait qu'elles contribuaient beaucoup plus à entretenir la tyrannie des seigneurs qu'à rendre le royaume puissant. C'est pourquoi le cardinal de Richelieu les fit presque toutes démanteler ou démolir dans les années qui suivirent la prise de La Rochelle.

faire. Mais la cour, inflexible, intima de nouveaux ordres de dissolution au commencement de 1620, refusa d'écouter les députés qui lui furent adressés, et fit déclarer par le parlement criminels de lèse-majesté ceux qui persisteraient dans la désobéissance. Luynes cependant, appréhendant que la reine ne fortifiât son parti de l'aide des protestans, se radoucit envers eux, et en obtint qu'ils céderaient, moyennant l'assurance qu'il leur fit donner de la part du roi qu'on aurait certainement égard à leurs désirs, et qu'à défaut de les satisfaire sous sept mois, ils auraient de plein droit la faculté de se rassembler de nouveau.

Ce fut sur ces entrefaites que le roi, débarrassé de l'expédition d'Angers, tourna vers le Béarn, et mit à exécution son édit sur les biens ecclésiastiques de cette province. A cette nouvelle, les calvinistes se récrient et se plaignent de cette mesure comme d'une contravention aux promesses qui venaient de leur être faites; des meneurs indiscrets, entre lesquels était Favas, un de leurs agens généraux, les confirment dans ce sentiment, s'efforcent de leur persuader que c'est un parti pris de ne tenir aucune des paroles qui leur ont été données; et, à leur instigation, ils se croient autorisés à convoquer, pour la fin de l'année, une assemblée générale à La Rochelle. La défense qui intervient de passer outre ne fait que les aigrir davantage. En vain la cour leur accorde-t-elle provisoirement quelques légères satisfactions; en vain

Mornay, Rohan, Châtillon, Lesdiguières, La Trémouille, et autres seigneurs du parti, s'entremettent pour ramener l'assemblée à la modération; un esprit de vertige l'avait saisi, et le 10 mai on vit paraître une déclaration de cette espèce de consistoire qui partageait les sept cents églises que possédait la réforme en France, en huit cercles, et qui réglait en quarante-sept articles la levée des deniers, la discipline des troupes, les recrues, le commandement, la subordination, et en général ce qui concernait la paix et la guerre; *le tout*, disaient-ils, *sous l'autorité du roi*. Ce mot excepté, tout dans le règlement, quant au pouvoir des chefs, à leur rang et au temps des assemblées, ressemblait au gouvernement de la république des Provinces-Unies.

Contre une pareille audace, des déclarations, des menaces, des injonctions auraient peu servi, si elles n'avaient été appuyées par les armes. Louis marcha vers la Saintonge et le Bas-Poitou, d'où il devait rabattre sur La Rochelle. Rohan, tout en désapprouvant son parti, en avait embrassé la défense par zèle de religion, et Lesdiguières, quoiqu'il tînt la même croyance, fut destiné à diriger les forces qui tendaient à la détruire. Le roi soumit ces provinces en les parcourant. Il y eut cependant quelques siéges meurtriers, tels que celui de Saint-Jean-d'Angely, où fut forcé Soubise, frère du duc de Rohan; mais la plupart des villes ouvrirent leurs portes à la première sommation, et

La Rochelle ne tarda pas à être investie par le duc d'Épernon. Ces succès étaient un triomphe bien flatteur pour le duc de Luynes, dont la puissance monta à son comble pendant ce voyage, qui fut aussi le terme de sa fortune et de sa vie.

Depuis sept ans la France était sans connétable : il n'y avait eu que des guerres passagères qui semblaient ne pas exiger qu'on donnât un pouvoir si étendu aux généraux qu'on employait. Pour celle-ci, le ministère crut devoir concentrer toute l'autorité dans un seul chef, afin d'être plus sûr de la subordination et du secret. Quand on pensa à chercher un connétable, les suffrages se réunirent d'eux-mêmes sur le duc de Lesdiguières, qui avait fait la guerre toute sa vie avec le plus grand succès ; mais il était calviniste [1]. Louis lui fit parler de conversion : il résista moins, dit-on alors, par attachement à sa religion, que pour ne pas désobliger le favori dont il connaissait les vues secrètes. Il poussa même la complaisance jusqu'à dire au roi qu'il ne pouvait choisir personne qui convînt mieux à la place que le duc de Luynes. Sur ce témoignage, le monarque donna l'épée de connétable à son favori, qui fit sur-le-champ nommer Lesdiguières maréchal-général des camps et armées du roi ; conduite qui peut faire conjecturer que Luynes désira cette première charge

[1] *Vie de Lesdiguières*, pag. 104.

de la couronne, moins pour en avoir l'autorité qu'afin qu'un autre n'en eût pas le titre.

Le même désir d'une puissance exclusive le détermina sans doute, lorsque du Vair, garde des sceaux, mourut, à ne pas souffrir qu'ils passassent en d'autres mains que les siennes. Enfin, pour mettre dans le même cadre tout ce qui peut montrer la facilité du prince et l'empire du favori, Luynes chassa de la cour le père Arnoulx, confesseur du roi, que ce prince aimait et estimait; il le chassa, parce qu'il s'aperçut qu'il donnait à son pénitent des conseils qui n'étaient pas concertés avec lui; et il en substitua un autre de son choix, sans que le monarque, qui avait à peine été prévenu, marquât ni regret de son confesseur, ni dépit de se voir ainsi maîtrisé [1].

Avec une pareille influence dans toutes les parties de l'administration, dans l'épée, dans la robe, dans l'intérieur de la cour, il fallait ou réussir toujours, ou s'attendre à voir tomber sur soi tous les traits de la malice et de l'envie, tous les reproches et le blâme des mauvais succès : c'est ce qui arriva au duc de Luynes. Après une suite de victoires, l'armée du roi vint échouer devant Montauban, défendu par le marquis de La Force, échappé aux massacres de la Saint-Barthélemi. Huit mille hommes y périrent, et parmi eux le duc de Mayenne, héritier de l'attachement que les catholiques avaient

[1] Gramond, pag. 500. — Bernard, pag. 295.

porté à son père, et le dernier rejeton de sa branche. Aussitôt ce ne fut qu'un cri contre le connétable : on le taxait d'incapacité dans la guerre ; on l'accusait d'être cause des mauvaises résolutions qu'on prenait dans le conseil, de l'indiscipline des troupes, de la déprédation des finances, de la création des nouveaux impôts, du renouvellement des anciens, de tous les accidens, en un mot, de tous les malheurs, fussent-ils une suite nécessaire du cours ordinaire des choses, tels que les inondations, les frimats et les neiges, qui empêchèrent la prise de Montauban. Pendant ce déchaînement presque général, le duc de Luynes, cet homme chargé de biens et de dignités, qu'on admirait et qu'on enviait, luttait contre une fièvre dont le chagrin augmenta la malignité, et qui le surprit dans un village du Quercy, nommé Lonquetil ; il n'y résista que quatre jours, et mourut le 15 décembre, âgé à peu près de trente-deux ans. On débita pour lors que Louis XIII commençait à s'en dégoûter, et qu'il n'aurait pas tardé à le disgracier. Il est vrai qu'il était au faîte de la roue de fortune, et dans ce degré d'élévation on est ordinairement assez prêt de tomber. Cependant, malgré quelques traits d'humeur qu'on dit être échappés à ce prince contre son favori, on ne peut pas prononcer qu'il se fût tout à coup privé de ses services. Il est certain qu'il en rendit un essentiel au roi, en abrégeant le gouvernement de Marie de Médicis qui aurait pu devenir fatal au royaume.

S'il est vrai qu'il eut quelque part aux cruautés commises contre le maréchal d'Ancre et sa femme, il effaça cette tache par la douceur de son ministère. Il était affable et conciliant, porté à la paix et à la négociation, qu'il traitait habilement. A sa mort, il eut le sort des personnes enviées, dont on ne dit pas de bien lorsqu'on ne peut pas en dire de mal. Ses frères n'essuyèrent aucun revers, et restèrent à la cour dans une situation brillante.

1622-1623. Lesdiguières hérita du duc de Luynes l'épée de connétable; elle fut la récompense de sa conversion, et le prix de son changement en rendit la sincérité suspecte. Ce fut la reine-mère qui pressa le roi de remplir cette dignité, dans la crainte que, se voyant sans général, il ne se crût obligé de commander lui-même, et qu'il n'abandonnât les délices de la cour pour les travaux de la guerre [1]. Il en aimait les détails, et n'en craignait pas les dangers. Louis, dans les camps, n'était plus cet homme ombrageux et timide qui avait besoin d'un ministre pour fixer ses résolutions, d'un favori pour épancher son cœur; il se montrait capitaine et soldat. De son cabinet, où il venait de pourvoir aux vivres et aux munitions, de régler les marches et le plan des attaques, il passait à la tête de ses troupes qu'il rendait par sa contenance assurée capables d'affronter les plus

[1] *Vie de Lesdiguières.* — Brienne, tom. Ier., pag. 148

grands périls [1]. Il développa ses talens avec éclat dans la continuation de la guerre qu'il fit aux calvinistes dans le Poitou, pays coupé et marécageux, où, malgré la faiblesse de sa santé, l'opposition de ses courtisans et la rigueur d'un printemps froid et pluvieux, le jeune monarque, presque toujours à pied, souvent dans l'eau jusqu'à la ceinture, attaqua Soubise, le battit, le poursuivit et le poussa jusqu'à la mer. Il se croyait en sûreté derrière plusieurs petits bras dont il avait embarrassé les gués; mais dans la même nuit le roi en passa trois sous le feu des ennemis, les força de se jeter dans des barques qu'ils avaient préparées à tout hasard, et d'abandonner cette province, leur principale ressource.

Laissant le comte de Soissons devant La Rochelle, et le duc de Guise bloquant le port de cette ville, le roi passa en Languedoc, où il n'éprouva pas plus de résistance qu'en Poitou. C'en était fait des calvinistes en France, si on eût souffert que, partout où ils étaient en force, le roi y portât sa bravoure et son autorité. Les plus grands seigneurs calvinistes s'empressaient de s'accommoder avec la cour. Le marquis de La Force, qui, l'année précédente, avait si vaillamment défendu Montauban, le livra cette année moyennant une gratification considérable et le bâton de maréchal de France, et le comte de Châtillon,

[1] *Mercure*, tom. VII et VIII.

petit-fils de Coligni, rendit Aigues-Mortes aux mêmes conditions. Le seul duc de Rohan était inaccessible à la séduction; mais il n'en désirait pas moins la paix. Mieux qu'un autre il était à portée de juger des foibles ressources de son parti, où il n'y avait nul concert, et où les secours promis, en hommes et en vivres, manquaient tous les jours. Aussi se prêtait-il à toutes les ouvertures qui pouvaient amener la cessation des hostilités. A cet effet il avait eu des conférences avec le duc de Luynes, et depuis sa mort avec le duc de Lesdiguières.

De part et d'autre on était dans les mêmes dispositions. On a déjà observé que la guerre ne s'accommodait pas avec les vues secrètes de la reine-mère; elle n'était pas plus du goût des ministres: ceux-ci, la plupart ecclésiastiques ou gens de robe, tels que les cardinaux de Retz et de La Rochefoucauld, le chancelier de Silleri et Puisieux, son fils, auquel l'âge et l'état ne permettaient pas de suivre le roi à l'armée, craignirent qu'étant éloigné d'eux, quelqu'un ne s'emparât de sa confiance et ne les supplantât. Ils redoutaient surtout le prince de Condé, que Marie de Médicis regardait toujours comme son ennemi; c'était lui qui excitait le roi à continuer la guerre [1]. On fit entendre à Louis, très-crédule pour les prédictions et très-susceptible de jalousie, que le prince

[1] *Mém. rec.*, tom. V, pag. 404.

n'agissait que par intérêt; qu'il s'était infatué de certaine prophétie qui annonçait la mort du roi et de son frère comme prochaine, et que c'était pour se trouver armé au moment de l'événement, qu'il désirait de continuer les hostilités. Cet avis fit tant d'impression sur l'esprit du roi, qu'il conclut la paix à Montpellier sans en parler au prince. Celui-ci ne l'apprit, pour ainsi dire, qu'avec le public. Il fut très-piqué de ce défaut de confiance, et le regarda comme un affront qu'il rejeta plus sur la reine-mère que sur le roi. Pour ne pas se trouver avec elle à la cour, il demanda permission de voyager quelque temps et il alla promener ses chagrins en Italie. Cet accommodement vint bien à propos pour les habitans de La Rochelle, dont la flotte venait d'être battue par le duc de Guise, et qui, resserrés chaque jour de plus près du côté de la terre, étaient menacés de voir leur canal fermé par une estacade. Il n'apporta d'ailleurs aucun changement à la condition des protestans, et ne fit que confirmer les droits qui leur avaient été acquis par l'édit de Nantes. Seulement il fut stipulé que, libres de tenir des assemblées pour les affaires ecclésiastiques, ils ne pourraient se permettre de réunions ayant un objet politique sans la permission expresse du monarque.

Les deux reines vinrent au-devant du roi jusqu'à Lyon, où ses victoires le conduisirent. Il y eut des fêtes brillantes à l'occasion du mariage

de Gabrielle, fille naturelle de Henri IV et de la marquise de Verneuil, avec le marquis de la Valette, second fils du duc d'Épernon. Cette grâce du roi, en faveur du fils, avait été précédée d'une autre en faveur du père, qu'il gratifia du gouvernement de Guienne que la mort de Mayenne avait laissé vacant. Le monarque couronna ses libéralités par un dernier don qu'il fit de mauvaise grâce, celui de la barrette, à l'évêque de Luçon, lequel, par les importunités de la reine-mère, avait enfin obtenu, malgré les envieux, d'être promu au cardinalat.

1624. — Cette dignité ne lui valut d'abord que de la distinction sans augmentation de crédit. Les instances de la reine pour le faire entrer au conseil durèrent plus d'un an; mais enfin elle l'emporta sur les ministres qui s'y opposaient, tous. Ils étaient égaux; cependant Charles, marquis de La Vieuville, sans avoir le titre de premier ministre, en prenait l'autorité [1]. C'était un homme d'esprit, très-versé dans les affaires, grand travailleur, mais dur et moqueur, deux défauts les plus propres à attirer la haine publique sur un homme en place. Comme il était expéditif, tranchant et complaisant pour le maître, auquel il montrait un dévouement exclusif, il captiva aisément, après la mort de Luynes, la confiance d'un jeune prince qui s'effrayait des moindres difficultés dans les af-

[1] *Mém. rec.*, tom. V, pag. 548 et 607.

faires, et qui était jaloux qu'on eût pour sa personne un attachement de préférence. Louis fut quelque temps comme une place forte, exposée à l'examen, aux tentatives de plusieurs généraux qui méditent sa conquête : les courtisans épiaient ses faibles pour s'introduire dans sa faveur; les femmes cherchaient à surprendre son cœur; les deux reines ordonnaient des fêtes, et prétendaient l'enchaîner auprès d'elles par le jeu, la danse et les plaisirs sédentaires; les ministres croyaient le fixer et lui inspirer l'amour du travail, en mettant sous ses yeux le détail des affaires. La Vieuville lui conseilla de suivre son goût pour les exercices violens, de monter à cheval, d'aller à la chasse, de faire des armes, et de former des bureaux, dans lesquels on éplucherait les épines de la discussion : on portait ensuite le résultat au conseil, dont La Vieuville se rendit bientôt le maître par son ton décisif, sa hardiesse à brusquer les opinions des autres ministres, et son opiniâtreté à soutenir les siennes. Il réussit aussi à se faire regarder par le roi comme un homme tout à lui, en approuvant ses préventions contre sa mère, et en flattant sa jalousie contre Gaston, son frère, duc d'Orléans.

Ce prince fut confié, dès sa tendre enfance, au sieur de Brèves, qui joignait à la connaissance des hommes beaucoup de lumières politiques puisées dans ses ambassades, et une probité rare. Nommé gouverneur de Gaston, il s'appliqua à

faire germer dans le cœur de son élève les vertus qu'il pratiquait, et à lui inspirer le goût des arts et des sciences qu'il cultivait [1]. Il réussit au point que ses succès causèrent de l'ombrage au roi : au lieu de lui faire honte d'une pareille faiblesse, il se trouva des gens qui y applaudirent et conseillèrent à Louis de congédier de Brèves, et de donner à son frère un gouverneur dont les leçons fussent moins propres à lui attirer l'estime et la tendresse de la nation : conseil infâme! mais bien digne des lâches adulateurs qui ne sont pas toujours les derniers en rang et en dignité dans les cours. De Brèves se retira comblé de louanges et de présens. On lui substitua le comte de Ludes. Celui-ci était vieux et aimait encore les plaisirs. L'assiduité inséparable d'une pareille place était une trop grande gêne pour lui. Il s'en déchargea sur des subalternes, dont les mauvais exemples et les complaisances criminelles changèrent bientôt les mœurs de Gaston. Ils en firent non pas un méchant prince, ni un libertin déterminé, son âge et son caractère s'opposaient à ces excès; mais ils corrompirent ses principes, et lui ôtèrent le frein de la honte.

Le comte de Ludes mourut assez à propos pour que ses leçons perverses n'empoisonnassent pas son élève sans ressource. Avec lui disparurent les mauvais instituteurs. Le colonel d'Ornano, qui le rem-

[1] *Mém. rec.*, tom. V., pag. 608.

plaça, eut plus de peine à réformer les habitudes contractées à une pareille école, qu'il n'en aurait eu à en inspirer d'abord de bonnes : il y réussit cependant, mais par un moyen assez dangereux ; ce fut d'exciter l'émulation du prince, en lui faisant entrevoir la succession au trône comme un événement peut-être prochain, puisque le roi était d'une santé faible, et n'avait pas d'enfans. A force d'inspirer à Gaston des idées supérieures à son état actuel, Ornano s'en pénétra lui-même. Il se persuada qu'on ne pouvait refuser à l'héritier présomptif de la couronne la connaissance de la monarchie qu'il gouvernerait sans doute un jour. Sur ce fondement, il engagea le prince à demander l'entrée au conseil. On soupçonna dans cette démarche moins d'ambition de la part de Gaston, que de celle de son gouverneur, qui voulait apparemment se rendre important par son élève. Le conseil décida de faire tomber sur lui la punition de la demande inconsidérée du prince : en conséquence, Ornano fut arrêté et renfermé dans le château de Caen.

La Vieuville affecta dans cette affaire beaucoup de complaisance pour le faible du roi, et par conséquent il eut auprès de Monsieur et dans le public tout l'odieux de l'emprisonnement du colonel. Il fut aussi taxé d'avoir causé, par de faux rapports et des imputations malignes, la disgrâce du chancelier de Silleri, et des Puisieux, ses enfans, qui venaient d'être relégués dans leurs terres.

Comme il était fier et avantageux, il ne se cacha pas de la supériorité qu'il s'attribuait sur les autres ministres; savoir, le cardinal de La Rochefoucauld, le connétable, d'Aligre, garde des sceaux, et Bullion : mais on remarquait qu'il gardait une conduite plus mesurée à l'égard du cardinal de Richelieu.

Il ne l'avait pas vu sans peine entrer au conseil, quoiqu'il fût lié de longue main avec lui, et qu'il se dît son ami. A la vérité il sauva les apparences, et même assez bien pour qu'on répandît alors qu'il avait lui-même engagé le roi à admettre Richelieu, pour lequel ce prince marquait de l'éloignement [1]; mais si La Vieuville contribua à ouvrir la porte du conseil à Richelieu, il est certain qu'il se repentit de s'être donné un pareil collègue, et qu'il montra par la suite qu'il le craignait plus qu'il ne l'aimait. Non-seulement il lui cachait les affaires, et ne lui montrait qu'une demi-confiance, mais encore il s'efforçait de prévenir le crédit que le prélat pouvait obtenir auprès de Louis XIII. « Le cardinal, lui disait-il, étant créature de votre mère, doit lui être entièrement dévoué; et, si vous l'écoutez, attendez-vous à rentrer sous la tutelle dont vous vous flattez d'être délivré [2]. »

Mais, en insinuant ces soupçons, La Vieuville eut la maladresse de laisser à Richelieu l'occasion

[1] Brienne, tom. Ier., pag. 174.

[2] Avrigny, tom. Ier., pag. 325.

de développer sous les yeux du monarque les grands taleus qui lui méritèrent pour toujours l'estime de son prince, estime qui fut son plus sûr rempart contre les entreprises de ses envieux, et contre les ombrages du roi lui-même.

Elle naquit et s'accrut tout à coup dans les entretiens que Richelieu eut avec Louis, au sujet de deux affaires importantes dont La Vieuville lui avait laissé la direction : savoir, la conduite à tenir avec les Espagnols pour la Valteline, et avec les Anglais pour le mariage entre Madame Henriette de France et l'héritier de la couronne d'Angleterre, qui fut depuis Charles Ier. A l'occasion de quelques cessions que ces deux nations exigeaient, le cardinal fit voir au roi que son conseil était trop mou, trop craintif, ce qui donnait une supériorité singulière aux étrangers. Louis, pour excuser la timidité de son conseil, ne manqua pas de répéter les discours qu'on lui tenait tous les jours sur la faiblesse de son royaume, et qu'avec des procédés trop fermes il courrait risque de s'attirer des guerres qu'il ne pourrait soutenir. Le prélat détruisit ces objections en faisant connaître au jeune monarque les ressources de la France, son immense population, la bravoure de ses habitans, la fertilité du sol, l'abondance et la variété de ses productions, ses belles forêts, ses carrières, la richesse de ses mines, surtout son vin et son sel, présens de la nature, que les autres nations sont obligées de venir lui demander; ses rivières presque toutes na-

vigables, si commodes pour le commerce intérieur; son heureuse position entre les deux mers, favorable au commerce extérieur; la force de ses frontières, défendues par des rivières et des montagnes, remparts naturels, ou par des villes qu'un peu d'art pouvait rendre inexpugnables; enfin, la constitution même de son gouvernement, qui donne à un seul homme le pouvoir de faire mouvoir d'un seul mot et en un instant tous ces ressorts [1].

Louis ne put s'empêcher de marquer sa surprise de ce que son royaume fait pour donner la loi, la recevait lâchement. Le cardinal lui expliqua les raisons de l'état de décadence où la France se trouvait, et les moyens qu'on pouvait prendre pour la relever. Dès ce moment, il s'établit entre le monarque et le ministre une correspondance d'idées et d'actions qui soutint celui-ci dans la suite contre tous les efforts domestiques et étrangers; contre la lassitude même de Louis et de Richelieu, qui, dégoûtés souvent par le contraste de leurs caractères, et prêts à se quitter, furent toujours ramenés l'un à l'autre par la nécessité de s'aider dans l'exécution des plans qu'ils avaient formés.

Si la France ne s'élevait pas au rang supérieur qu'elle aurait dû tenir entre les autres nations, c'était, selon Richelieu, parce qu'elle souffrait plu-

[1] Vialart, pag. 57. — *Journal de Richel.*, pag. 231. — *Testament politique.*

sieurs religions dans son sein, parce qu'elle laissait prendre trop d'ascendant aux Espagnols dans son conseil; qu'elle n'avait pas soin d'entretenir un corps de troupes nationales, toujours prêt à marcher, ni de garder en réserve un fonds pour les occasions pressantes. Le cardinal fait entendre, dans son Testament politique, que ce fut le roi qui reconnut de lui-même qu'il serait impossible de remédier à ces maux, tant que La Vieuville resterait à la tête des affaires, qu'il traitait trop brusquement, par routine et sans système; outre qu'il était extrêmement haï, et qu'il faisait une grande dissipation des finances, dont il avait procuré l'administration à son beau-père, ces motifs réunis déterminèrent le roi à lui faire dire de se retirer [1]. Frappé comme d'un coup de foudre, La Vieuville, au lieu d'obéir, veut parler à Louis pour se justifier; il va le trouver à Saint-Germain-en-Laie, en est écouté favorablement; et, au moment qu'il se croit réintégré dans la faveur, et vainqueur de ses ennemis, il est arrêté et conduit au château d'Amboise. Le changement qu'il avait fait dans le conseil, en éloignant le chancelier et Puisieux, établit tout d'un coup les choses comme le cardinal pouvait le désirer; il se trouva le seul en état de prendre le gouvernail; il le saisit, et le tint d'une main ferme jusqu'à la fin de sa vie.

Le secret alors commença à se garder dans le

[1] *Testament politique*, pag. 97.

conseil, dont les Espagnols savaient auparavant toutes les résolutions, tant par les ministres qui leur étaient attachés que par les émissaires qu'ils entretenaient auprès des autres. Le système politique changea entièrement. Au lieu des ruses, des finesses, des délais affectés, que les ambassadeurs de France, dans les autres cours, avaient coutume d'employer, ils eurent ordre de parler et d'agir avec fermeté. Celui de Rome, voyant un ministre nouveau, lorsque le cardinal se rendit maître du conseil, s'imagina lui rendre service en lui écrivant une longue lettre, par laquelle il indiquait le circuit des détours qu'il fallait prendre dans les négociations de cette cour. A ces documens, Richelieu répondit en deux mots : « Le roi ne veut plus être amusé; vous direz au pape qu'on enverra une armée dans la Valteline[1]. » La menace fut suivie de l'effet; et, de crainte que l'ambassadeur, homme qui pouvait avoir des prétentions au cardinalat, ne fût exposé à la séduction, Richelieu mit à sa place le comte de Béthune, qui était calviniste. En même temps il envoya chez les Grisons, souverains de la Valteline, le marquis de Cœuvres, avec la qualité de ministre plénipotentiaire, et permission de quitter ce caractère, et de prendre celui de général sitôt qu'il aurait déterminé les Grisons à réduire les Valtelins leurs sujets qui

[1] Aubery, *Mém.*, pag. 58 jusqu'à 134.

voulaient se soustraire à leur obéissance, et se soumettre au pape.

La politique des Espagnols avait jeté la discorde entre ces peuples auparavant les plus heureux des hommes. Quand les nouvelles religions s'introduisirent chez les Suisses, les Grisons, leurs voisins, quittèrent la religion romaine, et les Valtelins, vassaux des Grisons, la conservèrent. La diversité de foi et de culte ne causa aucun différend entre les seigneurs et leurs vassaux. Pour lors, les Valtelins laissaient passer indifféremment par leur pays tous ceux qui le demandaient [1]. Mais le comte de Fuentes, ce fameux gouverneur de Milan dont on a tant parlé, comptant pour rien la liberté du passage s'il n'en devenait le maître, excita entre les Valtelins quelques disputes de religion, dont il les engagea à ne point déférer la connaissance aux tribunaux des Grisons, par la raison qu'ils n'en pouvaient juger, étant hérétiques. Ceux-ci, ne voulant pas laisser perdre leur droit de juridiction, armèrent pour le soutenir. Fuentes, sous prétexte de secourir les catholiques, jeta des troupes dans la vallée, et bâtit à l'entrée, et sur le territoire espagnol, une place forte, qu'il appela de son nom, le fort de Fuentes. Il se borna là du vivant de Henri IV; mais, après sa mort, il entretint à l'aide de cette forteresse une division perpétuelle entre les Valtelins et les Grisons; et, quand ceux-ci,

[1] *Mercure*, tom. X, *passim*.

après quelque accord, se retiraient; Fuentes les suivait, et bâtissait de nouveaux forts sur la cime des montagnes pour éloigner, disait-il, de la vallée les ennemis des catholiques. Par cette conduite adroite de Fuentes et de ses successeurs, s'était accomplie la prédiction de Henri IV, qui disait, voyant les premières entreprises du gouverneur de Milan : « Il veut du même nœud serrer la gorge à l'Italie, et les pieds aux Grisons. » Quand ce prince mourut, il était prêt à réprimer ces invasions. La langueur du gouvernement pendant la régence de sa veuve ne permit pas de suivre ce projet. Cependant la cour de France ne négligea pas absolument les intérêts, tant des Grisons, dont la souveraineté était attaquée, que des Valtelins, qui ne s'apercevaient pas que, sous prétexte de les protéger, on voulait les asservir. On obtint la destruction, tantôt d'un fort, tantôt d'un autre; mais ce n'était rien faire tant qu'il en resterait un seul entre les mains des Espagnols. La France le sentit, et menaça. Alors, suivant les pressentimens de Bassompierre, les Espagnols imaginèrent un biais qui paraissait suggéré par l'amour de la paix et de la religion : ce fut de remettre les forts en dépôt entre les mains du pape; mais ce n'était que ce qu'on appelle vulgairement un *échappatoire*. Il était aisé de prévoir qu'au premier moment commode, les Espagnols, ou rentreraient de gré à gré dans leurs forts, ou en chasseraient aisément des troupes mercenaires et peu belliqueuses.

Richelieu, devenu maître du conseil, demanda donc, non un simple dépôt, mais un dessaisissement absolu des forts, et il accompagna sa demande d'une armée qui, sous les ordres du marquis de Cœuvres, entra brusquement dans la Valteline, poussa un corps de troupes que le pape y avait sous le commandement du marquis de Bagni, et s'empara de presque toutes les places avec tant de rapidité, qu'on se persuada assez généralement qu'il y avait collusion entre le souverain pontife et les Français.

Mais ce qui se passa à la cour de France dut détromper les spectateurs. Le nonce du pape s'y plaignait amèrement de cette brusque expédition d'un prince catholique, conseillée par un cardinal contre le pape lui-même, en faveur des Grisons, peuple hérétique. « Vous devez, disait-il à Richelieu, être bien embarrassé dans le conseil quand il s'agit de délibérer sur la guerre. —Point du tout, répondit le cardinal : quand j'ai été fait secrétaire d'état, le pape m'a donné un bref qui me permet de dire et de faire en sûreté de conscience tout ce qui est utile à l'état. —Mais s'il s'agissait d'aider les hérétiques ? disait le nonce. — Je pense, repartit tranquillement Richelieu, que le bref s'étend jusque-là [1]. »

1625. — Les Espagnols tâchèrent alors d'embarrasser le cardinal, et de l'obliger à faire une di-

[1] *Mém. rec.*, tom. V, pag. 665.

version en rallumant la guerre civile en France. Eux qui criaient si fort contre le secours qu'elle donnait aux Grisons, ne faisaient pas difficulté d'en promettre aux protestans de France, qui se montraient disposés à prévenir les coups dont le ministère les menaçait. Ils se plaignaient qu'on n'avait tenu aucune des conditions de la paix de Montpellier; qu'on avait mis garnison royale dans cette ville, contre la teneur expresse du traité; que, loin d'abattre le Fort-Louis, qui gênait le port de la Rochelle, on élevait de nouveaux forts autour de cette ville pour la tenir en bride; qu'on inquiétait leur commerce, qu'on mettait des entraves à leur navigation pour affaiblir leur marine, et qu'on affectait enfin de ne respecter aucun de leurs priviléges. Mais, quelque légitimes que pussent être leurs griefs, excités par l'Espagne, ils se donnèrent le tort de l'agression. Soubise, soupçonnant qu'une flotte qu'on armait dans le port de Blavet, et que l'on disait destinée contre les Turcs, n'avait d'autre objet que de bloquer le port de La Rochelle, sort de ce port à la tête d'une escadre, entre à l'improviste dans celui de Blavet, surprend les vaisseaux qu'y commandait le duc de Nevers, les enlève et va s'emparer encore de l'île de Ré. Au même temps le duc de Rohan faisait soulever le Languedoc. D'Epernon fut envoyé contre Montauban, Thémines contre La Rochelle, et le commandement des flottes combinées de France, de Hollande et d'Angleterre, fut confié au

duc de Montmorenci. Les scrupules religieux de ses alliés pensèrent le livrer d'abord à la discrétion des Rochelois. Mieux secondé depuis, il prit sa revanche, s'empara de neuf de leurs vaisseaux et dispersa le reste de leur flotte, pendant que Toiras emportait l'île de Ré qui faisait la sûreté de leur port. Les revers accrurent la désunion qui régnait déjà parmi les protestans. Plusieurs parlaient de faire des accommodemens particuliers. D'une autre part, Richelieu, que menaçait une puissante cabale, n'était pas fâché de se procurer un calme intérieur qui pût lui permettre de consolider son pouvoir. Avec ces dispositions mutuelles, la paix ne fut pas difficile à faire.

Elle fut conclue, malgré les instances du nonce du pape, sous la condition que le roi conserverait ses forts autour de La Rochelle, mais que les habitans ne seraient inquiétés ni dans leurs biens ni dans leur commerce. La ruine des protestans semblait alors si facile à achever, que la clameur publique ne désignait plus Richelieu que sous le nom du Cardinal de La Rochelle et de pontife des protestans : mais, disait-il à cette occasion, il faut que je scandalise encore une fois le monde auparavant. Par ces paroles, il entendait la guerre qu'il continua à faire en faveur des Grisons contre les troupes du souverain pontife, unies aux Espagnols, et qui fut terminée l'année suivante par le traité de Monçon en Aragon ; traité conclu avec hâte et secret, suffisamment avanta-

geux à la France; en ce qu'il mit fin, tant bien que mal, et aux difficultés élevées au sujet de la Valteline, et à celles qui avaient produit entre Gênes et le duc de Savoie une guerre à laquelle Louis avait pris part, mais qui mécontenta tous ceux qui se promettaient des avantages, soit de l'alliance du roi, soit des embarras que la guerre suscitait à l'Espagne. Enfin, Richelieu pouvait aussi appeler scandale le traité de ligue offensive et défensive qu'il ménageait alors avec les Anglais, à l'occasion du mariage de la sœur du roi.

On déroba, pour ainsi dire, celui-ci à la maison d'Autriche, ordinairement si heureuse en alliances. La considération dont elle jouissait dans l'Europe était si grande, que Jacques Ier. envoya le duc d'Yorck, son fils, l'infortuné Charles, rechercher lui-même l'infante, et soumit dans Madrid l'orgueil anglais à la morgue espagnole.

La religion différente des deux royaumes fut un obstacle que les négociateurs ne purent surmonter. On fut plus accommodant en France : le mariage se conclut, non sans une multitude d'incidens peu importans en eux-mêmes, mais qui furent cependant le germe des brouilleries de la cour de France pendant tout le règne de Louis XIII.

Pour saisir la cause de ces brouilleries, dont la fin fut presque toujours tragique, il faut se figurer une cour où chacun était dans l'usage, on se prétendait en droit, de se mêler des affaires d'état, de savoir ce qui se passait au conseil, d'interroger

les ministres, de raisonner sur leurs démarches, de les blâmer, d'opposer à leurs résolutions des obstacles, tantôt cachés, tantôt découverts, d'entretenir commerce avec les étrangers, et, sous prétexte de la liberté française, de faire du gouvernement la matière des conversations et l'amusement des cercles. Qu'on se représente ensuite un ministre grave, qui connaît la nécessité du secret, et le besoin de conserver dans la discussion des intérêts des princes un sérieux qui leur donne un air auguste, un ministre qui a éprouvé le danger des liaisons trop étroites entre les courtisans, et des relations avec l'étranger : si on le voit disposé à rompre ces anciens usages, d'où naissent l'insubordination et le désordre, il est certain qu'étonnés de ces innovations les vieux murmureront, les jeunes plaisanteront, les femmes, se voyant privées des confidences qui les rendaient importantes, se fâcheront ; et, si on peut se douter que le monarque n'a pas assez de fermeté pour résister à l'importunité, on le fatiguera de sollicitations, de plaintes, de rapports; on se communiquera ses chagrins; on formera des cabales qui forceront l'autorité de s'armer et de punir : triste nécessité qui, sous ce règne, fit plus d'une fois dégénérer la justice en cruauté!

Le mariage de Madame fut non-seulement une affaire d'état, mais une nouvelle de cour : chaque incident qui s'y présentait remuait une infinité de personnes. Les femmes voulaient donner leur

avis, et montraient une curiosité que le ministre ne jugeait pas à propos de satisfaire. Elles n'étaient pas accoutumées à cette réserve, et la trouvaient fort étrange, ce qui leur donna du dépit contre le cardinal. Ce dépit redoubla quand le duc de Buckingham, favori du jeune prince anglais, qui succédait en ce moment à son père, vint en France épouser la princesse au nom de son maître. « Il était, dit madame de Motteville, bien fait et beau de visage : il avait l'âme grande, était magnifique et libéral. Favori d'un grand roi, il avait à sa disposition tous ses trésors à dépenser, et toutes les pierreries de la couronne d'Angleterre pour se parer.[1] » Buckingham amena avec lui la plus belle jeunesse des trois royaumes. Les Français peu jaloux, les Françaises nées galantes virent avec un égal transport arriver cet essaim folâtre et brillant. Bientôt tous ces cœurs furent d'intelligence : les plaisirs formèrent des liaisons que Richelieu ne vit pas sans ombrage. L'air suffisant de Buckingham l'avait déjà choqué. L'amour qu'il affecta ensuite pour Anne d'Autriche, et qu'il fit éclater follement, acheva d'indisposer contre lui le ministre et les gens les plus sensés de la cour. En effet, non-seulement Buckingham se présenta en homme qui veut plaire, mais il parla et accompagna sa déclaration des

[1] Motteville, tom. II, pag. 16. — Brienne, tom. Ier, pag. 214. — Saint-Germain, pag. 40.

imprudences ordinaires à la passion. Tout le monde, le roi lui-même s'en aperçut; et il en conçut des soupçons contre sa jeune épouse. Richelieu, pour complaire à son maître, et aussi pour satisfaire son aversion personnelle, donna des mortifications à l'ambassadeur. Celui-ci, par ses plaintes, souleva contre le cardinal toute cette jeunesse, fâchée d'être traversée dans ses amusemens : on publia que le prélat n'était si délicat sur l'honneur des dames que parce qu'il était lui-même amoureux de la reine ou de la veuve du connétable de Luynes, devenue duchesse de Chevreuse. On le regarda comme le tyran des sociétés, le perturbateur des plaisirs; deux travers peut-être les plus odieux qu'on puisse donner entre jeunes courtisans. La haine qui en résulta ne s'exhala pas en vains discours : elle resta dans les cœurs, et donna plus d'activité à l'exécution des projets que l'ambition forma contre la fortune du cardinal.

1626. — La première occasion dans laquelle éclatèrent ces passions de haine et d'ambition réunies, fut encore un mariage. On doit se rappeler quelle était la jalousie du roi contre son frère. Ornano, comme on l'a vu, l'augmenta encore, en excitant Monsieur à demander l'entrée au conseil, dans l'espérance d'y avoir place lui-même. L'ambition du colonel fut suspendue par la prison, mais non pas réprimée. Le cardinal n'eut pas plus tôt en main l'autorité que, pour

plaire à Gaston, il lui fit rendre Ornano, non en qualité de gouverneur, l'âge du prince n'admettait plus ce titre, mais en qualité de chef de sa maison. A peine le colonel fut-il revenu auprès de Gaston, que les sollicitations du prince, pour être admis à la connaissance de l'administration, recommencèrent. On sentit d'où partaient ces instances; et le cardinal opina dans le conseil à donner au colonel le bâton de maréchal de France, comme une dernière grâce qui devait pour toujours mettre un frein à ses prétentions [1]. A cette occasion, Vialart, évêque d'Avranches, historien du cardinal, et son contemporain, remarque une chose qui peut servir à expliquer la conduite de Richelieu en d'autres circonstances : c'est qu'à l'égard des seigneurs à qui leur naissance ou leur mérite pouvait permettre des prétentions, il avait pour système de leur accorder au delà même de leurs droits et de leurs espérances; mais aussi, une fois comblés, s'ils ne se contentaient pas, si, au lieu de reconnaître ses services, ils s'élevaient contre lui, il les traitait sans miséricorde.

L'infortuné comte de Chalais, maître de la garde-robe, éprouva le premier cette rigueur in-

[1] *Mém. rec.*, vol. VI. — Vialart, pag. 155. — *Mém. d'Orléans*, pag. 40. — Sully, tom. II, pag. 293. — *Test. polit.*, tom. Ier., pag. 10. — Bassompierre, tom. III, p. 12. Gramond, pag. 658. — Artigny, tom. Ier., pag. 406. — Brienne, tom. Ier., pag. 258.

exorable. Petit-fils du maréchal de Montluc, issu de l'illustre et ancienne maison de Talleyrand-Périgord, à la fleur de son âge, jouissant de la faveur du roi et d'une belle charge à la cour, il aurait pu se faire un sort digne d'envie, si, ami trop ardent et amant trop tendre, il ne se fût passionné pour des projets bizarres, dont la réussite ne pouvait lui procurer aucun avantage personnel. L'intrigue qui conduisit Chalais sur l'échafaud ressemble à ces événemens de famille, dans lesquels se mêlent les voisins, les étrangers et jusqu'aux valets [1]. Par malice, par curiosité ou par un zèle inconsidéré, ils examinent les démarches et les jugent mal, recueillent les propos, et les rapportent altérés ou chargés; ils font par-là d'une bagatelle une affaire importante qui expose la fortune, l'honneur, et quelquefois la vie des personnes compromises. Ainsi, dans cette malheureuse aventure, à côté des premiers de l'état, on vit figurer des gens obscurs, de condition servile, des duellistes, des femmes affichées, et une multitude d'intrigans qui furent éloignés avec mépris pendant qu'une tête illustre payait pour toutes les autres.

La reine-mère voulait marier Gaston, son fils, à mademoiselle de Montpensier, la plus belle et la plus riche personne de la cour. Le prince, trop jeune pour sentir l'utilité d'un établissement, en

[1] *Mém. de Rochefort*, pag. 55.

était même détourné par la plupart de ses courtisans, qui se flattaient de le conduire plus à leur gré dans la dissipation d'une vie libre, que quand il serait dans les chaînes d'une femme aimable. Louis XIII aurait aussi voulu pouvoir éloigner cet hymen : l'idée de voir une postérité à son frère, pendant qu'il n'en avait pas, le faisait sécher de jalousie; et on lui en vit quelquefois verser des larmes. Par la crainte d'être moins considérée lorsque son beau-frère aurait des enfans, la jeune reine tâchait d'empêcher ce mariage. Elle avait pour surintendante de sa maison, Marie de Rohan-Montbazon, veuve du connétable de Luynes, remariée au duc de Chevreuse, frère du duc de Guise, et qui, presque aussi jeune qu'Anne d'Autriche, vive, passionnée pour les plaisirs, passionnée pour la domination, était plus capable de conseiller selon son goût et ses intérêts que selon la raison. La reine-mère lui faisait quelquefois sur ces objets des reproches qu'elle souffrait impatiemment; et ne fût-ce que pour mortifier cette princesse, et avec elle toutes les femmes de la vieille cour qui critiquaient la jeune, elle confirma sa maîtresse dans l'intention de faire manquer ce mariage. Elle eut soin de faire à cet égard la leçon à toutes les subalternes de sa dépendance qui ne parlaient d'autre chose à la reine jour et nuit : il y en eut même qui eurent la hardiesse de lui dire qu'elle avait intérêt à faire rester Monsieur libre, parce que, si le roi, dont la santé était très-faible, ve-

nait à mourir sans enfans, elle pourrait épouser son beau-frère. Enfin, Ornano et quelques personnes honnêtes de la cour de Gaston désiraient que ses mœurs fussent garanties par le mariage; mais le maréchal souhaitait que ce fût avec une princesse étrangère dont l'alliance eût pu faire espérer des secours de troupes et d'argent, en cas de besoin. A ces obstacles se joignaient la prétention de la comtesse de Soissons, qui voulait mademoiselle de Montpensier pour son fils, et bien des dépits secrets, des jalousies de famille qui rendaient les plus indifférens attentifs à l'issue de cette affaire.

Tel était l'état de la cour, lorsque le maréchal d'Ornano fut arrêté une seconde fois à Fontainebleau, le 4 mai. Son crime, comme la première, était de suggérer toujours à Monsieur de nouvelles demandes pour qu'à la fin on lui accordât l'entrée au conseil : on l'accusa aussi d'inspirer au prince de l'éloignement pour son mariage avec mademoiselle de Montpensier [1]. Ce coup d'autorité excita une prodigieuse fermentation dans les esprits déjà échauffés. Gaston pleura, fit de grandes menaces, alla porter ses plaintes à son frère, qui l'écouta tranquillement, le caressa et calma par des promesses son premier emportement; mais les courtisans parurent prendre beaucoup plus à cœur que lui l'affront fait à l'héritier de la cou-

[1] Montglat, tom. Ier., pag. 35.

ronne; et la première résolution que prirent les amis du maréchal fut de travailler à perdre Richelieu, comme l'auteur du malheur d'Ornano et le seul intéressé à le perpétuer.

Quant au cardinal, pendant que sa fortune et son crédit excitaient tant d'envie, il n'était point sans alarmes pour l'une et pour l'autre, et même pour sa vie. A l'égard de sa fortune, il se plaignait au nonce Spada, qui paraît être entré bien avant dans sa confiance, que la récompense de ses travaux n'avait été jusqu'alors qu'une petite abbaye; et qu'accablé de dettes, s'il venait à quitter le ministère en cet état, il serait obligé de se cacher pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers : « Mon crédit, disait-il, n'est pas mieux établi : placé entre la reine-mère et son fils, tous deux diamétralement opposés sur l'article du mariage de Monsieur, j'ai toutes les peines imaginables à diminuer la répugnance de l'un, et à modérer l'empressement de l'autre. Il s'en est peu fallu que dans cet embarras je n'aie perdu les bonnes grâces de tous les deux [1]. » Le roi surtout, au moindre penchant qu'il apercevait dans le prélat pour les sentimens de sa mère, s'imaginait qu'elle avait la préférence dans son esprit. Il en concevait de l'ombrage; et, dans un de ces momens de soupçons, conseillé par quelques jeunes favoris, il fut prêt à reléguer le cardinal à Rome.

[1] *Mém. rec.*, tom. VI, pag. 147.

A l'égard du danger de la vie, il est certain qu'il en courut alors un très-pressant. On avait persuadé à Monsieur que c'était Richelieu qui l'empêchait d'avoir un libre accès auprès de son frère, et d'en obtenir les grâces qu'il désirait; que, si le cardinal n'y était plus, Gaston deviendrait tout-puissant par l'ascendant qu'il prendrait sur le roi; qu'il fallait donc s'en défaire, et que Louis, fatigué de la tyrannie du prélat, ne serait pas fâché qu'on l'en eût débarrassé, et s'apaiserait aisément. Dans cette supposition, une troupe de jeunes gens forme le complot d'aller assassiner le cardinal à Limours, maison de campagne peu éloignée de Fontainebleau, où il se retirait quelquefois. Chalais devait porter le premier coup, et fuir en Hollande jusqu'à ce qu'on eût obtenu du roi son pardon. Pressé peut-être de quelques remords, il dit son secret au commandeur de Valencé. Celui-ci lui en fit honte, et lui rendit le service d'en avertir le cardinal, comme de la part de Chalais. Sous prétexte de vouloir dîner à Limours, dit-il au prélat, Monsieur enverra ses officiers, qui s'empareront de la maison; quand il sera arrivé lui-même, on élèvera une querelle dont on profitera pour consommer l'entreprise. Richelieu eut peine à croire ce projet; mais il n'en douta plus quand il vit arriver dès le matin l'espèce de garnison annoncée. Aussitôt le cardinal monte en carrosse, court à Fontainebleau où était Gaston, pénètre jusqu'à lui, se présente hardiment, et lui dit que, dans le dessein où était

son altesse royale de prendre un divertissement dans sa maison, il aurait été flatté qu'elle lui eût accordé la satisfaction d'en faire les honneurs, mais que, puisqu'elle veut y être libre, il la lui cède. Ce peu de paroles prononcées, le cardinal n'attend pas la réponse, salue, se retire, et laisse Monsieur et ses complices bien confus.

Effrayé d'une si noire entreprise, Richelieu tâcha d'en approfondir les motifs. Il interrogea plusieurs personnes, chercha des indices dans la famille de Chalais, avec laquelle il entretenait des liaisons d'amitié, et le questionna lui-même. Il obtint plus d'excuses que d'aveux, assez cependant de ceux-ci pour arracher du coupable des paroles de repentir, et être en droit de lui prédire un sort funeste s'il se mêlait davantage d'intrigues : vaines menaces pour un jeune homme également enthousiaste d'amour et d'amitié. Il aimait madame de Chevreuse ; celle-ci détestait le cardinal, qui par jalousie, dit-on, avait traversé ses liaisons avec le duc de Buckingham ; elle témoigna à ce jeune homme assez de complaisance pour lui inspirer sa haine, et l'engager dans sa vengeance contre son tyran. Chalais se portait aussi pour ami sans réserve du chevalier de Vendôme, grand-prieur de France, qui l'avait gagné en s'offrant à lui pour second dans une querelle. Or le grand-prieur professait une inimitié publique contre Richelieu, qu'il accusait de détourner les grâces que le roi voulait verser sur sa maison. Il avait engagé dans

son mécontentement le duc de Vendôme son frère, gouverneur de Bretagne, fils naturel, comme lui, de Henri IV, et il soufflait sa haine à tout ce qui l'approchait. Ce fut en effet la passion seule qui enfanta la conspiration dont il s'agit. On y voit à la vérité paraître un agent d'Angleterre et un abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie, mais il faut les regarder moins comme des représentans politiques que comme des ministres de haine : le premier, instrument de l'animosité de Buckingham; le second, caractère altier, ennemi personnel de Richelieu, et qui se vantait *d'être le seul Mardochée qui ne fléchissait pas le genou devant ce superbe Aman.*

Voyant une ligue si formidable, à la tête de laquelle était le frère du roi et une partie de la famille royale, le cardinal prit ou fit semblant de prendre le dégoût des affaires : il se retira à Limours, et de là il envoya supplier le roi de le décharger du ministère. Richelieu avait eu soin auparavant d'apprendre à la mère et au fils ce qu'il savait de cette affaire, et il se doutait qu'ils se trouveraient bien embarrassés à débrouiller seuls ce chaos : aussi lui ordonnèrent-ils de revenir; et sans doute il profita du besoin qu'on avait de son secours pour faire ses conditions, et régler la conduite à tenir dans la suite.

En conséquence le roi annonce le dessein d'aller passer l'été à Blois. Sous ombre de confiance, mais en effet pour éloigner le comte de Soissons de ses

complices, il le crée chef du conseil qui devait rester à Paris. Le grand-prieur suit la cour, flatté de l'espérance qu'on lui donne qu'après quelques arrangemens il aura l'amirauté qu'il désirait. Tout habile qu'il était, il se laisse si bien persuader, qu'il conseille au duc son frère de quitter la Bretagne, et de venir à Blois où le roi désirait le voir. Comme le duc montrait quelque défiance, Louis répondit au grand-prieur, qui lui faisait part des craintes de son frère : « Je vous donne ma parole qu'il peut venir me trouver, et qu'il n'aura non plus de mal que vous. » Sur cette parole le duc arrive et en effet, le sort des deux frères devint égal, car ils furent arrêtés tous deux le premier juin, et conduits au château d'Amboise.

Après quelques jours employés à chercher auprès des prisonniers des lumières qu'ils ne donnèrent pas, le roi partit pour la Bretagne, sous le prétexte que la captivité du gouverneur pouvait y causer des mouvemens; mais c'était plutôt dans le dessein d'éloigner de la capitale Monsieur et ses adhérens, afin qu'étant à l'extrémité du royaume, investi de troupes, sans facilité pour ses relations, il fût contraint de se plier à ce qu'on exigerait de lui : mais sans violence Richelieu en vint à bout par la persuasion.

Au commencement de la prison d'Ornano, Gaston montra beaucoup d'ardeur pour lui procurer sa liberté. Il se chargea lui-même des démarches et des instances. Ce zèle se ralentit insensiblement; et,

quand le cardinal s'aperçut que le prince commençait à prendre cette affaire moins à cœur, il lui fit insinuer qu'il devait s'en décharger sur quelque personne de confiance avec qui on traiterait. Cet expédient plut au parti et on indiqua le président Le Coigneux, à qui Gaston remit la conduite de cette négociation. A peine est-il choisi, que des gens dans la confidence du cardinal font entendre au président qu'il peut rendre un grand service à l'état, en inspirant à Monsieur plus de soumission aux volontés de son frère. Par ce moyen, d'un homme établi pour soutenir les intérêts d'Ornano que Monsieur lui remettait en main, le cardinal fit un instigateur de ses propres résolutions: et cette espèce de trahison, que Gaston découvrit et dont il se plaignit toujours, fut cependant toujours, dans la suite, employée contre lui avec succès. Dans les conférences que le ministre eut avec le président, il insista principalement sur la docilité de Monsieur, et lui laissa entrevoir qu'elle disposerait le roi en faveur du prisonnier. Le Coigneux fit passer à Gaston ces promesses avec les insinuations capables de leur donner du poids; de sorte que Richelieu était à peu près sûr de ses opérations quand la cour arriva à Nantes les premiers jours de juillet.

On y vit avec étonnement joindre les fêtes de l'hymen au lugubre appareil d'un jugement criminel. Roger de Grammont[1], comte de Louvigni,

[1] Il était frère cadet d'Antoine III, duc de Grammont,

confident jusqu'alors de Chalais, brouillé en ce moment avec lui par suite d'intrigues amoureuses, et menacé de mauvais traitemens par quelques personnages influens de la cabale, s'imagine n'avoir d'autres moyens pour s'y soustraire, que de se mettre sous la protection du cardinal, et lui raconte tout ce qu'il savait des projets vrais ou faux du maître de la garde-robe. Il avait impliqué dans sa déposition beaucoup de personnes des premières de la cour; mais le seul Chalais fut arrêté[1]. Louis XIII, de la plus grande amitié pour ce favori, était passé, comme il lui arriva plusieurs fois dans sa vie, à la plus forte haine. On lui avait persuadé que Chalais le détestait; que dans l'exercice de sa charge il ne pouvait s'empêcher de laisser échapper des gestes méprisans, et que, dans le plan de la conjuration qui devait le faire déclarer inhabile au mariage et faire passer son trône et sa femme à Monsieur, Chalais s'était réservé le soin de s'assurer de sa personne. La légèreté de ses propos, la témérité de ses desseins, et des railleries indécentes sur le roi trouvées dans des lettres qu'il

devenu maréchal de France, l'un des plus aimables seigneurs de la cour galante de Louis XIV, et frère consanguin du comte de Grammont, Philibert, également célèbre pour son esprit, et le héros assez scandaleux des *Mémoires du comte d'Hamilton*, dont il avait épousé la sœur.

[1] Monglat, tom. Ier, pag. 36. — Motteville, tom. Ier., pag. 29. — *Observations de Bassompierre sur Dupleix*, pag. 452.

écrivait à la duchesse de Chevreuse, et qui furent saisies, donnèrent du poids à ces imputations. On l'accusait encore d'avoir engagé Gaston à des éclats qui auraient pu devenir très-préjudiciables à la paix du royaume, comme de quitter la cour, de se retirer à La Rochelle, et de soulever les huguenots; d'avoir tramé une intrigue pour lui procurer une retraite à Metz, et une autre pour lui faire livrer la Bastille; d'avoir conseillé au duc de Montmorenci de se laisser battre par les Rochellois, enfin de s'être appliqué sans relache à nuire au cardinal, et d'avoir armé contre lui une cabale des personnes les plus distinguées de la cour. Le ministre employa dans cette affaire l'effrayant procédé dont il ne fut pas l'inventeur; mais dont il se servit plus qu'aucun autre, de faire instruire le procès de Chalais par une commission. Elle fut composée de conseillers d'état, de maîtres des requêtes, de conseillers au parlement de Bretagne, présidés par Michel de Marillac, garde des sceaux. Les amis du cardinal répandirent qu'il avait pris ce biais pour ménager l'honneur des familles, et afin que les noms des accusés ne restassent pas notés dans les greffes d'un tribunal ordinaire; mais le public crut qu'il n'avait pris cette voie que pour être vengé plus promptement et plus sûrement.

Les procédures furent précédées par une démarche bien singulière de la part du cardinal. Il alla dans la prison, et interrogea lui-même Chalais. On ne sait ce qui se passa dans cette en-

trevue. Les écrits publics en faveur du prisonnier portent que Richelieu lui promit sa grâce, s'il convenait des griefs dont on l'accusait, et que dans cette espérance il avoua des choses fausses, qu'il rétracta sur l'échafaud. Les partisans du cardinal disent, au contraire, que ce fut par pitié qu'il se chargea de tirer la vérité de ce jeune homme qu'il aimait; qu'il aurait obtenu sa grâce si ses aveux avaient été sans réserve, et qu'il ne fut puni que parce qu'il dissimula, dans cette espèce de confession, des faits dont on trouva des preuves.

A la première nouvelle de l'emprisonnement de Chalais, Monsieur avait voulu fuir. Le Coigneux, inspiré par le ministre, le retint. Le jeune prince alla solliciter la grâce du prisonnier avec toute l'ardeur de son âge : il pria, conjura, menaça. « Mais avec trois conserves, dit le ministre au nonce Spada, et deux prunes de Gênes, je chassai toute l'amertume de son cœur. » Au reste, Richelieu était éloquent; et l'on conçoit quelle impression devait faire sur un adolescent le discours d'un homme grave qui, armé de l'autorité, lui représentait ses devoirs les plus sacrés, et l'attachement qu'il devait à sa mère, à son frère, à son roi; qui lui remontrait ce qu'il avait risqué en s'associant à des rebelles, en se rendant leur protecteur et leur chef, et ce que le roi était en droit et en pouvoir de faire, comme de le priver de ses bonnes grâces, de lui retirer ses biens, le réduire

à l'état de particulier, et l'enfermer même, s'il ne consultait pas plus son amitié que sa justice. Au lieu de ce traitement trop mérité on lui offrait une épouse jeune et belle, avec trois cent mille écus de rente, un apanage de plus d'un million et tous les honneurs dus à sa naissance. Il n'en fallait pas tant : après quelques combats, dans *lesquels*, disait Gaston, *je me suis défendu comme un lion*, il succomba ; les protégés furent abandonnés, et le 5 août il épousa mademoiselle de Montpensier.

Ornanò à Vincennes, et Chalais à Nantes, apprirent ce mariage par le bruit du canon qui retentit sur leurs têtes. Le maréchal s'écria douloureusement : *O cardinal, que tu as de pouvoir*[1] ! Chalais ne dit mot, et attendait tristement le sort que cet événement lui annonçait ; il y était déjà préparé par le traitement qu'il éprouvait depuis le premier du mois ; on l'avait mis au cachot. C'est de là qu'il fut amené le 11 devant les commissaires. On ne sait ce qu'ils lui demandèrent, s'il y eut des témoins, et s'ils furent confrontés ; car il ne reste aucun détail de cet étrange procès, dont les pièces ont été enlevées et soustraites à la connaissance du public. Les uns disent qu'il prononça sur l'échafaud ces paroles : « Ce n'est pas là ce qu'on m'avait promis : maudit cardinal, tu m'as trompé ! » D'autres assurent qu'il dit expres-

1 *Mém. d'Aubery*, tom. Ier., pag. 283.

sément : « Ce n'est pas sur l'espérance qu'on m'a donnée de ma grâce que j'ai avoué, mais parce que la conviction était entière. » Dans ce chaos de contradictions, tout ce qu'on peut apercevoir de certain, c'est que, si Chalais fut condamné justement, il le fut très-illégalement. Sa sentence, rendue le 19, fut exécutée le même jour. Les efforts de ses amis pour différer sa mort, dans l'espérance d'obtenir sa grâce, ne firent que prolonger son supplice : ils avaient fait cacher l'exécuteur; mais on prit un criminel inexpert dans ce métier, qui donna trente-cinq coups avant de pouvoir séparer la tête du corps.

Des complices, les uns quittèrent la cour, les autres furent exilés en différens endroits. Le comte de Soissons, qui s'était déjà sauvé sur la frontière, où il attendait l'événement, obtint permission de voyager hors du royaume. Madame de Chevreuse eut ordre de se retirer dans sa maison de Dampierre en Lorraine; et on crut remarquer, dans la peine que le cardinal lui fit infliger, l'indulgence de quelqu'un qui punit ce qu'il aime. La jeune reine, pour avoir été seulement impliquée dans les délations, essuya une mortification sensible. Louis XIII la fit comparaître en plein conseil, et lui reprocha avec un sourire amer qu'elle avait voulu avoir un autre mari: *Je n'aurais pas assez gagné au change*, répondit-elle dédaigneusement. Mais elle pleura abondamment, et conserva une violente rancune contre le

cardinal, qu'elle supposa lui avoir attiré cette scène désagréable.

Quant aux prisonniers, Ornano mourut à Vincennes, en septembre, presque subitement. On soupçonna l'emploi du poison; mais le rapport des médecins constata le contraire. Le maréchal protesta, en recevant les sacremens, que jamais il n'avait rien tenté contre la personne du roi, ni le bien de l'état; mais que, voyant le cardinal s'emparer de l'autorité, il avait tâché d'en tirer une petite part pour Monsieur. Le duc de Vendôme fit tous les aveux qu'on lui prescrivit, et sortit de prison, mais dépouillé de ses gouvernemens, et avec une modique pension, qui ne lui laissait que le moyen de voyager obscurément. Le grand-prieur mourut dans les fers n'ayant jamais voulu rien avouer de ce qu'on exigeait; protestant au contraire, devant le saint-sacrement, qu'il n'était aucunement coupable, à moins que ce ne fût un crime d'avoir travaillé à dissuader Monsieur d'épouser mademoiselle de Montpensier. On porta aux cours d'Angleterre et de Savoie des plaintes contre les ambassadeurs qui s'étaient mêlés de cette affaire : la première n'en fit pas grand cas; et peut-être cette négligence affectée attira-t-elle à ce royaume les troubles que Richelieu est soupçonné d'y avoir fomentés. La cour de Turin, après avoir inutilement tenté de défendre l'abbé de Scaglia, eut la complaisance de le rappeler.

On compte dans les disgraciés le duc de La Valette, le prince de Marsillac, le commandeur de Jars, beaucoup de seigneurs, jusqu'à Baradas, le favori du roi.

Il était né en Bourgogne, gentilhomme, et fut d'abord page de la petite écurie. On ne sait comment Baradas vint à bout de plaire à Louis XIII; mais il y réussit tellement que ce prince ne pouvait se passer de lui : il était même jaloux des politesses qu'on pouvait faire à son favori, et voulait qu'il n'acceptât rien d'autres personnes que de lui [1]. En six mois il le fit premier écuyer, premier gentilhomme de la chambre, capitaine de Saint-Germain, et lieutenant de roi en Champagne. En moins de temps encore on lui ôta tout, et des débris de sa grandeur à peine lui resta-t-il de quoi payer ses dettes; de sorte que, pour signifier une grande fortune, dissipée aussi promptement qu'acquise, on disait en proverbe, fortune de Baradas. Il était peu souple, peu complaisant, et montrait trop ouvertement son dégoût pour la vie molle de la cour, surtout pour les amusemens puérils de Louis XIII. On dit aussi qu'il était fier et peu endurant, et qu'il eut un jour la hardiesse de faire un appel au marquis de Souvré en présence du roi,

[1] *Mém. de Duplessis*, pag. 205. — *Menagiana*, tom. Ier., pag. 254. — Gramond, pag. 680. — Monglat, tom. Ier., pag. 30 et 105. — *Mém. de l'abbé Arnauld*, *Bassompierre*, tom. II, pag. 207.

ce qui occasiona sa disgrâce; mais la véritable cause, c'est que, voyant la répugnance du monarque à souffrir le mariage de son frère, en bon courtisan il conseilla à son maître de ne le pas permettre : par-là il se trouva lié avec la cabale contraire à Richelieu, quoiqu'il fût ennemi personnel de Chalais, son rival de faveur. Louis XIII fût quelque temps sans révéler au cardinal la conduite de son favori; mais enfin, dans un moment d'humeur, ce secret lui échappa; et le ministre, qui n'avait pas pu plier ce jeune homme à dépendre de lui, et qui voyait dans son caractère altier un éloignement invincible pour la soumission, le fit congédier. Baradas s'étant présenté quelques années après à Louis XIII qui passait par sa province, le monarque le reçut bien, et lui permit de le suivre; mais, sur quelques signes d'humeur du cardinal, il ne voulut pas courir les risques que cet avis indirect lui faisait pressentir; il disparut de la cour, et alla chercher du service chez l'étranger, où sa valeur seule, sans considération de ce qu'il avait été, l'éleva aux grades militaires.

Pour une faute moins directe contre Richelieu que celle de Baradas, le chancelier d'Aligre perdit les sceaux. Au moment de l'emprisonnement d'Ornano, il fut rencontré par Gaston, qui lui demanda vivement pourquoi on arrêtait le maréchal : il répondit avec timidité, en s'excusant, qu'il n'avait pas participé à cette résolution. Richelieu, instruit de ce propos, dit : « Quand on a l'honneur

d'être admis au conseil du roi, on doit en soutenir les décisions avec intrépidité, quand même on aurait une opinion différente.» et il fit ôter les sceaux à d'Aligre [1]. On fit en même temps une grande réforme dans la maison de la jeune reine; plusieurs de ses femmes furent congédiées; l'entrée de l'appartement, même aux heures du cercle, fut interdite aux hommes quand le roi n'y était pas présent; on établit une étiquette sévère, très-gênante pour les plaisirs. Enfin le monarque, pour préserver à l'avenir son ministre du danger qu'il avait couru à Limours, lui donna une garde de mousquetaires, et la ville de Brouage pour place de sûreté.

Siri, après nous avoir fourni cet assemblage de faits qui laissent certainement entrevoir des fautes ou au moins de la maladresse de la part des personnes punies, essaie de les disculper, et prête au cardinal, sur de simples conjectures, comme il l'avoue lui-même, une méchanceté noire et en fait naître la discorde de la maison royale et le malheur des familles. Selon lui, le prélat par ses émissaires encourageait le maréchal d'Ornano à faire des instances pour ouvrir à son élève l'entrée du conseil, et en même temps il alarmait le roi sur l'ambition de son frère, et l'excitait à la réprimer. D'un autre côté, il faisait entendre à la reine douairière qu'elle ne devait pas trop se mêler du ministère,

[1] Monglat, tom. Ier., pag. 35.

de peur de donner de l'ombrage à son fils; et de l'autre, il engageait le roi à la consulter, afin que, la trouvant circonspecte et froide à donner son avis, il se confirmât toujours de plus en plus dans l'idée où il était, qu'elle ne s'embarrassait pas de la prospérité de son royaume, et qu'elle aimait Gaston plus que lui. Enfin, il restait à Louis de l'estime pour le grand-prieur, de l'amitié pour le duc de Vendôme; de la tendresse pour sa jeune épouse, qui n'avait jamais travaillé qu'à lui plaire; du goût, enfin, pour nombre d'officiers qui le servaient bien; pour des jeunes gens qui avaient été élevés avec lui, et pour des gens plus âgés qu'on l'avait accoutumé à considérer [1]. Pour effacer dans le cœur du monarque tous ces sentimens à la fois, le cardinal, dit toujours Siri, suggère au grand-prieur de demander l'amirauté : de cette demande il prend occasion de représenter au roi que la famille des Vendômes a des desseins dangereux; que le duc de Mercœur s'étant attribué, pendant la ligue, des droits sur la souveraineté de la Bretagne, le duc de Vendôme, mari de l'unique héritière de Mercœur, travaille à les faire revivre, et que c'est pour les appuyer que le grand-prieur, brave guerrier et profond politique, demande l'amirauté; que les Vendômes se sont déjà ménagé l'appui des huguenots, en souffrant que Soubise s'emparât du fort de Blavet, gage de leur union.

[1] *Mém. rec.*, tom. IV, pag. 238.

Sur ces observations Louis XIII trouve bon que l'on arrête ses frères. Richelieu se flattait que, pour sortir de prison, ils diraient ce qu'on voudrait; mais comme l'un niait constamment les projets chimériques qu'on lui imputait, que l'autre ne faisait que des aveux forcés d'où on pouvait tirer des preuves convaincantes, le ministre se trouvait fort embarrassé, lorsque l'imprudence du comte de Chalais lui fournit des armes sur lesquelles il ne comptait pas.

Ce jeune homme, personnellement piqué contre Richelieu, qui le traversait dans ses amours et dans la faveur du roi, voyant presque tous les courtisans entièrement révoltés contre lui, crut pouvoir allumer un grand incendie, en soufflant le feu que chacun tenait caché. Il parla, agit, remua surtout les gens opposés au mariage de Monsieur : ses démarches, épiées et suivies, donnèrent lieu à des découvertes qu'un politique aussi rusé que le cardinal n'eut garde de négliger. Il mit à profit les conversations, les propos vagues, les plaisanteries de société, et jusqu'aux souhaits et aux désirs dont il fit des crimes. Ainsi il inspira à Louis, qu'il rendit sombre et farouche, des soupçons contre tout ce qui l'environnait, mère, frère, épouse, ministres, serviteurs, et il s'attira exclusivement la confiance du monarque, auquel il persuada qu'il était le seul qui n'eût pas d'intérêts différens de ceux du roi et de l'état.

Plus ces imputations de noirceur sont graves,

plus elles demanderaient de preuves pour être crues, et Siri n'en administre aucune. Il paraît qu'il a ramassé les bruits épars que la jalousie enfante souvent contre les personnes en place; qu'il leur a donné une liaison et en a formé un corps qu'on doit regarder comme un roman : car, parce que des événemens sont favorables à un ministre, il ne faut pas toujours croire qu'il les a provoqués. Sans charger Richelieu de ces horreurs, c'est bien assez contre sa gloire qu'on soit obligé d'avouer que sans doute il n'a pas assez travaillé à guérir Louis XIII de sa jalousie; que peut-être, y trouvant son avantage, il a laissé fortifier cette triste passion, en n'écartant pas les alimens dont elle se repaissait : il n'en reste pas moins certain que Louis XIII et son ministre ont exposé leur réputation, en substituant des juges choisis arbitrairement, et des procédures, aux tribunaux ordinaires et aux formes reçues, qu'un souverain sage ne changera jamais, à moins que ce ne soit pour faire grâce.

A cette scène tragique Richelieu fit succéder un grand spectacle; savoir, l'assemblée des notables, composée des députés du clergé, de la noblesse et du parlement, présidés par Gaston : elle s'ouvrit au palais des Tuileries, le 2 décembre, et eut trente-cinq séances. Le cardinal y parut deux fois, et harangua avec une netteté et une force qui furent admirées [1]. Pour l'exécution des grands projets qu'il

[1] *Merc.*, tom. XIII. — *Mém. d'Aubery*, t. Ier., p. 288.

méditait, tant au dedans qu'au dehors, il fallait des ressources pécuniaires qui manquaient absolument; car, suivant le nouveau garde des sceaux Marillac, qui fit le discours d'ouverture, on s'était vu contraint les années précédentes, avec seize millions seulement de recette ordinaire, à en dépenser jusqu'à trente-six et quarante. Cependant la suppression des grandes charges dont les gages étaient excessifs, le rachat des domaines royaux aliénés à bas prix, la réduction des pensions, et la démolition des forteresses intérieures, épargnes politiques que l'on faisait entrer dans les moyens d'économie qui pouvaient ramener l'équilibre entre la recette et la dépense, et qui tombaient directement sur les grands et sur les huguenots, avaient besoin d'être protégées par un assentiment qui eût l'air d'être national. Pour l'obtenir, on témoigna la plus entière confiance à l'assemblée. Il n'y eut aucune partie d'administration dont elle ne prît connaissance : protection des églises, maintien des édits sur la religion, police des mœurs, récompenses pour la noblesse, état militaire, justice, commerce, finances : elle discuta tous ces objets selon le désir du cardinal. Cependant un article sur lequel on jugea qu'il ne serait pas fâché d'être contredit fut seul excepté. Richelieu proposait de modérer les peines établies contre les criminels d'état, et de les réduire à la seule privation de leurs charges après la seconde désobéissance : l'assemblée, sans égard aux remontrances du ministre, pria le roi

de maintenir la rigueur des anciennes ordonnances. On pense que dans cette ostentation d'indulgence le prélat eut deux choses en vue : la première, de faire croire que c'était malgré lui qu'il avait laissé périr Chalais, victime de la rigueur des lois; la seconde, d'épouvanter ceux qui voudraient courir les mêmes risques, en leur montrant le glaive de la justice toujours levé sur leurs têtes : mais cette dernière considération ne fut pas capable de détruire l'esprit d'intrigue qu'une vieille habitude et de nouvelles circonstances entretenaient à la cour.

1627. — Le mariage de Monsieur avait donné naissance à une cabale; son veuvage en produisit une autre, et fut la première cause des malheurs de la reine-mère. Au bout de neuf mois passés dans les douceurs d'un hymen tranquille, neuf mois qui furent les plus heureux de sa vie, Gaston perdit sa femme : elle mourut en donnant le jour à une princesse, qui fut la fameuse mademoiselle de Montpensier. A peine eut-elle les yeux fermés que Louis signifia à son ministre qu'il ne voulait plus entendre parler de mariage pour son frère, et qu'il saurait gré au cardinal des mesures qu'il prendrait pour en éloigner les propositions[1]. La reine-mère, au contraire, voyant le roi d'un tempérament faible et sans enfans, promène

[1] Vialart, pag. 212. — Aubery, pag. 137. — *Mém. rec.*, tom. VI, pag. 268.

aussitôt ses regards sur les cours de l'Europe, y cherche une épouse capable de fixer la légèreté de son fils, et de donner des héritiers au trône, et s'arrête avec complaisance sur celle de Florence, sa patrie, où se trouvaient deux princesses attachées à Marie par les liens du sang, et dont l'alliance lui faisait espérer de retenir toujours son pouvoir sur l'esprit de Gaston.

Mais, trop ardent pour se contenter d'objets éloignés, le duc d'Orléans prend du goût pour Marie-Louise de Gonzague, fille du duc de Nevers, à qui un héritage venait de donner la souveraineté de Mantoue et du Montferrat. La jeune reine, de son côté, veut, ou que son beau-frère ne se marie pas, ou qu'il épouse une archiduchesse, sa proche parente : on met sur les rangs une princesse de Bavière, une de Lorraine, une de Modène; et toutes ces personnes étaient proposées par les femmes de la cour, qui, sans en être priées, se donnaient force mouvemens, et tâchaient d'inspirer au prince du penchant pour leurs protégées. Elles remuaient ministres, courtisans et ecclésiastiques, qu'elles entraînaient dans le tourbillon. « Je ne saurais mieux les comparer, disait à cette occasion Vialart, qu'au soleil du printemps, capable d'attirer les vapeurs dans les airs, mais non de les résoudre. L'ardeur et le mouvement de leurs passions ressemblent aux efforts d'un torrent impétueux qui déracine les arbres. » Elles élevèrent, en effet, des tempêtes terribles contre Richelieu; mais il soutint

leur choc avec fermeté; et les infortunés qui s'embarquèrent sur leur garantie vinrent se briser contre les écueils que sa prudence leur opposa.

L'amour ou la galanterie joua encore son rôle dans le parti qui se forma pour faire échouer les projets belliqueux de l'évêque de Luçon. Après avoir *scandalisé* les catholiques, comme il le disait lui-même, par la paix qu'il procura aux calvinistes, il était enfin prêt à porter le coup qu'il méditait depuis long-temps, et à les chasser de La Rochelle, leur dernier boulevart. Malgré sa dissimulation, son dessein ne leur avait pas tout-à-fait échappé. Une forteresse établie à leur porte, entretenue, augmentée, munie de troupes plus nombreuses, leur commerce gêné contre l'assurance des traités, leur marine affaiblie par des vexations sourdes et des dénis de justice plus que par des combats, les provinces voisines remplies de soldats, des négociations soutenues avec l'Espagne et l'Angleterre, beaucoup d'égards pour ces puissances, afin de leur ôter jusqu'au moindre prétexte de secourir les religionnaires, tout cela leur annonçait une attaque réfléchie, à laquelle il leur serait bien difficile de résister; aussi n'omettaient-ils rien pour tâcher de détourner l'orage, ou de le rendre moins dangereux.

Outre une petite guerre qu'ils entretenaient toujours dans le Languedoc, la Guienne, le Poitou et les Cévennes, ils avaient des émissaires dans toutes les cours, émissaires pleins d'ardeur, qui sollici-

taient des secours avec le zèle qu'inspire une religion à sauver. Ils échouèrent en Espagne, où le cardinal sut persuader que, si Philippe IV se refusait à leurs instances, la France le laisserait jouir tranquillement des conditions d'un traité qui lui donnait de grands avantages dans la Valteline. Richelieu fit même si bien valoir la cause du catholicisme, qu'il forma une ligue secrète avec l'Espagne pour se procurer des vaisseaux contre les Rochelois et contre l'Angleterre qui les protégeait. Sous ce point de vue, le traité fut de nul effet. L'Espagne crut utile à ses intérêts de manquer à ses engagemens et de perpétuer ainsi les embarras intérieurs de la France, pour l'empêcher de prendre part aux affaires de l'Allemagne. Mais l'habile cardinal recueillit toujours le fruit principal de sa politique, qui avait été de prévenir l'accord de cette puissance avec l'Angleterre. Les réformés ne réussirent pas mieux à obtenir une diversion de la part de l'Allemagne, qui était désolée par la guerre entre l'empereur et le roi de Danemarck, guerre qui était le résultat d'une ligue conclue en 1624, entre la France, l'Angleterre, le Danemarck et les républiques de Venise et de Hollande, tant pour faire restituer la Valteline aux Grisons, que pour établir le malheureux Frédéric, dont Ferdinand avait fait passer le titre électoral et la majeure partie des possessions à la maison de Bavière, cadette de la Palatine.

Soubise, le plus zélé négociateur des huguenots, trouva enfin plus de faveur en Angleterre. Le roi

fut bien aise de faire parade de son zèle religieux auprès des *puritains*, les calvinistes de son pays, qui se plaignaient de ses entreprises, et le ministre de trouver l'occasion de satisfaire sa haine contre Richelieu. Buckingham, toujours ou réellement épris des charmes d'Anne d'Autriche, ou emporté par la vanité de faire croire qu'il plaisait, n'omettait rien pour se faire rappeler en France. Il offrait d'y venir, comme ami, négocier une paix durable; mais la jalousie de Louis XIII lui ferma toujours les portes de son royaume. Buckingham crut que le ministre avait encore plus de part que l'époux à son exclusion : il jura de s'en venger, et de venir si bien accompagné qu'on ne pourrait lui refuser l'entrée de la France[1]. La duchesse de Chevreuse, reléguée à Dampierre, demeure bien triste pour une intrigante, joignit son ressentiment à celui du favori anglais. Oubliant toute bienséance pour nuire au cardinal, elle reçoit chez elle le lord Montaigu, confident de Buckingham, et affecte en public de le traiter en amant, afin de cacher les desseins politiques qui le retenaient auprès d'elle. Dans ses conversations elle rappelle ce qu'elle a pu savoir pendant le ministère de Luynes, son premier mari, de l'état de la France, des intérêts des principaux seigneurs, de leurs amitiés, de leurs haines;

[1] Brienne, tom. Ier., pag. 274. — *Mém. rec.*, tom. VI, pag. 254. — *Merc.*, tom. XIII, pag. 370. — Vialart, pag. 205.

et, après avoir bien instruit l'agent de l'Angleterre, elle le lance, pour ainsi dire, à travers les mécontens. Il parcourt la France, s'annonce chez les uns, surprend les autres, en réunit plusieurs, entame des traités, donne des espérances aux calvinistes, vole en Savoie, s'abouche avec l'abbé Scaglia, forme avec lui le projet d'une diversion; et, lorsqu'il revenait en Lorraine, très-persuadé du succès de ses peines, il est arrêté sur la frontière. Le cardinal, qui le faisait suivre, lui avait laissé tranquillement établir ses correspondances, afin de les découvrir toutes à la fois. On saisit ses papiers, qui étaient tout ce qu'on voulait; et on le relâcha; mais le marquis de Rouillac, le marquis d'O et plusieurs autres furent mis à la Bastille. Madame de Chevreuse se sauva en Angleterre.

Dans le même temps, les grands, que la mort de Chalais n'avait pas assez intimidés, apprirent à trembler, en voyant conduire sur l'échafaud François de Montmorenci, sieur de Bouteville, et François de Rosmadec, comte des Chapelles, son second, qui, tous deux, bravant l'autorité des lois, et ne tenant aucun compte du serment que le roi avait fait à son sacre de ne point pardonner aux duellistes, étaient venus se battre dans la place royale contre le marquis de Beuvron et Henri d'Amboise, comte de Bussy, qui fut tué. En vain toute la cour sollicita pour eux, ils furent condamnés, et eurent la tête tranchée. On donna à leur supplice le plus grand appareil : exemple presque unique

en France, de grands seigneurs punis publiquement sans crime d'état, et pour avoir manqué, non au prince, mais aux lois. Il ne fallait pas moins qu'un tel exemple pour amortir un peu cette fureur des duels qui enlevait chaque année à la France une multitude de gentilshommes. Bouteville s'était acquis en ce genre de prouesse une célébrité qui, après avoir été fatale à beaucoup d'autres, devait enfin lui être funeste à lui-même. Il laissa un fils posthume, qui a été le célèbre maréchal de Luxembourg [1].

Quoique la découverte des trames de Montaigu rendît Buckingham moins redoutable, il n'en suivit pas moins son premier projet d'armer l'Angleterre contre Louis XIII. La Rochelle n'était donc encore que menacée, lorsqu'on vit paraître un manifeste qui reprochait à la France une multitude de torts à l'égard de la nation britannique. Il sortit en même temps de ses ports une flotte formidable, qui se présenta devant La Rochelle [2]. La ville, qui n'était point prévenue de cette brusque rupture, et où les esprits étaient divisés sur la guerre et sur la paix, refusa, malgré les instances de Soubise, l'entrée du port à l'escadre; celle-ci tourna dès lors ses vues sur l'île de Ré, la bloqua, débarqua des

[1] *Merc*, tom. XIII, pag. 399.

[2] Brienne, tom. Ier.; pag. 274. — *Mém. Duplessis*, pag 8. — *Merc.*, tom. XIII. — *Vérité défendue*, p. 537. *Vie de Toiras.*

troupes et assiégea les forts qui la défendaient. Moins d'habileté dans Toiras, commandant de l'île, moins d'intrépidité dans les soldats soumis à ses ordres, moins d'activité et de vigilance dans le ministre, l'île de Ré, mal pourvue de vivres et de munitions, tombait entre les mains des Anglais, et sa prise rendait impossible celle de La Rochelle, parce qu'ils en auraient fait une place d'armes et un dépôt, d'où il serait parti des secours prompts, presque journaliers, pour la ville assiégée. Comme si la fortune eût voulu seconder les desseins de l'ennemi, le roi, venant animer par sa présence la valeur de ses troupes, tomba malade, et fut obligé de s'arrêter dans le château de Villeroi. Dès lors tout roula sur le cardinal, qui, à force de soins et de peines, avait rassemblé les bateaux et les navires de tous les ports voisins. Ses efforts furent couronnés du succès. Malgré les escadres anglaises, malgré leurs gros vaisseaux, qui, semblables à des bastions, investissaient l'île de toutes parts, Richelieu, sur de faibles pinasses qui échappèrent à la vigilance des Anglais, y fit passer une armée entière, laquelle, sous les ordres du maréchal de Schomberg et de Louis de Marillac, frère du garde des sceaux, les battit, les chassa, les força de se rembarquer et de cingler vers l'Angleterre. Le roi, guéri, arriva encore assez à temps pour jouir de cet agréable spectacle.

1628. — Louis, que sa santé toujours chancelante rappelait à Paris, fut engagé par de six beaux

commencemens à se reposer de la suite de l'exécution sur son ministre seul. Il lui donna le pouvoir le plus étendu, et les généraux de terre et de mer eurent ordre de lui obéir comme au roi même. Le blocus formé par une circonvallation de trois lieues, et commencé en automne, après la retraite des Anglais, se convertit au printemps en un siége régulier, dont on espéra moins cependant que des mesures prises pour empêcher l'entrée des secours. Les plus puissans devaient venir par mer. Richelieu leur opposa une digue qui ferma le port, digue fameuse, dont l'exécution, célébrée alors comme un prodige, fut exécutée en cinq mois sous la direction de l'ingénieur Mézetau. Elle avait sept cent quarante-sept toises de longueur, douze d'épaisseur à sa base, et quatre à sa partie supérieure, élevée au-dessus des plus hautes marées. Une ouverture de quelques toises avait été laissée au milieu de la digue pour diminuer la violence des courans, et on l'avait embarrassée par des vaisseaux qui y avaient été coulés bas. Les Rochelois, qui se reposaient sur les simples efforts des vents et de la mer pour renverser cet ouvrage, ne s'opposèrent point à sa construction. Mais les vents et la mer le respectèrent, et une nouvelle flotte anglaise, commandée par Denbigh, beau-frère de Buckingham, inhabile à surmonter cet obstacle, se vit honteusement forcée de retourner en Angleterre. Ambitieux de venger cet affront et le sien propre à l'île de Ré, Buckingham prépare un nou-

vel armement, et à l'aide de navires maçonnés intérieurement, et remplis de pierres et de poudre, qu'on devait pousser contre la digue ou y attacher, il se flatte de la renverser. Mais, au moment où il allait monter le vaisseau amiral, il fut assassiné d'un coup de couteau par un homme qu'il avait offensé. Comme tout était prêt, la flotte n'en partit pas moins. Louis, demandé par Richelieu, revint de nouveau animer ses troupes, et il eut encore le plaisir de voir les Anglais, après quelques efforts inutiles, regagner leurs ports. Les négociations qu'ils entamèrent avant leur retraite abattirent le courage des Rochelois. Ceux-ci, dès long-temps réduits par la famine aux dernières extrémités, et ayant en vain essayé de se débarrasser de leurs bouches inutiles, qui furent hostilement repoussées par les assiégeans, eurent enfin recours à la clémence du roi. Malgré son caractère sévère, il les traita assez favorablement pour l'état de détresse auquel ils étaient réduits : ils conservèrent la liberté de leur culte, mais leurs fortifications furent démolies : le cardinal ne voulut pas que cette ville, *le repaire de l'hérésie*, comme on la nommait, pût jamais servir de défense à la rébellion. Elle se rendit le 28 octobre [1], et le 7 novembre la mer emporta quarante toises de la digue. Le monarque retourna victorieux à Paris avec son ministre, qui partageait justement l'honneur

[1] Saint-Germain, pag. 321.

d'un triomphe arraché autant à la bravoure des ennemis qu'à l'envie des courtisans.

Les généraux eux-mêmes n'auraient pas été fâchés d'échouer, parce qu'ils sentaient l'empire que le succès allait donner au cardinal. Bassompierre, l'un d'entre eux, disait : « Vous verrez que nous serons assez fous pour prendre La Rochelle. »

Mais, pendant que Richelieu se couvrait de gloire, des soucis cuisans et des inquiétudes dévorantes fanaient les lauriers qui ombrageaient sa tête. Le nuage s'épaississait entre la reine-mère et lui, et les noires vapeurs de la jalousie obscurcissaient la bonne intelligence qui avait jusque-là régné entre eux. La désunion commença par une manière différente de penser sur les affaires d'état. Elle trouvait mauvais qu'il eût des sentimens autres que les siens, plus mauvais encore qu'il osât les soutenir. L'ancienne régente ne pardonnait pas à son protégé une certaine froideur qu'elle croyait apercevoir pour la conclusion du mariage de Gaston avec une Florentine[1]. A la vérité, le ministre faisait extérieurement tout ce qu'elle voulait à cet égard; mais, quand elle se croyait près de réussir, des difficultés imprévues venaient traverser ses desseins. Marie, qui avait gouverné, qui savait par conséquent comment on repousse souvent d'une main ce qu'on appelle de l'autre, était singulièrement piquée de ces obstacles. Son dépit augmenta à l'oc-

[1] Aubery, hist., tom. Ier., pag. 137.

casion d'une entreprise qu'elle regarda comme imaginée exprès pour faire triompher Marie de Gonzague, des Médicis, ses parentes.

Excité par la France, et favorablement disposé par les négociations habiles de l'ambassadeur Saint-Chaumont, Vincent II de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, arrière-petit-fils de Frédéric, premier duc de Mantoue, avait laissé en mourant ses états à son plus proche héritier mâle, Charles de Gonzague, duc de Nevers, et il avait consolidé ses droits en mariant, la veille de sa mort, Marie de Gonzague, fille du duc François, son frère aîné, et de Marguerite, fille du duc de Savoie, avec le prince de Réthel, fils du duc de Nevers [1]. L'empereur et le roi d'Espagne, qui voulaient conserver en Italie la supériorité dont ils jouissaient, appuyèrent d'abord les prétentions du duc de Guastalle, qui descendait d'un frère cadet de Frédéric; puis ils se liguèrent pour partager l'héritage avec le duc de Savoie, qui prétendait au Montferrat en vertu des droits surannés d'Aymon, l'un des ducs ses aïeux, lequel avait épousé une princesse de cette maison; droits déjà *reconnus* invalides lorsque le premier duc de Mantoue épousa l'héritière du Montferrat, et en dernier lieu, à la mort du frère aîné de Vincent. Le duc de Nevers, pressé par des concurrens si redoutables, réclama le secours de la France. Pendant le siége de La Ro-

[1] *Mém. d'Aubery*, tom. Ier., pag. 317.

chelle, on s'en tint à la négociation, pour tâcher d'empêcher la maison d'Autriche de s'emparer des états contestés; mais après cette conquête le conseil de France agita sérieusement l'alternative de secourir efficacement le duc de Nevers ou de l'abandonner. Si la reine-mère n'avait pas nourri une animosité secrète contre ce duc, et surtout contre sa fille, à cause de l'attachement de Gaston, elle n'aurait pas hésité de conseiller sa défense dans un temps où son fils se voyait une armée aguerrie, prête à se porter partout où on voudrait; mais le cardinal de Bérule, confident de Marie, et qu'on savait n'agir que par la volonté de la reine, parla fortement dans le conseil contre cette expédition. Il dit que l'armée du roi, qu'on vantait tant, était affaiblie et harassée; qu'il faudrait commencer la guerre par emporter le passage des Alpes, pendant que les rigueurs d'un printemps froid et pluvieux ajouteraient encore aux difficultés naturelles; que cette seule entreprise pourrait détruire en une campagne les principales forces du royaume; qu'il était à craindre qu'alors la maison d'Autriche ne s'ébranlât et ne vînt heurter de tout son poids la France, rendue incapable de soutenir le choc. Richelieu, qui faisait profession de ne pas craindre ce colosse, réfuta hautement ces raisons, et conclut à la guerre. Il traça au roi un plan d'opérations aussi solide que brillant, et promit au monarque que, vainqueur de la Savoie, il le ramènerait la même année triompher du reste des huguenots

dans les Cévennes. Le roi goûta cet avis, et partit au mois de janvier pour l'Italie. Il avait d'abord destiné le commandement de l'armée à son frère. Un accès de jalousie lui fit changer de résolution. Il arriva au pied des Alpes au commencement de février, à la tête de vingt-quatre mille hommes de pied et de deux mille cinq cents chevaux, ayant sous lui les maréchaux de Toiras, de Créqui, de Bassompierre et de Schomberg. Richelieu l'accompagnait aussi, préparant les voies à la victoire par les armes de la négociation. Mais, comblé des distinctions les plus flatteuses par le monarque, il était déjà intérieurement disgracié de la reine-mère.

1629. — Elle n'avait pu s'empêcher de lui marquer, par ses manières et des propos indirects, qu'elle nourrissait au fond de son cœur du ressentiment contre lui : de son côté, il faisait sentir à la princesse qu'il s'apercevait de son refroidissement; mais respectueusement il en rejetait la cause sur les insinuations de ses ennemis. On s'expliqua : le roi intervint : on eut l'air d'accéder à une réconciliation; mais bientôt une brouillerie plus importante éclata : la reine voulut ôter au cardinal la surintendance de sa maison ; Louis s'en mêla encore. Ce fut dans les conversations qu'il eut à ce sujet avec sa mère, qu'elle lui avoua qu'elle avait toujours reconnu dans le cardinal des talens propres à l'administration du royaume, mais qu'elle n'en voulait pas pour le gouvernement de sa mai-

son : témoignage précieux de la part d'une femme mécontente [1].

Il s'en fallait bien que Richelieu pût en rendre d'elle un pareil. Les démarches de la reine-mère, loin d'être une suite de son affection pour l'état, n'étaient subordonnées qu'à sa passion. Quelques troupes de Français, envoyées d'avance en Italie pour tenir les Espagnols en échec, ayant été battues, elle en triompha ouvertement, et dit avec complaisance que jamais le duc de Nevers ne réussirait. Au lieu de la douceur qui gagne et persuade, elle employa le ton absolu et la violence, pour rompre tout commerce entre Gaston, son fils, et Marie de Gonzague, fille du duc. Il arriva de là que les femmes et les jeunes gens s'empressèrent de fournir aux amans les occasions de se voir et de se parler : on les abouchait dans des fêtes publiques, des parties de chasse, des rendez-vous auxquels on donnait un air fortuit, des visites et jusqu'à des rencontres dans les églises, sous prétexte de dévotion. La reine se crut jouée : son caractère emporté s'enflamma. Elle fit commander à son fils, de la part du roi, de cesser ses assiduités auprès de Marie; et, voyant que ce moyen ne suffisait pas, elle donna brusquement l'ordre d'arrêter la princesse. Elle était redemandée alors

[1] *Mém. rec.*, tom. VI, pag. 429. et 591. — *Testament politique*, tom. Ier., pag. 12. — *Mém. de Monsieur*, pag. 115. — Aubery, hist., tom. Ier., pag. 117.

par son père, et le jeune prince se proposait de l'enlever dans la route, et de sortir avec elle du royaume, lorsque le premier jour de son voyage, au commencement d'une nuit noire, cette jeune personne se vit environnée par une escorte effrayante, séparée de ses femmes, et transportée avec une seule dans une chambre grillée du château de Vincennes, qu'on n'avait pas eu le temps de meubler. Elle n'y trouva ni lit, ni feu, ni limacns, et le premier coup d'œil lui présenta toute l'horreur d'une affreuse prison [1].

Pendant que cela se passait, Louis forçait les barricades qui fermaient le Pas-de-Suze, et son ministre apportait toute son attention à ne pas se laisser surprendre par les propositions insidieuses du duc de Savoie. Le roi et le cardinal vainquirent chacun dans leur genre [2]. Le duc consentit à laisser passer les Français par ses états : les Espagnols levèrent le siége de Casal, capitale du Montferrat; et, adhérant au traité signé à Suze avec le duc de Savoie, ils promirent de laisser en paix le duc de Mantoue. Après cette expédition, qui fut brusque et courte, et pendant laquelle la paix fut encore signée à Suze avec l'Angleterre, Louis, selon la prédiction de son ministre, revint dans les provinces où les huguenots conservaient des retraites. A l'aide des secours pécuniaires de l'Es-

[1] Bassompierre, tom. III, pag. 173.
[2] *Merc.*, tom. XV.

pagne, ils s'y soutenaient contre le prince de Condé et le duc de Montmorenci, son beau-frère, auquel Rohan avait fait même éprouver un échec. Le roi tomba comme un foudre, saccagea, brûla et détruisit les places qui osèrent faire résistance. Les négociations du cardinal firent le reste. A l'exemple de Henri IV, il crut devoir acheter la soumission des grands par des faveurs. Le duc de Rohan reçut cent mille écus pour congédier ses troupes, mais il n'eut pas la liberté de voir le roi. Cette mortification lui fit demander la permission de se retirer à Venise. Elle lui fut accordée, mais avec des témoignages d'estime qui purent le consoler d'un exil d'où la cour le retira peu de temps après, en le chargeant de missions délicates et honorables auprès des Grisons et des Suisses. Ce fut le 27 juin que la paix fut conclue à Alais, avec les protestans. De ce moment, ils ne formèrent plus de corps dans l'état; leurs chefs ne furent plus que des particuliers sans autorisation légale; leurs ministres, des gens de lettres sans priviléges. Le gouvernement ne se lia point avec eux par des traités: il ne conserva, à leur égard, que des engagemens de bonté; et les règlemens faits à leur sujet furent des ordres absolus, émanés de l'autorité souveraine, et non des conditions stipulées comme auparavant, pour ainsi dire, d'égal à égal. Ce fut, remarquent les historiens, le plus beau moment du ministère de Richelieu, parce que la France triomphait au dehors et au dedans; que les

ennemis extérieurs publiaient eux-mêmes la supériorité des lumières du cardinal, et que les calvinistes, en soupirant sur les débris de leurs forteresses renversées par ses ordres et sous ses yeux, ne pouvaient s'empêcher d'ailleurs de reconnaître son affabilité, sa facilité à adopter tous les expédiens de douceur, et sa fidélité surtout à exécuter ses promesses.

En arrivant à Paris, Richelieu trouva que les premières froideurs de la reine-mère étaient devenues de la haine. Elle avait eu le chagrin de voir que sa dureté à l'égard de la princesse Marie n'était pas approuvée du roi : elle aurait voulu que son fils applaudît publiquement à sa conduite ; et, au contraire, il lui envoya de l'armée des remontrances, à la vérité secrètes et respectueuses, mais très-sensibles, sur l'éclat imprudent qu'elle s'était permis. Tout ce qu'on crut pouvoir donner à sa dignité, ce fut de lui laisser à l'extérieur l'honneur de raccommoder ce qu'elle avait gâté. Ainsi, on convint que Gaston irait faire des excuses et des promesses à sa mère, et lui demander la liberté de la princesse : elle l'accorda, mais de mauvaise grâce ; et elle demeura si courroucée contre le cardinal, qu'elle ne put s'en taire. Il aurait dû, disait-elle, la soutenir dans cette affaire, et déterminer en sa faveur l'esprit du roi, qu'il tournait à sa volonté. Sur ce principe, elle s'en prit à lui du chagrin que lui causait la mortification qu'elle avait essuyée; et quand il parut à la cour, elle le reçut

très-mal. Cette fois les négociations n'y firent rien; et l'aigreur en vint au point, que le prélat commanda à la marquise de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon, sa nièce, et à tous les parens et amis qu'il avait placés dans la maison de la reine, de se tenir prêts à en sortir, parce qu'il en allait quitter la surintendance. Louis fut obligé de se mêler de cette brouillerie : partie par insinuation, partie par autorité, il modéra la colère de sa mère, qui crut accorder beaucoup que de souffrir que Richelieu eût la liberté de se présenter devant elle. Le roi dédommagea le cardinal de ces tracasseries, en lui accordant un surcroît de confiance et le titre de *principal ministre*.

Le duc de Savoie ne fut pas fidèle au traité de Suze : il ouvrit de nouveau ses états aux renforts des Espagnols. Le duc de Mantoue se trouva pressé dans sa capitale, et il fallut recommencer une guerre qu'on croyait finie. Ce qui enhardissait Charles-Emmanuel, c'est qu'il savait la mésintelligence de la cour de France. Marie de Médicis ne cessait de dire qu'il était honteux de risquer de mettre l'Europe en feu pour protéger un petit prince d'Italie aux dépens du père de son gendre. D'ailleurs la conduite de Monsieur était très-propre à faire tirer des conjectures peu avantageuses aux intérêts des Gonzagues[1]. Un jeune homme

[1] *Mém. d'Orléans*, pag. 101. — *Mém. rec.*, tom. VII, pag. 4.

trop maître de ses volontés, et qui ne connaît ni frein ni bienséance, il donna dans des parties de plaisir de toute espèce, et même de débauche crapuleuse; et quand le roi revint, soit honte de sa vie licencieuse, soit crainte des reproches, Gaston évita la présence de son frère, et se mit à errer, sans trop savoir où il irait. Son incertitude le mena sur la frontière de Lorraine. Le duc l'invita à sa cour : il s'y rendit, et dans une cour ornée de princesses belles et enjouées ce fut une nouvelle occasion pour lui de déployer les agrémens de la galanterie française. Marguerite, sœur du duc, fixa surtout son attention. Aussi ce ne fut qu'à regret qu'il céda aux ordres du roi, qui le rappelait, et aux remontrances du duc de Lorraine, que le monarque menaçait, si son frère ne revenait pas. Pour opérer ce retour, on envoya des négociateurs qui convinrent avec Monsieur d'une somme pour payer ses dettes, et d'une augmentation d'apanage. Ils accordèrent aussi à ses confidens des gratifications, des dignités, des pensions; mais sous la condition expresse, qu'ils ne donneraient à leur maître que de bons conseils, et qu'ils répondraient de ses démarches. Il ne fut pas question, dans ce traité, de la princesse Marie de Gonzague : Marguerite l'avait fait oublier. On dit que Gaston en avait fait d'ailleurs le sacrifice à sa mère, dont il regagna ainsi les bonnes grâces. Le duc de Nevers, dont les vœux secrets sans doute étaient pour une alliance qu'il devait considérer comme le gage

d'un secours assuré, trouva, à ce défaut, une ressource non moins certaine dans la politique de Richelieu.

Ce ministre jugea qu'au moment où la France commençait à se relever du discrédit dans lequel elle était tombée en Europe, il lui serait très-préjudiciable de se laisser manquer par le duc de Savoie. Il détermina donc le roi à pousser cette guerre avec vigueur; et afin que rien ne retardât les opérations, soit lenteur des recrues, ou défaut d'approvisionnemens ou de finances, il fut résolu que le monarque commanderait en personne [1]. On désirait que la reine-mère restât à Paris en qualité de régente, comme elle avait fait pendant la première expédition; mais elle s'y refusa, pour faire voir qu'elle n'approuvait pas celle-ci. Elle voulut même suivre son fils, sous prétexte que sa santé pourrait être considérablement altérée par les fatigues de la guerre, et la chaleur du climat où elle se ferait. Mais son véritable motif était le dessein de contrarier le cardinal, qui ne conseillait au roi d'aller à la guerre, disait la reine-mère, que pour le posséder seul et tout entier. La jeune reine voulut être aussi du voyage, pressée, dit-on, par un motif de jalousie que lui avait fait naître l'attachement d'estime que le roi témoignait à mademoiselle de Hautefort. Quant à Monsieur, comme on était sûr de lui par les engagemens pris

[1] Motteville, tom. Ier.

avec ses confidens, payés pour lui donner des conseils concertés, on l'attacha à l'armée d'observation laissée sur les frontières de la Lorraine, ayant sous lui le maréchal de Marillac. Ces précautions prises, le cardinal, précédant le roi, partit le 29 décembre, revêtu du titre de *lieutenant-général, représentant la personne du roi*, et accompagné du cardinal de La Valette, du duc de Montmorenci, et des maréchaux de Bassompierre et de Schomberg, qui devaient prendre ses ordres.

1630. — La campagne s'ouvrit par des négociations. Le duc de Savoie prétendait demeurer neutre, et sous ce prétexte se refuser à laisser les passages libres pour gagner Casal, assiégé de nouveau par les Espagnols, que commandait le célèbre Ambroise Spinola. Avec le but que se proposait la France de secourir le duc de Mantoue, il était impossible d'accéder à un pareil désir : les hostilités commencèrent donc, et Pignerol fut emporté par les Français; mais l'approche des Impériaux et des Espagnols ne permirent pas de pousser plus avant. Le roi ayant laissé la cour à Lyon, arrivait alors à Grenoble. Il y reçut un envoyé du pape qui se proposait pour médiateur. C'était Jules Mazarin; mais comme il demandait la restitution de Pignerol, on ne donna pas de suite à ses ouvertures, et le roi s'attacha à se procurer en Savoie et en Piémont des dédommagemens aux pertes de son allié dans le Mantouan, où sa capitale venait d'être surprise, et dans le

Montferrat, où il ne lui restait plus que Casal. Charles-Emmanuel mourut sur ces entrefaites; mais, quoique Victor-Amédée, son fils, fut beau-frère du roi, l'objet de la guerre n'étant pas changé elle n'en continua pas moins, et ce fut un grief de plus dans le cœur de la reine-mère contre le cardinal. Le duc de Montmorenci, qui avec des troupes inférieures en nombre venait de battre les alliés à Veillane, s'empara encore du marquisat de Saluces; mais, pour dégager Casal, où le brave Toiras se défendait toujours, on attendait de l'armée de Marillac un renfort qui n'arrivait point, ce qu'on attribuait aux conseillers de la reine-mère. Toiras, réduit presqu'aux dernières extrémités, fut obligé de composer avec les Espagnols. Il leur abandonna la ville, et promit de remettre la citadelle à la fin d'octobre, s'il n'était pas secouru avant ce terme.

Une puissante diversion dans le nord de l'Allemagne le sauva, et ramena même la paix en Italie. Le roi de Suède, Gustave-Adolphe, se chargeait alors du rôle important que le roi de Danemark, battu par Tilly et Walstein, généraux de l'empereur, avait été obligé de déposer l'année précédente, par le traité de Lubeck, auquel Ferdinand avait refusé de laisser concourir Gustave, qu'il traitait d'usurpateur. C'est la troisième époque de la guerre de trente ans. Petit-fils de Gustave Vasa, et fils de Charles IX, qui avait été porté sur le trône par la soustraction d'obéissance des Suédois

à l'égard de Sigismond, déjà roi de Pologne, et son neveu, dont les efforts pour rétablir la religion catholique en Suède avaient aliéné l'esprit des Suédois, Gustave, à son avénement, s'était trouvé engagé dans les guerres qui avaient été la suite de la déposition de Sigismond. Toujours vainqueur, il offrait en vain la paix au vaincu, que les secours de Ferdinand achevèrent de fixer dans son opiniâtreté. Accablé cependant, près de Marienbourg en Prusse, Sigismond consentit à une trêve de six ans, et Gustave, libre enfin de demander raisons des mépris, des hauteurs et des secours de Ferdinand, se déclara hautement comme le protecteur de la liberté germanique; et surtout comme le défenseur du protestantisme opprimé, qu'un édit de restitution, de l'année précédente, dépouillait de tous les biens ecclésiastiques usurpés depuis la résignation de Charles-Quint. L'entrée de Gustave en Allemagne, qui eut lieu à la fin de juin, fut le salut du duc de Mantoue. L'empereur, afin de pouvoir rappeler les troupes qu'il avait en Italie, signa le 13 octobre à Ratisbonne, un traité par lequel il promettait d'investir le duc de Nevers des duchés de Mantoue et de Montferrat, sauf quelques districts qui étaient abandonnés aux ducs de Savoie et de Guastalle. La France s'obligeait de son côté à restituer ses conquêtes sur Amédée, et à ne former aucune alliance avec les ennemis de la maison d'Autriche.

Ce traité, destiné à subir tant d'interprétations,

y fut soumis dès sa naissance. Aussitôt qu'il fut connu aux armées, le maréchal de Schomberg refusa de s'y conformer, sur ce que les délais fixés à la retraite des ennemis obligeaient les Français à prolonger d'autant leur séjour en Italie, et à s'y voir exposés aux incommodités de la faim, aux maladies et aux rigueurs de l'hiver. Il fit proposer aux Espagnols l'évacuation commune des pays contestés, et leur remise immédiate au duc de Mantoue. Le négociateur était Jules Mazarin, si fameux depuis, et qui alors, sans autre titre que d'être attaché à la légation du nonce Pancirole, qu'Urbain VIII avait chargé de procurer la paix dans ces contrées, ne cessait de se transporter d'une armée à l'autre pour concilier les chefs, et prévenir l'inutile effusion du sang de tant de braves. Au refus du marquis de Sainte-Croix, qui remplaçait Spinola, mort depuis la convention de Cassal, Schomberg, que le maréchal de Marillac venait enfin de rejoindre, donna ordre d'avancer sur les retranchemens espagnols. Les Français n'en étaient plus qu'à six cents pas, et déjà les enfans perdus étaient aux mains, lorsque l'infatigable Mazarin, après avoir enfin déterminé Sainte-Croix à céder, sortit tout à coup des retranchemens espagnols, et, le chapeau à la main, bravant le péril et les balles qui sifflaient autour de lui, s'écria de toute sa force : *la paix! la paix!* — *Point de paix! point de Mazarin!* répondaient les soldats français, excités par leur ardeur martiale. Mais le gé-

néral, plus prudent, fit faire halte. Les chefs s'avancent des deux parts entre les deux armées, ils s'embrassent, et Mazarin leur fait signer l'accord désiré par Schomberg. Il s'exécuta dès le lendemain : la majeure partie des Français rentra en France ; le reste demeura en Piémont sous Toiras, qui fut fait maréchal de France, ainsi que le duc de Montmorenci.

Dès les premières opérations militaires de cette campagne, Emmanuel, également habile, et aux travaux du camp et aux intrigues du cabinet, connaissant la tendresse de Marie de Médicis pour Christine sa fille, belle-fille du duc, avait fait écrire par cette princesse à sa mère, des lettres remplies de plaintes amères contre le ministre : elle disait qu'il rejetait les propositions les plus raisonnables, et qu'on pouvait juger que son intention était de réduire son beau-père au désespoir, afin de l'obliger de se commettre avec le roi, au hasard de perdre ses états. La répugnance que Marie avait pour cette guerre, et ses autres préventions, lui rendirent ces imputations croyables. Elle jura la perte du cardinal, et associa à sa haine tous ceux que différens intérêts réunissaient contre le prélat[1].

Les principaux furent les deux frères Marillac ; l'un maréchal de France ; l'autre garde des sceaux,

[1] *Journal de Richel.*, tom. Ier., pag. 80. — *Lumières pour l'Histoire de France*, pag. 240.

et surintendant des finances. Ils avaient tous deux été élevés aux emplois par le cardinal, à la recommandation de la reine-mère. Malheureusement pour eux, ils préférèrent la faveur de leur protectrice à celle du ministre, et se laissèrent aller à la tentation de le supplanter [1]. Aidée de ces deux hommes, la reine entreprit une guerre ouverte contre le cardinal; et, non contente de faire souffler sans cesse aux oreilles du roi par tous ceux qui l'entouraient des plaintes contre son ministre, elle entreprit, à l'aide de ses auxiliaires, de lui enlever son plus ferme appui auprès de Louis, la réussite dans ses entreprises.

Richelieu fut presque toujours en état de prouver à son maître que, pendant qu'il ne travaillait que pour l'honneur de la France, ses ennemis employaient contre lui des moyens odieux, plus nuisibles au royaume qu'à lui-même. Cette différence indique la cause de ses succès et de leurs revers. Par exemple, dans cette circonstance, il est plus que probable que les Marillac et leur cabale eurent dessein de faire échouer le ministre dans la guerre d'Italie, qui était son ouvrage, pour lui enlever la confiance du roi; et que, s'ils avaient été sûrs de lui attirer quelque désavantage éclatant, ils n'auraient pas hésité d'y sacrifier la vie des soldats et l'honneur de la nation. En effet, on ne peut guère attribuer qu'à ce projet criminel

[1] Vialart, p. 238 et 437. — *Mém. réc.*, tom. VII, p. 7.

l'état où se trouva réduite l'armée que commandait le ministre : privée de l'argent que le garde des seaux s'était engagé de fournir, privée de recrues qui devaient partir de l'armée de Marillac; de sorte que, s'il n'eût pas été dans les desseins du roi de voler lui-même à son secours, l'Italie serait peut-être encore devenue le tombeau des Français ; en même temps qu'elle aurait été l'occasion infaillible de la chute précipitée du cardinal.

L'arrivée du roi sur la frontière ne remédia pas tout d'un coup au mal. Le premier ministre fut obligé de demander, comme en suppliant, au surintendant, les fonds que celui-ci voulait appliquer à un autre objet ; et, pour avoir les troupes de Marillac qui devaient renforcer l'armée d'Italie, il fallut y appeler le maréchal lui-même, et lui offrir de partager l'honneur de la victoire. Avec ces secours, le roi eut bientôt conquis la Savoie; mais cette conquête était à peine achevée, qu'une maladie aiguë le surprit à Lyon ; où il était revenu pour quelques jours se délasser de ses travaux [1]. Le danger fut extrême et donna lieu à bien des craintes et des espérances. Couché sur son lit de douleur, le monarque ne fut pas plus exempt que les autres hommes des fatigues d'esprit qu'on n'épar-

[1]. *Mém. d'Aubery*, tom. Ier., pag. 783. — *Mémoires d'Orléans*, tom. Ier, pag. 106. — *Journal de Richelieu*, pag. 80. — Vialart, pag. 454. — Brienne, tom. II, pag. 9. *Mercure*, tom. XVI. — *Mém. rec.*, tom. VII, pag. 282.

gne pas assez aux mourans. Chacun voulait fixer son attention et l'intéresser à tout, lui à qui tout allait échapper. Le cardinal, ayant le plus à craindre d'une femme irritée, prête à devenir toute-puissante, supplia Louis de pourvoir à sa sûreté. Le moribond fit venir le duc de Montmorenci : «Promettez-moi, lui dit-il, et donnez-moi votre parole d'honneur, qu'à la première demande de monsieur le cardinal, vous prendrez une bonne escorte et le conduirez vous-même à Brouage.» Le généreux Montmorenci donna sa parole. Le prélat, du consentement du roi, entretenait dans cette ville une forte garnison : il comptait s'y dérober au premier coup de la vengeance, et se retirer de là par mer à Rome, s'il ne voyait pas la possibilité de vivre sûrement dans son diocèse, ou même de rentrer dans les affaires dont il avait seul la clef.

La convalescence de Louis rendit ces précautions inutiles; mais elle exposa de nouveau ce prince aux persécutions de la cour, liguée contre le prélat. Qu'on se représente une mère, une épouse, joignant des plaintes accompagnées de larmes et de sollicitations pressantes aux attentions tendres dont un malade sent si bien tout le prix, on ne sera pas surpris que le roi ait promis de congédier le cardinal. Moins étonné sera-t-on encore que, réfléchissant sur la multitude et l'importance des affaires dans lesquelles il se trouvait engagé, il ait résolu en lui-même de tout tenter

pour conserver son ministre [1]. Il espéra de trouver le moyen de concilier les égards qu'il devait à sa mère avec ses besoins, et il se flatta qu'elle n'exigerait pas rigoureusement l'éloignement d'un homme si nécessaire. Ce plan était bien conçu, mais il fallait beaucoup de prudence pour en ménager l'exécution, et malheureusement Louis en manqua dans un point essentiel : il eut la faiblesse d'avouer au cardinal, dans un moment de confiance, les tentatives faites contre lui, de circonstancier les faits et de nommer les personnes. Il arriva de là que Richelieu conçut et conserva une haine implacable contre ses détracteurs, et que ceux-ci, appréhendant la vengeance d'un homme si habile, crurent qu'il n'y avait point pour eux de salut que dans sa perte, et qu'ils y travaillèrent sans relâche.

Si la réconciliation avait pu se faire, elle se serait conclue pendant le retour de Lyon à Paris. Richelieu y épuisa tout l'art et toute l'adresse qui l'avaient autrefois fait estimer et aimer de Marie. Il se mit avec elle sur la Saône dans le même bateau : il fut enjoué, prévenant, attentif, complaisant, et n'oublia rien de ce qui pouvait la guérir de ses préventions, et l'engagea à lui rendre ses bonnes grâces. La reine dissimula, et parut se rendre à ses désirs; les confidens de Marie, les personnes attachées au cardinal, se traitèrent en

[1] Dupleix, pag. 591. — Brienne, tom. II, pag. 21.

amis. Le voyage fut très gai : mais à peine la reine fut-elle arrivée auprès de son fils, qu'elle le somma d'exécuter sa promesse et de renvoyer Richelieu, et avec lui la dame de Combalet, sa nièce bien-aimée, et tous ses serviteurs, parens et protégés, qu'elle voulait qu'on fît disparaître de sa présence. Le roi, embarrassé, essaie encore de fléchir sa mère; il la conjure de recevoir les excuses de la nièce, et d'agréer les prières et les promesses de l'oncle, dont il sera lui-même garant. Il engage le prélat à accorder quelque chose au ressentiment d'une femme, à prescrire des soumissions à sa nièce, et il obtient enfin qu'à ces conditions Marie les recevra tous les deux en grâce.

Le 11 novembre, fête de Saint-Martin, jour fameux dans les fastes de l'histoire de ce temps, et qu'on a nommé *la journée des dupes*, est fixé pour cette explication, qui devait tout raccommoder, et qui brouilla tout. Madame de Combalet est admise, en présence du roi, à l'audience de la reine, qui demeurait au Luxembourg; elle se jette à ses pieds et lui demande pardon de lui avoir déplu. Marie la reçoit froidement; et bientôt, lasse de se retenir, elle se laisse aller à toute la fougue de son caractère, l'accable de reproches et d'injures, la traite d'ambitieuse, d'ingrate, de fourbe, de femme débordée, et avec tant de pétulance que le monarque ne peut la contenir, et est obligé de faire signe à cette dame de se retirer [1]. Il tâche de

[1] *Mém. rec.*, tom. VII, pag. 285. — Bassompierre,

calmer sa mère, la conjure de se modérer; et, croyant avoir trouvé un moment favorable, il appelle le cardinal. Celui-ci, qui avait vu sortir sa nièce tout en larmes, entre lui-même en tremblant. Cette scène commence et finit comme l'autre. La reine, plus irritée qu'adoucie par les excuses de Richelieu, qu'elle traite de soumission hypocrite, pleure, sanglote, s'écrie que le cardinal est un perfide, un scélérat, l'homme le plus méchant et le plus détestable du royaume. « Vous ignorez ses projets, dit-elle à son fils; il n'attend que le moment où le comte de Soissons aura épousé sa nièce pour lui mettre votre couronne sur la tête. » « Mais, madame, lui disait le roi attendri et ému, madame, que dites-vous là? A quel excès vous transporte votre colère? C'est un homme de bien et d'honneur; il m'a toujours servi fidèlement; je suis très-satisfait de lui; vous me désobligez, vous me mettez à la gêne; j'aurai de la peine à revenir du chagrin que vous me faites. » Peu touchée de l'état violent où elle mettait son fils, dont peu de chose altérait la santé, elle persévère dans son emportement: il est obligé, pour mettre fin à une scène aussi désagréable, d'ordonner brusquement au cardinal de sortir. Celui-ci se croit perdu; il se retire consterné, et peu après le roi sort lui-même,

tom. III, pag. 325. — *Lumières pour l'Hist. de France*, pag. 695. — Brienne, tom. II, pag. 30. — *Mém. d'Orléans*, pag. 107. — *Journal de Richel.*, Ire. partie, pag. 13.

profondément blessé de la double offense de sa mère qui lui manquait si ouvertement de parole et d'égards.

Aussitôt que la reine se trouve seule, ses femmes entrent; ses confidens, ses officiers, ses domestiques s'empressent; tout le monde est bien venu. Elle leur raconte d'un air de triomphe ce qu'elle a dit, ce qu'elle a fait, comme elle a humilié le cardinal, comme il était confus et désespéré; elle ajoute que, si son fils ne lui donne pas gain de cause devant son ministre, c'est par une condescendance qui ne durera pas: tous ceux qui l'entendent applaudissent à sa fermeté. Les courtisans, voyant que le roi s'est retiré sans rien dire, que tout est en désordre et en confusion chez le cardinal, qu'il brûle ses papiers, qu'il fait emballer ses meubles et se dispose à un prompt départ; les courtisans, cette nation mobile, qui tourne sans cesse au vent de la faveur, courent en foule chez la reine, remplissent ses appartemens. Elle se montre, parle, écoute, caresse, remercie, et respire avec volupté l'encens que ses flatteurs lui prodiguent.

Mais Richelieu, tout déconcerté qu'il paraissait, n'était pas sans espérance. Saint-Simon, favori du roi, qui avait tout vu, tout entendu, et qui était tout dévoué au cardinal, lui rendit en cette occasion le plus grand service, en lui faisant dire d'avoir bon courage. C'est à lui que nous devons la connaissance des perplexités de Louis XIII. « Eh bien!

lui dit le roi en quittant sa mère, que dites-vous de cela ? » — « J'avoue, répondit le favori, que je croyais être dans un autre monde : mais enfin, sire, vous êtes le maître. » — « Oui, je le suis, répliqua le roi, et je le ferai sentir. » Mais il lui en coûtait pour exécuter cette résolution. « L'obstination de ma mère me fera mourir, disait-il à Saint-Simon. Son entêtement contre le cardinal est si grand, qu'il est impossible de lui faire entendre raison. Elle veut que je chasse un ministre qui me sert fidèlement, et que je confie l'administration de mes affaires à des ignorans, plus attachés à leurs préjugés qu'à la raison, et préférant leur intérêt particulier à celui du royaume. » Cependant il hésitait à heurter de front l'obstination de la reine-mère. L'incertitude dont son esprit était agité se peignait dans ses mouvemens ; il se promenait à grands pas, se jetait sur son lit, se relevait précipitamment, demandait à boire, cherchait à la fenêtre la fraîcheur de l'air, et ouvrait ses habits comme un homme qu'un feu intérieur aurait dévoré. Dans cet état, un mot de Saint-Simon fut comme un trait de lumière qui le décida. « Je suis persuadé, dit-il au roi, que, pour l'intérêt de son service, votre majesté protégera le cardinal contre une cabale de gens sans mérite qui en veulent plus au ministère qu'au ministre. Sans attaquer directement la reine-mère, votre majesté peut se contenter d'éloigner ceux qui lui inspirent des idées contraires à votre volonté, et tout ira

bien ensuite.» Cet expédient plut à Louis; et, afin d'être plus libre de le suivre, il résolut de quitter Paris et de se rendre à Versailles.

Cependant le cardinal de La Valette, sur le bruit du départ de Richelieu, était allé le trouver, et, lui représentant que le plus mauvais parti qu'il pût prendre était la retraite, il le détermina à se rendre au contraire à Versailles, et à y faire valoir ses services pendant que les courtisans lui laissaient encore la place libre. Il l'y accompagna : et le ministre, n'osant d'abord paraître devant le roi, il se présente seul, à l'effet de s'assurer de ce qu'il y avait à craindre ou à espérer pour son ami. Aussitôt que le roi l'aperçut : « Vous avez sans doute été bien surpris? » lui dit-il. — « Plus qu'on ne peut imaginer, » répond La Valette. — « Monsieur le cardinal, reprend le monarque, a un bon maître : allez lui faire mes complimens, et dites-lui que sans délai il se rende à Versailles. » Le cardinal averti paraît; il presse et embrasse les genoux du roi; mais, après les premiers remercîmens, il le prie de lui permettre de quitter le ministère : le prince refuse; le prélat insiste. On prétend qu'il ne faisait pas cette demande de bonne foi; cependant il est possible qu'il eût mieux aimé faire sa retraite que de se trouver par la suite exposé à de pareils assauts. Mais le roi le tranquillisa à cet égard, en lui promettant de le protéger contre tous.

Ce fut alors qu'ils prirent, dans le plus grand

secret, des mesures dont l'exécution causa bien de la surprise. Marillac, garde des sceaux, fut mandé pour travailler avec le roi : il accourut plein de l'idée qu'il allait désormais tenir le timon des affaires; son illusion ne dura qu'une nuit : au point du jour, il fut enlevé et enfermé dans une prison; les sceaux lui furent ôtés, et donnés à l'Aubespine, marquis de Châteauneuf. Son frère le maréchal, commandant en Italie, instruit de l'intrigue, attendait à chaque instant un courrier qui devait lui annoncer la disgrâce du cardinal, et la promotion de son frère au ministère. Le courrier arriva, mais adressé au maréchal de Schomberg, avec ordre de se saisir de son collègue, et de l'envoyer sous bonne garde dans une citadelle de France, ce qui fut exécuté. En même temps que ces changemens se faisaient, Brienne, secrétaire d'état, partit de Versailles, et alla les annoncer à la reine-mère de la part du roi. On ne toucha pas à sa maison; mais on ne garda pas les mêmes ménagemens pour la jeune reine, qui s'était jointe à sa belle-mère contre le cardinal; son époux lui ôta plusieurs femmes qu'elle aimait, et qui s'étaient mêlées de l'union des deux reines [1]. L'ambassadeur d'Espagne, qui

[1] Ces deux reines, parlant un jour ensemble de leur commune disgrâce, tiraient des motifs de consolation des psaumes, dont elles citaient des passages latins. « Nogent, oyant tant de versets, dit à la reine-mère, en sa façon ordinaire de mauvais bouffon : Madame, que vous êtes docte ! Pour moi, je

l'avait conseillée, fut prié de ne point paraître si souvent à la cour, surtout auprès d'Anne d'Autriche. Enfin, il n'y eut d'épargné, au milieu de ce tourbillon général, que le duc d'Orléans et les personnes de sa cour. Loin de les changer, le cardinal les confirma dans leurs emplois. Il augmenta même leur état : au président Le Coigneux il promit un chapeau de cardinal; une duché-pairie à Puy-Laurens; des gratifications et des dignités à ses confidens; mais toujours à la condition qu'ils entretiendraient leur maître dans des dispositions favorables au ministre, et qu'ils répondraient de sa conduite. Ainsi, tenant en main la crainte et l'espérance, comme deux rênes qu'il tirait ou lâchait à volonté, il se serait procuré quelque tranquillité, si la fougue des intrigans pouvait être domptée.

1631. — La reine-mère, après un pareil éclat, aurait dû sentir que tout son ascendant sur l'esprit de son fils était perdu, et qu'elle n'avait de parti à prendre que de quitter totalement les affaires. Plus prudente, ou mieux conseillée, elle serait restée à la cour, jouissant tranquillement des prérogatives de mère du roi, ou se serait retirée dans une province, où on ne lui aurait certainement refusé aucun des avantages qu'elle pouvait désirer, pourvu qu'ils eussent été sans prétentions au gouverne-

ne sais qu'un verset : « *Nolite confidere principibus.* » (Voy. *Journal de Richelieu*, Ire. partie, pag. 41.)

ment; mais Marie, quoique battue par une si furieuse tempête, dédaigna le port qui se présentait; elle se rembarqua, au contraire, avec une nouvelle intrépidité, sur la mer orageuse des intrigues, et se flatta que son habileté la préserverait du naufrage. Il serait inutile de raconter les moyens employés par la reine et le cardinal pour se supplanter, et l'on présume assez ce que peuvent essayer, et une femme opiniâtre qui, malgré des déboires de toute espèce, ne perd jamais l'espérance de l'emporter, et un homme impérieux qui ne veut pas même être soupçonné de souffrir des bornes à sa puissance.

Le duc d'Orléans fit alors une action qui n'aurait été que ridicule de la part d'un particulier, et qui était de conséquence de la part d'un prince. Le blâme en retomba sur la reine, et les préventions du roi contre elle en augmentèrent. On doit se rappeler qu'elle s'était brouillée avec Gaston, au sujet de la princesse de Gonzague. La mère et le fils se raccommodèrent et se rebrouillèrent encore, parce que Marie trouva mauvais qu'après la scène du Luxembourg son fils n'eût pas pris assez ouvertement son parti : elle fit ensuite des démarches pour regagner Gaston dont elle avait besoin. Malheureusement il y eut alors quelques lenteurs dans l'exécution des promesses faites auparavant, par le ministre, à Puy-Laurens et à Le Coigneux; et il devint par-là plus aisé aux émissaires de la reine-mère de persuader au prince un éclat contre Ri-

chelieu. En conséquence, le 30 janvier, escorté d'une foule de gentilshommes qui paraissaient disposés à tout pour servir sa vengeance, il va chez le cardinal, entre avec fracas, et le regardant d'un air fier et menaçant : « Je viens, dit-il, retirer la parole d'ami que je vous ai donnée, et vous déclarer, au contraire, que je saurai punir un fourbe qui fomente la désunion dans la famille royale. Ingrat et persécuteur envers ma mère, et insolent à mon égard, sans votre qualité de prêtre j'aurais déjà puni votre audace; mais sachez qu'il n'est pas de caractère qui puisse soustraire au juste châtiment qu'il mérite un sujet assez osé pour offenser des personnes du rang de ma mère et du mien. J'abandonne une cour où vous dominez, et je me retire dans mon apanage. Si l'on m'y attaque, je saurai m'y défendre. » Après ce peu de mots, sans vouloir entendre ni excuses ni explications, il monte dans son carrosse, et part avec ses principaux officiers pour Orléans, laissant bien débarrassé le cardinal, qui ne s'attendait à rien moins qu'à se voir poignardé. Le roi n'était point en ce moment à Paris. Averti par Richelieu, il revient avec hâte, rassure son ministre, auquel il promet de servir de second envers et contre tous, sans en excepter son propre frère, et se rend chez sa mère à laquelle il laisse entrevoir qu'il la soupçonne d'être complice de cette évasion. Marie semble étonnée, et nie d'y avoir aucune part; mais on découvrit que, quelques jours auparavant, elle avait

rendu au duc d'Orléans le dépôt des bijoux de sa première femme, et on ne douta plus de la connivence.

Cette équipée, ainsi l'appelait Louis XIII, ne s'était point faite sans motifs et sans mesure; car il ne faut pas croire que les confidens de Monsieur, d'après lesquels il pensait et agissait, n'eussent dessein que de venger sa mère [1]. Comme la conscience leur reprochait bien des atteintes portées à la promesse qu'ils avaient faite de ne plus cabaler, ils craignaient la prison et la faisaient craindre à leur maître. Ils lui persuadèrent que le roi, étant d'une santé très-faible depuis sa maladie de Lyon, ne pouvait vivre long-temps; qu'il n'était question que de demeurer quelques mois à Orléans, et que, si on était obligé d'en sortir, le pis-aller serait d'aller attendre hors du royaume. Pour être en sûreté à Orléans, Monsieur faisait lever des troupes en Quercy et en Limousin, où Puy-Laurens avait des habitudes. Il rassemblait autour de lui les seigneurs curieux de nouveautés, dont les principaux étaient le comte de Moret, fils de Henri IV et de Jacqueline de Beuil; Charles, duc d'Elbeuf, et Louis de Gouffier, duc de Roannès; enfin, il n'était parti de Paris *que la main bien garnie*, par les soins du président Le Coigneux, qui avait fait des fonds considérables, sous le nom de trois financiers très-accrédités.

[1] *Mém. d'Orléans*, pag. 120.

Louis entama une négociation avec son frère : on lui fit les offres les plus flatteuses pour l'engager à revenir à la cour. Le roi alla jusqu'à vaincre sa répugnance pour le mariage de Gaston, et proposa de lui donner la princesse Marie : mais Monsieur répondit opiniâtrément qu'il voulait rester à Orléans. Louis menaça d'aller l'en tirer. La chose n'était pas difficile, si le monarque n'eût pas cru devoir commencer par s'assurer de sa mère, dont la réconciliation avec le cardinal pouvait terminer tous les différens pour le présent et l'avenir; mais il aurait fallu qu'elle eût été sincère. Or, Richelieu ne comptait pas beaucoup sur cette sincérité. Il voulut mettre, pour base du traité, que la reine abandonnerait à la justice du roi ses mauvais conseillers. C'était une condition bien dure, si on prétendait la forcer de leur laisser subir une peine afflictive; mais ce n'était pas trop exiger, si on entendait par-là qu'elle les éloignerait de sa personne Le refus qu'elle en fit persuada à son fils qu'elle voulait toujours se réserver des moyens pour troubler son royaume; et il songea sérieusement à prendre des mesures qui pussent enfin lui procurer de la tranquillité.

Il fut tenu, à ce sujet, un grand conseil. Le cardinal, comme trop intéressé, ne voulait pas y parler; mais, vaincu par le désir du roi et par les prières des autres conseillers d'état, il prend enfin la parole [1]. Il peint d'abord l'Empire, l'Espagne,

[1] *Mém. réc.*, tom. III, pag. 302.

l'Angleterre, la Lorraine, la Savoie, humiliées des succès de Louis, jalouses de sa gloire, et cherchant dans les cabales de la cour les moyens d'interrompre ses prospérités. Il représente ensuite l'union des deux reines et du duc d'Orléans comme une conspiration toujours subsistante, que les parlemens, les calvinistes, les puissances étrangères trouvent, au moindre mécontentement, prête à les seconder. «Vous avez vu, sire, il y a quelques années, ajouta-t-il, une simple intrigue de femmes liées avec de jeunes Anglais, vous causer les plus vives alarmes, et vous forcer de faire couler du sang. A présent, que n'avez-vous pas à craindre d'une faction qui voit à sa tête les premières personnes de l'état, qui se vantent que l'Espagne et l'Angleterre ne la laisseront pas manquer d'argent, ni l'Allemagne d'hommes; d'une faction qui a eu l'audace, lorsque vous avez fait arrêter le maréchal de Marillac, d'exciter le gouverneur de Verdun, placé par ce criminel, à défendre la place contre vos troupes; qui enfin a enhardi le président Le Goigneux, chancelier de Monsieur, à casser par un arrêt de son conseil un arrêt du vôtre? Si ces attentats restent impunis, c'en est fait de votre autorité.»

Le cardinal fait voir ensuite que ces désordres sont l'ouvrage de la passion de la reine-mère, qu'elle a juré de le perdre, qu'elle l'a déclaré à Bullion et mille autres, et qu'il ne faut pas compter qu'elle guérisse jamais de cette maladie. Or,

ajouté-t-il, tant que le duc d'Orléans pourra espérer de la voir réussir, il se tiendra joint à elle; et, pendant que votre majesté sera occupée de ces objets, comment pourra-t-elle pourvoir aux affaires du dehors et aux besoins de l'état? Chaque jour il paraîtra de nouveaux mécontens; ceux qui vous resteront attachés deviendront importuns à force de prétentions et de demandes : il faudra les enchaîner par des bienfaits continuels; et il pourrait se rencontrer telle circonstance dans laquelle il serait impossible d'arrêter le mal qu'on aurait laissé croître. »

Après avoir ainsi alarmé le roi sur son autorité, Richelieu présente à ce caractère ombrageux d'autres craintes pour sa sûreté. « Dans une maladie, dit-il, ces ennemis couverts que vous aurez tolérés peuvent se rendre maîtres de votre personne, sans que vos plus fidèles serviteurs puissent vous secourir, sans qu'ils puissent eux-mêmes sauver leur vie ou leur liberté, parce qu'alors tout le monde tourne du côté du soleil levant. Même chose peut arriver à l'occasion d'une défaite, d'un mauvais succès que les malintionnés auront eux-mêmes provoqué, afin d'en rejeter la faute sur vos fidèles ministres. Alors vos meilleurs serviteurs resteront à la discrétion de courtisans envieux, de femmes aigries, dont le penchant pour la vengeance est connu. » De cet exposé, le prélat conclut que ces maux menaçans ne peuvent être prévenus que par des remèdes extrêmes. « Car les remèdes faibles

appliqués aux grands maux ne font que les augmenter. Les remèdes forts tuent ou guérissent; et, dans la circonstance où nous sommes, il faut ou ne pas toucher la plaie, ou l'ouvrir entièrement. »

Le cardinal discute ensuite les moyens propres à éloigner les inconvéniens qu'il vient d'exposer. Il en trouve cinq : le premier, de faire une paix solide avec la maison d'Autriche, afin que, n'ayant plus de guerre sur les bras, le roi ait moins à redouter les cabales domestiques; mais en proposant ce moyen Richelieu le détruit. « Tant que les étrangers, dit-il, croiront pouvoir tirer parti du mécontentement de la cour, ou ils ne souscriront point à la paix, ou ils ne l'accorderont qu'à des conditions honteuses, conditions qui seront à jamais les semences de nouvelles guerres. Le second moyen, dit le cardinal, serait de gagner les conseillers de Monsieur. Malheureusement, ajoute-t-il, une triste expérience doit nous convaincre que les plus grands bienfaits y seront inutilement employés; ils portent si impatiemment le joug du roi qu'ils ne seront jamais contens. » Le ministre cite à ce sujet plusieurs mauvais conseils donnés à Gaston, dont les suites avaient été préjudiciables à la tranquillité du roi, au succès de ses armes et au bien du royaume. « Nous avons, continue-t-il, un troisième moyen, ce serait d'apaiser la reine-mère; moyen le plus désirable, à la vérité, mais aussi le plus difficile, parce que, outre que les femmes sont très-vindicatives de leur nature, la reine

est d'un pays et d'une maison où on ne pardonne jamais. Les services que j'ai eu le bonheur de lui rendre, ceux que j'ai rendus à votre royaume, l'ont-ils empêchée de se porter contre moi aux dernières extrémités? Qu'ont produit vos prières, sire, et vos supplications dans un temps où la mauvaise santé de votre majesté demandait les plus grands égards, et lorsque la reine devait voir elle-même que ses contradictions ne pouvaient qu'augmenter vos douleurs et le danger? Après cette épreuve, après les paroles données devant son confesseur, devant le nonce du pape, paroles violées aussitôt, peut-on espérer de la faire revenir à des sentimens plus doux? Jamais elle ne sera contente qu'elle ne se voie maîtresse d'exterminer tout ce qu'elle hait; et n'est-il pas à craindre que la passion de la vengeance ne la porte à des actions dont elle gémirait ensuite inutilement.

« Peut-être, ajoute le cardinal, le quatrième moyen, qui est de m'éloigner des affaires, serait-il avantageux : en ce cas, il faut l'employer sans hésiter, et je le désire passionnément; peut-être aussi serait-il inutile. » Ici Richelieu donne contre cet expédient des raisons plausibles : qu'il n'est pas sûr que son éloignement apaise les esprits irrités; que cette condescendance, qui sera traitée de faiblesse par la cabale, pourra l'enhardir à tout tenter pour s'emparer du gouvernement. « Néanmoins, ajoute-t-il, si ce remède est bon, il faut l'employer sur-le-champ, et ne pas regarder à quelques inconvé-

niens. Si au contraire les dangers sont plus grands que les avantages, il faut en venir au cinquième moyen. »

Ce cinquième moyen était l'éloignement de la reine-mère. L'adresse que Richelieu met dans cette partie de son discours, où il s'agit d'engager un fils à une rupture perpétuelle avec sa mère est remarquable. Il répète ce qu'il avait déjà affirmé, que la seule passion de Marie contre lui entretient la division à la cour; qu'il n'y a d'autre parti à prendre que de la prier de s'en éloigner pour un temps, et de chasser d'auprès d'elle les factieux qui lui donnent de mauvais conseils; que d'ailleurs, dans l'exécution de cette résolution, il faut apporter tous les égards imaginables; mais aussi que, comme on peut éprouver beaucoup de résistance de la part de tant de personnes intéressées à défendre la reine, il faut prendre si bien ses mesures qu'on ne manque pas de réussir. « Car, commencer sans finir, ce serait se perdre irrévocablement. » Le sens de cette phrase, sous une expression adoucie, était que, si la persuasion ne suffisait pas, il faudrait employer la force : aussi le cardinal, qui sentait la dureté de ce conseil, emploie-t-il toute son éloquence à en justifier la nécessité.

« Je sais, dit-il, que je vais être diffamé par ce violent caustique; que tous les maux dont j'ai voulu par-là garantir l'état vont retomber sur moi : mais c'est un malheur inévitable, dont il ne faut pas plus s'embarrasser qu'un chirurgien qui coupe

un bras ne s'alarme du sang qu'il fait perdre. Si je ne considérais que moi; jamais je ne donnerais un pareil conseil, parce qu'on peut croire que je ne le donne que par vengeance. On va dire que c'est la créature qui attaque le créateur, et que je paie les bontés de la reine de la plus noire ingratitude. Les satires, les pasquinades, vont voler de toutes parts : et, si je suivais mon inclination, j'aimerais mieux tomber sans reproche que de m'affermir par ce moyen : mais comme je dois préférer la sûreté de votre personne, celle de votre couronne, à ma propre réputation, je ne crains pas de dire devant vous, sire, et devant votre conseil, que ce dernier avis est le mien. Mais s'il vous plaît de le suivre, ajoute Richelieu en homme qui sait se sacrifier noblement, je supplie votre majesté de me permettre de quitter le ministère, où je ne serai plus nécessaire parce que ce coup imprévu dissipera la cabale; et les ministres que vous garderez suffiront. L'esprit de la reine-mère guérira d'autant plus tôt qu'elle se trouvera dans l'impossibilité de malfaire, et qu'elle ne sera plus assiégée par ceux qui la portent à la vengeance. Eux-mêmes, privés de son appui, chercheront à s'accommoder. Nos ennemis, ne comptant plus sur nos divisions, se disposeront à la paix pour leur propre intérêt. En peu de temps vous verrez, sire, votre royaume florissant, vos sujets soumis, et vous acquerrez l'estime des peuples qui est toujours mesurée sur des succès. »

Montrer au roi la possibilité de ces avantages, même sans le concours du ministre, c'était les montrer bien plus certains encore, si le ministre continuait à tenir le timon du gouvernement. Aussi Louis n'hésita pas sur le parti qu'il avait à prendre. Les personnes appelées à ce conseil furent toutes de l'avis de Richelieu, avec cette restriction cependant, qu'il ne fallait pas lui laisser quitter le ministère : et la disgrâce de la reine fut décidée.

Elle était à Compiègne, où elle avait voulu suivre le roi qui s'y était rendu avec intention, parce qu'en cas de résolution vigoureuse il était plus aisé de l'exécuter dans cette ville qu'à Paris[1]. Le 23 février, au point du jour, Louis fait éveiller sa femme. Les ordres avaient été donnés la veille; et, en moins d'une heure, le roi, la reine, les seigneurs, les ministres, tout fut parti, à l'exception de huit compagnies des gardes, cinquante gendarmes et cinquante chevau-légers, qui restèrent pour garder la reine-mère, sous prétexte de lui faire honneur. Le maréchal d'Estrées les commandait : il eut ordre de faire partir la princesse de Conti, sœur du duc de Guise, remariée secrètement à Bassompierre, pour son château d'Eu, sans lui permettre de parler à la reine; ce qui fut exécuté. A son réveil, Marie se trouva dans une solitude accablante. La plupart de ses femmes

[1] *Merc.*, tom. XVII.

avaient été changées. Vautier, son médecin, était prisonnier; elle ignorait le sort de ses autres confidens[1]. Quand elle voulut s'en informer au maréchal, qu'elle fit appeler auprès de son lit, quand elle lui demanda ce qu'on exigeait d'elle, il répondit très-respectueusement que le roi lui ferait savoir incessament sa volonté.

La journée se passa dans cette perplexité. Le lendemain arriva le sieur Brienne de La Villeaux-Clecs, conseiller d'état, chargé de proposer à Marie de se retirer à Moulins. Ce fut le commencement d'une négociation qui dura cinq mois. Chacun y employa les armes propres à son caractère; la reine, les plaintes; les hauteurs, les prières, les menaces, les promesses, les subterfuges, les maladies feintes, quelquefois de véritables, occasionées par le chagrin. Le ministre montra une fermeté toujours uniforme, n'écoutant aucun projet, que l'obéissance de la reine n'en fût la base, c'est-à-dire, qu'elle ne commençât par se confiner dans quelque endroit dont on conviendrait. Il est vrai qu'à la longue on modéra la dureté des premières propositions; on lui offrit des châteaux plus logeables, avec le gouvernement de la province où elle demeurerait, de l'argent, des pensions; enfin toute l'autorité qu'elle pouvait désirer; mais c'était toujours quitter la cour et les

[1] Aubery, *Mém.*, tom. Ier., pag. 513. — Vialart, p. 489. — Brienne, tom. II, pag. 50. — *Journal de Richel.*, Ire. part., pag. 147. — Bassomp., tom. III, pag. 334.

affaires, sacrifice auquel elle ne pouvait se résoudre.

Pendant les délais, la condition de ses partisans empirait. Entre les seigneurs de marque, le seul Bassompierre fut arrêté; mais on ôta à la dame De Fargis et autres affidées de la reine-mère les charges qu'elles avaient, tant auprès d'elle qu'auprès de sa belle-fille. Plusieurs personnes distinguées perdirent leurs emplois, et furent arrêtées ou éloignées : trop heureuses celles qui purent se choisir un asile dans les pays étrangers. On commença à parler de faire le procès aux deux Marillac prisonniers. Le père Chanteloube, confident de la reine-mère, fut exilé; et, à mesure qu'elle différait d'obéir, on lui enlevait, tantôt un secrétaire, tantôt un officier de sa maison, tantôt une femme qui lui plaisait, sous prétexte que ces personnes lui donnaient de mauvais conseils.

Gaston était toujours à Orléans. Il avait d'abord dit qu'il ne voulait qu'y vivre tranquille, éloigné de la cour, où la puissance du ministre lui faisait ombrage; mais aux premiers cris de sa mère, qui, du fond de sa prison, disait-il, réclamait son secours, il semble se réveiller de son assoupissement. Il écrit des lettres suppliantes à son frère, et menaçantes au ministre. Il déclare vouloir venger l'insulte qu'on faisait à sa mère. A ce signal, les mécontens éloignés lui écrivent; ceux qui habitent les lieux voisins de sa résidence s'assemblent autour de lui. Il redouble d'activité à faire des provisions d'armes et d'argent, et à envoyer des com-

missions pour lever des troupes[1]. Tout fut tenté de la part du roi pour l'apaiser. Aux offres déjà faites de lui procurer un mariage avantageux et à son goût, on joignit des promesses de pensions, d'argent comptant, d'augmentation d'apanage, de charges et de dignités pour ses favoris. Ces propositions tentèrent les courtisans de Gaston; ils délibéraient, et pendant ce temps ils se ralentissaient sur les précautions. Louis, au contraire, à chaque offre faisait un nouveau pas vers Orléans, avec une escorte qui pouvait passer pour une armée. Enfin les yeux s'ouvrirent : le duc d'Orléans s'aperçut qu'on allait l'investir; il fut effrayé, tout son monde prit l'épouvante, et il se sauva avec eux, le 13 mars, à travers la Bourgogne jusqu'en Lorraine. Le roi le suivit pas à pas; et, quand il l'eut poussé hors des frontières, il fit déclarer criminels de lèse-majesté tous ceux qui lui avaient donné aide ou secours.

Après que le fils eut fait cette fausse démarche du côté de la Lorraine, la mère en fit du côté de la Flandre une aussi peu réfléchie[2]. Comptant sur les intelligences de Monsieur, qu'elle croyait capables, jointes aux siennes, de soulever le royaume, elle présentait des requêtes au parlement, comme prisonnière, et sollicitait les sujets de son fils à

[1] *Mém. d'Orléans*, pag. 143. — *Mém. rec.*, tom. VII, pag. 315.

[2] *Mém. rec.*, tom. VII, pag. 332.

s'armer pour la mère contre un ministre qui la tenait en captivité; on répondait à ses écrits et à ses plaintes qu'elle était libre de sortir de Compiègne, que c'était même ce que le roi désirait, et qu'il ne lui demandait que de se fixer dans quelque château dont on conviendrait. Elle répliquait que cette offre d'un autre séjour n'était qu'un leurre pour la tirer de ce château, l'enlever plus facilement dans les chemins, la transporter à Florence, et la séparer pour jamais de ses enfans. Comme elle faisait retentir tout le royaume du bruit de sa captivité, on fit éloigner les gardes, et on lui laissa toute liberté. Quelques historiens disent que le ministre savait qu'elle en abuserait; qu'il était instruit de ses projets d'évasion, et qu'il les facilita, afin de lui faire commettre une faute irréparable. D'autres assurent qu'il ne la sut qu'au moment de l'exécution. Quoi qu'il en soit il l'apprit assez à temps pour tourner toutes les mesures de la reine contre elle-même.

Elle comptait se cantonner à La Capelle, petite ville de Picardie, frontière de Flandre, d'où elle espérait tirer du secours en cas de besoin. Elle se promettait aussi de recevoir dans cette place les mécontens de France, qui s'y seraient fortifiés, aidés des Espagnols, pendant que Gaston aurait occupé le roi du côté de la Lorraine. Le marquis de Vardes était gouverneur de La Capelle, en survivance de son père, et y résidait. Marie lia une intelligence avec lui par le canal de la comtesse de

Moret, ancienne maîtresse de Henri IV, qui avait épousé ce jeune homme, et par l'entremise de plusieurs autres femmes qui s'étaient réfugiées auprès d'elle. On flatta le marquis d'une charge éminente à la cour quand la reine y serait rentrée; et, sur cette frivole espérance, il convint de la recevoir dans la place.

Pleine de confiance dans la justesse de ses mesures, Marie sort de Compiègne le 19 juillet de grand matin, et se met en route pour La Capelle. Elle ne trouva sur son chemin ni gardes ni obstacles : mais Richelieu avait dépêché à La Capelle le vieux marquis de Vardes, qui s'y rendit, à point nommé, quelques heures avant la princesse. Il assembla la garnison, produisit ses ordres, s'empara des portes, arrêta son fils, et mit dehors toutes les femmes. Quand Marie arriva, elle les trouva dans le faubourg très-embarrassées. On tint conseil. Retourner sur ses pas, c'était se forger de nouveaux fers : croire qu'à force de prières et de larmes on pourrait fléchir le vieux marquis, c'était une illusion : entrer malgré lui, c'était chose impossible. On prit donc la seule résolution praticable ; savoir, de gagner la Flandre espagnole ; et le gouverneur, du haut de ses remparts, vit partir cette troupe qu'il aurait pu arrêter, s'il n'avait pas été plus avantageux au cardinal de la laisser s'éloigner.

Le ministre, délivré de ses deux plus dangereux ennemis, travailla à purger la cour, non-seule-

ment de ceux qui lui étaient contraires, mais de ceux mêmes qui ne lui étaient pas favorables. Le duc de Guise, n'ayant pas voulu céder de bonne grâce l'amirauté du Levant, fut mandé de son gouvernement de Provence, pour venir s'expliquer sur quelques soupçons d'intelligence avec les Espagnols. Il ne crut pas qu'il fût prudent d'entreprendre de se justifier en personne, et aima mieux quitter le royaume sous prétexte d'un pèlerinage à Lorrette [1]. D'Épernon, le fier d'Épernon, s'estima heureux d'acheter sa tranquillité par des soumissions. Les précautions de Richelieu ne se bornèrent pas à éloigner ses ennemis de France. Il obtint du duc de Savoie que l'abbé Scaglia serait relégué à Rome; et les autres souverains, qui avaient besoin du ministre, tels que les ducs de Florence et de Mantoue, furent obligés de chasser de leurs cours tous ceux qui entretenaient des liaisons avec la reine-mère et avec le duc d'Orléans.

Il échappa à Le Coigneux une parole qui peut faire juger que ces précautions n'étaient peut-être pas sans nécessité. « Un fils de France est toujours assez fort, disait-il à Gaston, quand il peut faire pitié [2]. » En effet, si celui-ci avait su inspirer de la confiance, il aurait pu armer en sa faveur l'Espagne, l'Angleterre, la Savoie, le pape, une grande partie de l'Allemagne, contre un ministre dont

[1] *Mém. rec.*, tom. VI, pag. 500.

[2] *Mém. d'Orléans*, pag. 169.

toutes ces cours étaient jalouses et mécontentes. Mais le duc d'Orléans et ses favoris n'étaient propres qu'à se jeter dans l'embarras, sans prévoir comment ils en sortiraient. Au lieu de l'activité et de l'application nécessaires à ceux qui forment des entreprises hasardeuses, ils ne portèrent en Lorraine que l'esprit de galanterie et le goût des amusemens. Les anciennes inclinations se réveillèrent, et il s'en forma de nouvelles dont on s'occupa beaucoup plus que des affaires. Monsieur n'avait peut-être dessein que de s'amuser auprès de la princesse, Marguerite, sœur du duc; mais, soit estime, soit tendresse, soit engagement de politique, ou toutes ces raisons ensemble, il l'épousa secrètement. S'il crut se procurer par-là un asile sûr contre la colère de son frère, et si le duc espéra tirer avantage de cette alliance, comme Gaston l'en avait flatté, en exagérant les forces de son parti en France, ils se trompèrent tous deux. Louis vint, lorsqu'on s'y attendait le moins, troubler la joie de ces noces clandestines. Il parut sur la frontière, au milieu de l'hiver, à la tête d'une forte armée. Charles, sans préparatifs et sans recrues, tenta de donner le change au roi, en affectant la sécurité de l'innocence; et, se rendant au-devant de lui à Metz, il se constitua, pour ainsi dire, prisonnier entre ses mains. Mais il se vit à la veille de perdre ses états, et fut obligé d'en sacrifier une partie pour sauver l'autre. Par un traité signé à Vic le 31 décembre, il s'engagea à subor-

donner ses alliances aux intérêts de la France, et à recevoir garnison française dans ses meilleures forteresses, dont la possession mit le monarque en état d'entrer, quand il voudrait, en Lorraine, sans éprouver de résistance.

1632. — Par un article ajouté à ce traité le 6 janvier, il fut stipulé que Gaston sortirait des états du duc. Cette injonction était une suite des soupçons qui parvinrent au roi sur le mariage de Monsieur. Louis et son ministre exigèrent son éloignement, sinon pour punition d'un mariage fait, du moins pour empêcher un mariage à faire. Le duc d'Orléans se prêta de bonne grâce au désir forcé de son allié, il laissa son épouse en Lorraine, et alla joindre sa mère à Bruxelles.

Presque tous les disgraciés de la cour de Louis XIII s'y réunirent, non-seulement outrés de dépit, mais possédés d'une espèce de rage contre le cardinal. Richelieu a prétendu qu'il s'y formait des complots contre sa vie. Il y eut en France des gens punis du dernier supplice, comme convaincus du crime médité, même tenté, d'assassinat et de poison : et d'autres furent flétris, renfermés, condamnés aux galères, pour des libelles virulens contre le cardinal. On livra enfin aux arrêts des tribunaux plusieurs des réfugiés de Bruxelles, comme conseillers ou complices de leurs attentats, et ils furent soumis en effigie aux peines décernées contre eux. Si la reine-mère ne fut pas notée dans ces jugemens, on n'épargna pas ses plus intimes

confidens, dont la diffamation pouvait rejaillir sur la princesse, et elle-même ne fut pas ménagée dans les écrits clandestins dont le gouvernement autorisait sourdement la distribution : vengeance qu'on prétendait colorer par cette raison politique, qu'il était important de ne point laisser sans réponse des imputations capables de décréditer le ministre.

Mais le cardinal ne s'en tint pas à des écrits : il fit voir par ses actions que, si la reine se croyait tout permis pour satisfaire son ressentiment, il ne craignait pas, de son côté, de se la rendre irréconciliable à jamais. Tous ceux qui balancèrent entre elle et lui furent contraints de quitter la cour, d'abdiquer leurs charges et leurs emplois ; et non-seulement eux, mais encore ceux de leurs parens et leurs alliés qui passèrent pour leur être les plus attachés. Enfin, on vit paraître sur la scène un maréchal de France, sacrifié peut-être au désir d'inspirer de l'épouvante, et à la vengeance plutôt qu'à la justice. En lisant son procès, en examinant les formes inusitées, et les circonstances mortifiantes qui y furent jointes, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, si Richelieu ne mit pas de passion dans cette affaire, il ne s'embarrassa pas assez d'en sauver les apparences[1].

[1] *Merc*, tom. XVIII.—Vialart, pag. 608.—*Journal de Rich.*, IIe. partie, pag. 1, jusqu'à 262.—La Haie, pag. 783. — Saint-Germain, pag. 476. — *Vérité-défendue*, pag. 561.

Louis de Marillac, arrêté après la *journée des dupes*, au milieu de l'armée de Piémont qu'il commandait, fut d'abord enfermé dans le château de Sainte-Ménéhould. On fut quelque temps à lui laisser ignorer le sujet de sa détention, et on le transféra ensuite dans la citadelle de Verdun. Alors le public put juger quels étaient les griefs qui seraient employés contre lui. Le maréchal, étant gouverneur de la frontière, avait bâti cette forteresse. Plusieurs personnes, propriétaires de maisons, fournisseurs, entrepreneurs, ouvriers, s'étaient plaints de quelques vexations dans le temps de sa faveur, et on n'en avait tenu aucun compte; mais les choses étant changées, on érigea, pour les entendre, un tribunal à Verdun, composé de deux présidens et de douze conseillers du parlement de Bourgogne; et on amena Marillac prisonnier dans cette ville, où il avait dominé avec trop de hauteur : humiliation qu'on aurait pu lui épargner. Les opérations de cette commission traînèrent en longueur; elle se rompit, pour ainsi dire, d'elle-même, et fut remplacée par une autre, composée de vingt-quatre juges, en partie les mêmes, en partie choisis entre les jurisconsultes : elle était présidée par le garde des sceaux Châteauneuf, ennemi naturel du maréchal, au frère duquel il avait succédé dans le ministère, et qui, engagé dans les ordres, avait obtenu une dispense pour siéger dans un tribunal criminel. La nouvelle commission tint ses séances à Ruel, village près Paris, dans la mai-

son même du cardinal, où le prisonnier fut amené; espèce de prison qui parut très-étrange.

Le maréchal se défendit bien; il commença par récuser tout le tribunal comme incompétent. Le parlement de Paris, réclamé par l'accusé, revendiqua l'affaire; et donna des arrêts qui furent cassés par des arrêts du conseil. L'autorité prévalut, et la commission fut maintenue. Marillac récusa ensuite plusieurs des membres de la commission; les uns comme ses ennemis personnels, ou ennemis de sa famille; les autres comme mal famés; d'autres comme s'étant trop ouvertement déclarés: mais le conseil, ayant retenu le jugement de ces motifs de récusation, les déclara mal fondés. On procéda à l'instruction, et on rangea les accusations sous sept titres:

« Malversation en la fortification de la citadelle de Verdun, sur les deniers, sur la conduite et sur les profits illicites. Mauvais gouvernement des armées, et malversation en l'emploi des deniers du roi. Abus et profits illicites sur le prix des munitions. Faussetés de quittances avec les comptables. Divertissement de quatre cent mille livres fournies par le roi, en paiement des maisons prises et démolies à Verdun pour la citadelle. Application à son profit des nouveaux offices, des fortifications aux Trois-Évêchés, et des deniers de l'enchère jetée sur l'élection de Bar-sur-Aube. Enfin, vexation du peuple verdunois et voisins. »

Quel est l'homme, disait le maréchal, qui, après

une administration longue et compliquée, forcé, beaucoup de temps après les choses passées, de répondre à deux cent soixante points d'interrogation et à cent trente témoins, ne se trouverait pas en défaut par quelque endroit ? Pour ces oublis, ces négligences et autres fautes que l'ivresse de l'autorité fait quelquefois commettre, il implorait la miséricorde du roi, et encore affaiblissait-il la preuve de ces délits, et faisant des reproches graves aux témoins ; reproches que quelques-uns méritaient. Il insinuait, dans ses défenses, qu'il y avait un autre crime, le vrai crime dont on ne lui parlait seulement pas ; c'était son attachement à la reine-mère, dont sa femme avait l'honneur d'être parente. Quelques historiens rapportent que, dans un conseil tenu avant la *journée des dupes*, Marillac avait été d'avis de faire porter au cardinal sa tête sur un échafaud. Ils ajoutent que Richelieu se plut à faire subir à chacun de ses ennemis la même peine dont ils l'avaient menacé. Ainsi la reine-mère fut punie par l'exil, Bassompierre par la prison, et Marillac par la mort. La commission, par une extension forcée donnée à la définition du péculat, et une application pareille des peines stipulées contre ce crime dans des lois surannées, le condamna à avoir la tête tranchée en place de Grève, *atteint et convaincu des crimes de péculat, concussions, levées de deniers, exactions, faussetés et suppositions de quittances, foule et oppression faites sur les sujets du roi.*

La sentence fut exécutée le 9 mai. Marillac mourut en chrétien résigné, sans impatience, quoique dans l'exécution on n'omît rien de ce qui pouvait la rendre dure et humiliante. On remarqua qu'en persévérant jusqu'à la fin à se dire innocent des crimes dont l'arrêt le chargeait, il avoua que sa conscience lui en reprochait d'autres qui méritaient que la justice divine s'appesantît sur lui. Cet aveu, réitéré avec amertume, fit croire que les remords, dont cet infortuné était déchiré, venaient de la conduite qu'il tint lorsque, pour faire échouer le cardinal en Italie, il différa d'envoyer les secours que Richelieu demandait, et de ce qu'il causa, par ces délais affectés, la mort de beaucoup de Français. Les écrits publiés alors en faveur du ministère autorisèrent cette conjecture; ils insinuèrent que ce crime était le vrai motif de sa condamnation, et qu'on l'avait tenu secret par respect pour la reine-mère, qui se serait trouvée impliquée dans le procès. Sa famille eut part à son malheur. Sa femme mourut dans un village où elle s'était retirée en attendant le sort de son mari; et Michel de Marillac, son frère, garde des sceaux, traîna une vie languissante dans une prison, où le chagrin abrégea ses jours. Leurs amis, mal accueillis à la cour, s'en éloignèrent, et le ministre se trouva tout-puissant dans le royaume, où la crainte imposa silence à ses envieux.

Mais il se forma un orage au dehors: les cours de Bruxelles, c'est-à-dire, celle de la reine-mère

donnât, aboutissait toujours à faire la guerre au roi; et cette résolution à prendre coûtait à un Montmorenci. Mais il avait l'âme généreuse, et il trouvait beau de se sacrifier pour finir la mésintelligence de la famille royale, qui affligeait les bons Français. Les instances du frère de son roi le touchèrent. Le sort de Marie de Médicis, réfugiée dans une cour étrangère, l'intéressait d'autant plus, que les raisons de l'obliger lui étaient sans cesse remises sous les yeux par sa femme, princesse des Ursins, et parente de la reine-mère. Que ne peuvent sur un cœur sensible les prières d'une épouse qu'on aime! Montmorenci se laissa gagner; mais, sitôt qu'il eut oublié son devoir, un malheur constant s'attacha à ses pas. Il voulut faire révolter le Languedoc: la cour envoya aux états des agens qui firent échouer son dessein. Ses projets étaient sus et rendus impossibles, avant même que d'éclore. Selon quelques-uns, le cardinal de Richelieu, en souvenir de leur ancienne amitié, l'avertit, lui envoya des amis communs qui lui firent voir l'inutilité de ses efforts, la difficulté presque insurmontable du succès. Ils ne lui cachèrent pas qu'il exposait sa vie, et que, s'il tirait l'épée contre son souverain, il n'y aurait ni grâce ni pardon à espérer pour lui. Esclave d'un faux point d'honneur, Montmorenci demeura sourd à ces avis, et resta fidèle aux engagemens criminels qu'il avait contractés. Il sentait cependant qu'il se précipitait vers sa ruine; mais il ne pouvait plus s'arrêter dans sa chute, et ses complices hâtèrent sa perte.

Les enrôleurs de Gaston avaient formé sa petite armée, du côté de Trèves, de déserteurs allemands, liégeois, napolitains, rebut de l'armée espagnole, presque tous maraudeurs, voleurs, bandits, que la seule espérance de piller rassembla sous ses drapeaux. Il entrèrent en France, précédés d'une mauvaise réputation qui ne disposa pas les peuples à les bien recevoir. Peut-être le duc d'Orléans les aurait-il disciplinés, s'il avait pu les incorporer aux troupes du duc de Lorraine; mais, comme nous l'avons dit, celui-ci avait été prévenu par la diligence du roi, qui le força de désarmer. Monsieur entra en France par le Bassigny; il n'y fut reçu que dans les lieux sans défense : il passa dans la Bourgogne, qui ne l'accueillit pas mieux. A l'approche de son armée, les habitans de la campagne fuyaient dans les villes, chassaient devant eux leurs bestiaux, et emportaient les meubles et les vivres.

Cette désertion n'accommodait pas une armée qui marchait sans provisions et sans magasins. Les soldats, n'ayant pas de pain, s'éeartaient pour en chercher, et étaient assommés par les paysans embusqués dans les bois et les ravines qu'ils connaissaient. Cette troupe traversa précipitamment plusieurs provinces, toujours harcelée, et ne trouva quelque repos qu'en Auvergne, où elle s'étendit dans les belles plaines de la Limagne, qui étaient couvertes de blés prêts à être moissonnés, et qui furent dévastées en peu de jours. Le duc d'Orléans s'arrêta dans le duché de Montpensier,

manquer de prendre part à leurs querelles [1]. Ainsi, Gaston s'imaginait que, sitôt qu'il paraîtrait en France avec quelque force, tout le royaume se révolterait en sa faveur. Il ne pouvait tirer de grands secours des Espagnols, qui n'osaient encore se déclarer ouvertement; mais, ne voulant pas perdre l'occasion d'exciter des troubles, ils licencièrent des troupes que Monsieur prit à sa solde. Pour les payer, il mit en vente ses diamans, ceux de sa mère et ceux de sa première femme; mais personne ne se présenta pour les acheter, dans la crainte que le roi ne les revendiquât comme pierreries de la couronne. Le prince écrivit aux gouverneurs des places et des provinces de France : quelques-uns lui firent des réponses polies, et il les regarda comme des engagemens à son parti. Avec ces espérances, avec une armée qui ne ressemblait qu'à une escorte, avec des voitures chargées de manifestes véhémens contre le cardinal, et des commissions pour lever des troupes, il entra en France dans le mois de juin; trop tard pour le duc de Lorraine, que le roi, prévoyant ses desseins, avait, par une nouvelle attaque et par un nouveau traité signé à Liverdun, affaibli, désarmé et mis hors d'état de servir Monsieur; trop tôt, au contraire, pour le duc de Montmorenci, qui n'avait pas encore eu le temps de faire ses préparatifs.

[1] *Merc.*, tom. XVIII. — *Mém. d'Orléans*, pag. 179.

voyant au moment d'y être forcé près de Castelnaudari, parce que Monsieur, pressé de l'autre côté par le duc de la Force, ne pouvait plus ni avancer, ni reculer, Schomberg envoya le sieur Cavoye proposer d'entrer en accommodement. Soit désespoir, soit bravade, Montmorenci répondit : « On parlementera après la bataille. »

Il n'avait que la moitié de sa petite armée; l'autre moitié, sous le commandement du duc d'Elbeuf, Charles de Lorraine, époux d'une sœur naturelle du roi, tenait en échec le corps du duc de La Force. Avec ce faible reste, Montmorenci se détermine à combattre, et veut aller lui-même reconnaître l'ennemi. En vain le duc d'Orléans, se défiant de l'ardeur téméraire de son général, veut le retenir; il ne gagne rien sur cet esprit échauffé. Gaston prend du moins sa parole qu'il n'entamera pas l'action que le conseil de guerre n'ait été tenu: et il met auprès du duc des gens chargés de lui rappeler sa promesse: mais, comme s'il avait juré de se perdre, Montmorenci, à la tête de cinq cents chevaux, n'aperçoit pas plus tôt les coureurs ennemis, qu'il pique droit à eux sans considérer leur nombre; il s'enfonce dans un escadron, essuie la décharge d'un bataillon embusqué, avance néanmoins sans remarquer qu'il est à peine suivi, et est bientôt démonté, blessé et pris. Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, s'étant engagé aussi témérairement, est tué avec quelques jeunes seigneurs de sa

suite [1]. Ce fut toute la perte de cette journée, qui ne coûta pas un soldat au corps d'armée du duc d'Orléans, parce qu'au premier bruit de la prise de Montmorenci, il se débanda presque tout entier. Ni Gaston, ni ses capitaines qui l'environnaient n'eurent la présence d'esprit de rassembler quelques braves pour essayer de délivrer le prisonnier : ils auraient pu y réussir, parce que les vainqueurs, ne l'amenant qu'à regret, marchaient très-lentement, et qu'ils furent long-temps à regagner le gros de leur armée [2].

Si jamais un prince de France était tenté de faire la guerre au roi, la situation où le duc d'Orléans se trouva réduit, les réflexions amères qu'elle lui arracha peuvent servir d'une bonne leçon. Après cette escarmouche si funeste, il se retira à Béziers [2]. Là, se trouvant dans un état si différent de la splendeur attachée à son rang, sans crédit, sans argent, sans puissance, craignant pour sa liberté, pour la vie d'un ami qui s'était sacrifié si généreusement, se reprochant la mort de plusieurs autres qui étaient déjà tombés sous le fer des bourreaux, comparant enfin sa détresse et son humiliation à

[1] *Mém. de Duplessis*, pag. 28. — *Mém. d'Orléans*, pag. 202. — *Mém. de Montmorenci*, pag. 272. — *Vie de Montmorenci*, pag. 222. — *Mém. rec.*, tom. VI, pag. 550.

[2] *Mém. d'Orléans*, pag. 211. — *Mém. rec.*, tom. V, pag. 556.

où il comptait trouver beaucoup de gentilshommes disposés à marcher sous ses étendards, et personne ne se présenta. Ce séjour donna moyen aux troupes royales, qui l'avaient toujours côtoyé, de le serrer de plus près; il appréhenda d'être investi; et, malgré les remontrances du duc de Montmorenci, qui lui représentait qu'il n'était pas encore préparé, Gaston se jeta en Languedoc.

Il y était attendu par deux armées qui, sous les ordres des maréchaux de La Force et de Schomberg, pénétrèrent dans la province sitôt que la cour fut sûre de la défection du gouverneur. Celui-ci, étourdi, pour ainsi dire, par la multitude des affaires, prenait si mal ses mesures, qu'il laissa à Paris, dans son hôtel, six cent mille livres dont le roi s'empara[1]. La ressource des états de la province, qu'il comptait faire déclarer en sa faveur, lui manqua, parce que les membres suspects au gouvernement furent arrêtés, ou surveillés de si près, qu'ils ne purent l'aider. Les Espagnols, malgré leurs promesses, ne lui envoyèrent ni hommes ni argent. Enfin, au premier essai qu'il voulut faire des troupes de Monsieur, en attaquant le château de Beaucaire, il vit bien, par la nécessité où il se trouva de lever le siége, qu'il ne devait compter ni sur la bravoure des soldats, ni sur l'habileté des capitaines. Les armées du roi, au contraire, prospéraient de tous côtés : à mesure qu'elles avançaient,

[1] *Mém. d'Orléans*, pag. 122.

page du connétable, père du duc, présidait le tribunal. Montmorenci ne le récusa pas; il fut amené le 27 devant ses juges, et interrogé le même jour.

C'est un exemple instructif pour tous les états, que la mort d'un grand qui sait allier l'humilité chrétienne à la noblesse des sentimens, et qui se présente au supplice sans bassesse et sans arrogance. Ainsi finit le duc de Montmorenci. Son procès ne fut pas long, parce qu'il ne chercha pas à chicaner pour sa vie. Dès sa première réponse, il s'avoua coupable; et sans descendre à des prières qu'il regardait comme inutiles, quand on lui demanda à l'interrogatoire « s'il reconnaissait sa faute, s'il s'en repentait, s'il n'était pas disposé à en demander pardon à Dieu et au roi; » il répondit simplement: « Si le roi me fait grâce, je le servirai mieux que jamais, et je ne le souhaite que pour employer le reste de mes jours et de mon sang pour son service, et pour réparer les manquemens que je reconnais avoir faits[1]. »

Cette tranquillité, cette modération, signes d'une grande âme, ne se démentirent point. Il conversa avec ses amis, écrivit à sa femme, régla quelques affaires, pardonna à ses ennemis, dit adieu à ses gens, et ne parut, dans toutes ses actions, ni troublé ni abattu. Il réserva toute sa sensibilité pour

[1] Brienne, tom. II, pag. 79. — *Mém. d'Orléans*, pag 211. — *Mém. de Montmorenci*, pag. 200. — *Vie du même*, pag. 228. — *Journal de Richelieu*, IIe. partie, pag. 362.

déplorer les fautes qu'il avait commises contre Dieu ; et son repentir égala sa confiance.

Le soir du 29 octobre, l'armée entra dans Toulouse, qui se remplit de troupes. Aussi affligées que le peuple, elles paraissaient n'exécuter qu'à regret les ordres donnés pour prévenir toute espèce de mouvement. Ces précautions n'empêchèrent pas les habitans de se livrer ouvertement à leur douleur. On en vit qui couraient dans les rues comme des insensés, et qui s'écriaient du ton du désespoir : « Qu'on prenne tous nos biens, qu'on nous tue nous-mêmes, et qu'on lui laisse la vie ; » d'autres, n'osant blâmer le roi ni son ministre, s'élevaient contre le tribunal. « Cependant, dit Siri, il n'y avait pas de juges qui ne l'eussent condamné, ni de roi, ajoute-t-il, qui ne lui eût fait grâce. »

On pretend que Louis y était disposé : mais son ministre insista si fortement dans le conseil sur les inconvéniens de l'indulgence, et sur la nécessité d'un exemple qui importait à la tranquillité de l'état, qu'il se fit une loi d'être inflexible. En vain le peuple sous ses fenêtres, et les courtisans autour de lui, tous fondant en larmes, implorèrent à genoux le pardon d'un héros qui eût réparé ses fautes, le roi demeura inébranlable ; en vain la princesse de Condé, sœur du prisonnier, tâcha de se jeter à ses pieds : pour rester inexorable, Louis fut inaccessible, et le cardinal, de son côté, refusa de se prêter à aucune démarche auprès du monarque, disant toujours qu'elle serait inutile. On remit à

la tranquillité et aux honneurs dont il jouissait quand il était fidèle à son frère, il ne put s'empêcher de marquer son indignation à ceux qui lui avaient donné de si mauvais conseils; il les rejetait de sa présence, maudissait le jour et l'heure à laquelle il avait eu la faiblesse de les écouter. A l'un, il reprochait de lui avoir donné de fausses espérances; à l'autre, de l'avoir épouvanté par des craintes mal fondées ; à tous, d'avoir abusé de son inexpérience.

Abattu comme il l'était, il ne fut pas difficile aux ministres du roi, envoyés pour le réduire, de lui imposer les conditions qu'ils voulurent. Ses confidens, qui l'eurent bientôt fait revenir de sa colère contre eux, facilitèrent le traité pour leur intérêt. Les historiens insinuent que la disgrâce de Montmorenci les toucha peu, parce qu'ils étaient jaloux de l'autorité qu'il prenait, et de la confiance que Monsieur lui montrait. La cour pénétra ces dispositions, et, sachant que Gaston ne se conduisait que par les impressions de ses favoris, elle accorda tout à ceux qui étaient autour de lui, rien à ceux que le sort des armes avait mis dans les fers. On lui fit valoir comme de très-grandes grâces la permission donnée à ses troupes de se débander et de sortir par pelotons du royaume, pendant qu'on aurait pu les tailler en pièces ; la complaisance qu'on voulait bien avoir de lui laisser par honneur une ombre de liberté dans Béziers, où les armées combinées du roi pouvaient l'enlever sans

timens, et elle servit de prétexte à la nouelle évasion du duc d'Orléans.

Quand il fut arrivé dans le lieu indiqué pour sa demeure, ceux qui n'avaient pas craint de le déshonorer, en souffrant qu'il abandonnât le duc de Montmorenci, furent les premiers à le presser de venger sa mort. « Il crut, dit le président Hénault, céder au ressentiment qu'il en avait, pendant qu'il ne cédait qu'aux conseils de Puy-Laurens [1]. » Ces conseils n'étaient pas dictés par le désir de rétablir l'honneur de son maître, mais par l'intérêt particulier des favoris. Ils ne purent voir la sévérité dont on usait à l'égard de leurs complices, sans appréhender pour eux-mêmes; et ils ne trouvèrent pas de meilleure sauvegarde contre la punition que l'éloignement. Ils partirent le 6 novembre. Leur évasion ne fit pas grande sensation en France. Les esprits y étaient comme en suspens, à l'occasion d'une maladie très-dangereuse dont le cardinal fut attaqué. Le garde des sceaux, Châteauneuf, eut l'imprudence de s'en réjouir, de laisser éclater le désir de le remplacer dans le ministère, et la hardiesse d'y travailler. Ce projet se forma entre des personnes que Richelieu, mourant, se serait imaginé être plus occupées à le regretter qu'à partager ses dépouilles.

C'était la compagnie ordinaire du cardinal : une société de jeunes agréables, de femmes aimables

[1] Montrésor, pag. 1.

avec lesquelles il allait souvent se délasser des travaux du ministère. Ses assiduités dans un cercle si peu assorti à sa gravité, ont fait soupçonner qu'il y était attiré par un goût vif pour madame de Chevreuse. Cette dame ne l'aimait pas; mais elle paraissait flattée de la préférence qu'il lui donnait, et elle lui marquait en public des égards dont elle se dédommageait en particulier avec ses confidens. Il était leur jouet sans le savoir. La jeune reine, liée à cette troupe badine, triomphait de tout ce qui jetait du ridicule sur le prélat qu'elle détestait. Ce fut elle qui ménagea l'agrément de Richelieu pour le retour de la duchesse après ses aventures avec Buckingham et Montaigu. Le public malin remarqua que le ministre, inexorable pour tous les autres, ne s'était pas trop fait prier pour elle [1]. On avait observé auparavant que, dans les informations contre Chalais, il s'était glissé des questions qui décelaient le rival piqué, et que cette dame, coupable au moins de conseils, n'avait été punie que par une retraite, assez douce, dans ses terres. Les mêmes observations eurent lieu sur ce qui se passa à la convalescence du cardinal. Ce fut le réveil du lion. Trop instruit de ce qui s'était fait pendant sa maladie, il bannit, emprisonna, proscrivit. Ma-

[1] *Merc.*, tom. XVIII. — Bassompierre, tom. III, pag. 358. — Motteville, tom. Ier., pag. 65. — La Porte, pag. 176. — *Journ. de Rich.*, Ière. part., pag. 59. — *Mém. rec.*, tom. VII, pag. 593.

la famille la confiscation des biens prononcée par l'arrêt, et on permit quelques adoucissemens dans l'exécution du supplice, mais la piété de Montmorenci l'empêcha de profiter de cette dernière grâce. »

Les détails de sa mort édifiante sont consignés dans une relation qui fut alors rendue publique. On y voit qu'il ne voulut pas user de la permission qui lui avait été donnée, de n'avoir pas les mains liées en allant au supplice : « Un grand pécheur comme moi, dit-il, ne peut mourir avec assez d'ignominie. » Il se dépouilla lui-même de ses habits superbes, qu'il lui était libre de garder. « Oserai-je bien, dit-il, étant criminel comme je suis, aller à la mort avec vanité, pendant que mon Sauveur, innocent, meurt tout nu sur la croix ? » Toutes les actions de sa dernière journée furent ainsi marquées du sceau du christianisme. Il était si plein de confiance, qu'il semblait plus désirer la mort que la craindre; aussi ne lui échappa-t-il ni plainte ni murmure sur une fin si tragique. Il s'avança vers l'échafaud avec fermeté, mit la tête sur le billot, dit au bourreau, d'une voix haute : « Frappe hardiment ; » et reçut le coup en recommandant son âme à Dieu. Il n'avait que trente-huit ans. En lui finit la branche cadette de la maison de Montmorenci, si féconde en héros. Sa femme, encore jeune, alla s'enfermer à Moulins, dans un couvent de religieuses où elle fit élever un magnifique mausolée à son époux, dont

dame de Chevreuse se sauva en Espagne; Châteauneuf, privé des sceaux, qui furent confiés à Pierre Séguier, alla passer de tristes jours dans le château d'Angoulême, où ce ministre le retint prisonnier tant qu'il vécut : mais le plus maltraité ne fut pas l'ambitieux : ce fut l'homme aimable, le chevalier de Jars, de la maison de Rochechouart, qui pouvait être soupçonné de plaire à la duchesse plus que l'homme de robe. Il fut arrêté en hiver, et renfermé dans les cachots de la Bastille, où il resta onze mois, et où ses habits pourirent sur lui. Il fut ensuite conduit à Troyes. On y créa une chambre composée du présidial de la ville et de quelques juges voisins, présidés par le sieur de La Feymas, intendant de Champagne.

Si l'on en croit les mémoires de La Porte, cet homme, qu'on appelait le *bourreau du cardinal*, était un de ces esclaves de la fortune qui ne connaissent de droit que la volonté du maître. Indifférent sur les moyens de remplir les intentions du ministre, il s'abaissait à tout pour le servir [1]. S'agissait-il d'arracher un aveu à un accusé, il employait les promesses, les questions captieuses. Si l'adresse ne suffisait pas, le traître en venait aux prières et aux larmes; il s'attendrissait sur le sort de l'infortuné, il l'embrassait affectueusement, le conjurait de ne se pas perdre par l'obstination à se taire. Puis, reprenant l'air sévère d'un juge inexo-

[1] La Porte, pag. 176.

rable, il présentait les instrumens de la torture, les faisait toucher au prisonnier, en expliquait les usages et les douloureux effets, et n'avait pas honte d'invoquer le témoignage du bourreau, dont il partageait ainsi l'odieux ministère.

Voilà l'homme auquel le commandeur de Jars fut livré. Il subit quatre-vingts interrogatoires sans laisser rien échapper dont on pût tirer des charges contre lui ou ses amis. On aurait voulu trouver des correspondances avec l'Espagne ou avec les réfugiés de Bruxelles. Les questions roulèrent principalement sur le commerce que la jeune reine pouvait entretenir avec sa famille; on lui demanda si elle avait fait passer des lettres à Madrid ou ailleurs, ce qu'elles contenaient, s'il n'y était pas parlé d'affaires d'état, du roi, du ministre. On prétend que Richelieu désirait fortement de la trouver en défaut à cet égard, afin de la rendre suspecte, et qu'elle eût besoin de lui pour se réconcilier avec son mari : étrange manière de se faire valoir auprès des personnes qu'on veut gagner! Mais toute l'adresse insidieuse de La Feymas, toute sa malheureuse habileté à faire des coupables, échouèrent contre la fermeté et la présence d'esprit du commandeur. Il bravait son juge, et lui reprochait hardiment ses mensonges et ses duplicités artificieuses, qu'il nommait *lâchetés.*

Le président, n'ayant pu se refuser aux instances du prisonnier, qui demandait à entendre la messe le jour de la Toussaint, le fit conduire sous bonne

escorte à l'église des Jacobins de Troyes, où il se trouva lui-même. Le commandeur, qui avait son dessein, épie La Feymas, prend le temps où il revenait de la sainte table, les yeux baissés et l'air contrit, s'élance à travers ses gardes, prend l'intendant à la gorge, et le secouant fortement : « Voici, s'écria-t-il, scélérat! voici le moment de confesser la vérité. Puisque tu as ton Dieu sur les lèvres, reconnais mon innocence, et avoue ton injustice à me persécuter. Puisque tu fais mine d'être chrétien, il faut ici en faire l'action, sinon je te renonce comme juge, et je prends tous les assistans à témoin que je te récuse comme tel. » L'église était pleine; chacun se précipite auprès de l'autel pour être témoin de cette scène violente. En vain les gardes veulent les séparer, le commandeur tient ferme; et, quoique La Feymas fût très-redouté, les spectateurs n'étaient pas pour lui, et le faisaient connaître par leurs murmures. Tout autre aurait cédé à la circonstance et se serait récusé: mais, sans se déconcerter, il répond au commandeur d'un ton doucereux : «Monsieur, ne vous inquiétez pas, je vous assure que monsieur le cardinal vous aime; vous en serez quitte pour aller en Italie : mais vous voudrez bien qu'on vous montre auparavant de petites lettres écrites de votre main, qui vous feront voir que vous êtes plus coupable que vous ne dites. » Pareille insinuation n'était pas capable de le rassurer. Richelieu, au rapport de madame de Motteville, disait qu'a-

vec deux lignes de l'écriture d'un homme, on pouvait faire le procès au plus innocent, parce qu'en y ajustant les affaires, on y faisait trouver facilement ce qu'on voulait. Aussi, quand le commandeur entendit parler d'écritures, il se crut perdu : mais il s'arma d'un nouveau courage...

Après bien des tentatives inutiles pour arracher de lui les aveux qu'on désirait, les juges, sur l'assurance qui leur fut donnée que la mesure qu'on attendait d'eux n'était qu'une ruse pour obtenir enfin des révélations, le condamnèrent à avoir la tête tranchée dans la place du marché de Troyes. On lui promit alors sa grâce; on le présenta ensuite à la question. Mais, craintes et espérances, rien ne fut capable de lui faire rompre le silence. Il fut conduit au lieu du supplice, monta sur l'échafaud, fut livré à l'exécuteur qui lui lia les mains, et qui lui banda les yeux. Lorsqu'il n'attendait plus que le coup de la mort, on lui apporta sa grâce. La Feymas voulut profiter de ce moment pour le faire parler. « Maintenant que vous éprouvez la bonté du roi, lui dit-il d'un ton affectueux, confessez ce que vous savez des intrigues de Châteauneuf.—Vous voulez, répondit le commandeur, profiter de mon étonnement pour me faire parler contre mes amis; mais ce que la crainte n'a pu faire, sachez que toutes vos caresses ne l'obtiendront pas. » Il fut reconduit en prison, où il resta quelques années, et il eut ensuite permission de voyager. Il ne resta au cardinal que la honte d'une

manœuvre indigne de la majesté du trône, et qu'on peut regarder comme un épouvantable abus d'autorité. La conduite des juges fut très-inique et très-répréhensible : car, quoi qu'on dise, pour sauver leur honneur, que La Feymas leur montra avant le jugement la grâce de l'accusé, ils risquaient toujours et leur honneur et leur conscience en exposant à la mort un innocent sur une garantie qui pouvait être révoquée. Aussi le commandeur disait-il qu'il n'avait obligation de la vie qu'à la justice du cardinal, et que, s'il l'avait exigé, les lâches l'auraient fait mourir.

Cependant le mariage de Monsieur était devenu public. Le roi le fit déclarer nul au parlement; et, sur l'avis de Richelieu, il marcha en Lorraine à la tête d'une armée pour punir le duc de sa connivence avec Gaston, et de sa mauvaise foi dans l'exécution du traité de Liverdun. En effet, le duc procurait frauduleusement des soldats à l'empereur et au roi d'Espagne, par le licenciement fictif d'une partie de ses troupes, ou par la désertion favorisée de celles qu'il s'était imposé de mettre à la disposition de la France. Cependant, quand il vit qu'on l'attaquait vivement, et que le duché de Bar était envahi, il envoya le cardinal de Lorraine, son frère, à Pont-à-Mousson pour négocier. Il offrait de remettre sa sœur au roi, et de lui livrer encore pour un temps, en gage de sa fidélité, quelques-unes des places du duché. Mais il n'offrait point Nanci, dont le roi réclamait le dé-

pôt; et, sur le refus que fit Charles d'y consentir, on commença l'investissement de cette ville, où la duchesse d'Orléans se trouvait renfermée. Les négociations néanmoins ne furent pas interrompues, et Richelieu s'y prêtait d'autant plus volontiers, que l'approche de l'automne lui faisait craindre d'échouer dans le siége. Le cardinal de Lorraine prit occasion de ces dispositions pacifiques pour procurer d'abord l'évasion de Marguerite. Obligé d'aller sans cesse au camp du roi, il avait obtenu un passe-port pour lui et pour les gens de sa suite; la princesse, déguisée en homme, en profita pour sortir avec lui dans sa voiture; elle trouva des guides et un cheval dans un bois voisin, gagna Thionville en un jour, et rejoignit son époux à Bruxelles.

Le mécontentement du roi à cette nouvelle avait fait rompre d'abord toutes les conférences; l'intérêt et le désir d'entrer au moins en possession de la place les firent renouer. Le duc Charles, cantonné dans les montagnes des Vosges, autorisa son frère à céder la nouvelle ville, et lui recommanda d'user de tous les délais qu'il pourrait faire naître, parce qu'il attendait une armée espagnole qui partait d'Italie. Le roi rejeta l'offre, et voulut absolument la vieille ville avec la nouvelle. Le cardinal en instruisit son frère, qui, le 6 septembre, accéda enfin aux propositions qu'on lui fit. Il consentit à renoncer à son alliance avec la maison d'Autriche, à servir le roi envers et contre tous, à remettre sa sœur entre ses mains

jusqu'à la décision du pape sur la validité de son mariage, et à livrer enfin sa capitale sous trois jours. Mais, ne cherchant qu'à gagner du temps, il était déterminé d'avance à n'exécuter aucune de ces conditions, et il avait fait prévenir le gouverneur de Nanci de ne rendre effectivement cette ville que sur de nouveaux ordres, reconnaissables à une marque convenue. Aussi, les trois jours écoulés, la ville n'ouvrit-elle pas ses portes. Il fallut recourir à l'expédient hasardeux d'un siége en règle, et non sans une violente inquiétude de la part de Richelieu.

Il ne renonça pas encore pourtant à son premier dessein. Il députa vers le cardinal de Lorraine, et lui fit exposer que, malgré la juste indignation du roi, il était encore des moyens de rapprochement; il l'engagea à conférer de nouveau avec son frère, et il obtint de s'aboucher lui-même avec le duc. L'entrevue eut lieu à Chartres. Richelieu insista sur le dépôt de Nanci, jusqu'au terme de la guerre d'Allemagne, ou de la conciliation des différens entre le roi et lui; il lui offrait d'ailleurs d'y continuer sa résidence, et promettait que cette ville lui serait rendue aussitôt que lui-même remettrait sa sœur entre les mains du monarque. Quelque pressé que fût le duc par le défaut du secours espagnol qui n'arrivait pas, il se refusait à des conditions qu'il trouvait en tous points intolérables, et se proposait de regagner ses montagnes, lorsque l'adroit Richelieu, qui commençait

aussi à perdre l'espoir de s'emparer de la ville assiégée, s'il ne l'obtenait de gré à gré, et si le duc par conséquent se retirait sans conclure, affecta de se plaindre amèrement de la limitation de ses pouvoirs, qui ne lui permettaient pas d'accorder davantage, et fit entrevoir en même temps au duc la possibilité d'obtenir des conditions meilleures de la part du roi, s'il témoignait lui-même assez de confiance pour en conférer personnellement avec lui. Pour la seconde fois, le duc donna dans ce piége grossier. Il se rendit au quartier de Louis, et en fut parfaitement accueilli; mais, lorsque sur le soir il voulut prendre congé pour se rendre à Nanci, il ne tarda pas à reconnaître, à la nature des instances qui lui furent faites pour rester, qu'il était véritablement prisonnier. Pour sortir de ce mauvais pas, il fallut acquiescer à toutes les volontés du ministre, et Nanci fut ouvert au roi le 24 septembre. Le duc, qui avait la liberté d'y demeurer, préféra d'aller s'établir à Mirecourt, et quatre mois après, pour n'être point tenu à l'exécution d'un traité dont il était aussi honteux qu'indigné, il abdiqua en faveur du cardinal Nicolas-François, son frère, qui remit aussitôt le chapeau, et qui, sans attendre la dispense du pape, épousa la princesse Claude, sœur de la duchesse Nicole. Au bout de deux mois, ce dernier, se trouvant prisonnier dans ses états, s'évada de Nanci avec sa femme, le 1er. avril, tous deux déguisés, et une hotte sur les épaules; ils trompèrent ainsi la vigi-

lance de leurs gardes, entrèrent ce jour même en Franche-Comté, et de là passèrent en Italie, laissant leurs états à la merci de la France.

1634. — Pendant que l'armée était encore devant Nanci, le cardinal qui, quelque temps auparavant, avait fait refuser à la reine-mère, tombée malade à Gand, Vautier, son médecin, détenu à la Bastille, fit condamner au dernier supplice Jean Alpheston et Blaise Buffet, domestiques de Marie, comme atteints et convaincus d'être venus en France à l'effet de l'assassiner; et, pour achever de la diffamer, il fit reconduire à Bruxelles les chevaux de l'écurie de la reine, sur lesquels ils étaient venus en Lorraine. Plusieurs Français réfugiés en Flandre furent compris dans l'arrêt, notamment le père Chanteloube, confesseur de la reine, comme auteur et instigateur du crime. Ces hostilités réciproques ne disposaient pas les esprits à la réunion, que Marie de Médicis commençait à désirer sincèrement [1]. Des brouilleries, que Richelieu est soupçonné d'avoir fomentées par le moyen de quelques émissaires, partagèrent à Bruxelles les cours de la mère et du fils. Fatiguée de ces divisions et de l'état précaire où elle vivait, cette princesse fit des instances pour être reçue en France. Elle ne demandait plus, comme autrefois,

[1] *Mém. Rec.*, tom. VIII, pag. 1. — Aubery, *Mém.*, tom. Ier., pag. 422. — La Haie, pag. 818. — *Jugement sur la préface*, pag. 637.

son rang à la cour, et une part dans le gouvernement : Marie se contentait d'habiter quelque château dans la province qui lui serait indiquée, d'une somme pour payer ses dettes, d'un revenu tel qu'on voudrait le fixer; et ces grâces, elle consentait humblement de les recevoir de la main du ministre, et de lui en avoir obligation. L'Espagne espérait tirer avantage du séjour de la reine-mère et du duc d'Orléans dans ses états de Brabant, et c'était aussi la crainte du cardinal; mais il désirait beaucoup plus rappeler en France Gaston, héritier présomptif de la couronne, que Marie, qui, restée seule, ne pouvait lui donner beaucoup d'inquiétude. On peut donc croire que, s'il prêta l'oreille aux propositions de la reine, ce fut moins dans l'intention de la satisfaire que pour exciter de la jalousie entre ses partisans et ceux de Gaston, et amener le prince à traiter séparément sans parler de sa mère. La discorde entre les ennemis du prélat lui facilita l'exécution de ce projet.

Lorsque le duc d'Orléans se fut évadé de France, après avoir sacrifié Montmorenci, la reine-mère le reçut comme un fils qui venait partager ses malheurs, et qui pouvait lui servir de consolation et d'appui : elle vit qu'il souhaitait que son mariage avec la princesse Marguerite fût reconnu, et elle se prêta à ses désirs. Marie de Médicis reçut auprès d'elle cette jeune épouse, échappée de Nanci, malgré les troupes françaises dont elle était environnée, la traita comme sa fille, approuva le

mariage de son fils; et l'archevêque de Malines, appuyé d'une consultation de l'université de Louvain, le ratifia pendant que le parlement de Paris le déclarait nul, et que l'assemblée du clergé de France, consultée l'année suivante sur la même question, et s'autorisant non des lois, mais des coutumes, en prononçait aussi la nullité [1]. On soupçonne que la reine-mère se porta à cet éclat, moins encore pour obliger son fils que pour faire dépit au cardinal, en lui ôtant l'espérance de marier madame de Combalet, sa nièce, au duc d'Orléans; honneur auquel on prétend que l'oncle ne cessa d'aspirer. Mais si la reine ressentit une satisfaction intérieure de faire de la peine à son ennemi, elle en fut bien punie par les obstacles que cet ennemi opposa à son retour en France.

Louis XIII fut personnellement piqué de la hauteur avec laquelle sa mère bravait son mécontentement, et approuvait avec affectation un mariage qu'elle savait lui déplaire. Cette disposition l'empêcha de trouver trop dures les conditions que son conseil, dirigé par le cardinal, proposa pour le rappel de la reine. On lui demandait d'éloigner d'elle et de ne pas ramener en France l'abbé Fabroni, le faiseur d'horoscopes; l'abbé Saint-Germain, auteur d'une multitude de libelles; le père

[1] *Merc.*, tom. XX. — Monglat, tom. Ier., pag. 73. — *Mém. d'Orléans*, pag. 169. — Montrésor, tom. Ier., pag. 56.

Chanteloube, ennemi déclaré de Richelieu; et enfin la dame De Fargis, qu'on regardait comme l'âme de toutes les intrigues. La reine répondit que son honneur ne lui permettait pas d'abandonner des serviteurs fidèles qui s'étaient sacrifiés pour son service; que, retirés avec elle dans quelque coin de province, ils ne seraient capables ni de troubler l'état, ni de donner de l'ombrage, et qu'elle s'engageait à les retenir dans les bornes de l'obéissance et de la soumission. Le conseil de France ne se contenta pas de ces promesses, et déclara que sans ce point il n'y avait pas d'accommodement à espérer. Sans doute le ministre se flattait que la reine ne passerait jamais sur cette difficulté; mais on trouva un biais pour l'éluder : les personnes notées déclarèrent que, pour assurer la tranquillité de leur maîtresse, elles étaient prêtes à se retirer d'elles-mêmes, et à aller vivre dans les pays étrangers. A cette proposition, grande joie du cardinal, grande satisfaction de ce qu'il peut espérer que la bonne intelligence entre la mère et le fils va enfin se rétablir. Mais, dit-il, il ne faut pas faire les choses à demi : ces personnes s'étant rendues coupables de calomnies atroces, de complicité dans des projets d'assassinats, de faux horoscopes, et de prédictions qui ont mortifié le roi, la reine ne montrerait pas à son fils un vrai retour de tendresse, ce ne serait pas donner au royaume et à l'univers l'exemple d'un désaveu nécessaire, que de ne pas permettre que ces cri-

minels qui ont abusé de sa confiance soient punis, et elle ne peut se dispenser de les abandonner à la justice du roi. Marie se récrie contre une condition si révoltante; Richelieu s'étonne qu'elle la trouve extraordinaire. Il tient ferme contre elle, et en même temps, pour séparer Gaston de sa mère, il accompagne les propositions qu'il fait faire à Monsieur de tous les adoucissemens qui peuvent les rendre acceptables.

Richelieu savait que ce prince ne se conduisait que par l'inspiration de ses favoris; c'était toujours Puy-Laurens qui tenait le premier rang auprès de lui : le ministre le recherche, le flatte, lui fait offrir une de ses cousines en mariage, un duché et d'autres avantages. Puy-Laurens se laisse enchanter par les promesses séduisantes du cardinal; il renonce à épouser la sœur de Marguerite, la princesse de Phalsbourg, qui, devenue libre par la mort de son mari, s'était aussi sauvée de Nanci à travers les armées françaises, et lui offrait sa main. Tout dévoué à l'adroit ministre, il persuade à son maitre d'accepter les offres qu'on lui fait; et lui remontre que, si sa mère veut se perdre en refusant d'abandonner ses gens, il n'est pas obligé, par complaisance pour son obstination, de renoncer aux grâces de toute espèce que la faveur de son frère lui prépare en France. De leur côté, les Espagnols, qui se doutaient que le duc d'Orléans allait leur échapper, imaginèrent de le lier à eux par un traité. Gaston y consentit, afin de ne pas laisser

apercevoir ses démarches; mais il en avertit le roi. Puy-Laurens ne réussit pas aussi bien à cacher aux réfugiés de la cour de la reine son commerce avec le ministre. Il y eut des explications, des froideurs, des picoteries; on s'insulta, on s'envoya des cartels, on se battit. La mère prit un ton d'autorité sur le fils; le fils ne voulut pas se laisser gouverner : il se passa entre ces deux personnes des scènes vives. Enfin, peu s'en fallut que, victime de la jalousie ou de la politique, Puy-Laurens ne finît ses jours d'une manière tragique à Bruxelles.

Comme il montait le grand escalier du palais, un coup de carabine part, blesse deux personnes à ses côtés, une balle l'effleure lui-même à la joue; l'assassin se sauve et laisse sa casaque, qui était de la livrée du duc d'Elbeuf. En conséquence, les premiers soupçons tombent sur le duc, qu'on savait être ennemi personnel de Puy-Laurens. Mais bientôt on trouva de l'affectation dans l'oubli de cette casaque, et les conjectures se tournèrent sur différentes personnes : sur la princesse de Phalsbourg, qui avait à venger son amour dédaigné, et sur le père Chanteloube, le plus déclaré, entre les confidens de la reine-mère, contre l'accommodement particulier du duc d'Orléans [1]. Ce fut à lui que Monsieur s'arrêta; et, quand il parlait de cette aventure, il ne l'appelait jamais que *la chanteloubade*. Richelieu eut aussi sa part des soupçons.

[1] *Mém. d'Orléans*, pag. 244.

Mais, loin d'avoir intérêt à se défaire de Puy-Laurens, le cardinal devait désirer de le conserver, puisque ce n'était que de lui qu'il espérait le succès de ses démarches auprès de Gaston.

Elles réussirent à son gré. La reine-mère, toujours fixe dans la résolution de ne point livrer ses confidens à une mort certaine, privée d'ailleurs de l'appui de son fils, qui lui aurait donné des espérances tant qu'ils auraient fait cause commune, se trouva dénuée de tout espoir d'accommodement. Gaston se sauva furtivement de Bruxelles; il craignait les Espagnols, qui, sans violer le droit de l'hospitalité, auraient pu l'arrêter, comme infracteur du traité qu'il venait de conclure avec eux. Il ne parla pas de sa fuite à sa femme, qu'il recommanda par lettre à la reine sa mère; et en deux jours il arriva à la cour, où le roi le reçut comme s'il venait de faire un voyage de plaisir. Le cardinal, charmé d'avoir enlevé aux ennemis de la France l'héritier présomptif de la couronne, lui donna des fêtes magnifiques. On remarqua que le prélat, attentif à ses intérêts, profita de la confiance qu'inspire le plaisir pour tirer de Gaston ses secrets. Il commença ensuite à le harceler sur son mariage. On le mit aux prises avec Bouthillier, secrétaire d'état, deux docteurs de Sorbonne, trois jésuites, le général de l'Oratoire, le P. Joseph, et Màzarin, nonce du pape. Ils voulurent lui persuader que son mariage était nul; mais il en soutint la validité avec une fermeté qui ne lui était

pas ordinaire. Cette résistance donna de l'humeur à Richelieu, qui différa quelque temps l'exécution des promesses faites à Puy-Laurens, persuadé que c'était lui qui inspirait cette vigueur à son maître; mais enfin le ministre crut devoir combler de grâces le favori, pour voir s'il viendrait à bout de le gagner. Le prix du duché promis fut compté, l'achat s'en fit, le mariage se conclut avec la demoiselle de Pont-Château, cousine du cardinal, et Puy-Laurens se trouva tout à coup possesseur de six cent mille écus de rente, duc et pair, et proche parent de Richelieu.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

QUATRIÈME PÉRIODE.

CAPÉTIENS.

BRANCHE DES BOURBONS.

(SUITE)

1603 — 1635.

HENRI IV.

(SUITE.)

FIN DE LA TABLE DU NEUVIÈME VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN.

